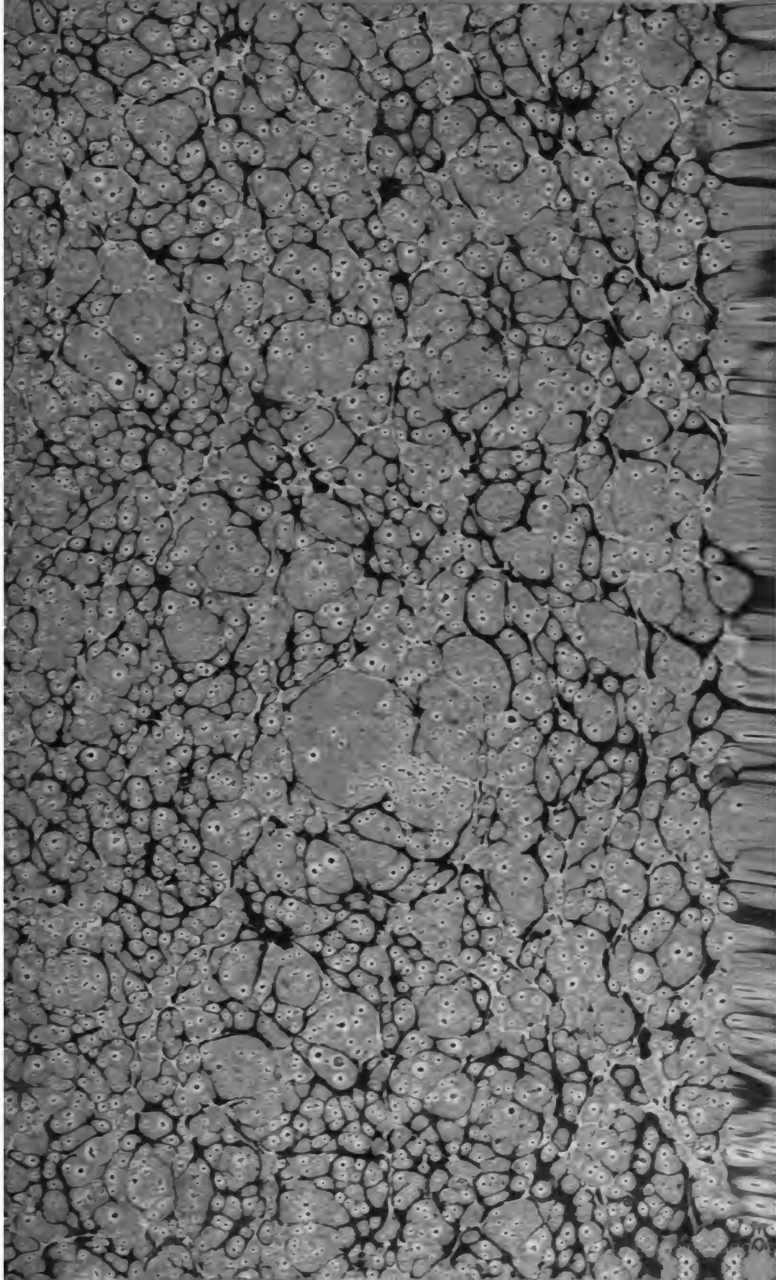



BIB. COLL
PICTAV. S.J.



TOPOGRAPHIE
HISTORIQUE
DE LA VILLE ET DU DIOCESE
DE
TROYES.

Par M. COURTALON-DELAISTRE, Curé de Sainte-Savine-lès-Troyes,
Associé-Libre de l'Académie de Châlons-sur-Marne.

Et [illegible] est Patriæ facta referre labor. Ovid. Tr. Lib. 2. El. 1.

TOME III.

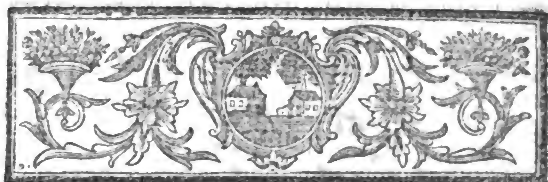


A TROYES,

Chez { la Veuve GOBELET, Imprimeur du Roi, grande Rue;
Et A PARIS,
ANTOINE FOURNIER, Libraire, Rue du Hurepoix.

M. DCC. LXXXIV.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.



TOPOGRAPHIE *HISTORIQUE* DE LA VILLE ET DU DIOCÈSE *DE TROYES.*

LIVRE SIXIEME,

Qui comprend la Description des Villes, Bourgs & Villages des neuf districts ou Doyennés par ordre alphabétique.

I.

ARCHIPRÊTRÉ.

CE district comprend la ville épiscopale, dont nous avons parlé dans les volumes précédens, les paroisses de la banlieue, & quelques autres

plus éloignées, qui sont du domaine de l'évêché.

Pith. rec. des évêq. de Tr.

AIX-EN-OTHE, ou AIXOTTE. *Aquæ, de Aquis in Otha*, ou *Aquisgranum*. Le nom de cette paroisse vient des eaux de deux sources qui s'y trouvent & qui servoient autrefois à la décoration du parc avec celles du ruisseau de Saint-Mards. Elle est du Sénonois, dans le pays d'Otte ou Othe, à 5 lieues & demie de Troyes: Grenier à sel d'Estissac, Eaux & Forêts, Bailliage, Coutume de Sens, Election, Jurisdiction Consulaire de Troyes, poste de Villemaur, 320 feux, huit cens communians; l'évêque collateur & décimateur. Outre un gros de 33 septiers, le curé a la dîme du vin & les menues dîmes; elle se livre au dix-septiême compte. On prétend que l'ancienne église de Saint Avit, auquel le peuple a grande dévotion, étoit autrefois la paroisse, & l'on enterre encore aujourd'hui dans le cimetiere qui l'environne. L'église paroissiale actuelle est sous le vocable de l'Assomption. Elle est l'ouvrage de trois siécles différens, la nef qui est fort belle fut faite en 1765 & 1766, & bénie en 1767. La dédicace est fixée au dimanche qui suit l'octave de la Nativité de la Vierge.

L'étendue du finage est d'environ trois lieues. On y compte dix-sept hameaux, y compris une partie de la seigneurie de Craney. Le terroir est fertile en bled, vin & fruits, les pâturages y sont excellens, & les bois en abondance. La seigneurie d'Aix formoit anciennement une partie du domaine des Druides, au centre du pays & des forêts d'Othe. Elle passa aux évêques de Troyes, à qui les papes & les rois de France l'ont confirmée. Il y avoit un château fortifié, où

Charles-le-Chauve fit ſes pâques en 841. Après avoir été brûlé & pillé les par Anglois en 1368, il fut réparé & fortifié par l'évêque Henry de Poitiers. Pluſieurs de nos évêques ont augmenté le domaine d'Aix, & y ont fait leur demeure; mais ils préferent aujourd'hui le ſéjour de St. Lyé, plus proche de la ville épiſcopale. Suivant un arrêt du conſeil 1761, Mgr. de Barral a fait démolir la plus grande partie du château, dont l'entretien étoit trop diſpendieux. Dans le hameau de la Voſve étoit le prieuré de Dié, dépendant de l'abbaye de Fleury-ſur-Loire. Les droits de cens & rentes avoient été étouffés en 1662, moyennant 300 l. que l'évêque de Troyes donnoit tous les ans au prieur: mais celui-ci y eſt rentré en 1753.

Le bourg d'Aix étoit autrefois muré, & on y voyoit une place deſtinée à tirer l'arbaleſte, appellée la *Butte*, qui eſt aujourd'hui une avenue plantée d'arbres. L'évêque Jacques Raguier obtint de Louis XII. des lettres d'établiſſement de foires & marchés, en 1510. Dans la ſuite, ces foires furent négligées & même entiérement abolies: enfin, aprés avoir obſervé que les denrées ſont en bon débit dans cette bourgade, ſur-tout les grains de toutes eſpèces, que les laboureurs des lieux circonvoiſins, en amenant leurs grains, peuvent facilement faire leurs proviſions de bois, ſoit à bâtir, ſoit à chauffer, vins, cidres, & fruits de toutes ſortes, dont les habitans d'Aix font récolte, & partie de leur commerce, on réſolut de pourvoir au rétabliſſement du marché & des deux foires, y en ajoûtant deux nouvelles. Le marché de chaque ſemaine a recommencé le mercredi quatre avril 1781; & depuis ce temps, les foires ſe tiennent, 1°. Le dix-huit juin. 2°. Le trois ſeptembre. 3°. Le vingt-deux novembre. 4°. Le trente-un janvier, & con-

tinueront de se tenir annuellement les mêmes jours & date de ces mois, excepté lorsqu'elles tomberont les jours de dimanche, auquel cas elle seront remises au lendemain.

La paroisse d'Aix a eu des curés recommandables par leur science & par leurs vertus; entr'autres, 1°. Jean Collet, natif de Rumilly-les-Vaudes, dont nous parlerons ailleurs. 2°. Jean Moslé. 3°. Odard Moslé, qui permuta, en 1570, pour la cure de Saint-Nizier de Troyes, fut député, en 1578, par le clergé pour obtenir du roi la permission de tenir une assemblée générale, & fut chargé de l'éducation de M. de Chevreuse, fils du duc de Guise. Dans la suite, il entra chez les Jésuites, & mourut à Ausch, où il prêchoit encore en 1592. 4°. Guillaume de Taix, qui devint doyen de la cathédrale. 5°. Martin Beaugrand, qui fut directeur des Ursulines de Troyes pendant cinquante-deux ans, & auteur de plusieurs ouvrages.

CHAPELLE-SAINT-LUC. *Capella Sancti Lucæ*, à trois quarts de lieue de Troyes, nord-nord-ouest, sur le bord des prairies. Cinquante-six feux, cent quarante communians, l'évêque collateur & décimateur au vingtième compte. Le curé a le titre de prêtre cardinal. Il y avoit une chapelle de l'annonciation ou aux marchands, *ad mercatores* à la collation de l'évêque; mais elle ne subsiste plus. Le territoire comprend le hameau de Villebarot dépendant de la seigneurie de Pouilly. La seigneurie de cette paroisse a appartenu à Messieurs Lefevre de Mesgrigny, & ensuite à M. Quinot de Saint-Mesmin, dont le fils est aujourd'hui possesseur. De cette famille étoit Joseph-J.an-Baptiste Quinot, prêtre, docteur en théologie de la maison & société de Sorbonne, bibliothécaire du college Mazarin, né à Troyes en

avril 1668. Il étoit ſecond fils de Louis Quinot, écuyer, conſeiller aux bailliage & ſiege préſidial de cette ville, décédé en 1700, doyen de ſa compagnie, & de Demoiſelle Edmée Fauveau. Son ayeul Joſeph, & ſon biſayeul Louis Quinot, avoient poſſédé la même charge, qui paſſa enſuite à Jean Quinot, l'un de ſes freres puînés, décédé ſans enfans mâles en 1724.

Après ſes premieres études dans ſa patrie, le jeune Joſeph Quinot alla, en 1686, faire ſon *quinquennium* à Paris, où il fut reçu bachelier, enſuite docteur en 1696, & pourvû, en 1705, de l'abbaye Beaulieu-ſous-Loches, diocèſe de Tours, dont il ſe demit quelque temps avant ſa mort. M. Quinot ſuccéda au fameux abbé Petitpied dans la chaire de profeſſeur royal de théologie en Sorbonne pour l'Ecriture Sainte; il fut nommé en 1708 à la place de bibliothécaire du collége Mazarin, & fait cenſeur royal par M. le chancelier de Pontchartrain. Il eut part dans les affaires de la conſtitution avec le cardinal de Noailles, de qui il poſſéda l'eſtime & l'amitié. L'abbé Quinot avoit ruiné ſon tempérament par l'étude & le travail, & enfin il tomba d'un rhume invétéré dans une hydropiſie qui dura ſept à huit mois, après leſquels il mourut ſur la fin du mois d'août 1722, & fut inhumé au collége Mazarin. On dit que Louis XIV. l'avoit nommé à l'évêché de Châlons-ſur-Saone, mais qu'il remercia ce prince, qui, parlant de lui à M. de Beauvilliers, l'appelloit *votre bon homme*. Les bornes qui nous ſont preſcrites ne nous permettent pas de nous étendre davantage ſur M. l'abbé Quinot. Ce que nous en diſons ici eſt extrait d'un mémoire qui nous a été communiqué par M. Quinot de la Chapelle-Saint-Luc, & qui a été compoſé par M.

Jean-Baptiste Ludot, écuyer, avocat en Parlement, & copié par Jean-Eustache Quinot des Jubins, écuyer, tous deux neveux de l'abbé dont nous parlons.

La justice de la Chapelle-Saint-Luc est de la mairie royale de Preize & de toutes les autres jurisdictions de Troyes. Vers 1270, Ysabeau, fille de Saint-Louis, femme de Thibaut V. roi de Navarre & comte de Champagne, fonda sur cette paroisse un monastère de l'ordre de Ste Claire, où les religieuses nommées Urbanistes, prirent le nom de Cordelieres. En 1289, elles furent transférées à Paris au fauxbourg Saint-Marcel, & ensuite rue de Grenelle, fauxbourg Saint-Germain. Le lieu de leur établissement à la Chapelle-Saint-Luc se nomme encore *les Cordelieres*, & les biens ont passé aux religieuses de Foissy.

Paris, anc. & nouv. Mss. Mor. Duh. Calend. hist. de l'église de Paris. 1747. Ant. de Par. de Jacq. du Breuil.

CRENEY, ou CRENAY. *Crenaium*, à une lieue est-nord-est de Troyes, au bas d'une colline. Cent quatorze feux, deux cens cinquante communians, prieuré-cure de l'ordre de Saint-Augustin, congrégation de France, donné en 1208 par le chapitre de l'église cathédrale à l'hôpital-Saint-Nicolas. Le chapitre y a droit de visite, de pension & de jurisdiction. Patron Saint Aventin, dont les reliques furent données en 1605 par le chapitre de Saint-Etienne. La justice est de la mairie royale de la Grande riviere & de toutes les jurisdictions de Troyes. La seigneurie est un domaine engagé qui a appartenu à Messieurs de Vienne de Géraudot, à Madame la comtesse de Morville, & est aujourd'hui dans la maison de Crussol.

Desg. 1208.

Ce village a donné naissance à Michel de Creney, qui, vers 1368, se fit une grande réputation dans l'université de Paris, d'où, après avoir été pro-

cureur de la nation de France, le roi Charles V. le fit précepteur de son fils. Il fut ensuite évêque d'Auxerre, & confesseur du roi. Clemangis en parle comme d'une personne d'une grande sainteté, & le loue sur le retranchement qu'il fit de plusieurs fêtes qui servoient d'occasion aux débordemens & aux debauches du peuple. Il mourut à Paris en 1409, & fut enterré dans l'église des Chartreux.

LAUBRESSEL, ou LAUBRUCEL. *Arbrucellum, Abrucellum, Arbrocellum, Aubrucellum.* A deux lieues Est de Troyes, sur la pente d'un côteau, à une demie lieue, à gauche, de la route de Bar-sur-Aube: quatre-vingt feux, deux cens quarante communians: patrie du célèbre Pierre Comestor, doyen de Troyes *, qui en fut curé au douzième siécle. Depuis ce temps, cette cure est à la présentation du doyen de la cathédrale, qui y a droit de visite & de pension. Les décimateurs sont les religieux de Larrivour & l'abbesse de Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes, qui payent un gros au curé; la dîme au vingtième compte en grain, au treizième pour les bestiaux, au vingt & unième pour les menues & vertes dîmes, & au curé quatre sols par arpent de vigne. Dans un gagnage de l'abbaye de Notre-Dame, au quarantième compte en grain. Fête patronale, l'Assomption; second patron, Saint-Georges. La justice est une mairie royale qui ne comprend que le village & les hameaux de toutes les jurisdictions de Troyes. Le finage a deux sortes de terreins, l'un de grosses terres, appellé *Bas-Pays* de difficile culture; l'autre de terres légères, appellé *Terrein de Champagne*, où l'on commence à semer du froment. Les boulangers estiment le froment de cette paroisse. Il y a des carrières de craie. Les

* Voy. sa vie à la suite de celle du Pape Urbain IV. Troyes 1782.

Mém. comm.

hameaux sont Nuisement, dont la justice est à Madame de Crussol, & Champigny, dont la justice appartient à l'abbesse de Notre-Dame-aux-Nonnains. En vertu d'un legs de Madame Paillot (Marie le Noble) les habitans de Laubressel, de Thennelieres & de Belley ont deux lits à l'Hôtel-Dieu de Troyes, qui est obligé de payer aux pauvres de ces paroisses la somme de trois cens livres
Voy. Paillot. lorsque ces lits ne sont pas occupés. Ceux de Laubressel & de Thennelieres avoient aussi le droit d'envoyer leurs malades à l'hôpital de Bourguignons, proche Bar-sur-Seine; mais cet hôpital est supprimé.

La seigneurie de Laubressel dépend du comté de Paillot, dont nous parlerons ci-après. Elle appartenoit auparavant à Madame Marie le Noble, veuve de M. le président d'Yevre, qui la tenoit de ses ancêtres Messieurs le Noble. Desguerrois s'est trompé en faisant naître dans cette paroisse le B. Robert d'Arbrissel, qui a pris naissance au village d'Arbrissel en Bretagne.

LES NOES, prononcez *les Nos*, *Noæ*, à une demie lieue de Troyes sur le chemin de Traisnel; soixante-deux feux, cent cinquante communians; fête patronale, l'Assomption, Dédicace le vingt-neuf juillet; collateur le prieur de Saint-Jean-le-Châtel; le curé décimateur au vingtième compte;
Eph. Tr. 1765. seigneur, le chapitre de la cathédrale. L'église a été érigée en cure en 1174 par Matthieu, évêque de Troyes, du consentement des abbé & chapitre de Montierramey. Le curé a le titre de prêtre cardinal; son revenu est si modique que l'on pense à réunir cette paroisse à celle de St Martin-ès-Vignes, dont elle a déjà été succursale, ou à celle de Ste Savine, dont elle est proche. Elle est de toutes les jurisdictions de Troyes. Il y a une mairie royale

qui est la premiere du bailliage de cette ville. Elle a été prétendue par le bailliage de Sens, mais elle a été adjugée à celui de Troyes par arrêt de 1583.

Ce village a donné naissance à Anne Musnier, qui, étant la plus belle femme de son temps, devint maîtresse de Henri I. comte de Champagne. Ce prince lui dut la conservation de ses jours. Trois scélérats ayant projetté d'attenter à sa vie, s'introduisirent dans son palais, armés de poignards cachés sous leurs manteaux. Anne Musnier s'en apperçut, se jetta sur l'un de ces assassins, le tua, désarma les deux autres, appella du secours : ils furent arrêtés, & peu de temps après tirés à quatre chevaux. Pour la recompenser d'un si grand service, Henri lui accorda la noblesse pour elle, pour ses pere & mere, son mari & toute leur postérité, même *faisant métier & profession de dérogeance*, avec le pouvoir de se placer aux chaises des chanoines de Saint-Etienne, & de recevoir la rétribution des prebendes, à condition qu'elle donneroit cinq sols au chapitre. La charte est de 1175. Le privilège de cette noblesse qui s'appelloit des *Hoirs Musnier*, fut confirmé par les rois Philippe-le-Long, Jean & Louis XIII. Les descendans de cette femme forte s'allierent à toutes les meilleures familles de Troyes & du canton ; mais elles ne jouissent plus de ces privilèges.

Alm. de Tr. 1777.
V. Essais sur Paris, où cette anecdote est racontée un peu différemment. t. 2, éd. 1765, p. 139.

MOUSSEY, ou MOUCEY. *Mouceium*, *Molceium*, *Muceium*, ou *Mulceium* Cette paroisse, à deux lieues Sud de Troyes, est située sur une petite colline, dans un terrein fertile en bled, mais d'une culture difficile ; ce qui constitue les laboureurs en grandes dépenses de chevaux & de domestiques. Il y a aussi quelques vignes de peu

de valeur, étant très-fragiles & sujettes à la gélée. Le dénombrement de 1709 fait état de quarante-trois feux dans Moussey ; l'abbé Expilly en compte quarante-sept, y compris ceux du hameau de Roche, auprès d'Aumont, & aujourd'hui on fait état de quarante. M. Morel y comptoit quatre cens vingt-cinq communians, & le mémoire de M. le curé du lieu en met quatre cens cinquante; ce qui paroît exorbitant pour le nombre des feux, à moins que les hameaux ne soient pas compris parmi ces derniers. Cette paroisse est de toutes les jurisdictions de Troyes: la justice est de la châtellenie ou bailliage d'Aumont, qui ressortit à celui de la ville.

Par un titre de 1496, il doit y avoir un chapelain, outre le curé. Le patron de l'église est Saint-Martin; mais le lendemain de la Pentecôte, le peuple de la ville & des environs y va, en grand concours, révérer Saint Clair pour la conservation de la vue, ce qui fait une seconde fête patronale. Le collateur de la cure est le doyen de la cathédrale, qui a droit de pension & de jurisdiction. Les décimateurs sont le chapitre de Saint-Pierre pour la plus grande partie, & le doyen & les religieuses de Foissy pour le reste. L'église est fort bien ornée, par les soins de M. Hurion, curé actuel, & le cimetiere est un des mieux fermés du diocèse. Les seigneurs de Villebertain & de Villemereuil y ont leur sépulture, ainsi que les curés, autour de la croix. Le presbytere a une dépendance de trois arpens partagés en potagers, parterres, vignes, vergers, bosquets & viviers.

Pith. Cout. de Troyes.

Dans le seizième siécle, les habitans de Moussey, prétendant droits d'usage au hayer de Jugny, eurent un procès avec Jean de Laval, sieur de Châteaubriant, & Messire Menault de Marthery,

évêque de Couferans, tuteur des enfans du feu fieur de Lautrec, & Charlotte d'Albret, appellans d'une fentence des requêtes du palais, les abbé, religieux & couvent de Montier-la-Celle, joints, & Pierre Cuifin, Jacques Renoard & conforts. Les habitans furent déboutés du droit d'ufage du hayer, *fauf le droit de vain pâturage ès ufages & forêts d'Iſles*. L'arrêt fut exécuté à la requête de ceux de Montier-la-Celle, en août 1547. Les habitans ont encore aujourd'hui droit d'ufage dans la forêt d'Aumont.

La paroiffe de Mouffey comprend, dans fon étendue, le hameau de Bierne, au Sud-Oueft, & Savoie à l'occident, qui ont appartenu à Meffieurs Pithou. On y compte aujourd'hui plus de quarante feux. M. le comte de Mefgrigny eft feigneur de Savoie, ainfi que de Mouffey. Villetard eft au Nord-Nord-Eft, fur la rive droite de l'Ozain, à gauche de la grande route de Bourgogne. Il y a une églife où le curé dit la meffe les fêtes & les dimanches.

Vers la fourche que forment la route de Bar-fur-Seine & celle de Chaource, on voit le hameau & le château de Villebertain, qui a donné fon nom à une branche de la famille de Mefgrigny. Euftache de Mefgrigny, fi avantageufement connu dans l'hiftoire de Troyes, eft le premier de la maifon qui l'ait poffédée dans le feizième fiécle, à titre de baronnie. M. Pierre-François de Mefgrigny, vicomte & grand-bailly de Troyes, qui en étoit ci-devant le baron, vient de la donner en mariage à M. le marquis de Mefgrigny, fon fils, qui a époufé Mademoifelle de Marchal de Saincy, fille du tréforier général des économats. Il y a une chapelle dans le château, où l'on voyoit plufieurs tableaux, dont le détail

ſe trouve dans les éphémérides troyennes de 1764. La plûpart ont été tranſportés à Briel, autre terre de M de Meſgrigny Il y a dans la garenne une fontaine ferrugineuſe ; c eſt aux médecins & phyſiciens à en examiner la nature & à voir ſi elle peut être propre à quelques uſages ſalutaires.

Villemereuil eſt ſitué entre Mouſſey & Villy-le Maréchal, ſur une petite colline, à un quart de lieue Oueſt de la petite riviere de Mogne. La juſtice de ce lieu n'eſt pas de la prévôté, ni des mairies royales du bailliage de Troyes. Elle étoit exercée par un maire, au nom du roi, & depuis environ deux cens ans, les terre, juſtice & ſeigneurie, comme celles de Torvilliers & de Saint-Pouange, ont été alienées avec faculté de rachat perpétuel. Alors, la juſtice a été exercée au nom de ceux qui l'ont achetée avec appel au bailliage de Troyes. Ce domaine fut engagé à M. Moſlé de Villy, qui en jouit, comme étant aux droits de Gaucher de Foiſſy, à qui il avoit été revendu par contrat du dix-neuf juillet 1574, moyennant la ſomme de quatre mille livres, à charge de rembourſer deux mille cinq cens vingt-ſix livres de precedens engagemens.

Pith. Cout. de Tr. Et. du B.

Et. des Dom. de Champ.

Cette terre engagée a appartenu enſuite à la famille de Corberon Le dernier qui l'a poſſédée eſt M. Nicolas de Corberon, fils de Nicolas, qui avoit été premier préſident du conſeil ſupérieur d'Alſace, & mourut à Colmar le premier avril 1729. En 1718, il réſigna, avec l'agrément du roi, à ſon fils aîné, dont nous parlons, homme d'un mérite diſtingué. Celui-ci étoit né à Metz le trente avril 1690 ; il fut avocat général en 1712, premier préſident d'Alſace en 1723, conſeiller d'état en 1747, & mourut à Troyes le dix octobre 1764. Il fut transféré à Mouſſey, où il eſt inhu-

mé dans le cimetiere auprès de la croix. Son épitaphe, qui nous apprend ces faits, se lit sur une pierre noire, à un pillier de l'eglise. Madame de Chasseneuil est aujourd'hui Dame de Villemereuil & de Bierne.

PAILLOT, autrefois THENNELIERES. *Tanoclaria*, ou *Tenneleriæ*. Cette paroisse est à deux lieues Est de Troyes, à gauche de la route de Vendœuvre, dans un terrein moitié Bas-pays, moitié Champagne, arrosé d'un ruisseau appellé le Rup qui fait la décharge des étangs & de la fontaine Saint-Leon. Quarante-six feux, cent vingt communians; patron, Saint-Léon; collateur l'evêque; le curé décimateur au vingt-cinquiême compte & au treiziême pour les agneaux, &c. & au cinquantiême compte dans plus de quatre-vingts arpens. La chapelle de Saint Jean-Baptiste dans l'église de Troyes, réunie à cette cure. La justice est de la mairie royale de Chaillouet & de toutes les autres jurisdictions de Troyes. L'abbaye de Larrivour y avoit anciennement une chapelle où les religieux venoient dire la messe les dimanches & fêtes; mais étant tombée de vétusté, ils y ont fait bâtir un vendangeoir qu'on appelle encore chapelle de Saint-Catherine, sur la montagne qui sépare Thennelieres ou Paillot de Laubressel. Les religieux de Larrivour y possedent cent cinquante arpens de terre & neuf arpens de vignes qu'ils disent être exempts de dîmes. C. prompt. f. 285 & 332. Mém. comm.

Dans une chapelle de l'église paroissiale est le cœur de Gaucher de Dinteville, bailli de Troyes, enfermé dans une boëte de plomb, autour de laquelle sont ces mots, † *Gaucher de Dinteville, seigneur de Polisy & de Thennelieres, décédé en Mars le vingt-un, l'an 1531.* Au-

dessus est un carreau de marbre, où sont incrustés deux cœurs unis, sur l'un desquels est un A, & sur l'autre un G, avec une bonne foi au-dessous, & cette inscription : *Gualtero de Dinteville, Anna Duplessis cara conjux 1551*. On y voit encore sur une table de marbre noir soutenue par deux pilastres, une statue de grandeur naturelle couchée & tenant les mains jointes. L'inscription indique que c'est Louise de Coligny, veuve de Gaucher de Dinteville, cinquiême & dernier fils du précédent, morte le vingt-quatre août 1580.

Mss. Duh. Mémoir. de Lang.

On rapporte aux seigneurs de Thennelieres de la maison de Dinteville le rétablissement de cette église. Dans un des vitraux de la croisée du midi est un évêque que Saint François présente à Saint Jérôme; cette vitre fut donnée en 1524 par François de Dinteville, frere de Gaucher II, qui fut évêque d'Auxerre, Ambassadeur à Rome en 1531 & 1532, & mort en 1554.

Ces seigneurs firent bâtir un château fortifié & entouré de grands fossés. Il a été détruit depuis quelques années, & on n'y voit plus que quelques vestiges. En 1635, le comte de Soissons, gouverneur de Champagne, ordonna aux habitans d'y faire la garde dans la crainte d'un siége, & en 1644 ils furent obligés de payer trente-cinq livres pour sept pionniers qu'ils avoient fournis pour la fortification de la ville de Troyes, &c.

Marguerite de Dinteville succéda à Guillaume dans cette seigneurie. Au mois d'août 1595, elle fonda, à Bourguignons, proche Bar-sur-Seine, un hôpital pour les pauvres de ses paroisses de Thennelieres, Laubressel, la Vacherie-sous-Isles, Spoy, Meurville, Auxon, Dinteville, Fools & Bourgoignons, & donna pour le doter ses terres de Bourguignons & de Fools. Cet hôpital étoit appellé

appellé hôpital du Saint-Esprit, à l'imitation de celui de Beaune. Le doyen de la cathédrale de Troyes en avoit l'inspection, & étoit chargé d'y *apporter réformation, s'il le jugeoit convenable, en appellant toutefois lesdits sieur & dame de leur vivant, & après eux, ceux qui seront seigneurs de Thennelieres.* Hist. de Bar-sur-Seine.

En 1636, M. de Cazillac, vicomte de Cessac, héritier de la maison de Dinteville, unit l'hôpital de Bourguignons à celui de Notre-Dame de Pitié, fauxbourg Saint-Victor de Paris, à la charge d'acquitter les fondations & de recevoir quatorze enfans mâles de Bourguignons depuis l'âge de neuf à onze ans jusqu'à vingt-un, où on leur apprendroit des métiers & mêmes les *bonnes lettres*, si on les en jugeoit capables; mais ces conditions ne sont point remplies, & les habitans de Bourguignons ne profitent en aucune manière de l'ancienne fondation de leur hôpital.

Depuis la fondatrice dont nous venons de parler, il n'est plus fait mention des Dintevilles, & la seigneurie de Thennelieres & Laubressel passa à Messieurs le Noble, dont le premier est Pierre, président & lieutenant-général du bailliage & siége présidial de Troyes, qui avoit épousé Simonne de Mesgrigny. 2°. Eustache le Noble, Procureur-général au parlement de Metz. Celui-ci, connu dans la république des Lettres, fit planter, pour avenue de son château, une allée de noyers sur un bout de terre en friche qui appartenoit au baron de Vouldy, médecin. Le baron, d'un caractère bouillant & emporté, en fit arracher quelques-uns. M. le Noble les fit replanter; & huit furent coupés à coups de serpe. M. Tetel, conseiller du présidial, à l'exemple & à l'instigation du baron, en fit aussi couper

dix qui étoient ſur ſon terrein, lui-même mit la main à l'œuvre avec ſa mère & ſa ſœur. M. le Noble crut ne pouvoir mieux ſe venger qu'en exerçant ſa verve contre M. Tetel & le baron. Il compoſa un poëme en quatre chants, où il les tourne en ridicule. Le titre porte : *L'allée de la Seringue, ou les Noyers*, 1665. L'ouvrage eſt une imitation du Lutrin de Boileau, mais bien inférieur à l'original. 3°. Le frere de M. le Noble, Pierre, dit du Bellay, lui ſuccèda dans la ſeigneurie. Celui-ci n'eut qu'un fils, Marie-Pierre, inhumé dans la chapelle ſeigneuriale de Thennelières, le vingt-trois Mars 1720. Il ne reſta plus que Marie, ſœur de Marie-Pierre, qui épouſa M. Dyevre, préſident à Troyes. Devenue veuve, elle épouſa en ſecondes noces M. Jean Paillot, à qui elle donna par contrat de mariage les terres de Thennelieres, Bellay & Laubreſſel ; & mourut le ſept mai 1763.

Meſſieurs Paillot ſont d'une ancienne nobleſſe de Picardie, tranſplantée en Champagne vers le quinzième ſiécle ; & leur généalogie ſe trouve dans les *Étrennes à la nobleſſe* 1777. Jean III, eut ſept enfans d'Anne Bertrand, & mourut le dix mai 1751. Pierre-Jean, ſeigneur de Foucheres, Fraſlines, Courtenot, &c. ſubdélégué de l'élection de Troyes, a ſon fils aîné, Louis-Nicolas, reçu lieutenant-général du bailliage de Troyes en 1777. Jean-Nicolas, frere puîné de Pierre-Jean, forme une ſeconde branche. C'eſt en ſa faveur que la terre de Thennelieres a été érigée en comté ſous le nom de comté de Paillot, par lettres patentes du mois de mai 1765, en conſidération des ſervices de ſes ancêtres & des ſiens propres. Les armes de cette famille ſont d'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois

feuilles d'orme aussi d'or, deux & une; & à la pointe du chevron d'une étoile de même, au chef cousu de gueules chargées de trois couronnes d'or.

Les habitans du village de Paillot ou Thennelieres sont propriétaires, & jouissent de temps immémorial de plusieurs communes; l'une appellée *le Pré-Martin*, une autre le *Gros-buisson*, & la troisiême, la *Fontaine-du-But*. M. le Noble qui possédoit cette seigneurie dans le siécle dernier, conçut l'espoir d'envahir ces communes; & le douze mars 1666, il fit defenses aux habitans d'envoyer leurs bestiaux dans les pâtures: la cause fût portée en justice, les habitans se défendirent, & après quelques années de procédures, M. le Noble cessa ses poursuites, les choses demeurerent dans leur ancien état, & les habitans continuerent de jouir de leurs communes comme auparavant. Ils étoient tranquilles dans leur jouissance, lorsque M. le comte de Paillot, seigneur actuel, renouvella cette querelle en faisant valoir les mêmes prétentions que M. le Noble. Le vingt-neuf avril 1781, il fit défense aux habitans de conduire leurs bestiaux dans les prés qu'il avoit environnés de fossés; nouveau procès entre les habitans & le seigneur; l'affaire est enfin portée à la table de marbre de Paris, après une descente juridique sur les lieux; & le quatre septembre 1782, cette cour souveraine rend un arrêt contradictoire, qui condamne, en dernier ressort, le seigneur à tous les frais, à douze livres d'amende envers le roi, à remplir & faire combler les fossés qu'il a fait creuser autour des pâtures; à faute de quoi, permet aux habitans de faire cette opération à ses frais & dépens, à rétablir les lieux en l'état où ils étoient auparavant; *à*

deux mille livres de dommages-intérêts envers les habitans & communauté, que la cour ordonne *être réintégrés dans la jouiſſance des terreins où ils étoient en uſage & poſſeſſion de mener leurs beſtiaux, & des paſſages qui y conduiſent; fait défenſes au comte de Paillot de troubler leſdits habitans & communauté de Thennelieres, dit Paillot, dans ladite jouiſſance: enfin, que l'arrêt ſera tranſcrit ſur les regiſtres de la juſtice & gruerie de Paillot.*

PONT-SAINTE-MARIE. *Pons beatæ Mariæ.* Cette paroiſſe eſt à une demie lieue Nord-Eſt de Troyes, ſur le grand canal de la Seine. Cent quatre-vingt-onze feux; ſix cens communians; fête patronale, l'Aſſomption; collateur, le chapitre de la cathédrale; décimateur depuis 1693 le curé au trentiême compte. Il a le titre de prêtre cardinal. Le territoire comprend les hameaux du Pont-Hubert, Lavau & la Vallotte. Seigneur, le chapitre de Saint-Etienne qui a droit d'y établir des metiers, ſans être aſtreints aux droits de jurande. Les poids & meſures y ſont différens de ceux de Troyes. La juſtice eſt de la mairie royale de la grande riviere du bailliage de cette ville, & de toutes ſes autres juriſdictions. Le chapitre avoit un droit de péage au Pont-Hubert; mais, le revenu ne ſuffiſant pas aux dépenſes, il l'abandonna au roi, & ce droit fut ſupprimé par arrêt du conſeil de 1755. M. le Marquis de Gallifet eſt ſeigneur de Lavau & de la Vallotte, & la juſtice ſe rend à ſon nom; le mayeur connoit des cauſes des habitans de Pont-Sainte-Marie, du Pont-Hubert & des bordes de Lavau, lorſqu'ils ſont déclarés bourgeois du roi, privativement au mayeur foncier de Pont-Sainte-Marie & Pont-Hubert

POUAN. *Pomantium, Pouantium, Puan-*

tium , *Pouancum* , *Pæantium* , à ſept lieues N. $\frac{1}{4}$ Nord-Eſt de Troyes, à une lieue & demie d'Arcies-ſur-Aube , au milieu des prairies , ſur la rivière de Barbuiſe. Cent quarante-quatre feux, quatre cens cinquante communians; patron, Saint-Pierre; Saint-Maur , ſecond patron ; collateur , l'évêque; décimateur , le chapitre de Saint-Etienne de Troyes pour les deux tiers, le ſeigneur pour l'autre, à la charge de payer au curé vingt-quatre ſeptiers, par moitié ſeigle & avoine. La dîme au vingt-unième compte; chapelles de Saint-Maur & de Saint Léonard, à la collation de l'évêque. Poſte & grenier à ſel d'Arcies ; élection, bailliage, coutume de Troyes, en partie ſiége de Virey-ſous-Bar , depuis qu'un évêque de Troyes donna au ſeigneur de Payns , la moitié de la châtellenie de Pouan , en échange des droits qu'il avoit ſur les habitans de Saint-Lyé : l'autre partie eſt un ſiége particulier de la châtellenie de Méry. Le territoire comprend le Moulin-neuf, le Becheret & le Matray qui n'eſt point de la juſtice de Pouan, mais de la mairie de Villette. La ſeigneurie de Pouan a été poſſédée par la famille de Richebourg, dont Adam, le chef , demeuroit à Sézanne en 1393. *Voyez le Nobil. de Champagne.*

PREMIER-FAIT. *Primum factum*, *Primum fatum*, à ſix lieues de Troyes, & à une lieue & demie de la rive gauche de l'Aube, en pays découvert , ſur la droite du chemin de Troyes à Plancy , appellé *la Voie de Rheges.* Cinquante-huit feux, cent ſoixante communians; patron , Saint Laurent; l'évêque , ſeigneur & collateur; le chapitre de St. Etienne , décimateur; poſte, grenier à ſel d'Arcies, élection, bailliage, preſidial, cou-

tume de Troyes. C'est la patrie de *Laurent de Premier-fait*, ou *Primfat*, poëte & orateur célèbre sous le régne de Charles VI.

SAINT-ANDRÉ-LES-TROYES. *Stus Andræas propè Trecas*; à une demie-lieue Ouest-Sud-Ouest de Troyes; trois cens quatre-vingt feux, onze cens communians; décimateur, l'évêque comme abbé de Montier-la-Celle, paye au curé un gros de trente-six septiers, dont moitié avoine. Par sentence du bailliage de Troyes, du vingt-un janvier 1739, la dîme est au seizième compte. Et par arrêt du conseil du trente-un Mars 1664, les habitans payent la dîme de vin en espèce, & sont obligés d'avertir les dîmeurs avant d'enlever leurs grains. L'église de Saint-André est spacieuse : on y voit une vierge d'albâtre, digne de la curiosité des amateurs. La dédicace se fait tous les ans le deuxième dimanche de mai, depuis qu'elle fut dédiée le quatorze de ce mois 1536. Le portail, ouvrage de Gentil & de Dominique, désigne la profession des habitans, tous jardiniers ou vignerons; & suivant deux inscriptions en vers du temps, il fut fait en 1549. On y voit la porte particulière par où les ladres de la maladrerie des Deux-Eaux entroient autrefois dans l'église. Ils étoient séparés des autres fidèles, comme il est encore défendu aux *Cagots* ou Merc. fr. 1789. *Capots* du Béarn, de se mêler avec le reste des habitans.

La majeure partie de cette paroisse est de la mairie royale de Croncels, & en total, de toutes les jurisdictions de Troyes. Elle comprend les hameaux de Vielzlaines, le Pont-du-Lac, Laines-Bourreuses avec la maison seigneuriale appellée Rosieres, Sainte-Scholastique ou la Prée, & Eschenilly qui est de la Mairie royale des Noes.

St. André, Rosieres, Vielzlaines & Echenilly forment des communautés distinctes, & ont chacun leur syndic particulier. Rosieres est une seigneurie qui a été établie en franc-aleu, en 1570. Les comtes de Champagne accorderent à Guyot, dit Quatre-sols, qui en étoit seigneur, le droit d'usage dans la forêt d'Aumont pour tous les seigneurs de Rosieres. Le Roi leur donna permission de pêcher & de chasser dans le marais qui est sur le territoire. Des lettres de 1553, maintiennent les habitans de ce hameau & de celui de Vielzlaines dans la jouissance du marais. Il y a une transaction de 1559, par laquelle les seigneurs & habitans de Viélaines, les seigneurs & habitans de Chevillele, conviennent de jouir du marais en commun; & une sentence du bailliage de Troyes en 1627, établit le droit du seigneur en propriété d'un tiers dans le marais de Vielaines. (1)

Au lieu de l'auditoire de Montier-la-Celle, il y avoit un four bannal, dont l'abbaye percevoit les droits; mais les habitans lui abandonnerent leurs usages de Laines-aux-Bois, pour avoir le droit de bâtir des fours dans leurs maisons. Les habitans de Saint-André, par sentence de l'échevinage du vingt-huit janvier 1559, ont, dans Troyes, rue de l'Epicerie, droit de marché pour leurs légumes, & proche la belle-croix pour leurs lins, les vendredis & samedis. Et par arrêt du conseil, en date du dix-neuf avril 1687, ils sont exempts de la paye du *Gros-manquant*. Suivant un titre qui nous a été communiqué, cette paroisse souffrit beaucoup de guerres sous le regne de Henri III. Il y est représenté que le *camp du roi a vécu, mangé & consommé tout*

(1) Nous devons ces renseignemens à M. Berthelin, seigneur actuel de Rosieres.

le bled, vin, bestiaux & fourrages; abattu plus de quatre-vingt maisons, gâté les bleds & emblaves; brûlé les échalas des vignes, & coupé les arbres fruitiers. Les cadavres des hommes & des bestiaux produisirent une telle infection, que la plûpart des habitans en moururent. C'étoit en 1578.

Le 6 avril 1632, sur la preuve de jouissance immémoria'e & sans redevance, il y eut un arrêt en faveur des habitans de Rosieres & Laines-Bourreuses, qui furent confirmés dans le droit d'usages & pâtures de Viélaines. Sur la foi de quelques manuscrits, nous avions d'abord compris dans cet arrêt les habitans d'Echenilly; mais M. Berthelin, seigneur de Rosieres, nous en ayant communiqué une copie authentique, nous nous faisons un plaisir de rétracter ce que nous avons dit dans l'Almanach de Troyes de 1778, & d'avertir les personnes qui peuvent être intéressées dans cette affaire, que l'arrêt ne fait aucune mention des habitans d'Echenilly.

Entre l'église de Saint-André & celle de Montier-la-Celle, dans une place nommée aux-deux-tombes, *ad duas tumbas*, étoit autrefois la paroisse de Saint-Michel, vulgairement Michau, autrement *la Thuillerie*, à la présentation de l'abbé de Montier-la-Celle. Elle existoit dès le neuviême siécle, & l'on y déposa le tombeau de Saint Frobert, lorsqu'on rebâtit, en 872, l'église de cette abbaye. Celle de Saint-Michel est aujourd'hui entiérement détruite, & la paroisse a été réunie à celle de Saint-André. Sur le territoire de celle-ci, sont les abbayes de Montier-la-Celle, de Notre-Dame-des-Prés, l'emplacement de l'ancien hôpital de Saint-Lazare, & l'ancien prieuré de Sainte-Scholastique, desquels je vais parler successivement.

ABBAYE DE MONTIER-LA-CELLE. Cette

abbaye eſt une des plus conſidérables du diocèſe de Troyes ; des ſaints en ont été les fondateurs, les rois ont donné le fonds, des princes en ont augmenté les revenus. Elle a donné des patriarches aux ordres religieux, des archevêques aux métropoles, des évêques aux villes épiſcopales, des abbés aux monaſtères, des ſçavans aux lettres. Les ſouverains pontifes lui ont donné des marques de leur tendreſſe & de leur affection : enfin, elle eſt la mere de pluſieurs prieurés, & la collatrice de plus de trente égliſes paroiſſiales.

Vit S. Frod. Mémoir. de Baug. Dict. de la Mart. ap C., romp. Deſguerrois. Baillet. Eph. Troy. Mſſ Duh. Mſſ. Traſſ. Mém.comm. &c. &c.

Saint Frobert, né à Troyes vers le milieu du ſeptième ſiécle, forma le deſſein de ſe retirer du monde & de ſe choiſir un lieu où il pût vivre dans le ſilence, pour s'y édifier avec quelques compagnons. Les nobles & les riches du pays, voulant ſeconder ſes deſſeins, lui offrirent des terres pour s'y établir ; mais Frobert les refuſa. Il avoit jetté ſes vues ſur un lieu marécageux, ſitué à une petite demie-lieue de Troyes, dépendant du domaine royal, nommé, ſelon quelques-uns, *Iſle-Germanique*, *Inſula Germanica*, & ſelon d'autres, Iſle-Germaine, *Inſula Germana*, ou *à Germano*. Clovis II regnoit alors en France, & Frobert le ſupplia de lui accorder le marécage de l'Iſle-Germaine, couvert de bois & de broſſailles. Il obtint du roi ce qu'il demandoit ; & vers l'an 660 ou 661, le ſaint, avec ſes compagnons, défrîcha le terrein, & y jetta les premiers fondemens d'un monaſtère.

Le premier bâtiment conſiſtoit ſeulement en un petit oratoire, & autant de cellules qu'il y avoit de religieux. Il fut appellé, *le monaſtère de l'Iſle-Germaine*. Le nombre des religieux s'étant, en peu de temps, conſidérablement augmenté, le ſaint abbé jugea à propos de faire un voyage à la cour. Clotaire III. venoit de ſuc-

céder à ſon pere Clovis II. Ce prince étant mineur, Frobert s'adreſſa à la reine Bathilde, ſa mere, & régente du royaume, qui fut charmée de trouver l'occaſion de favoriſer un établiſſement de piéte. Elle fit donner à Frobert la confirmation de la poſſeſſion de l'Iſle-Germaine, & lui en fit accorder des lettres-patentes en 664.

A ſon retour, le ſaint abbé s'appliqua, avec encore plus d'ardeur, à ſon nouvel établiſſement, & en forma une retraite aſſez gracieuſe. Il conçut alors le projet d'y faire une nouvelle égliſe, d'agrandir l'enclos du monaſtère, & d'en augmenter les bâtimens ſuivant le nombre des religieux qui croiſſoit de jour en jour. Pluſieurs particuliers lui donnerent une partie de leur bien pour lui faire des revenus; lui-même fit quelques acquiſitions de ſes épargnes, y joignit ſon patrimoine; ſes parens y contribuerent de leurs facultés, & il ſe vit enfin tranquille ſur le néceſſaire. Il donna à ſes religieux la regle de ſaint Benoît, qu'il avoit ſuivie à Luxeuil: en peu de temps, la piété fleurit parmi eux, & la maiſon devint célebre par la régularité & la ſainteté de ſes membres.

L'égliſe que ſaint Frobert commença, ne fut achevée que ſur la fin de ſa vie. L'évêque Abbon en fit la dédicace, & elle fut conſacrée à Dieu, ſous le titre de ſaint Pierre, comme la cathédrale de Troyes. Le monaſtère changea alors de nom, & fut appellé Saint-Pierre-de-la-Celle ou des Cellules: *Cella ſancti Petri*, ou *ſancti Petri de Cella*. On y liſoit, ſur un Tableau, ces vers qui marquoient le bienfait du roi Clovis.

Tunc Princeps regni Clodovœus ſceptra gerebat
Qui, Frodoberte, tibi dono dedit arva petenti,
Quæ multis præcincta bonis rivoque paluſtri
Hic præſtans Monachis ſecretam ducere vitam.

Après la mort de ſaint Frobert, ce monaſtère changea encore de nom, & fut appellé, *la Celle de ſaint Frobert.* Le ciel continua d'y répandre ſes bénédictions, & les religieux conſerverent l'eſprit de leur inſtituteur. Un d'eux, nommé Bobin, fut choiſi pour être évêque de Troyes; mais il n'oublia point la maiſon qui l'avoit formé à la perfection. Il enchérit encore ſur ce qu'avoit fait ſaint Frobert; il augmenta les bâtimens & les revenus, de ſorte que cette abbaye changea de nom pour la troiſième fois, & fut appellée, la Celle de Bobin: *Cella Bobini.* Vers ce temps-là, en 837, fut fondée l'abbaye de Montierramey pour d'autres bénédictins: elle prit le nom de *Cella nova*, & le monaſtère dont nous parlons, changea pour la quatrième fois de nom, & fut appellé *Cella antiqua.* Enfin, le dernier nom, ſous lequel il eſt connu depuis pluſieurs ſiécles, eſt celui de *Montier-la-Celle*, qu'il porte aujourd'hui.

Cherembert ou Chelembert, qui poſſédoit beaucoup de terres aux environs de Troyes, lui donna pluſieurs de ſes ſeigneuries, terres & revenus, entr'autres, Bonneval, Courcelle, Ulſon (*Maſocomeranum*) ſur la petite rivière *Madonia;* Bouilly, au village nommé *Mons abolinus;* ce qu'il avoit à Chappes, au bourg de Lanſuine, *Latiſenſi*, au lieu nommé Auſe, *Mantavia*, dansle territoire d'Arcys, au petit Viaſpre. Le titre de ſes donations eſt daté de Troyes, le premier mars de l'an deuxième du roi Pépin, en 752.

Une tradition commune nous apprend que les chanoines de l'égliſe de Troyes céderent auſſi une partie de leurs revenus à ſaint Frobert & à quelques chanoines qui l'avoient ſuivi dans l'Iſle-Ger-

maine. Ils convinrent des droits mutuels d'une église sur l'autre, se distribuerent les reliques & voulurent un même patron. On voit cet accord en différens endroits dont ils sont possesseurs; plusieurs sont encore contigus, parce qu'ils furent alors partages, comme saint Andre, dont les religieux ont le clocher, & les chanoines Echenilly; les religieux ont Rilly-sur-Seine, & les chanoines Sainte-Syre; les chapelles appartiennent aux chanoines, & Chausson aux religieux, &c. &c. La fraternité se voyoit encore autrefois aux processions des rogations; le lundi, les chanoines alloient, en corps, dire la messe à Montier-la-Celle, & les religieux le mardi à la cathédrale: ce qui montre une espèce d'égalité entre les chanoines & les moines, les uns étoient appellés *Monachi Cathédrales*, & les autres *Monachi Cellenses*. L'abbaye de Montier-la-Celle eût encore fraternite ou association avec celles de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés, de Marmoutier, de Saint-Remi de Rheims, de Saint-Remi, & de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, de Corbie, de Châlons, de Saint-Benigne de Dijon, de Saint-Michel de Tonnerre, de Saint-Loup, de Saint-Martin, & plusieurs autres.

Saint-Bobin fit rétablir l'église de Montier-la-Celle d'une architecture fort élevée, environ l'an 790, & voulut y être inhumé. L'auteur de sa vie dit qu'on y mit ces vers:

Cujus opus, Bobine Sacer, te præside crevit,
Antistes meritis magnificande tuis,
Per tua nunc Frodobertus ovans, consulta Beatus
Continet Ecclesiæ culmina celsa tuæ.

En 850, ſaint Prudence, Evêque de Troyes, en fit une nouvelle dédicace, & y fit mettre pour ſaint Frobert, un tombeau, dont voici l'inſcription :

Hæc lapidum tumba Frodoberti continet oſſa

Qui prior hìc quondàm condidit Eccleſiam.

Les richeſſes de Montier-la-Celle étoient devenues un objet d'envie pour ceux qui regardoient, comme mal employé, le bien donné aux Egliſes. Aledran, ou Alderon, comte ou gouverneur de Troyes, & l'un des ſeigneurs de la cour de Charles-le-Chauve, comptant, ſans doute, ſur ſon crédit, s'étoit emparé de pluſieurs terres de cette abbaye. On en porta des plaintes au monarque, & loin d'autoriſer l'uſurpation d'Aledran, il l'obligea de reſtituer ce qu'il avoit pris à Crenay, à Argentoles, à Prunay, à Breviande, à Rilly & ailleurs, avec defenſes à aucun comte de Troyes d'y mettre la main à l'avenir. La charte de ce prince, qui étoit alors dans ce monaſtère, eſt du dix janvier 859. Le même roi fit de grands biens au quatrième abbé, Bodon, qui depuis fut évêque de Troyes, confirma ſes donations précedentes, & réitéra ſes défenſes à toutes perſonnes de les diminuer, & de troubler les religieux en aucune manière. Par une autre charte donnée à Compiegne le vingt-neuf mars 877, Charles-le-Chauve & Boſon, comte de Troyes, firent don à cette abbaye de la forêt dite de Javernand, & de quelques autres biens.

Henri I. roi de France, en 1048, approuva

& confirma la donation que Thibault I. comte de Champagne, fit, avec Gilduin, archevêque de Sens, de la paroiſſe de Provins, aux religieux du prieuré de cette ville, dépendant de Montier-la-Celle. Philippe I. confirma, en 1071, à l'abbé Bernard, la direction de la paroiſſe de Sainte-Savine-lès-Troyes, & par d'autres lettres, celle de Saint-André. L'affection de Philippe-le-Bel pour cette abbaye, eſt exprimée dans les patentes qu'il donna au mois de mai 1294, pour la ratification de la ſeigneurie de Verdey: la charte en fut ſignée par Jeanne, reine de France & comteſſe de Champagne. Philippe V. en 1318, prit cette abbaye ſous ſa protection, & lui conſerva tous ſes droits de haute, moyenne & baſſe juſtice, dans toutes les terres qu'elle poſſédoit. Charles IV. la maintint dans le droit de faire entrer cinquante muids de vin dans Troyes ſans rien payer. Charles VIII. voyant les diſſipations de Nicolas de la Place, qui en étoit abbé commendataire (1), fit expédier en 1484, aux religieux des ſauves-gardes pour la conſervation de leurs biens. La liſte des bienfaiteurs de Montier-la-Celle feroit longue, ſi nous entrions dans un plus grand détail; nous nous contentons de nommer les principaux, & d'ajoûter qu'on peut compter dans ce nombre pluſieurs archevêques, évêques & ſeigneurs circonvoiſins, qui ſe ſont plû d'y faire des legs pieux.

Les papes lui donnerent auſſi des marques de leur bienveillance. Adrien IV. donna, en 1155, une

(1) Il étoit doyen de l'égliſe de Troyes, & neveu de l'évêque Loius Raguier.

bulle qui en confirme tous les revenus, droits, seigneuries & possessions. Il réprima ceux qui troubloient l'abbé & les religieux dans la perception des dîmes & autres droits de la Celle-Saint-Serein. On compte jusqu'à cinq bulles de Grégoire IX. qui défend de contraindre l'abbé & les religieux à prouver par le fer chaud ce qu'ils auront nié ou affirmé. Il leur permet d'inhumer dans leur église ceux qui le demandent; & dans une autre bulle, il traite de pacification entre Robert de Torotte, évêque de Langres, & l'abbé Léteric, sur un prétendu droit de procureur que le prélat disoit avoir dans cette abbaye. Clément IV. annulla toutes ventes ou aliénations qui pourroient être faites des biens de ce monastère. Honoré III. dispense les abbés & religieux de toutes commissions honoraires ou onéreuses, qui pourroient préjudicier au recueillement monastique. Il les prend sous sa protection, & met tous leurs droits sous la sauve-garde des Apôtres saint Pierre & saint Paul. Ces religieux peuvent encore compter parmi leurs bienfaiteurs spirituels, les papes Pascal II. Anastase IV. Nicolas IV. Alexandre III. Alexandre IV. Urbain III. & Urbain IV, qui, tous leur ont confirmé leurs biens par des bulles apostoliques.

La regle de saint Benoît, que saint Frobert avoit établie, subsista sans altération jusqu'en 923, qu'un certain Benso, moine de Montier-en-Der, dont il avoit volé les archives, voulut s'ingérer de gouverner l'abbaye de Montier-la-Celle. Esprit inquiet & remuant, il y mit le trouble & la confusion Mais les religieux, lassés de ses désordres, le chasserent, & élurent canoniquement un d'entr'eux nommé Walon ou Galon, qui remit tout dans l'ordre, & rétablit l'observance vers

l'an 969. Elle y regna jusqu'en 1154. Alors, deux moines, sous prétexte de la noblesse de leur naissance, mirent de nouveau le trouble dans la communauté par des pratiques secretes. L'abbé Hugues ayant manqué de s'y opposer, la regle tomba dans le relâchement. Pierre, son successeur, retrancha ces deux membres superbes, ôta le scandale du milieu des religieux, & rendit la santé au corps entier (1). Depuis ce temps, la régularité continua, sans déchet notable, jusques vers le milieu du quatorzième siécle. En 1348, les Anglois brûlerent le monastère qui avoit échappé à la fureur des Normands plus de cinq cens ans auparavant. Quelques-uns attribuent ce désastre au peu de conduite de l'abbé Aymeric. Il chicana sur la mense conventuelle, plaida le pitancier, & troubla l'infirmier en la récolte & distribution des revenus que l'abbé Guillaume avoit assignés pour les malades & vieillards atténués. Il sçut si peu ménager l'esprit des Anglois, qu'ils ruinerent l'abbaye & en brûlerent l'eglise. De plus, il n'étoit point économe, & il dissipa tellement les revenus, que les religieux s'adresserent au roi pour obtenir des alimens & une de leurs maisons dans Troyes pour s'y refugier ; mais n'ayant pu en obtenir aucune de cet abbé, ils se retirerent chez les dominicains, qui les reçurent charitablement.

Henri de Vienne, son successeur, répara les dégradations du temporel & du spirituel, & l'observance dura près d'un siécle jusqu'environ

(1) *Voy. la vie de Pierre de celle à la suite de celle d'Urbain IV. imprimée à Troyes chez la veuve Gobelet* 1782.

1534, que le relâchement se glissa de nouveau dans le cloître. Le roi François I. fit rendre, par le parlement, un Arrêt qui obligea l'évêque de Troyes, Odart Hennequin, de remettre les Religieux dans leur observance. En conséquence, le prélat fit venir, en 1544, 24 Réformés de la congrégation de Chézal-Benoit, au diocèse de Bourges. L'abbé Pierre de Mareuil, Evêque de Lavaur, les paya pendant quatre ans; mais, les anciens religieux s'étant plaints qu'on ne les eût point ouis & qu'on les empêchât d'exécuter leurs bons desseins, les Réformés furent renvoyés. Cependant la régularité ne s'affermit pas encore, & elle se trouva entiérement anéantie vers l'an 1655. Alors on y envoya cinq religieux de la congrégation de Saint-Vannes, qui, le Dimanche sept décembre, y commencerent la réforme, malgré toutes les contradictions & tous les obstacles. Ils y firent des progrès, & en 1662 on y mit un college de jeunes religieux pour la philosophie, & ensuite pour la théologie Ce college a duré pendant quelque temps, & depuis, l'observance s'est maintenue, soit par les soins des Abbés, soit par les Chapitres généraux qui s'y sont célébrés, suivant les besoins.

L'Abbaye de Montier-la-Celle a été l'école où se sont formés plusieurs personnages recommandables par leur science & par leur vertu. Le onziême siécle y vit fleurir saint Robert, natif de Troyes, fondateur de Molême & de Citeaux; le célebre Pierre-de-la-Celle, nommé de son vivant *l'Abbé de Champagne* par excellence, aussi natif de Troyes & mort évêque de Chartres en 1187; Foulques, son disciple, qui devint évêque d'Estonie en Suede; Etienne le Cambarut ou de Chambarut: *Cambaruti, aliàs*

Petr. Cell. Ep. 19. L. 5. Ep. 15. L. 6.

Albranti, qui de moine & enſuite abbé de cette Abbaye, fut Archevêque de Toulouſe, & grand Camerier du Pape Clément VI. On peut encore placer au nombre des élèves de Montier-la-Celle, comme illuſtres, ceux qui en ont été tirés pour monter ſur le ſiége épiſcopal de Troyes.

L'Égliſe de cette abbaye eſt un chef-d'œuvre d'architecture, & les connoiſſeurs la regardent comme une des plus belles de la Province. Elle fut reconſtruite par les ſoins de l'abbé regulier Antoine Girard, en 1517. Sa longueur eſt de 200 pieds, ſa croiſée de 100; les fenêtres qui ſont hautes & larges, ſont au nombre de 38. Les vîtres ſont peintes & repréſentent pluſieurs figures de l'ancien teſtament, des myſteres du nouveau, des images de ſaints & ſaintes, dont le tréſor poſſede des reliques. Tout cet édifice eſt d'auſſi bon goût qu'il eſt délicat, & particuliérement à la voûte du rond-point, où l'on voit un cul-de-lampe de 60 pieds en rondeur, & 15 de projet hors de la voûte. Il eſt tout percé à jour & ſemble n'être porté que ſur le dos d'une colombe volante, ſuſpendue perpendiculairement ſur le maître-autel. La chapelle dédiée aux anges, qui fait le fond du bas côté droit, a été ornée vers le milieu du ſeizième ſiécle, de peintures à freſque & de ſculpture, par les ſoins & aux frais d'un frere Marret, tréſorier clauſtral de la maiſon. Le retable de l'autel eſt ſurmonté d'un groupe de deux figures de grandeur naturelle, repréſentant Jacob terraſſé par l'Ange qui lutte contre lui. L'Autel, fermé en conſole, eſt un chef-d'œuvre de deſſein, d'architecture & de ſculpture, dans le goût grec, que M. Groſley, grand connoiſſeur, ſoupçonne être l'ouvrage de quelque bon éleve de l'école de Florence.

Eph. Troy. 1765.

Cette église possede beaucoup de reliques, entre lesquelles sont neuf corps saints, renfermés dans huit châsses séparées dans des niches de sculpture, élevées dans le mur de la coquille qui entoure le maître-autel. Il y en a encore d'autres qui étoient autrefois richement enchâssées, jusqu'au temps de Benjamin du Plessis, quatriême abbé commendataire, qui vendit la plus grande partie de ces châsses, malgre l'opposition du trésorier & des religieux.

Desguerrois prétend que Henry de Vienne est le premier abbé de Montier-la-Celle, qui ait porté la mitre & les autres ornemens pontificaux, & qu'il obtint cette permission de Clément VII. pape d'Avignon, en 1391; mais il est probable que l'abbaye jouissoit de ce droit long-temps auparavant. Louis Raguier, évêque de Troyes en fut le premier abbé commendataire en 1470; son neveu, Nicolas de la Place, lui succéda en cette qualité. Après lui on reprit la voie de l'élection jusqu'à Antoine Girard, qui fut élu en 1517, il mourut en 1534, & depuis, cette abbaye a toujours été en commende. L'Evêque y avoit droit de visite & de procuration. On y voyoit plusieurs offices claustraux, la Prévôté, l'Aumônerie, l'Infirmerie, la Trésorerie & la Chantrerie; mais ils ont été réunis à la manse monacale. Depuis 1750 jusqu'en 1772, les prieurs & religieux ont rebâti la maison presque à neuf, & par leur économie, lui ont rendu son premier lustre, malgré la médiocrité du revenu de leur manse. Ils ont réparé, embelli & enrichi leur église, soit en décorations comme pavé & autel de marbre, stalles, grilles, &c. soit en ornemens & vêtemens sacerdotaux pour la décence de l'office divin.

M. Antoine-Marie de Bérard de Montalet-de Villebreuil, nommé à cette Abbaye le 24 Décembre 1700, en est le dernier Abbé. Il posséda ce bénéfice pendant environ soixante & dix ans. Sur la fin de sa vie, il donna son consentement à la réunion de son abbaye à l'évêché de Troyes. La bulle de réunion donnée sur la demande de Louis XV. par le Pape Clément XIV. est datée du 8 des ides ou le 6 septembre 1770. Le Souverain Pontife dit dans cette Bulle qu'il réunit la manse abbatiale à l'évêché de Troyes, & supprime le titre d'abbé de ce monastere pour donner moyen aux évêques de ladite ville de soutenir avec plus de decence leur dignité pontificale avec plus de grands biens. Après toutes les formalités requises en pareilles circonstances, M. de Barral, évêque Troyes prit, en 1771, possession, par procureur de ce nouveau bénéfice qui augmente ses revenus. En conséquence de cette réunion, le roi se réserva la collation de tous les prieurés de cette abbaye après la mort des titulaires, & le souverain pontife y donna son consentement.

NOTRE-DAME-DES-PRÉS. Cette Abbaye, en latin : *Cœnobium beatæ Mariæ Pratensis*, *Domus Pratensis* ou *de Pratis*, est située dans un terrein bas & marécageux, à un quart de lieue ouest quart sud-ouest de la ville de Troyes, entre le fauxbourg de Sainte-Savine & la paroisse de Saint-André dont elle dépend. Elle doit son établissement à plusieurs filles qui voulurent se séparer du monde & vivre dans la retraite. Elles choisirent une métairie nommée *Chicherey*, qui appartenoit à Etienne de Champ-Guyon. Voyant leur bonne intention, le pos-

feſſeur leur en fit une donation & elles s'y établirent vers 1230 ou 1231. Robert, alors évêque de Troyes, approuva cette fondation dès la même année & y appoſa ſon ſceau pour la rendre plus authentique.

L'endroit que ces nouvelles religieuſes avoient choiſi, ſe trouvoit de la Juſtice du chapitre de la cathédrale, & ſes droits & cenſives étoient par-là retranchés. Il s'oppoſa d'abord à leur établiſſement; mais enfin il y conſenti à condition qu'elles dépendroient de lui, qu'elles n'acquéreroient rien à ſon prejudice, qu'elles n'obtiendroient aucun privilège qui pût nuire à ſes droits, qu'elles ne pourroient bâtir au-delà de leurs foſſés, & ne feroient aucun échange ſans ſon avis: ainſi il leur quitta la cenſive de ſix deniers & la juſtice dans leur enclos ſeulement. L'acte eſt du mois d'août 1231. Def. Chr. ce Mſſ. &c. Stetẽ. Mém. Baug. Dub.

L'évêque Nicolas, & le chapitre prétendirent à la direction du nouveau monaſtère, & voulurent s'aſſujettir les religieuſes; mais il fut fait un accord par lequel elles obéiroient aux évêques de Troyes en ce qui ne contreviendroit point à la liberté & à l'inſtitut de leur ordre; que ſi elles y contrevenoient elles-mêmes, l'évêque de Troyes pourroit ſaiſir une partie de leurs biens juſqu'à la valeur d'un muid de froment; & que ſi elles perſiſtoient, elles en ſeroient repriſes par l'abbé de Clervaux, à la requiſition de l'évêque; que cependant ce monaſtère ſeroit incorporé à l'ordre de Citeaux, dont les religieuſes avoient déjà la regle & l'habit. En conſéquence, au mois de janvier 1235, l'abbé de Citeaux donna commiſſion aux abbés de Larrivour, de Boullancour & de Mores, d'examiner ce qui s'étoit paſſe à ce ſujet. Sur leur

rapport, la maison de Notre-Dame-des-Prés fut incorporée à l'ordre : &, comme il y avoit alors vingt-cinq religieuses, elle fut érigée en abbaye.

Elizabeth, femme de Jean, comte & seigneur de Bourgogne, donna à perpétuité, en aumône, aux religieuses *cent souldées de terre* pour l'anniversaire de son pere & de sa mere, pour le sien & celui du comte son mari. Elizabeth cependant n'ayant pas des revenus proches de l'abbaye, donna au religieuses l'argent nécessaire pour acheter ces revenus ; mais cette princesse s'étant encore trouvée dans l'impossibilité de satisfaire à ses desirs, le comte Jean son époux y suppléa & promit *de bonne-foi cent sols de Saint-Etienne, ou du sel pour la valeur desdits cent sols à recevoir dans la quinzaine d'après la fête de Saint-Jean-Baptiste*, jusqu'à ce qu'Elizabeth leur ait assigné des revenus. Le titre est de 1243, confirmé en 1250 par R. doyen de l'église de Troyes & G. abbé de Larrivour.

Dans la suite, ne trouvant plus leur logement assez commode, elles entreprirent de l'augmenter, & parce que la mere d'Urbain IV étoit inhumée dans leur église, elles implorerent le secours de ce souverain pontife qui étoit Troyen. Urbain qui avoit conçu une estime particuliere pour l'ordre de Citeaux, voulut faire du bien à la maison où reposoient les cendres de sa mere, & envoya, en 1264, cinq mille florins pour aider à bâtir l'église.

Au commencement du dix-septième siécle, le monastere commençoit à menacer ruine ; mais, vers 1630, il dût son rétablissement à l'abbesse Marie de la Chaussée, qui, en même temps fit

creuser les fossés & fermer l'enceinte de murailles. Il y eut encore quelques difficultés de la part du chapitre, parce que les fossés s'étendoient au-delà des bornes prescrites, mais le débat fut appaisé presqu'aussi-tôt. Quoique les revenus de cette abbaye soient très-modiques, elle a eu autrefois près de quarante religieuses. Maintenant on en compte environ vingt-cinq; elle est exempte de la jurisdiction de l'évêque. La fête patronale de l'église est l'Annonciation. Desguerrois dit que quelques reliques de sainte Genevieve y sont conservées, ce qui ne s'accorde point avec M. Baillet, qui assure qu'on s'est toujours fait un scrupule de ne rien détacher du corps de cette Sainte, & M. de Choisi dit qu'une des dents de sainte Genevieve, qui est dans un reliquaire particulier, dans l'abbaye de son nom, à Paris, est la seule relique qu'on ait tirée de sa châsse depuis huit cens ans.

Eph. Stor. Trecens. Bail. Mss. Mor.

SAINT-LAZARE ou MALADERIE DES DEUX-EAUX. Le douzième siécle vit regner en France une maladie cruelle qui n'est plus connue que sous le nom de lepre, & sur la nature de laquelle on est peu d'accord. Le nombre des malades augmenta si fort, qu'il n'y eut ni ville ni bourgade qui ne bâtit un hôpital pour les retirer; & nous apprenons, par le testament de Louis VIII. roi de france, en 1225, qu'il y avoit alors deux mille léproseries dans le royaume. On nomma ses maisons *Ladreries*, & les lépreux *Ladres*, de Saint-Lazare, que le vulgaire appelloit *Saint-Ladre*.

C. prompt. F. 398. 403. Deig. ad an. 1123. Mss. Mor. Mss. Duh. &c.

La léproserie de Troyes fut établie par les habitans de la ville, assez loin pour éviter la

contagion, & aſſez près pour y veiller & donner aux malades les ſecours néceſſaires. Elle fut placée à trois quarts de lieue de diſtance, ſur le chemin de Bourgogne, à l'entrée du village de Breviande, & fut appellée maiſon des Deux-Eaux : *De dualus aquis*, l'hôpital des ladres ou Saint-Lazare. Nos écrivains ne nous diſent rien de ſa fondation ; mais il eſt certain qu'elle exiſtoit avant 1123, puiſqu'il en eſt fait mention ſous cette année dans une charte de Hugues, comte de Champagne. Les directeurs des hôpitaux y établirent un eccléſiaſtique pour y deſſervir la chapelle & faire l'office aux malades. Son logement étoit au midi, & celui des infirmes vers le ſeptentrion, où étoit une religieuſe ou recluſe, *recluſa*, pour les aſſiſter dans leurs beſoins corporels.

En 1123, avant que de partir pour la Terre-Sainte, le comte Hugues donna pour cette maiſon, à prendre à perpétuité ſur ſes revenus, cent ſols pour trois termes chaque année. Sa charte eſt le plus ancien titre que l'on connoiſſe de cette maladrerie. Marie, veuve du comte Henri I. & Henri II. ſon fils, lui donnerent une prébende dans l'égliſe collégiale de Saint-Etienne, pour y entretenir le ſervice divin, & pour le ſoulagement des malades. Le titre eſt daté de 1186, ainſi que le conſentement du doyen & du chapitre.

Lorſqu'un malade, par une ſentence de l'officialité, étoit déclaré lepreux ou ladre, on employoit un cérémonial qui parut aſſez intéreſſant pour en faire un article du rituel ou manuel de M. Odard Hennequin, évêque de Troyes en 1541, & nous croyons devoir rapporter la maniere de recevoir le ladre, de le mettre

hors du ſiécle, & de le rendre en ſa *Borde*. [1]

Le jour de ſa réception, il ſe rendoit à l'églife & aſſiſtoit à la meſſe qui ne devoit point être des morts. Il devoit être ſéparé des autres, avoir le viſage couvert & *embrunché comme jour des trépaſſés*, aller à l'offrande baiſer le pied du prêtre & non la main. Au ſortir de l'égliſe, le curé, armé d'une pelle, prenoit de la terre du cimetiere, qu'il mettoit par trois fois ſur la tête du ladre, en diſant : *mon ami, c'eſt ſigne que tu es mort au monde, & pour ce, aye patience en toi.* Enſuite, avec la croix & l'eau-bénite, le menoit en proceſſion à ſa borde, à l'entrée de laquelle il exigeoit ſon ferment & lui ordonnoit de ne point entrer en aucune maiſon, en aucun moulin, de ne regarder en aucune fontaine, de manger ſeul, de ne point entrer à l'égliſe pendant le ſervice, de ne parler à perſonne au-deſſus du vent, de ſonner de ſa *cliquette* ou *tarterelle* en demandant l'aumône, d'être vêtu d'une *houſſe de camelin*, de ne boire qu'à ſon ruiſſeau ou puits, d'avoir, devant ſa borde *une écuelle fichée ſur un droit bâton*, de ne paſſer ni planche, ſans avoir mis des gants, enfin, de ne point découcher ſans la permiſſion du curé ou de l'official.

Le curé devoit être payé de ſes honoraires comme d'un enterrement, & après la mort du ladre, la maiſon, les habits, le lit & tous les meubles de la borde lui appartenoient, ainſi que les meubles qu'il avoit d'ailleurs.

---

(1) Vieux mot qui ſignifie maiſon des champs ou métairie.

L'hôpital de Saint-Lazare fut mis ſous l'administration des officiers municipaux, & en 1335, le roi Philippe-de-Valois leur en donna des lettres de confirmation. Chaque année ils nommoient un économe pour en régir les biens, à la charge de leur en rendre compte.

Dès le commmencement du quatorziême ſiécle, les bouchers de Troyes donnoient tous les ans, entre Noël & la Chandeleur, à cette maladrerie, vingt-cinq porcs, *par dévotion & de leur pure volonté.* Mais y ayant manqué vers 1326, il s'éleva entr'eux & les maîtres, freres & ſœurs de la maiſon, une grande conteſtation. Ce qui n'étoit d'abord qu'une œuvre de charité, devint un droit dans lequel la léproſerie fut maintenue par arrêt confirmatif de la ſentence de Jean de Maiſon, alors bailly de Troyes.

La conteſtation ſe renouvella en 1428. On prétendit que les bouchers étoient tenus d'amener eux-mêmes attelés & accouplés à un chariot de quatre roues ferrées, *le chapelain de la Maladrerie, revêtu de ſurplis & d'etole, tenant une croix en ſes mains*, & de conduire en cet attirail vingt-cinq *pourceaux gras & non ſurſemés, bons & ſuffiſans à faire lard, vuidés & appareillés, garnis de leur ſain, ſang & menuhats, le chapelain aſſis ſur le devant du chariot, & chacun d'eux ayant ſur la tête un chapelet de verdure, & les meneſtriers cornant devant eux, dès les étaux de la boucherie juſqu'au lieu des Deux-Eaux, & illec payer, bailler & délivrer les vingt-cinq pourceaux & le chariot, pour & au profit de ladite Maladrerie.*

Les demandeurs aſſurerent que cette poſſeſſion étoit de temps immémorial, & que le

droit en devoit être gardé & retenu. Les bouchers s'excuserent de leur manquement sur les guerres (2) qui les exposoient à trop de dangers, & sur la foiblesse de leurs pourceaux qui n'auroient pas été de valeur à être reçus; que d'ailleurs, en conduisant le chariot, ils avoient été insultés par la populace qui les appelloit: *vilains cerfs, bœufs brayans*, & leur disoit *plusieurs autres graves injures*. Enfin, ils demanderent que cette redevance fut commuée d'une maniere même plus profitable à la maladrerie. Leur proposition fut acceptée, & par une transaction du vingt-cinq janvier de cette année, il fut convenu que la communauté des bouchers, à perpétuité, payeroit à la maladrerie *la somme & quantité de douze marcs d'argent en douze tasses d'argent fin, signelées au poinçon de Paris, chacune d'un marc d'argent, verrées d'or & martelées de la plus belle façon.* Cette somme a été réduite depuis en celle de deux cens livres que les bouchers payent encore tous les ans à l'Hôtel-Dieu le jour de Saint-Barnabé.

Enfin, la maladie des ladres ayant disparu, les revenus de la maison furent réunis aux autres hôpitaux de la ville, & les directeurs y nommoient un chapelain. Mais les réparations de l'église & des bâtimens étant devenues trop à charge, on les fit jetter bas lorsqu'on projetta de faire de nouveaux bâtimens à l'Hôtel-Dieu-le-Comte. La chapelle & la maison de Saint-

(2) Les Anglois ravageoient alors la France, & tenoient Troyes sous leur domination.

Lazare furent aussi entiérement détruites en 1733, & l'on n'y voit plus qu'une croix plantée dans la place.

SAINTE-SCOLASTIQUE. L'endroit où cette maison fut bâtie se nommoit anciennement la Prée, *Pratea*, & les Chartreux y demeurerent pendant long-temps, comme nous le dirons à leur article. Lorsqu'ils y étoient encore, en 1622, Marie le Mairat, veuve de Nicolas Largentier, notaire & secrétaire du Roi, maison, couronne de France, conçut le dessein d'établir en leur place une communauté de religieuses. Elle en fit part à ses enfans Louis Largentier, baron de Chapelaines, & Charles Largentier, abbé de l'Absie en Gastine, diocèse de la Rochelle, qui répondirent & contribuerent à la fondation. En conséquence, ils engagerent les Chartreux de leur faire un abandon de leur maison de la Prée, leur proposant, en échange, la maison de l'Echerelle, à l'extrêmité du fauxbourg de Croncels, avec les terres, prés, droits de justice & autres prérogatives qui appartenoient à la famille Largentier.

MSS. comm. MSS. Duh.

Les Chartreux accepterent ces propositions, & leur acte d'abandonnement avec celui de la donation fut passé le vingt-sept septembre 1626. Le général de l'ordre consentit à cet échange, & fit visiter les lieux au mois de novembre de la même année. René de Breslay, alors évêque de Troyes, comme ordinaire, y donna aussi son consentement & son approbation. Par acte du vingt-huit septembre, il consentit aussi que les aînés de la famille des fondateurs eussent le droit de patronage à perpétuité, les mâles aux femelles, par préférence.

Aliàs le 25.

Après toutes les formalités requises, les Chartreux se retirerent dans leur nouvelle maison de l'Echerelle, & Madame Largentier établit à la Prée une communauté de filles de l'ordre de Saint-Benoît, sous le titre de prieuré de Sainte-Scolastique. Elle leur donna une partie de ses biens, avec des droits seigneuriaux, justice haute, moyenne & basse de la terre & seigneurie de Saint-Pouange, par acte du vingt-trois juin 1628. Le baron de Chapelaines donna dix-huit mille francs; sa sœur Elizabeth Largentier fut la premiere prieure perpétuelle consacrée à cette effet le vendredi quatre décembre 1626.

Les Largentiers n'ayant pas acquitté dans la suite la donation par eux stipulée, sœur Apolline du Housset, religieuse professe de Notre-Dame-des-Prés, pourvue, en 1664, du prieuré de Sainte-Scolastique, par la résignation de Marie-Armande de Laval, obtint du Pape Alexandre VII. des bulles qui la confirmerent en cette élection. L'année suivante, le vingt-trois juin, elle présenta sa requête, avec copie de sa bulle, à Nicolas Denise, official, pour être reçue en qualité de prieure, conformément au contrat de fondation. Il s'y transporta le lendemain, (1) & fit assembler la communauté. Après qu'on lui eût allégué le droit de patronage des fondateurs, il présenta aux religieuses la Dame du Housset pour leur prieure. Les religieuses connoissant son mérite & sa vertu, se soumirent volontiers à

---

(1) Avec le greffier le Bey, en l'absence de Jaillant, greffier en chef.

ſa direction. Alors, ſur un *Soit-communiqué*, le promoteur diocéſain, Pierre Doé, donna ſon conſentement pour que la Dame du Houſſet fût tranférée de l'ordre de Saint-Bernard en celui de Saint-Benoît. (4)

A l'extinction de la famille de Largentier, l'évêque de Troyes, comme ordinaire, a nommé les dernieres prieures. On avoit réuni à cette maiſon la communauté de Saint-Jacques-du-haut-pas-de-Barbonne.

Ce monaſtère eſſuya un incendie le dimanche matin ſix janvier 1732, & ſans un prompt ſecours, l'égliſe auroit été dévorée par les flammes; mais tout fut rétabli & remis en ſon premier état. Il y avoit environ trente-cinq religieuſes, & la maiſon avoit toujours été en vénération depuis ſon établiſſement; mais une d'entr'elles, qui n'avoit ni l'inclination, ni les qualités requiſes pour le cloître, s'y étoit rendue par une vocation forcée. Elle fut ſuſpectée d'avoir conſeillé & fait naître l'incendie. Dans la ſuite, ſoit par les intrigues de cette fille, ſoit pour les affaires de la conſtitution, on y vit tous les jours de nouveaux débats entre la prieure, Madame de Rohan-Chabot, & la plûpart des religieuſes Enfin, ſur les repréſentations de cette ſuperieure à la Cour, le Roi, par lettres de cachet du mois de juin 1743, les diſperſa en pluſieurs monaſtères.

---

(4) L'original des piéces de cette affaire étoit entre les mains de M. Bertrand, Chanoine de la Cathédrale.

La maifon fut enfuite abandonnée & comme un lieu défert, les enrichiffemens furent diftribués, jufqu'aux Reliques, dont une partie fut mife aux Carmélites de la ville. Elle fut louée à un fermier qui rendoit compte à un magiftrat prépofé pour en ménager les biens & les revenus. Depuis, ces biens ont été réunis, en 1765, partie au petit Séminaire à qui le refte des bâtimens fert de maifon de campagne, partie aux Urfulines de Troyes, & partie à l'abbaye de Notre-Dame-des-Bois de Sézanne.

PAROISSE DE SAINT-GILLES, fuccurfale de Saint-André. Elle comprend la partie occidentale du fauxbourg de Croncels, & c'eft à tort que l'abbé Expilly, (Dict. de la Fr. & des Gaules,) la met à une lieue de Troyes. Nous ignorons fa premiere origine, & les anciens pouillés n'en font point mention; mais, nous voyons par des titres qu'elle a beaucoup fouffert dans les guerres du treiziême fiécle. Vers 1429 ou 1430, le fauxbourg de Croncels où demeuroient *plufieurs bons & notables marchands*, fut brûlé & entiérement ruiné, l'Eglife même de Saint-Gilles, *fecours de Saint-André*, fut abbatue. Les paroiffiens fauverent ce qu'ils purent des meubles de cette églife. Il exifte encore la copie, en papier, d'une commiffion du Roi *pour recevoir les Ornemens, Vêtemens, Calices, Cloches, Livres, Croix & autres Joyaux que ceux de Saint-Gilles avoient donnés en garde à l'églife de Saint-André*.

MIT. Bray. Mém. comm.

Depuis ce temps, les habitans de Saint-Gilles ne furent plus que paroiffiens de Saint-

André. Mais, ſoixante ans après, las de n'avoir point d'égliſe & d'aller ſi loin entendre les offices, ils réſolurent de réédifier leur égliſe, ſeulement en bois avec une couverture d'ardoiſe. Alors, ils redemanderent leurs meubles & ornemens aux marguilliers de Saint-André qui refuſerent de les rendre. Les habitans de Saint-Gilles en porterent leurs plaintes à l'official, qui condamna ceux de Saint-André. Appuyés d'une ſentence, ceux de Saint-Gilles ſe préſenterent pour requérir ce qui leur appartenoit; trois fois leurs démarches furent inutiles, les Driats (5) les refuſerent autant de fois, ſonnerent même l'alarme & dirent des injures aux officiers. Enfin, les paroiſſiens de Saint-Gilles ſe pourvurent au conſeil privé du Roi, dont ils obtinrent une commiſſion, en date du dernier juin 1489, avec une autre du bailli de Troyes, à l'effet de recouvrer leurs meubles & ornemens. Alors Pierre Largentier & Nicolas Moreau, Marchands, demeurans à Troyes, étoient marguilliers de Saint-Gilles, parce que leurs peres étoient enterrés au cimetiere de cette égliſe, & qu'il y avoit fort peu de maiſons rebâties aux environs.

Cette paroiſſe a toujours été deſſervie aux frais des habitans. Quoique depuis ſa reconſtruction, elle n'ait été qualifiée que de chapelle, quelques-uns de ceux qui l'on deſſervie on prétendu porter le titre de Deſſervant, indépendant du curé de Saint-André qui en eſt le titulaire. A l'avénement de M. Varin, curé

(5) Nom vulgaire de habitans de Saint-André.

actuel

actuel depuis 1773, le P. Bernard, capucin, vicaire de Saint Gilles depuis plusieurs années, affecta une indépendance entiere, & voulut continuer la desserte malgré les réclamations réitérées du curé. L'affaire devint sérieuse, il y eut une sentence du bailliage qui confirma le curé dans ses droits, & défendit au capucin de s'ingérer, en aucune maniere, d'exercer les fonctions du ministère dans l'Eglise de Saint-Gilles. Monseigneur l'évêque prit fait & cause pour le R. P. & menaça d'interdire l'Eglise. L'affaire fut deux ans en litige, & les paroissiens n'eurent point d'office pendant plus de huit mois. Enfin, le huit mai 1775, il fut convenu, entre le curé & les habitans, en présence & de l'autorisation de Monseigneur l'évêque, que le curé abandonnera tous les émolumens de Saint-Gilles, sous la réserve de trente-six livres qui lui seront payées en deux termes, pour l'office de la fête patronale; que le prêtre qui desservira, recevra tous les émolumens, oblations, fondations, casuel, &c. que le curé conservera son droit de venir officier à Saint-Gilles quand bon lui semblera; que les habitans s'obligent de payer le prêtre desservant, qui sera obligé lui-même de se transporter en l'église de Saint-André, une fois chaque semaine du carême, & un autre jour dans les semaines avant Noël & la Purification, pour y entendre les confessions des habitans. Ces conventions se sont faites pour le bien de la paix, & pour avoir lieu seulement pendant la vie curial de M. Varin qui n'a point prétendu lier ses successeurs.

La paroisse de Saint-Gilles a environ 300 communians, & elle comprend, dans son étendue,

les Chartreux, les Carmelites & la maison de la Mission, où étoit autrefois le Grand-Séminaire.

Desg. 1315. La Mart. Mss. Duh. Petr. Cell. Ep. L. 5.

LES CHARTREUX. La Chartreuse de Troyes fut fondée en 1315, 229 ans après la grande chartreuse qui le fut en 1086, suivant la plus grande partie des historiens. Elle avoit été projettée par le comte de champagne Henry I, dès le douzième siécle. Ce Prince chargea Pierre, abbé de Montier-la-celle, d'écrire à Basile, prieur de la grande chartreuse, qu'il voulût bien lui envoyer les prieurs de Mont-Dieu & du Val-Saint-Pierre, afin de convenir d'un endroit propre à ce dessein; mais cet établissement n'eut pas lieu pour lors.

Il doit son comencement à Pierre de Moussey & à Guillaume, son épouse, en 1315. Ces seigneurs n'ayant point d'enfans, consacrerent leurs biens à la religion, & firent bâtir aux Chartreux une maison sur la paroisse de Saint-Jean-de-Bonneval, en un lieu nommé l'Isles, qui leur appartenoit. Ils leur assignerent des revenus sur le moulin de Moussey & sur la seigneurie de Chassy. Le roi Charles IV. approuva la dotation de deux cens livres de rente, par lettres-patentes de Vincennes, au mois de mars 1326.

Pierre de Moussey pensa à de nouveaux moyens pour entretenir dans cette Chartreuse douze religieux; mais il mourut en 1331, & ne put exécuter son projet. Alors les Chartreux qui ne se plaisoient pas en cet endroit, supplierent Jean d'Aubigny, évêque de Troyes, & le chapitre de la cathédrale, d'unir leur maison à celle

Cam. promp.

de Lugny, diocèse de Langres, vers Châtillon. L'affaire étant sur le point de se terminer, Jean Garnier, nommé dans Camusat *Joannes de*

super arcus, chanoine de Saint-Etienne, & depuis troisième doyen de Saint-Urbain, leur offrit la place de la Prée, *Pratea*, qu'il avoit achetée, à une lieue sud de Troyes, sur le territoire de la paroisse de Saint-André. (1)

Clair ou *Clarus*, prieur de la grande chartreuse, envoya visiter les lieux : l'acceptation fut faite en 1332, le vendredi devant la Pentecôte, & Garnier y ajouta encore d'autres revenus. L'évêque, du consentement du chapitre, unit à cette nouvelle maison les biens qu'avoit donnés Pierre de Moussey ; &, en 1341, le mardi d'après la Toussaints, ce prélat se voyant près de sa fin, donna à ces solitaires, par testament, la moitié de ses meubles, afin de les engager à prier Dieu pour lui. Jarius, (2) prieur de cette

---

(1) C'est ainsi que cette donation est exprimée dans les lettres de l'Official de Troyes sur cet objet. » Vir » venerabilis & discretus Magister Joannes de super arcus, » canonicus ecclesiæ Sancti Stephani Trecensis, donatione » irrevocabili facta inter vivos in puram & perpetuam » eleemosinam & in augmentationem divini cultûs, ob suæ » parentumque amicorum & benefactorum suorum reme- » dium animarum Deo & Beatæ Mariæ Virgini & Cartusii, » pro constructione unius domûs ordinis Cartusii suprà » dicti quamdam domum suam à civitate Trecensi per » spatium unius leucæ, vel circiter distantem, aliàs per » ipsum dicto ordini pro constructione unius domûs ipsius » ordinis devotè oblatam, quæ domus *de la Prée* vul- » gariter nuncupatur unà cum edificiis, capella, *fossatis*, » virgultis, ortis, pratis, terris, redditibus, exitibus, » proventibus omnibus & singulis pertinentibus ad eam- » dem dedit, contulit, concessit & quittavit cum effectu » se devestiens de ipsis. &c.

(2) Il apostasia ensuite pour aller se marier à Genève.

maison, en 1577, en a décrit la fondation par un acrostiche de seize vers latins, dont les lettres initiales forment *Franciscus Jarius*, & qui se trouvent dans le promptuaire de Camusat.

Parmi les bienfaiteurs de cette maison, nous voyons l'evêque de Troyes, Henri de Poitiers, en 1370, & en 1389, la Reine Blanche, veuve de Philippe de Valois, qui donna à ces religieux sa maison de *Blanc-fossé*, située près de la Prée, avec jurisdiction seigneuriale & toutes les dépendances, en reconnoissance de quoi, le prieur Hugues fonda des anniversaires pour le Roi & la Reine, à perpétuité, au jour de leur décès.

Depuis ce temps, les Chartreux se virent encore obligés de changer de demeure. La position marécageuse & mal saine de leur maison de la Prée contribuoit au détriment de leur santé, & les personnes pieuses qui affectionnoient ces religieux chercherent les moyens de les établir ailleurs. M. Odard Colbert, sieur de Villacerf & de Drônay, conseiller, notaire & secrétaire du Roi, maison & couronne de France, demeurant à Troyes, leur offrit un bien qu'il avoit sur la paroisse de Sainte-Savine, pour y faire construire & bâtir une Eglise & maison chartreuse avec les lieux nécessaires & convenables selon leur institut. Ce bien consistoit en six arpens ou environ, *tant de maison, cour, grange & autres édifices, murailles, jardin, verger, vigne & terres labourables... fermé tout à l'entour de murailles de pierres, murs de ricouart que hayes vives, tenant le tout d'une part à Savinien Vallet, & Antoine Fournerot, d'autre part par le bas à Nicolas Prescherat, & par le haut à Jean Hatot & à la ruelle de la croix,*

d'un bout au pavé royal, & d'autre bout à la voie de Chicherey & audit Prescherat & autres. Cette donation fut acceptée par D. Jacques le Masson, prieur de la chartreuse du Val-Dieu, & D. Louis Dumont, prieur de Bourg-Fontaine, visiteurs des maisons chartreuses de la province de France, D. Gillebert Reignier, recteur, & D. Jacques Guillier, procureur de la chartreuse de la Prée. L'acte en fut passé le mercredi dix juillet 1619. Mais soit que les chartreux eussent changé de sentiment, soit parce qu'une partie de ce bien devoit rente & censive à l'abbaye de Montier-la-Celle, la donation n'eut pas lieu & les Chartreux resterent encore à la Prée.

Trois ans après (1622) Marie le Mairat, veuve de Nicolas Largentier, de concert avec sa famille, leur proposa un autre emplacement, & résolut de mettre à la Prée une communauté de filles de l'ordre de Saint-Bénoît, comme nous l'avons dit à l'article de Sainte-Scholastique. D'après les conventions acceptées de part & d'autre, en 1626, le lieu de la Prée fut métamorphosé en un prieuré de Bénédictines, & *l'Écherelle* appellée aussi *Largentiere* ou *Gagnepetit* devint la Chartreuse qui subsiste aujourd'hui, & où les fondateurs se sont fait inhumer. Le cloître a cent passées de chaque côté, mais la partie occidentale manque en entier. Chaque côté de ce cloître est composé de vingt-quatre arcades, d'une architecture très-délicate. L'église est petite, mais propre & bien bâtie. En 1757, les religieux ont anticipé sur leur cloître afin d'augmenter leur église, & d'avoir quatre chapelles pour la commodité des messes basses. Les habita-

tions des religieux ſont détachées & éloignées à égale diſtance les unes des autres, & chacun a toutes les commodités qu'il peut deſirer. Les bâtimens ſont couverts d'une tuille plombée, dont la variété des couleurs fait un aſſez beau coup d'œil. On conſerve dans l'égliſe un bras de Sainte-Syre, qui fut donné par l'évêque Jean d'Aubigny, en 1326, ce qui, tous les ans, depuis le 8 Juin juſqu'au 29, y attire un grand concours de peuple. M. de Chavigny, évêque de Troyes, deſirant s'y retirer un peu de temps pour s'édifier à la vue de la conduite des religieux, y fit bâtir, en 1699 & 1700, un corps de logis qu'on trouve dans l'enceinte de la maiſon, & qui eſt aujourd'hui la demeure du prieur. L'endroit où eſt ſa bibliothèque étoit la chapelle de l'évêque. Le prélat, en reconnoiſſance, donna aux Chartreux une ſomme de trois mille livres.

Cette Chartreuſe a eu la gloire d'être gouvernée par Dom Pierre Couturier, nommé *Sutor*. Ce ſavant, né à Chémiré-le-Roi, au Maine, devint docteur de la maiſon & ſociété de Sorbonne & prieur de cette célèbre maiſon. Dans la ſuite il renonça au monde & ſe fit chartreux. Mécontent de la traduction qu'Eraſme avoit donnée du nouveau Teſtament, il entreprit de la réfuter; mais ſes maladies & les affaires de ſon ordre mirent long temps obſtacle à ſes deſirs. Enfin, ſe voyant tranquille dans la chartreuſe de Troyes, où il étoit prieur, en 1525, il acheva l'ouvrage qu'il avoit médité depuis long-temps. Il fut auſſi viſiteur de la province de France, & mourut le 18 juin 1537.

Sing. Hiſt. & Lit. t. 3. p. 413

Vers 1659, M. Vincent Nevelet, Troyen, conſeiller au parlement, fonda dans l'égliſe de

ſaint-Pantaléon, une meſſe quotidienne, qui doit être dite à onze heures par le chapelain nommé à cet effet. Le fondateur qui donna aux Hôpitaux de Troyes les biens & l'argent néceſſaire pour cette fondation, chargea les adminiſtrateurs de payer annuellement au chapelain la ſomme de trois cens livres, de quartier en quartier, à commencer du premier janvier 1667, où l'affaire fut entiérement conſommée, au lieu de celle de deux cens livres qui avoit été payée depuis 1659. Le prêtre, chargé de cette meſſe, devoit être appellé le chapelain du fondateur qui s'en étoit reſervé la nomination, & après ſa mort à quelqu'un de ſa famille, l'aîné préféré aux autres. M. Nevelet voulut qu'après l'extinction de ſa famille, la nomination du chapelain appartînt au prieur de la Chartreuſe de Troyes, qui nommeroit *un eccléſiaſtique de bonnes mœurs & de probité reconnue, natif de la ville de Troyes ou de la province de Champagne, & au cas qu'il ſe rencontrât quelque parent ou allié du fondateur, il ſeroit préféré aux étrangers, & au défaut de parens ou alliez, ceux du diocèſe de Troyes preférés aux autres; deſquelles nominations ſeroit dreſſé un acte pardevant notaires, qui ſeroit tranſcrit dans les regiſtres dudit Hôtel-Dieu-le-Comte & Hôpitaux, & délivré par le ſecrétaire du bureau pour ſervir de titre à celui qui ſera nommé à l'effet de recevoir ladite ſomme de trois cens livres pour ſa rétribution.*

Sur la fin de l'année 1738, les adminiſtrateurs des Hôpitaux de Troyes préſenterent aux Chartreux un écrit, où ils diſoient qu'ayant obſervé que les capucins nommoient de ſuite

depuis plusieurs années, une fille pour percevoir cent livres suivant le testament de l'abbé de Modene, abbé commendataire de saint-Loup; ils avoient aussi remarqué que ce testament donne aux Chartreux le droit de nommer alternativement avec les capucins & dans les années pair Les administrateurs engagerent, cette année, les chartreux à nommer ou à se départir de leur droit, & à faire savoir le parti qu'ils prendroient. Avant que de répondre, ces religieux chercherent dans leurs papiers s'il étoit fait mention de ce droit, & si leurs prédécesseurs en avoient usé. Leurs recherches furent vaines, & ils prirent alors la résolution de consulter. Les administrateurs n'ayant point voulu recevoir la nomination du gardien des capucins, on conseilla aux Chartreux de nommer, puisqu'ils étoient requis, & que d'ailleurs ils pouvoient par-là rendre service à quelques personnes qui les intéresseroient. Le prieur nomma en effet. Cette somme de cent livres est est destinée ou pour marier une fille ou pour la faire entrer en religion, & les nominateurs doivent en choisir une dans les endroits où l'abbé de Saint-Loup est seigneur.

V. tom. 2, art. S. Loup.

Les Chartreux ont encore un droit de franc-salé qui leur fut accordé en 1440, par Charles VII, pour les dédommager des pertes qu'ils avoient essuyées pendant les guerres. Ce franc-salé fut d'abord de deux septiers par an à prendre au grenier de Troyes, sans en payer autre chose que le droit du marchand. Ils y furent confirmés par les rois Henri IV. Louis XIII & Louis XIV. En 1716, Louis XV. suspendit tous les francs-salés aux privilégiés jusqu'à ce qu'ils en eussent obtenu la confirma-

tion & pris de nouvelles-lettres patentes. Les Chartreux produisirent leurs titres, & il ne leur en fut plus accordé que six minots au lieu de huit. Un arrêt du conseil de 1745 augmenta les francs-salés de dix livres par minot, à l'exception de ceux qui justifieroient l'avoir à titre onéreux. Les chartreux alors donnerent un certificat, par lequel ils assurerent qu'ils l'avoient en effet à titre onéreux, c'est-à-dire, aux charges de prier pour le roi Charles VII. ses prédécesseurs & successeurs, & en firent voir la charte de concession, ce qui les fit exempter de l'augmentation; mais cette exemption ne dura pas long-temps, elle ne fut accordée qu'à ceux qui purent justifier avoir été exempts en 1702; & les chartreux n'ayant pû le faire, ils furent obligés de payer soixante livres de plus pour leurs six minots. Enfin, ils ne jouissent plus aujourd'hui que de quatre, depuis la suppression de deux minots qui leur a été faite en 1774.

Ces religieux jouissent encore de plusieurs autres exemptions. Charles VII. déchargea leur maison de tous droits d'aides & subvention quelconque. Plusieurs les ont confirmés dans l'exemption de droits d'entrée dans Troyes, & le quatre décembre 1687, les fermiers généraux donnerent ordre à leurs commis de laisser passer, *franc & sans payer aucuns droits*, toutes choses que les Chartreux font passer pour leur usage & nécessité. Les papes même leur ont accordé le privilège de ne point payer de dixmes des terres qu'ils font valoir par leurs mains; mais ce privilege leur a occasionné une multitude de procès contre ceux qui en avoient la possession; &, pour le bien de la paix, ils l'ont perdu en plusieurs endroits.

Mff. Duh. &c. &c. LES CARMELITES. Antoinette le Marguenat étant devenue veuve, en 1629, de Denis Gombault, conseiller aux bailliage & siége présidial de Troyes, se fit carmélite dans le couvent de la ville. Pendant son noviciat, une inondation abattit une muraille de la maison qui menaçoit déjà ruine en divers endroits, ce qui avoit fait prendre aux Religieuses la résolution de chercher une retraite plus assurée. Madame Gombault engagea son fils, seigneur de la Mare & intendant de Flandres, à céder aux Carmelites sa maison qui contenoit sept arpens, aux fauxbourg de Croncels, dans le canton nommé *Gagnepetit*. M. Vigner, fondateur de la maison de la ville, & qui y avoit deux filles novices, goûta cette proposition, la maison du Gagnepetit fut achetée sept mille livres en son nom, & ses deux filles furent reconnues comme fondatrices.

Cependant les officiers municipaux s'opposèrent à ce nouvel établissement. Louis XIII. vint alors à Troyes, en 1610, avec Marie de Médicis sa mère, & Anne d'Autriche son épouse. Le garde des sceaux, Michel de Marillac, affectionnant les Carmélites, on espéroit tout de sa protection; mais il trouva tant d'inconvéniens, qu'il leur défendit d'en parler à la reine qui alla les voir plusieurs fois, & les trouva très-mal logées. M. de Marillac se rendit enfin, & MM. Vignier & Aubry, tous deux conseillers d'état, supplièrent la reine de poser la première pierre de la nouvelle maison. Le garde des sceaux dressa lui-même les inscriptions qui furent gravées sur la lame de cuivre enchâssée dans la pierre du fondement. Sa Majesté posa cette pierre le 15 avril 1630, accompagnée de la duchesse de Longue-

ville & d'autres princeſſes. Le roi y envoya ſa muſique ; René de Breſlay, évêque de Troyes, fit la cérémonie, M. de Saint-Malo, nommé le P. de Sency, de l'Oratoire, y prêcha, & tout ſe paſſa avec piété & magnificence. Le Roi donna la ſomme de quatre cens livres avec la tuille & la brique pour les bâtimens, le garde des ſceaux cinq cens livres, & M. Aubry trois cens livres; leſquelles ſommes furent employées à payer les droits ſeigneuriaux que l'on quitta aux religieuſes pour douze cens livres.

La mère Anne de l'Incarnation, ſous-prieure de la ville, fut nommée pour gouverner la nouvelle communauté, & s'y rendit le 18 Juillet de la même année, avec Meſdemoiſelles Vignier, fondatrices, & dix religieuſes Les lettres-patentes ſont datées de Chambéry, au mois de Juin 1630. Les Carmélites de la ville fournirent, pendant long-temps, à la ſubſiſtance des habitantes du nouveau monaſtère qui manquoient des choſes les plus néceſſaires à la vie. Enfin, le couvent du fauxbourg s'accrut tellement au préjudice de celui de la ville, que, ſans les guerres de Lorraine qui ſurvinrent, ils euſſent été réunis en un ſeul.

L'égliſe fut bâtie en 1660. Le tableau du maître-autel eſt tout ce qu'il y a de remarquable par les attitudes des figures. Au mur d'une chapelle, à gauche en entrant, proche les degrés du ſanctuaire, on voit deux cœurs unis en bas relief. L'inſcription gravée ſur le marbre apprend que ce ſont ceux d'Edouard Denis, ſeigneur de Pouilly, &c. décédé le 6 ſeptembre 1671, âgé de ſoixante-neuf ans, & de Nicole le Tartier, ſa femme, décédée le 17 avril de la même année, âgée de ſoixante ans, qui ſont inhumés dans cette chapelle. Dans celle vis-à-vis, on lit ſur une lame

de cuivre ; *Ci gist le cœur de Guichard du Vouldy, conseiller & maître d'hôtel ordinaire du roi, & secrétaire de la maison & couronne de France, lequel a donné cette chapelle pour être, à perpétuité, à sa famille, décédé le 28 Février 1664.* Cette église est sous l'invocation de N. D. de Pitié.

LA MISSION. Cette maison, faisant coin de la rue des Bas-Clos, au fauxbourg de Croncels, fut achetée par M. Bruslart de Sillery, commandeur de Troyes dans le dernier siècle, pour y placer les Missionnaires ou Lazaristes, qui y entrerent le 25 août 1640. Ils y demeurerent jusqu'en 1720, où M. Bossuet, évêque de Troyes, les transféra au prieuré de N. D. en-l'Isle, qui avoit été réuni à l'évêché. Nous en parlons ailleurs plus amplement. La maison de la Mission est occupée aujourd'hui par différens particuliers.

SAINT-GERMAIN-DE-LINÇON. *De Liçonnio.* Cette paroisse est dans une prairie, sur la route d'Auxerre, à une grande lieue sud-ouest de Troyes. Elle est de la mairie royale des Noës, & de toutes les autres jurisdictions de la ville. On y compte cent sept feux, & deux cens cinquante communians. L'évêque est collateur, l'abbesse de Notre-Dame-aux-Nonnains, dame du lieu, le curé, qui est prêtre-cardinal, est décimateur avec le chapitre de Saint-Etienne, seulement pour un tiers, dont l'abandonnement, par ce chapitre, a été ordonné par une sentence du bailliage de Troyes. La dîme se perçoit au vingtième compte. L'étendue de cette paroisse comprend le village de l'Epine, où est le plus grand nombre des habitans, & où se trouve la cha-

pelle de Saint-Barthelemi. Courcelles, sur le ruisseau de la Profonde, au sud-est; la Mission qui appartient au Grand-Séminaire, & qui lui sert de maison de campagne; Linçon entre Saint-Germain & l'Epine. M. l'abbé le Bœuf prétend que le *Latisco* de la vie de saint Loup, n'est autre que ce village, & soutient que le saint évêque n'est pas sorti de son diocèse, lorsqu'il a quitté Troyes après avoir conduit Attila jusqu'au Rhin. *Voyez l'Histoire de saint Loup, & l'article de Fontaine-Mâcon, dont nous parlerons dans la suite.*

Jour. de Verd. mai 1755.

SAINT-LYÉ. *Sanctus Leo*, autrefois Mantenay, *Mantiniacum*, *Mantuniacum*. Ce village, à deux lieues nord-quart-nord-ouest de Troyes, est sur la rive gauche du bras occidental de la Seine, à un quart de lieue de la grande route de Paris. Il est de l'élection & du bailliage de Troyes, châtellenie de Payens, grenier-à-sel de Villacerf. On y compte cent cinquante feux, & plus de trois cens communians. Le collateur est l'évêque, qui est aussi seigneur & décimateur au vingt-cinquième compte. Il a pour dépendances, les villages de Payens & du Pavillon; le hameau de Barberey-aux-Moines, où l'on compte vingt-cinq feux, du grenier-à-sel de Troyes, & de la mairie royale de Preize; la partie septentrionale de la Grange-l'Evêque, à une grande lieue au sud-ouest, au bas d'une côte, sur le chemin de Troyes à Traisnel; la terre de Riancey, sur le bord de la Seine au nord-ouest. Cette seigneurie étoit l'ancien Villacerf, où étoit une chapelle dont le titre a été transféré au nouveau Villacerf, qui n'étoit autrefois qu'un hameau dépendant de Saint-Lyé, mais qui depuis a été érigé en paroisse.

Cam. promp. Fol. 358. Desguer. ad ann. 540 & 545. Id. Ephémér. Stor. Trec.

Vers le milieu du ſixième ſiècle, ce village eut un monaſtere connu ſous le nom d'abbaye de Mantenay, bâti par ſaint Romain, natif de cette paroiſſe, en l'honneur des ſaints Gervais & Protais. On ne ſait pas préciſément en quelle année, mais ce doit être avant 530, puiſqu'il étoit déjà alors en réputation de ſainteté, & qu'en 533, ſaint Romain ſuccéda à ſaint Remi dans l'évêché de Rheims. Lyé, ſon compatriote, lui ſuccéda en qualité d'abbé de ſon monaſtère; celui-ci voyant qu'il n'y avoit pas aſſez de terres pour ſubvenir à la nourriture des religieux, implora la charité du Patrice Mérobaude, qui leur donna quelques terres & poſſeſſions, dont le Roi confirma la donation. Saint Lyé laiſſa à ſa mort, en 545, le gouvernement de l'abbaye de Mantenay au vénérable Baudemonde, qui tranſporta le tombeau du Saint dans un lieu plus commode, où il fit bâtir une égliſe en ſon honneur. Mais quelque temps après, elle fut brûlée par les troupes du roi Clotaire I.

Cette abbaye eſt ruinée depuis long-temps, & il n'en reſte aucun veſtige; on a ſeulement érigé une croix dans la place, pour en conſerver la mémoire, & les champs des environs ſe nomment encore les quartiers de Saint-Gervais. Nous ne pouvons parler que par conjecture ſur l'époque de cette ruine; mais il eſt probable que ce fut lors des ravages des Normands au neuvième ou dixième ſiècle, vers 959, lorſque la ville de Troyes fut aſſiégée, au mois d'octobre, par Helpon, capitaine des Saxons, ſous la faveur de l'empereur Othon, dans le temps de la diſpute entre l'évêque de Troyes Anſégiſe, qui l'appella à ſon ſecours, & Robert, fils d'Heribert, comte de Troyes. Cet Helpon s'étoit vanté de réduire en

Aimoin. l. 5. c. 44. Fauch. t. 2. L. 8. c. 15. Mſſ. Duh. Mſſ. Brey. Pith. Cout. de Tr.

cendres les églises & les villages du cours de la Vannes, & de ficher sa lance à la porte de Saint-Lyé : *Infixurumque lanceam suam in portam Sancti Leonis.* L'évêque & le comte firent la paix en 960, & Anségise rentra dans sa ville épiscopale. Depuis ce temps, les reliques de saint Lyé & celles des saints Gervais & Protais furent placées dans l'église paroissiale, en une châsse de bois doré, sur le maître-autel.

Les Rois de France affectionnant la situation de ce lieu, y firent bâtir sur les ruines de l'abbaye, un château qui devint une forteresse considérable. Au douzième siècle, Louis VII. dit le Jeune, qui aimoit Matthieu, évêque de Troyes, lui donna, entr'autres seigneuries, le village & le château de Saint-Lyé, pour être uni à l'évêché comme bien patrimonial. Dans le siècle suivant, vers 1207, Philippe-Auguste confirma les donations de son pere à Matthieu, en faveur de l'évêque Hervé. En 1315, Louis X. dit Hutin, épousa en secondes nôces, dans ce château, Clémence, fille de Martel, Roi de Hongrie, & sœur de Robert, Roi de Sicile, après la mort de Marguerite, fille de Robert, duc de Bourgogne.

Dans le temps des guerres des Anglois, en 1372, Jean de Braque, évêque de Troyes, représenta au Roi Charles V. « que son château » de Saint-Lyé étant fort, les villages voisins » pourroient s'y rendre avec leurs biens comme » ils avoient déjà fait. En conséquence, il obtint une commission du Roi, adressée au bailli » de Troyes, pour contraindre les habitans de » Saint-Lyé, Barberey-aux-Moines, Saint-Sépulchre, Payens, Savieres, le Pavillon, Villeloup, Barberey-Saint-Sulpice, Mergey, Desg. 1372.

» Froide-Rive, Saint-Benoît, Vannes, Sainte-
» Maure, Saint-Luc, & autres, à deux lieues
» aux environs, par toutes voies qu'il appar-
» tiendroit, à faire guet & garde audit châ-
» teau, au cas qu'ils ne la fissent aux châteaux
» de Sa Majesté & autres, tant de nuit que de
» jour, autant que seroit nécessaire pour la sû-
» reté du pays ».

Cam. promp. f. 237. r. Pith. Cout. de Tr. p. 10. Cette forteresse fut nommée dans les lettres de privilege que Charles VII. accorda à la ville de Troyes, lorsqu'en 1429, à la sollicitation de l'évêque Jean Léguisé, les Troyens chasserent les Anglois de leur ville, pour en ouvrir les portes au Roi qui alloit se faire sacrer à Rheims. Saint-Lyé & Premier-Fait ont été autrefois contestés par le bailliage de Sens; mais ils furent adjugés à celui de Troyes, par arrêt du 6 juillet 1582. En effet, ils ont toujours été de son ressort. Saint-Lyé se trouve au livre de la jurée de Troyes, & en la prisée faite par Jean d'Auxois, chantre de Troyes, & le bailli de Saint-Lyé, pour une rente donnée à Jeanne de France, femme d'Eudes IV. duc de Bourgogne, & fille du Roi Philippe-le-Long. Cette paroisse est nommée comme étant de la prévôté de Payens. Le droit de bourgeoisie & jurée fut adjugé au seigneur de Payens, quoique les habitans assurassent *quod ipsi burgenses Regis & de ipsius burgesia existebant & officiariis ejus in Balliviatu Senonensi jura & deveria juratæ solverant.* Par arrêt du dernier jour de mai 1470, & par un autre du 22 mai 1523, M. Odard Hennequin, évêque de Troyes, acquit ce droit de bourgeoisie & de jurée de Jean Brissonnet, président des comptes, & de Louise Raguier son épouse, seigneur de Payens; il donna en échange la

la moitié de la ſeigneurie & un gagnage à Pouan, qui eſt auſſi du bailliage de Troyes ; l'acte eſt du ſamedi 15 février 1532. Les habitans de Saint-Lyé abandonnerent quelques biens au prélat, pour récompenſe dece droit. Enfin, par un acte des aſſiſes du bailliage de Troyes, du 10 mai 1581, l'évêque ſoutient que ſon bailli y doit préſentation, & qu'il eſt nuement du bailliage de Troyes, & non de Sens, & proteſte, contre les officiers, de tout ce qui ſeroit fait au contraire. Premier-Fait eſt auſſi nommé au livre de la jurée de Troyes, & réuni à la jurée & bourgeoiſie de Méry, par lettres-patentes du 9 mai 1380.

LE PAVILLON. *Pavillo.* Il eſt ſitué à mi-côte, dans un terrein ſec & découvert, ſur l'ancienne route de Troyes à Nogent, à trois lieues nord-oueſt de Troyes. Il a pris ſon nom de trois maiſons qui anciennement étoient ſeules & bâties en forme de pavillons. On y compte quatre-vingt-neuf feux, & deux cens dix communians, au lieu de trois cens que l'on comptoit auparavant. La paroiſſe eſt ſuccurſale de Saint-Lyé, ſous le titre de la Nativité de la Vierge. L'égliſe, bâtie vers 1520, a ſuccédé à une chapelle de Sainte-Anne. La fabrique eſt pauvre, & n'a pas de revenu : celui du vicaire conſiſte en une portion de dîmes, le reſte eſt partagé entre l'évêque, le commandeur de Troyes, les religieux de Montier-la-Celle, le curé de Savieres, le doyen de Villemaur, &c. La ſeigneurie eſt un marquiſat démembré de la terre de Villacerf, qui fut donné à une demoiſelle de cette maiſon, laquelle épouſa le comte Doria, noble Génois, dont le fils eſt actuelle-

Pouillé. Mém. comm.

ment ſeigneur du Pavillon, de Payens, de la plus grande partie de Savieres, &c. Il y a au Pavillon de nombreux troupeaux de moutons & de brebis; il s'y trouve des carrieres de craie ou pierre blanche. Le territoire s'étend du midi au nord à environ une lieue & demie, & à une demie-lieue du levant au couchant. Le village eſt de la châtellenie de Payens, du grenier-à-ſel de Villacerf, de l'élection & des autres juriſdictions de Troyes.

PAYENS, prononcez Pyns. *Pagani*. Ce village, dont la paroiſſe eſt auſſi ſuccurſale de Saint-Lyé, ſous le titre de l'Aſſomption, eſt ſitué dans la prairie, proche la rive gauche de la Seine, à une petite lieue nord-nord-oueſt de S. Lyé. On y compte environ ſoixante-onze feux avec près de deux cens cinquante communians. Le ſeigneur préſente le vicaire ou deſſervant. Les décimateurs ſont, 1°. l'évêque & le commandeur de Troyes, chacun pour environ un cinquième. 2°. L'abbé de Montier-la-Celle environ pour trois cinquièmes. 3°. Le prieur du Saint-Sépulchre pour une petite portion; mais dans un finage particulier, nommé de *Bellecharme*, les dîmes appartiennent alternativement, de trois années l'une, au chapitre de Saint-Pierre, au prieur du Saint-Sépulchre, & à l'abbaye de Montier-la-Celle. Le pied de la dîme eſt au vingt-cinquième compte. Ce qui fait que le commandeur y a des dîmes, c'eſt qu'il y avoit autrefois, ſur le territoire, le couvent nommé des Hôpitaux, qui a été réuni à la commanderie de Troyes. On y voyoit encore une chapelle de Sainte-Madeleine, à la préſentation du ſeigneur: mais elle ne ſubſiſte plus. Il y a encore un prieuré

de l'ordre de ſaint Benoît, à la collation de l'abbé de Montier-la-Celle.

Payens eſt du grenier-à-ſel de Villacerf. La juſtice eſt une châtellenie du bailliage de Troyes, de laquelle relevent quinze villages & hameaux. Par lettres-patentes de Juin 1665, regiſtrées au parlement & en la chambre des comptes, les 17 & 21 août ſuivant, la terre & ſeigneurie de Payens fut érigée en marquiſat, en faveur de François-Michel Colbert, meſtre-de-camp du régiment de Berry, cavalerie, nommé, en 1691, inſpecteur-général de cavalerie. Il fut tué d'un coup de canon au ſiége de Furnes, le 5 janvier 1693, & eut pour ſucceſſeur, dans cette ſeigneurie, ſon frere Pierre Gilbert, qui avoit été reçu chevalier de Malthe.

SAINT-MARTIN-ES-VIGNES. Cette paroiſſe, appellée improprement fauxbourg de Troyes, eſt au nord-nord-oueſt, proche les murs de la ville. On y compte environ 350 feux, & plus de mille communians. Collateur, l'abbé de Montierramey, comme prieur de Saint-Jean-Châtel; décimateur au vingtiême compte, le curé qui a le titre de prêtre-cardinal. Seigneur, l'abbé de Montierramey, par conceſſion de Hugues I, comte de champagne en 1100. De toutes les juriſdictions de Troyes. Cette paroiſſe eſt compriſe dans l'exemption de taille accordée à cette ville en 1486 & en 1488; mais les habitans ne jouiſſent plus de ce privilège. Juſqu'au ſeiziême ſiécle, l'égliſe fut où eſt la chapelle de ſainte-Jule, mais en 1590, le Comte de Saint-Paul, commandant dans Troyes pour la ligue, la démolit avec celles des Antonins & des Mathurins, pour en

construire le fort, depuis appellé *fort-Chevreuse.* Dès la même année, on choisit un lieu pour bâtir une nouvelle église, & par sentence de l'official, on s'arrêta à l'héritage de Luc Lorey, où elle est aujourd'hui. Le portail qui est remarquable par le péristille de la partie supérieure, d'ordre corinthien, ne fut commencé qu'en 1681, sur les desseins de M. Maillet, chanoine de la cathédrale & architecte. Les armes de M. de Luxembourg, abbé de Montierramey, furent mises, en 1690, au-dessus de la principale porte, & le clocher n'a été fait qu'en 1747, par les soins de M. Doublet, curé actuel.

Anciennement la veille de Saint-Martin, les chanoines de la cathédrale y alloient en procession chanter les premières vêpres, après lesquelles le curé étoit obligé de les faire bien chauffer. Ils devoient boire trois fois, 1°. du vin rouge, 2°. du vin blanc, 3°. du vin rouge, & recevoir chacun *six chandelles de cire.* Si c'étoit un jour gras, le curé donnoit aux enfans de chœur *du pain, du vin & de la viande cuite avec des oignons;* si c'étoit un jour maigre, ils avoient *du harang avec de la moutarde.* Sur la fin du seizième siècle, M. Bezard, curé, vouloit abolir cet usage; les chanoines lui intenterent un procès en 1595. L'affaire fut conduite à Sens, où le curé se vit condamné: mais en ayant appellé au parlement, la cour ordonna que le curé recevroit seulement le chapitre, & donneroit les chandelles accoutumées; mais tout cela ne s'observe plus, & le chapitre ne va plus en procession à Saint-Martin.

Journ. de Verd. mai 1752.

En 1751, il arriva sur cette paroisse un événement qui peut intéresser les physiciens, & qui heureusement n'eut pas des suites fâcheuses. Deux

jeunes filles de dix ans étant descendues dans une cave y furent suffoquées, & tomberent évanouies. On accourut à leurs cris, & plusieurs personnes éprouverent un pareil évanouissement. Enfin, un jeune domestique, s'étant frotté le visage, & garni le nez d'eau aromatique, retira successivement ces personnes, qui n'étoient plus que des cadavres livides, & sans aucun signe de vie; mais l'air les fit revenir insensiblement sans aucun autre secours. On chercha la cause de ces évanouissemens, & l'on s'apperçut qu'ils avoient été occasionnés par les vapeurs de cinq muids d'un vin nouveau, qui avoit fait perdre le ressort de la petite athmosphere de la cave, & un fumier voisin empêchoit, par la stagnation de ses particules grossieres, le renouvellement de l'air intérieur. On purifia cette cave par le moyen du *machefer* extrêmement rouge, sur lequel on versa de la poudre de souffre en abondance avec d'autres matieres combustibles.

Pour la dénomination de fauxbourg & les droits réservés, voyez *Sainte-Savine*.

La paroisse de Saint-Martin comprend l'ancienne maison des Antonins, aujourdhui les Ursulines, la chapelle de Sainte-Jule, & les hameaux de Preize & de Pouilly.

LES ANTONINS. Le plus ancien titre de cette maison est de 1268. Les comtes de Champagne la favoriserent de plusieurs donations. On pense qu'elle fut d'abord établie à Troyes, dans la rue des Bûchettes, comme on le présume par une donation de 1294. Les religieux ayant quelques maisons dans la rue de la Rouairie ou de Saint-Abraham, s'y établirent, & leur hôpital prit e nom de Commanderie ou Préceptorerie

de Saint-Antoine. Leur maison & leur église furent bénies en 1341. En 1590, leur église essuya le même sort que celle de Saint-Martin, & depuis, ils se rebâtirent, dans la commune de Saint-Jean-Châtel, une église & une maison où ils ont demeuré jusqu'à leur extinction, & leur réunion à l'ordre de Malthe, au mois de juillet 1777. Leur maison a été vendue aux religieuses Ursulines, qui y firent leur entrée le 21 juin 1780.

CHAPELLE DE SAINTE-JULE, bâtie depuis la destruction de Saint-Martin, en 1590, dans le même lieu où étoit l'église paroissiale, proche le puits où Sainte-Jule fut martyrisée. Le corps de cette Sainte étant en l'abbaye de Jouare, des paroissiens de Saint-Martin, accompagnés de leur curé, y allerent, en 1599, chercher de ses reliques qui sont aujourd'hui déposées dans cette chapelle.

SAINT-PARRE-AU-TERTRE *Sanctus Patroclus in colle*, sur la colline anciennement appellée le *Mont des Idoles*, où saint Parre souffrit le martyre vers 275. L'archiprêtre Eusebe y ayant fait bâtir une chapelle, on en fit ensuite une paroisse dont le curé a le titre de curé-cardinal, à la collation du chapitre de la cathédrale. Décimateurs les religieux de Molême pour les deux tiers, & les religieuses de Foicy pour l'autre, avec les dîmes en total de Villechétif au treizième compte. Cette paroisse qui est à une demie-lieue de la ville à l'orient, comprend cent feux & environ trois cens communians, de la mairie royale de Chailloüet, & autres jurisdictions de Troyes. La seigneurie est un domaine engagé aux héritiers de Jean-Baptiste Dorigny, qui en jouissent

en vertu d'un contrat du 9 mai 1637. Le territoire de Saint-Parre comprend Belley, la ferme de l'Etang-Mercier ou du Pré-Loup, Baire-Saint-Parre, Baire-Saint-Loup, appartenant à l'abbé de Saint-Loup, Panay & Villechétif, *Villacheſtini*, de la mairie royale de la grande rivière, proche le marais d'Argentole, deſſéché depuis pluſieurs années, ſur les plans & ſous les yeux de M. Becet, arpenteur.

PRIEURÉ DE FOICY, *Fidiacum*, *Foiſſiacum*. Ce ne fut d'abord qu'une chapelle bâtie dans l'endroit où étoit la maiſon de campagne de ſaint Parre. Thibaut II. comte de Champagne, y établit, en 1102, un hermitage pour des filles qui s'y conſacrerent à Dieu. Son fils Henri I. y fit édifier, en 1165, un monaſtère en l'honneur de la ſainte Vierge, qu'il dota de pluſieurs revenus. Les religieuſes furent d'abord hoſpitalières ſous la règle de Saint Auguſtin : mais, en 1475, elles s'unirent à l'ordre de Fontevrault, dont elles ſuivent aujourd'hui la règle. Alors on fit bâtir une maiſon & une égliſe pour des religieux du même ordre. Mais il n'y a plus qu'un religieux, & l'égliſe a été détruite depuis quelques années. Ce monaſtère fut incendié en 1542, & la plûpart des titres furent conſumés par les flammes. Il a été rétabli des aumônes d'un jubilé accordé à cet effet le 21 mai 1544. Le lundi de pâques le peuple y va en foule révérer les reliques de ſainte Radegonde, reine de France, qui furent envoyées en 1688, par Madame de Bourbon, abbeſſe de Fontevrault. La communauté de Foicy jouiſſoit de douze minots de ſel de franc-ſallé : en 1774, elle fut réduite à trois minots. L'année ſuivante, ſur un mémoire préſenté à M. Turgot, contrôleur-géné-

ral, elle obtint trois autres minots, & elle jouit de six depuis cette époque.

Bouranton. *Burento.* A une lieue & demie de Troyes, au bas d'un côteau garni de vignes : cinquante-cinq feux, cent trente-cinq communians. patron, saint Pierre, succursale de Saint-Parre. Decimateur, l'abbé de la Rivour, & par abandon, le vicaire du lieu au troisième compte, & pour les vignes, quatre sols par arpent. Seigneur, M. de Corbigny.

SAINTE-SAVINE. Le culte de Sainte-Savine s'étant répandu dans Troyes & aux environs, Ragnégisile, évêque de Troyes, vers le milieu du septième siècle, lui consacra une partie de ses biens, & fit bâtir en son honneur, sous les murs de la ville, à l'occident, une église où il voulut reposer après sa mort, & où l'on voit encore aujourd'hui son tombeau avec une inscription depuis 1770. Elle est conçue en ces termes :

D. O. M.

Ragnegisilus natione aquitanus,
Clodoveo II, regnante.
Dignit. Tricass. Civit. Pontifex,
Patriæ carissimus,
In populum amore verendissimus,
Servorum Dei
Fervens protector.
Hanc Basil. B. Savinæ dicat.
Pietate clarus
In fundo sui juris extruendam
Curavit,
Ac meritis dives,
Hic honorificè tumulatus jacet.
R. I. P.

Cette église devint une paroisse, dont le curé est prêtre - cardinal. En 1070 ou 1071, Thibault I. comte de Champagne, la donna à l'abbé de Montier - là - Celle, qui depuis ce temps en est collateur & décimateur au dix - septième compte. Il payoit autrefois au curé trente-six septiers de grain par tiers, mais en 1686, M. Louis l'Hoste, alors curé, abandonna ce gros pour la portion congrue que Louis XIV. venoit de mettre à trois cens livres. Elle fut encore acceptée par M. Galland, lors de l'édit de 1768, qui mit les portions congrues à cinq cens livres. L'église a une dédicace particulière qui se célèbre le dimanche qui suit le 9 octobre. Les Chartreux & les religieux de Montier-la-Celle donnerent, en 1655 & 1657, à cette paroisse, des reliques de sainte Savine, & la translation s'en célèbre le 29 d'août. Il y a une chapelle en titre sous le vocable de sainte Marguerite, à la collation de l'évêque.

Le vaisseau de cette église est assez considérable, & il seroit susceptible de décorations, si les revenus de la fabrique pouvoient suffire aux dépenses. Le principal autel est adossé au chevet, & orné de colonnes d'ordre corinthien; il fut fait en 1657. Le tableau, qui représente sainte Savine opérant des miracles, est attribué par quelques-uns à Carrey, & par d'autres à Herluison, tous deux peintres de Troyes; mais il ne paroît pas digne de ces artistes.

La majeure partie de cette paroisse est du domaine royal de Troyes, dont elle dépend pour toutes les jurisdictions, dans la mairie royale des Noës. Ce domaine fut engagé, en 1595, à Humbert le Vergeur, vicomte de Cramail. Il a été tenu au même titre par MM. Pithou, de Corberon & de Vienne, en faveur de qui Louis XIV.

Pith. C. de Tr. Nobil. de Champ. Etat Mff. des dom. de Ch. Mém. Fact.

unit cette partie avec celle de Torvilliers. A MM. de Vienne succéderent M. Fenard du Cardonnet, ensuite M. Motet, procureur du roi au bailliage de Troyes. Ces domaines furent revendus en 1761. M. Brouzet de la Barriere, médecin, s'en rendit adjudicataire & céda son acquisition à la comtesse de Dampierre. En 1767, le comte de Gallard de Béarn en reprit les droits & les possede aujourd'hui comme seigneur engagiste. Surpris par un nommé Toyot, M. de Gallard lui donna des provisions de juge à Sainte-Savine & à Torvilliers. Toyot établit son siège à Sainte-Savine même, & y exerça en matière de police. Le bailliage de Troyes reclama contre cette témérité: l'affaire fut portée au parlement, qui débouta le comte de Béarn de ses prétentions, interdit Toyot à perpétuité de toutes fonctions de judicature; & par arrêt du 26 mai 1770, la justice de la mairie royale de Sainte-Savine fut réservée au bailliage de Troyes.

Cette paroisse, conjointement avec celles de Saint-Martin & Saint-Gilles, fut assignée, il y a quelques années, à l'effet de payer, comme fauxbourg de Troyes, le don gratuit, connu sous le nom de *Droits Réservés*. Les habitans déclarerent qu'ils ne devoient point ces droits. Le sieur Noel, régisseur, les traduisit pardevant l'élection de Troyes, où il perdit sa cause avec dépens, en 1775. Il interjetta appel à la Cour des Aides, où les habitans des trois paroisses représenterent qu'ils n'étoient point proprement des fauxbourgs, mais de simples *Villages*, comme il est marqué dans l'état sommaire du bailliage de Troyes. Enfin, instruite par un mémoire très-lumineux sur cet objet, la Cour a rendu, le 11 Juillet 1778, un arrêt qui condamne le régisseur,

& exempte, comme villages & non fauxbourgs, les trois paroiſſes, de payer les droits réſervés qui ne ſont dûs que dans les fauxbourgs dépendans du corps & des paroiſſes de la ville.

La population de Sainte-Savine eſt conſidérablement diminuée depuis près d'un ſiècle ; on n'y compte plus que deux cens vingt feux & ſix cens ſoixante communians. Le territoire de cette paroiſſe comprend la Rivière de Corps & le château de la Grange qui fut érigé en vicomté en faveur de M. Pithou. Ce hameau eſt une communauté diſtincte de Sainte-Savine, & comprend la chapelle (1) de Saint-Hippolyte, où la meſſe eſt le ſeul office qu'on y fait pour la commodité des paroiſſiens éloignés, & pour laquelle l'évêque, comme abbé de Montier-la-Celle, paie le curé ; la Maladiere ſur la route de Sens, le fief de la Motte, Lavorio, Dinechiens & Nagot. De la communauté de Sainte-Savine dépendent Chicherey, le Hamelet (2), Chanteloup, l'Opéra & une partie de Boulage ou de la Croix-Pigeon.

SANCEY-SAINT-JULIEN. *Sanceyum.* A

---

(1) La carte du diocèſe par Samſon met au lieu de cette chapelle un bâtiment qu'il appelle *Arouer*, ce qui fait ſoupçonner que c'étoit anciennement l'oratoire de quelque hermitage ; ce mot, ſelon la Martiniere, n'étant qu'une corruption d'oratoire. Quelques pouillés la diſent ſuccurſale ; mais à tort, puiſque rien n'y déſigne une paroiſſe, & que l'état du bailliage de 1509 n'en fait nulle mention, ni comme paroiſſe, ni comme annexe ſuccurſale.

(2) Ce nom vient de *Hamellus*, qui, ſuivant les auteurs de la baſſe latinité, eſt un diminutif du *Ham*, qui ſignifie maiſon, habitation. Ainſi, Hamelet ſignifie *Petit Hameau*, & celui dont il eſt ici queſtion contient une vingtaine de maiſons qui cotoyent la paroiſſe des Noës au ſud-oueſt.

trois quarts de lieues ſud-quart-ſud-eſt de Troyes, ſur la Seine, qui s'y diviſe pour le ſervice des manufactures de la ville ; cent neuf feux, trois cens communians ; collateur, l'évêque. Le curé qui eſt prêtre-cardinal eſt décimateur, excepté ſur les terres du commandeur de Troyes qui eſt ſeigneur ; mairie royale de Croncels & de toutes les autres juriſdictions de Troyes. Cette paroiſſe comprend la moitié du hameau de Bréviande, que traverſe la route de Bourgogne. Le 14 juin 1771, cette partie eſſuya un incendie qui conſuma en peu de temps les maiſons de vingt-huit ménages, qui ſont aujourd'hui rebâties. Les autres hameaux ſont Villepart où l'on compte trente-ſix feux, les maiſons de la Saulte, de Gentilly, de la Renouillere, de la Burie, de Verdun, une partie de la Moline & le château des Cours, qui a été long-temps le rendez-vous de pluſieurs gens de lettres, tels que Bouhours, Tournemine, Fontenelle, Baluze & Sacy, qui venoient s'y délaſſer, chez M. Rémond des Cours qui en étoit le poſſeſſeur.

SOMME-FONTAINE ou SAINT-LUPIEN, *Summus Fons. Sanctus Lupentius*, A ſix lieues oueſt-nord-oueſt de Troyes, ſur un côteau proche la ſource du Lorrain ou Sorme, qui lui a donné ſon nom. Cette paroiſſe eſt du Sénonois, bailliage, coutume de Sens, grenier à ſel d'Eſtiſſac, élection de Troyes ; ſoixante feux, deux cens communians. L'évêque, collateur & décimateur. Seigneurs, les chanoines de l'égliſe de Sens. Les reliques de Saint-Lupien y furent tranſportées lors des ravages des Normands, en 882. Voyez *la vie de S. Lupien, 13 octobre, tome II.*

THENNELIERE. *Voyez* PAILLOT.

VILLY-LE-MARECHAL. *Villeyum*, *Villiacum Marefcalli*. A trois lieues fud de Troyes, entre la Mogne & le ruiffeau de Roncenay, à droite de la route de Bourgogne. Quatre-vingt-dix-fept feux deux cens cinquante communians, fête patronale, la nativité de la Sainte-Vierge. Collateur, le doyen de la cathédrale qui a droit de vifite & de penfion. Décimateurs, le curé & le chapitre de la cathédrale au vingt-unième compte, & au trentième dans les fermes. Maladrerie de fondation royale, à la collation du grand-aumônier de France. Grenier à fel, élection, bailliage, coutume de Troyes, relevant en partie du duché d'Aumont. Il y a les hameaux de Villy-aux-Bois, de Roncenay, Lifle, Saint-Antoine-aux-Bois, la Louifotte, le Bauchot, Gifon, les grand & petit Beauvois. Dans le quinzième fiècle la terre de Villy appartenoit à la maifon de Mefgrigny. Elle paffa dans celle de Molé, par le mariage de Jean avec Jeanne de Mefgrigny. Le domaine du roi a cinq livres de rente fur cette feigneurie, & il eft engagé par contrat de 1574 pour la fomme de quatre-vingt livres.

Fin de l'Archiprêtré.

I I.

GRAND DOYENNÉ

O U

DOYENNÉ DE TROYES,

Où sont comprises quarante-sept Paroisses & douze Succursales.

AILLEFOL. *Voyez* GÉRAUDOT.

ASSENCIERES. *Assenceria.* A deux lieues est-nord-est de Troyes; cent quarante feux, quatre cens communians; patrons, saint Pierre & saint Paul, & par dévotion saint Fiacre. Collateur l'évêque; l'abbesse de Notre-Dame-aux-Nonnains a une partie des dîmes, le curé jouit d'une autre partie, par abandon du chapitre de la cathédrale en 1719, au trente-unième compte, au treizième des agneaux, & quatre sols par arpent de vignes. Grenier-à-sel, élection, & de toutes les jurisdictions de Troyes, de la mairie royale de Dosches. La seigneurie appartient avec d'autres du canton à la maison de Crussol; terroir blanc, crayeux & léger, plus fertile en seigle qu'en froment.

Mesnil - Scellieres. A deux lieues eſt de Troyes, ſuccurſale d'Aſſencieres, cent cinq feux; patron, ſaint Laurent, mêmes juriſdictions que le chef-lieu. La ſeigneurie eſt un domaine engagé appartenant au Roi pour les deux tiers, l'autre a été poſſédé par M. Pithou, engagiſte de ce domaine. Son père l'avoit eu de Pierre Graſſy, bourgeois de Paris, à qui ce domaine avoit été revendu par contrat. *Voyez* l'État Manuſcr. des Dom. de Champ. *à l'hôtel-de-ville.*

AUMONT, autrefois Isles. *Altomontium, Inſulæ.* Cette paroiſſe eſt à deux lieues ſud-ſud-eſt de Troyes, à la pointe que forment les petites rivières d'Hozain & de Mogne, d'où lui étoit venu le nom d'Iſles; près de deux cens feux, & environ ſix cens communians; patron, ſaint Pierre; collateur, l'abbé de Moleſme, le prieur du lieu décimateur au vingtième compte. L'étendue du finage comprend les hameaux de Virloup, des Hautes-Ventes, de Cromot, Courtanſon, la Trinité-aux-Bois, les Bordes, les Baſſes-Loges, Palluavel, Vannes, Bray, où étoit une maladerie de Saint-Antoine, Marguas, Baſtilly, le Buiſſon, Vodes, la Vendue-l'Évêque, la Vendue-Mignot, la Vieille-Forêt, Chantemerle & Roche en partie. Il y a droit de foires à Aumont; mais elles ne s'y tiennent pas, à cauſe de la proximité de la ville de Troyes.

La vie monaſtique fleurit à Iſles vers le milieu du quatrième ſiècle. Saint Urſion y établit un monaſtère ſous l'épiſcopat d'Optatien, le ſecond de nos évêques. Sur ſon tombeau, & en ſon honneur, on bâtit une égliſe, où les religieux continuerent leurs pieux exercices. Le vénérable Aventin, abbé de ce monaſtère, doit être diſtingué

Deſguerr. Mſſ. T. 1. ſ. Mſſ. Moi. cal. 4. fév.

de saint Aventin, révéré dans la ville & à Saint-Aventin-sous-Verrieres, & qui vivoit à-peu-près dans le même temps. C'est le vénérable abbé d'Isles qui racheta saint Phale de captivité. Après sa mort, saint Phale gouverna le monastère, dont l'église étoit dédiée sous l'invocation de Notre-Dame, en même temps qu'elle l'étoit à saint Ursion. Vers la fin du neuvième siècle, les Normands détruisirent & ruinerent ce monastère, & les moines furent dispersés. On croit qu'ils se retirerent à Montier-la-Celle, où ils transporterent les reliques de leur église.

Desg. 1104. C. prompt. fol. 170. ss. Environ deux cens ans après, saint Robert, natif de Troyes, fondateur de Molesme & de Cîteaux, rétablit le monastère d'Isles, y fonda un prieuré dans l'église paroissiale en 1104, & y mit des religieux qui suivirent la règle de Molesme. Philippe, évêque de Troyes, lui donna beaucoup de droits sur les paroisses d'Isles & de Saint-Thibaut, & particulièrement la présentation à la cure. Ce couvent fut détruit dans la suite, & il ne reste plus que le titre du prieuré joint à l'église paroissiale. En 1776, il a été réuni au Grand-Séminaire de Troyes, à la poursuite de M. de Barral, évêque de cette ville, aux charges imposées par M. le duc d'Aumont, & notamment de pensions gratuites pour les enfans de la paroisse; mais cette réunion ne doit avoir lieu qu'à la mort du titulaire actuel.

Au commencement du 13e siècle, des religieux de Grammont quitterent les bois d'Hervi, *nemus de Hervico*, & se retirerent à Isles, où Henri II. comte de Champagne, leur donna des biens dont ils jouirent d'abord paisiblement; mais ayant été troublés par les guerres, son fils Thibaut les dédommagea par d'autres bienfaits en 1224; ils étoient

étoient connus sous le nom de *Bons-Hommes:* ils éprouverent aussi la bienfaisance d'André & d'Erard, comtes de Brienne. En 1317, le pape Jean XXII unit leur convent au prieuré de Macheray du même ordre, & les bâtimens ont été détruits.

On voit encore à Aumont les restes d'un ancien château, sur une motte de terres rapportées, contenant plus de deux arpens, de la hauteur de trente pieds ; les rues qui sont autour forment des fossés qui semblent avoir servi à défendre le château & le couvent. M. l'abbé Expilly croit que ce château est du temps des Romains. Pourquoi ne voir que des Romains, quand il s'agit de débris d'anciens monumens ? A cet égard, il ne faut rien assurer sans preuves.

Dans le seizième siècle, les Calvinistes établirent à Isles un prêche en faveur de ceux de leur religion. Les Catholiques s'y opposerent ; & en 1572, ils envoyerent P. Belin, marchand, pour obtenir permission de le détruire, & d'empêcher les assemblées des Calvinistes : mais nous ne voyons point l'exécution du projet, sans doute que les Huguenots subirent le sort de leurs semblables à la Saint-Barthelemi.

Hist. des Mart. Prot. L. 10.

Aumont est de toutes les jurisdictions de Troyes. La justice étoit autrefois une simple châtellenie ; c'est aujourd'hui un bailliage ducal, d'où relevent soixante-douze villages & hameaux. Les appellations se font au bailliage & siège présidial de Troyes, jusqu'à l'indemnité payée au desir de l'arrêt du 2 décembre 1665 ; celles de la gruerie se portent à la table de marbre à Paris. Les audiences se tiennent le jeudi dans l'ancien château. Le bailli a le titre de commissaire-enquêteur - examinateur civil & criminel, juge-

gruyer, maître réformateur des eaux & forêts du duché-pairie. Il y a un lieutenant-général, un lieutenant-particulier, un procureur-général-fiscal, & autres officiers.

Mém. comm. Me. de Baug. to. 2. Morer. éd. 1759. Le P. Anselme de l'or. & des pré. des fam. de Fr.

La seigneurie d'Aumont fut érigée en marquisat par Henri II. en faveur de Jacques de Cleves, qui réunit sur sa tête la propriété des quatre châtellenies d'Isles, Villemaur, Maraye & Chaource, lesquelles retournerent à Henriette de Cleves, duchesse de Nevers, princesse de Mantoue, veuve de Ludovic de Gonzague, duc de Nevers, gouverneur de Champagne : elle aliéna la terre de Chaource au profit de Charles de Choiseul, marquis de Praslin, par contrat du 16 février 1601, & la terre de Villemaur à Jacques de Villemaur. Après la mort d'Henriette, Charles de Gonzague, son frere, duc de Nevers & Retelois, fut marquis d'Isles, & seigneur de Marays, en 1628, & vendit cette dernière terre à M. de Bullion, surintendant des finances, avec la réserve de la mouvance à Isles. Le duc de Nevers laissa, par son testament, la terre d'Isles à la princesse Marie, mariée au roi de Pologne ; alors le marquisat d'Isles retourna à Charles II. de Gonzague, duc de Nevers. Mais ce seigneur étant passé au duché de Mantoue, il vendit cette terre à Antoine d'Aumont de Rochebaron, par contrat du 12 mai 1648 ; celui-ci fut maréchal de France en 1651, gouverneur de Paris en 1662. Louis XIV. pour le récompenser de ses services, érigea son marquisat d'Isles en duché-pairie, par lettres-patentes du mois de novembre 1665, sous le nom de duché d'Aumont, dont Isles, qui en devint le chef-lieu, prit le nom qu'il porte aujourd'hui. Cette terre est possédée actuellement par M. le duc de Villequier, pre-

mier gentilhomme de la chambre du roi, & commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, fils de M. le duc d'Aumont, mort depuis quelques années.

Ce duché est mouvant du roi à cause de sa grosse tour de Troyes. C'est un des plus considérables du bailliage de cette ville. Ses droits domaniaux ne cedent en rien à l'étendue de sa justice & de son ressort. Il a cinq lieues de circonférence, & comprend les terres de Saint-Thibaut, de Chappes, Clerey, Courbeton, Saint-Parre, Villemoyenne, Saint-Jean de Bonneval, Assenay, Maupas, les Vendues-Mignot, les Bordes, le Beaucaron, Chermets, la Loge Margueron, les Vendues-l'Evêque, les Ventes-Fontanies, Palluau & Crogny. Il y a dans sa mouvance quatre-vingt village & hameaux, tant en fiefs qu'arrière-fiefs. Tous les demeurans dans le détroit de ce duché payent à M. le duc un droit de jurée, & sont ses justiciables en tous cas personnels, civils & criminels en première instance, de sorte que les seigneurs des justices inférieures ne devroient y avoir que la police, excepté celles de Verrieres, Bucheres, Montabert, Rouilly, Rouillerot, Daudes, Menois, Bierne & Savoie, qui sont des démembremens du marquisat d'Isles. Cout. de Tr. art. 2.

SAINT-THIBAUT. Village dont l'église est succursale d'Aumont, à une demi-lieue sud-est du chef-lieu.

LA LOGE-MARGUERON. *Logia.* A deux lieues sud d'Aumont, à l'extrêmité du diocèse; soixante-huit feux; patron, saint Robert; succursale d'Aumont, qui a pour dépendance le hameau de Palluau, où l'on compte environ vingt feux.

BARBEREY-SAINT-SULPICE. *Barbereyum.* A une lieue nord-quart nord-oueſt de Troyes, ſur la rive gauche de la Seine; ſoixante feux, cent cinquante communians; patron, ſaint Sulpice; collateur, l'évêque, qui a les dîmes alternativement avec le chapitre de Saint-Etienne. Ils paient un gros au curé. Dans le château, chapelle de Notre-Dame, fondée par les ſeigneurs dans le treizième ſiècle, à la collation de l'évêque. Les plus anciens que l'on connoiſſe ſont Pierre .... en 1300; de Mailly, en 1324; Duplaiſis, en 1447; de Choiſeul, en 1535; Mairat, en 1598; Faideau, en 1716; & en 1720 M. le Roy, dont la fille a épouſé M. Jeanſon de Saint-Parre, ancien capitaine, aide-major d'Infanterie, ſecrétaire du roi, maiſon & couronne de France, qui poſſede aujourd'hui cette terre. Elle eſt de la mairie royale de Preize, & de toutes les autres juriſdictions de Troyes. Les pâturages y ſont excellens, ce qui rend les fromages du pays renommés. Le finage comprend la carrière de pierre blanche de Chandé au couchant, & les hameaux de Mouſſon & de Chanſac.

BOUILLY. *Bulliacum*, *Bouilleyum*, *Bolleticum*, *Mons Abolinus*. A trois lieues & demie ſud-oueſt de Troyes, ſur le chemin d'Ervy, dans un pays de vignoble; deux cens feux, ſix cens cinquante communians; patron, ſaint Laurent; collateur, l'évêque: l'abbeſſe de Notre-Dame à la moitié des dîmes; le reſte appartient aux religieuſes de Foiſſy, au prieuré de Saint-Sépulchre, au prieuré d'Iſles, & aux chapelains de Saint-Vincent dans l'égliſe de Saint-Etienne; au vingt-unième compte, & quatre ſols par arpens de vignes. Le chantre de l'égliſe de Troyes a droit

de penſion. Il paroît qu'au neuvième ſiècle, les curés de Bouilly avoient les dîmes de cette paroiſſe, parce que les habitans refuſant de les payer, y furent condamnés par Ottulphe, évêque de Troyes, ſur l'avis d'Hincmar, archevêque de Rheims. Bouilly eſt de la châtellenie d'Aumont, & de toutes les juriſdictions de Troyes. Hameau, Souligny au nord. Jean Bazin, maire de Troyes, étoit ſeigneur de Bouilly en 1614. Le ſeigneur actuel eſt M. le comte de Meſgrigny-Villebertain. Cam. prom p. Deſg. 670.

CHAPPES. *Cappæ*, quelquefois *Caput*. A quatre lieues ſud-eſt de Troyes, ſur la rive gauche de la Seine; ſoixante-ſeize feux, deux cens trente communians; patron, ſaint Loup de Troyes; collateur, l'abbé de Montiéramey; décimateur, le curé, le prieuré du lieu & les religieux de Montiéramey chacun pour un tiers au dix-huitième compte; dédicace, le dimanche après la Saint-Louis; deux chapelles, l'une de Saint-Thomas de Nazareth, à la collation du ſeigneur; l'autre à la collation de l'abbé de Montiéramey; Hôtel-Dieu dépendant de la commanderie de Troyes; prieuré de Saint-Michel, de l'ordre de ſaint Benoît, à la nomination de l'abbé de Montiéramey. L'évêque y a droit de viſite & de procuration. Vignoble d'environ deux cens cinquante arpens, huit cens arpens de bois. Le terroir rapporte environ les deux tiers de métail, & un tiers de froment & de ſeigle. Il y a une châtellenie compoſée de cette ſeule paroiſſe, du grenier-à-ſel de Bar-ſur-Seine, du bailliage, & de toutes les autres juriſdictions de Troyes. La ſeigneurie appartenoit en 1114 à Clérembaut, ſurnommé de Chappes, mari d'Alis, & père de Clérembaut-le-Ladre. Elle eſt devenue une ba- Deſguerr.

ronnie, & ensuite un marquisat, qui dépend du duché d'Aumont. *Voyez Aumont*. La navigation sur la Seine avoit rendu ce village plus considérable par le commerce; les rues, aujourd'hui désertes, conservent encore les noms de divers artisans qui existoient alors. Le château étoit une forteresse qui défendoit Troyes du côté de la Bourgogne. *Voyez ann. Troy. 1430*.

Eph. Tr.

Le célebre Loup de Ferrieres dit, dans une de ses lettres adressée à Fulchrique, évêque de Troyes, que les Normands, après avoir ravagé les villes les plus fameuses, ménaçoient d'aller même jusqu'à *Cappas*, lieu où s'assembloient les négocians. *Vastatis longè latèque celeberrimis locis, etiam sedem negociatorum* CAPPAS *se petiturum jactabant*. M. Bonamy, de l'académie royale des belles-lettres, crut reconnoître le village de Chappes dans les *Cappæ* de Loup de Ferrieres. La raison sur laquelle il se fondoit, c'est que ce lieu dépend de l'évêché de Troyes, & que la lettre où il en est fait mention s'adresse à l'evêque de cette ville: mais M. l'évêque de la Ravaliere de la même académie, examina de nouveau la question, & conclut qu'il falloit chercher ailleurs les *Cappæ* de l'abbé Loup. Il prouva dans un memoire sur ce sujet que le lieu nommé *Cappæ* devoit être dans le voisinage de Ferrieres, & il décida que ce devoit être le village de *Ceppoi* sur le Loin, entre Ferrieres & Montargis, lieu encore peuplé de marchands: *sedes negociatorum*. *Voy. Hist. de l'acad. des B. L. t. 21, p. 175*.

L. Ferr. Ep. 125.

Mém. de l'acad. t. 17. p. 228.

CHARMONT. *Charmontium*. Autrefois COLASVERDEY, *Colasverdeyum*. A trois lieues nord-est de Troyes, sur la petite riviere de Barbuise, à une lieue est de la route d'Arcies; cent

quarante cinq feux, quatre cens cinquante communians; patron, saint Symphorien; collateur, l'evêque; décimateur, le curé, par abanbon du chapitre de Troyes en 1697, au trentième compte; mairie royale de Barbuise, & de toutes les autres jurisdictions de Troyes. Le finage, qui est fort etendu, est un terroir maigre & sec qui ne produit que du seigle. On y voit une carrière de pierre blanche, & un étang d'environ vingt arpens. Au douzième siècle, un seigneur de Colaswerdey exerça de grandes vexations sur les biens de l'abbaye de Saint-Loup sur ce territoire : des plaintes en furent portées à Henri I. comte de Champagne. L'abbé & les religieux donnerent la moitié de ces biens au chapitre de Saint-Etienne : s'il pouvoit recouvrer ce qui étoit usurpé, il en retiendroit les deux tiers, & rendroit l'autre à l'abbaye; ce qui fut exécuté. La seigneurie qui, dans dans le quatorzième siècle appartenoit à la famille de Mauroy, passa dans celle d'Hennequin, ensuite à M. le marquis de la Pallun, & enfin à M. de Maizieres, seigneur actuel, qui, en 1775, a établi sur cette paroisse une maison pour trois sœurs de la charité qui ont soin des malades, & de l'éducation des jeunes filles. Cette terre est aujourd'hui possédée par les héritiers de M. de Maizieres.

Desg. 1163.

CHAUCHIGNY. *Chauchiniacum.* A trois lieues & demie nord-quart-nord-est de Troyes, sur le bord de la Seine & de prairies agréables; soixante-quinze feux, deux cens cinquante communians; fête patronale, la Nativitéde la Sainte-Vierge. Les habitans prétendent que leur église n'étoit autrefois qu'une chapelle, & que la paroisse étoit dans un champ voisin, sous l'invo-

cation de saint Sébastien, avec un cimetiere où l'on a trouvé plusieurs ossemens humains, ainsi qu'aux environs de la croix dite *du Bordey*. Collateur, le chapitre de la cathédrale, qui est décimateur au trentième compte ; vingt-huit arpens exempts de dîmes ; terroir à seigle, & peu fertile en froment ; deux moulins relevant de Villacerf. Les religieuses de Foissy y possedent une cheneviere où étoit anciennement un four bannal Grenier-à sel de Villacerf, châtellenie de Payens & des autres jurisdictions de Troyes. La seigneurie fait partie du marquisat de Villacerf.

V. Villacerf.

On voit dans l'église de Chauchigny une épitaphe énigmatique, que nous rapportons ici à cause de sa singularité. Elle est de la composition de M Boudet, curé, & mort chanoine de Gien depuis quelques années.

Mihi heri & tibi hodiè. Ecclef. 38, 23.

Cy gist la mere,
Non pas le pere,
Peut-être le fils,
Mais la domestique.

A présent gisent donc ici deux ou trois corps, car il nous faut tous gister en la terre, & nos actions doivent payer à la mort notre giste éternel.

Le mot de l'énigme est que le pere de M. Boudet mourut dans le diocèse de Chartres sa patrie. Sa mere & sa domestique moururent à Chauchigny ; lui ne savoit pas où il mourroit. Qui croiroit que cette épitaphe a été faite bien avant dans le dix-huitième siècle?

CLÉREY, ou CLAIREI. *Clareyum*, *Clarenna*. A trois lieues ſud de Troyes, proche la rive droite de la Seine; cent vingt feux, trois cens ſoixante communians. En 1122, Hatton, évêque de Troyes, donna cette paroiſſe à Gauthier I. abbé de Montiéramey, d'où l'abbaye a le droit de préſentation: patron, ſaint Pierre-ès-Liens; décimateur, le curé pour un tiers, & les religieux de Montiéramey pour le reſte, au vingtième compte, & quatre ſols par arpent de vignes. Hameaux, la Grande-Vacherie ſur la route de Bourgogne, neuf feux, où étoit une chapelle de Saint-Jacques & Saint-Chriſtophe: la Petite-Vacherie, dans une iſle de la Seine: Courcelles, ſeigneurie où eſt un château ſur le bord de la rivière, quatre feux. Dans l'égliſe de Clérey, eſt une chapelle de la Sainte-Vierge, fondée en 1349 par Joffroi, *ſire chevalier* de Clérey. Le terroir de ce village eſt fertile. On y voit un bois appellé *des Forêts*, de ſoixante-quinze arpens, appartenant au ſeigneur. Il y a une tuilerie renommée dans le pays. On préſume qu'il y a une mine d'étaing, parce que l'eau des fontaines en a le goût, & que dans les terres tirées pour la conſtruction des puits, il s'eſt effectivement trouvé de l'étaing. L'ancienne navigation de la Seine a fait conſerver aux meûniers de Clérey & de Courcelles un droit ſur cette rivière, qu'on appelle droit d'avalage. Châtellenie d'Aumont, & de toutes les juriſdictions de Troyes. La ſeigneurie fait partie du duché d'Aumont. M. Piot, lieutenant de roi de Troyes, eſt ſeigneur de Courcelles; & M. Harlan, receveur des tailles, ſeigneur de la grande & petite Vacherie. Mém. comm.

La paroiſſe de Clérey a donné naiſſance à Edouard Vallot, qui fut nommé à l'évêché de

Nevers le 8 ſeptembre 1666, & conſacré en cette qualité le 28 août de l'année ſuivante dans la chapelle de Sorbonne. Il mourut à Paris le 3 ſeptembre 1706, âgé de ſoixante-huit ans, & fut inhumé dans l'égliſe des religieuſes de l'*Ave-Maria*. Il avoit encore pour parens dans Troyes M. Vallot, prévôt de Saint Etienne; Madame ..... Bertrand, épouſe de M. Paillot, ſubdélégué de cette ville, & M. Bertrand, chanoine de Saint-Urbain du côté maternel.

COURTERANGES. *Curterangiæ*. A deux lieues & demie eſt-ſud-eſt de Troyes, ſur la Barſe, à gauche de la route de Bar-ſur-Aube; trente-neuf feux, cent vingt communians; fête patronale, la Nativité de la Sainte-Vierge; collateur, l'abbé de Montiéramey, qui, en 1690, abandonna les groſſes dîmes au curé, qui perçoit auſſi un tiers des menues dîmes de Pont-Barſe & de la Bretauche, au vingtième compte. La juſtice eſt de la mairie royale de Luzigny, reſſortiſſant au bailliage de Troyes. Pont-Barſe eſt de la mairie royale de Chaillouet. Ce village eſt de toutes les juriſdictions de Troyes. La ſeigneurie appartient à l'abbé de Montiéramey.

DAUDES. *Dauda*. A deux lieues ſud-eſt de Troyes, proche le petit ruiſſeau de Rance; vingt-cinq feux, cent communians; patron, ſaint Jean-Baptiſte; collateur, l'évêque, par abandon de l'abbaye de Montiéramey en 1698; le curé jouit des groſſes dîmes, & d'un douzième dans celles de Montaulain. Châtellenie ou bailliage ducal d'Aumont, & des autres juriſdictions de Troyes. L'évêque eſt ſeigneur de cette paroiſſe, dans laquelle ſe trouve auſſi la ſeigneurie de Montabert,

qui donne son nom à une branche de la famille de Paillot.

Saint-Martin. Village de dix-sept feux, dont l'église est succursale de Daudes, entre Verrieres & Saint-Aventin, sur la rive droite de la Seine; trente-cinq à quarante communians de la même dépendance que Daudes.

DOSCHES. *Doschia*, ou *Docheia*. A trois petites lieues est de Troyes, près de la source de deux ruisseaux qui en arrosent le territoire; trente-cinq feux, cent soixante communians; prieuré-cure de l'ordre de sainte Genevieve, à la présentation de l'abbé de Saint-Martin-ès-Aires. L'évêque a droit de visite & de procuration; patron, saint Jean-Baptiste, le prieur-curé décimateur au vingtième compte. Il y a haut & bas pays, généralement bon pour le froment. Plusieurs étangs environnent la forêt de Dosches, dont une partie est au seigneur, l'autre aux habitans, & l'autre à l'abbaye de Larrivour; plusieurs carrières de craie. La justice est une mairie royale du bailliage de Troyes, de laquelle relevent huit villages & hameaux. La Loge aux Bourgeois, Vaudemanche (1), Fromentel, & la Maison-Piquet, quoique de cette paroisse, sont de la justice de Mesnil-Scellieres. La seigneurie de Dosches a appartenu à MM. de Saint-Etienne, ensuite à la famille de Veillart, originaire de Normandie. Elle a passé ensuite à la famille de Nevelet, à celle de Chavaudon, originaires de Troyes, & aujourd'hui elle est possédée par M. de Chavaudon de Sainte-Maure, président à la chambre des comptes à Paris.

(1) Corruption de voie de Dimanche, *via Dominica*.

ROSSON. *Rosso*. Succursale de Dosches; trente feux, cent trente communians; patron, saint Pierre-ès-Liens; carrières de craie, plusieurs étangs, cent arpens de vignes. Les bois appartiennent à M. le duc de Luxembourg-Piney, & au commandeur de Coulours, qui sont les premiers seigneurs du lieu. Il y a une ferme dont M. le marquis d'Argenteuil est seigneur, avec droit de garde & de procureur-fiscal. Rosson, quoique relevant du bailliage ducal de Piney, qui est du bailliage de Chaumont, est néanmoins du bailliage & de toutes les autres jurisdictions de Troyes. Ce village n'étoit anciennement qu'un hameau de la paroisse de Dosches; mais les seigneurs y firent bâtir une chapelle, qui fut ensuite érigée en succursale par un acte de violence du seigneur M. le Tanneur, qui, le pistolet à la main, força le prieur de s'engager à la desservir, ou faire desservir à ses frais, & à la reconnoître pour succursale. Le prieur obtint des lettres de rescision; mais la veuve de M. le Tanneur poursuivit toujours cette affaire, & le prieur céda enfin par amour de la paix. Mém.comm.

FEUGES. *Feugiæ*. A deux lieues nord de Troyes, à gauche de la route d'Arcies, & à droite de la voie de Rheges, en pays de terre blanche. Environ soixante communians; patron, saint Benoît, à la présentation du prieuré de Saint-Benoît-sur-Loire; décimateur, le curé au trentième compte, agneaux & chanvres au treizième: grenier-à-sel de Villacerf, & autres jurisdictions de Troyes. La seigneurie fait partie du marquisat de Villacerf.

FOUCHERES. *Fulcheriæ*. A cinq lieues sud-

eſt de Troyes, ſur la Seine; ſoixante-quinze feux, deux cens trente communians; fête patronale, la Nativité de la Sainte-Vierge, à la préſentation de l'abbé de Molême; décimateur, le prieuré du lieu, les chanoines de Juilly-le-Châtel; & de trois ans en trois ans, M. le marquis d'Argenteuil pour un canton, au vingt-ſeptième compte, & au vingt-unième pour le vin. Il y avoit autrefois un monaſtère, dont il reſte aujourd'hui un prieuré à la collation de l'abbé de Molême. L'évêque y a droit de viſite & de procuration. Hameau & château de Vaux, qui a eſſuyé un incendie en janvier 1776. Bailliage ducal d'Aumont, grenier-à-ſel, poſte de Bar-ſur-Seine, & autres juriſdictions de Troyes. Seigneur, M. de Montmaur.

FRESNOY. A trois lieues ſud-eſt de Troyes & à trois quarts de lieue de la Seine. D'abord ſuccurſale de Clérey, cette paroiſſe fut érigée en cure, en 1725, ſous le titre de l'Aſſomption. Portion congrue; décimateur, le curé de Clérey pour un tiers, & les religieux de Montiéramey pour les deux autres, à la collation de l'abbé de cette abbaye; vingt-huit feux, cent communians, bailliage ducal d'Aumont, & des autres juriſdictions de Troyes. Hameaux, le château & la ſeigneurie du Pleſſis, ſéjour agréable appartenant à M. Haval, ſecrétaire du Roi: Renaud, autre ſeigneurie qui appartient à M. Corps, conſeiller au grand-conſeil: la Borde, le Haut-Cheſne, les Branles, la Cour-Bureau, Champlalot, & une tuilerie qui eſt de la ſeigneurie du Pleſſis.

GÉRAUDOT, ou GIROSDOT, ou AILLEFOL. *Geraudotium*, *Aquilæ-Fagus*. A quatre

lieues est de Troyes, entre Piney & la partie occidentale de la forêt d'Orient; cent quatre feux, trois cens communians; patrons, saint Pierre & saint Paul; collateur, le chapitre de la cathédrale, qui a droit de pension; décimateur, le curé. Deux chapelles dans le territoire, l'une à la commanderie de Troyes, & l'autre qui, dans le siècle dernier, a été fondée par MM. de Vienne pour le service du château, & des paroissiens éloignés. Le chapelain est à la nomination du seigneur, & révocable à volonté. Mairie royale du bailliage de Troyes, pour une partie du village & le gagnage de la Picarde; l'autre partie, du bailliage de Chaumont; releve du duché de Piney: du reste de toutes les jurisdictions de Troyes. Outre la Picarde, cette paroisse comprend la ferme de l'Hôpital, les Amberts, la Commanderie, & la tuilerie du Gatis. La seigneurie, qui dépend du bailliage de Troyes, a été possédée par la famille de Vienne, qui en a eu plusieurs autres dans le diocèse de Troyes. Ses armes sont d'argent à l'aigle de sable, avec la devise: *Tout bien à Vienne.* Cette terre a passé, par les alliances, dans la maison de Crussol, qui la possède aujourd'hui.

Nob. de Ch.

JAVERNANT. *Javernantium.* A quatre lieues sud-sud-ouest de Troyes, proche Saint-Jean de Bonneval, dont il étoit autrefois succursale; soixante-treize feux, 210 communians, érigé en cure en 1747; fête patronale, l'Assomption; collateur, l'évêque, comme abbé de Montier-la-Celle; pays de vignoble, bailliage ducal d'Aumont, & de toutes les jurisdictions de Troyes. La forêt de Javernant ou Drosilon vers Jugny, fut donnée par le Roi Charles-le-Chauve à l'ab-

Cam. promp. Desg. 677.

baye de Montier-la-Celle en 877, avec d'autres possessions.

ISLES. *Voyez* Aumont.

LAINES-AUX-BOIS. *Lanæ ad Nemus*, ou *Lana in Nemore*. A deux lieues sud-ouest de Troyes; cent soixante-deux feux, près de cinq cens communians; prieuré-cure de Sainte-Genevieve, à la présentation de l'abbé de Saint-Loup; patron, saint Pierre-ès-Liens; décimateur, le prieur-curé pour moitié, & pour l'autre de trois années l'une, le chapitre de la cathédrale, l'abbé de Saint-Martin-ès-Aires, & l'évêque comme prieur de Notre-Dame-en-l'Isle. Le chapitre de Saint-Etienne a les dîmes de vigne, quatre sols par arpent. Hameaux, seigneurie de Chevillelle, où est une chapelle domestique, & appartient à M. Truelle: Galilée, autre seigneurie achetée du domaine par M. Claude Dare, ancien maire de Troyes, & qui appartient encore à ses descendans. Fermes de Brabant, la Folie, les Crocs, Hurtebise, la grande & la petite vallée de Gloire. Entre ces hameaux & les bois de Vauchassis est Montaigu, montagne isolée sur laquelle étoit un fort qui défendoit le pays, avec trois fossés qui en embrassoient la cîme. Ce fort faisoit signal au château de Montaimé, près de Vertus. Eph. Tr.

Par lettres datées de Germigny, au mois d'août 1362, le Roi Jean unit au château de Montaigu, toutes les forfaitures du domaine royal dans le bailliage de Troyes; & par d'autres lettres du même jour & du même lieu, ce prince unit le même château au bailliage de Troyes, & donna au bailli de cette ville la qualité de châtelain de cette forteresse. Ces lettres sont rapportées dans

le quatrième tome des ordonnances des Rois de France, recueillies par M. Secousse, de l'académie des inscriptions & belles-lettres, 1734. Ce savant académicien, qui n'avoit rien trouvé sur ce lieu de Montaigu ou *Montagu*, soupçonna que c'étoit Montgueux: mais ce que nous disons ici, peut rectifier son erreur dans laquelle il n'est tombé que par défaut de renseignemens Le fort de Montaigu fut détruit en 1420 par ordre de Charles VI. relevé pendant les guerres des Anglois, détruit de nouveau, puis rétabli, & enfin totalement aboli. *Voyez Annales Troy*. Laines-aux-Bois avoit anciennement une communauté de religieux de Sainte-Croix de la Bretonnerie, dont les revenus ont été réunis à la manse épiscopale. C'est encore un titre de prieuré, à la collation du prieur de Ste-Croix de la Bretonnerie. Laines-aux-Bois est une prévôté du bailliage de Vauchassis, & de toutes les jurisdictions de Troyes. La terre a été possédée par la famille de Villiers *, par M. de Clermont-Tonnerre; ensuite par Madame la comtesse de Lannion, qui l'a remise à son gendre M. le marquis de Pons, seigneur actuel.

* V. Boui, doy. de Marigny.

LA LOGE-POMBELAIN, ou POMBLIN. *Logia*. A six lieues sud de Troyes, au midi de la forêt d'Aumont, sur les confins du diocèse de Langres; trente feux, & environ quatre-vingt communians; patron, saint Thomas de Cantorbéry: collateur, l'évêque, le curé décimateur au vingtième compte: fabrique si pauvre qu'elle n'est point imposée aux décimes. Chapelle Saint-Eloi, & une autre dans le château, à la collation de l'évêque. Pomblin est un hameau qui donne son nom à la paroisse. Grenier-à-sel de Bar-sur-Seine,

Seine, châtellenie d'Aumont, & de toutes les autres jurisdictions de Troyes.

LES GRANDES-CHAPELLES, ou LA CHAPELLE SAINT-PIERRE. *Capella Sancti Petri.* A quatre lieues nord-nord-ouest de Troyes, en pays sec & maigre, que l'on commence à appeller Champagne; deux cens trente feux, six cens communians, patron, saint Pierre; collateur, le chapitre de la cathédrale, à qui divers seigneurs ont laissé ou vendu plusieurs biens, d'où viennent la plupart de ses droits sur cette cure, où il est décimateur au vingt-unième compte, par arrêt du 24 mars 1578. Le curé n'a qu'une portion congrue. Il y a dans cette paroisse une manufacture de serges, façon de Mouy, qui est célèbre; mais actuellement elle tombe de jour en jour, par le peu de profit qu'en retire les fabricans. Le terroir n'est fertile qu'en seigle. On y trouve une bonne carrière de craie. Grenier-à-sel de Villacerf, & des autres jurisdictions de Troyes, à l'exception du bailliage que celui de Sens comprend dans son district, malgré les reclamations qui en ont été faites, & les preuves que M. Pithou a données de sa dépendance de celui de Troyes dans ses commentaires sur la coutume de cette ville. Aussi les chapelles ne se trouvent-elles point dans l'état du bailliage qui suit ces commentaires: on n'y voit les Chaussons qui est une rue de ce village.

Cout. de Tr. par Pith.

LES PETITES CHAPELLES, ou LA CHAPELLE-VALLON. *Capella-Valonis.* A une demi-lieue sus-sud-est du village précédent; cent cinquante-feux, quatre cens trente communians;

patron, ſaint Pierre-ès-Liens; portion congrue, à la nomination du prieur de Saint-Sépulchre, qui eſt décimateur pour les menues dîmes & les novales, par moitié avec le commandeur de Troyes, qui eſt gros décimateur & ſeigneur. Sur le territoire eſt une chapelle qui eſt bénéfice, appellée *Froideparois*, qui étoit autrefois la paroiſſe. Elle exiſte aujourd'hui ſous le nom de Chapellotte de Sainte-Géneviève, proche la voie de Rheges. Même terroir qu'aux Grandes-Chapelles, beaucoup de cailloutages qui pourroient exciter la curioſité des phyſiciens. Carrière de craie, manufacture de ſerges comme au village précédent. La juſtice eſt une mairie où le commandeur nomme les officiers ; grenier-à-ſel de Villacerf, & des autres juriſdictions de Troyes.

LUSIGNY. *Luſigneium, Luſiniacum.* A trois lieues eſt-ſud-eſt de Troyes, à gauche de la route de Bar-ſur-Aube, à un quart de lieue de la Barſe ; cent cinquante feux, & environ quatre cens communians : fête, patron, tranſlation de ſaint Martin. Cette paroiſſe fut donnée, au douzième ſiècle, par l'évêque Hatton à l'abbé de Saint-Loup, qui avoit abandonné le territoire du Buxis ou Buxei, pour fonder l'abbaye de la Rivour. Depuis ce temps, c'eſt un prieuré-cure à la collation de l'abbé de Saint-Loup, qui eſt décimateur au vingt-unième compte La juſtice eſt une mairie royale du bailliage de Troyes, de laquelle relevent vingt-deux paroiſſes & hameaux. Groſſe terre fertile; de toutes les juriſdictions de Troyes. Hameaux de Chantelot, de Fontaine, & dix ou douze fermes qui ſont de la communauté de la Rivour. La forêt de Luſigny appartient à l'abbé de Saint-Loup. Pluſieurs étangs dont la déchar-

est dans la Barse. Autre bois appellé Bois de Lusigny.

La Rivour, ou l'Arrivour. *Ripatorium.* Abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, sur le territoire de Lusigny, sur la rive droite de la Barse, à une demi-lieue nord-quart-nord-ouest de la paroisse. Vers l'an 1135, Thibaut II. comte de Champagne, saint Bernard, abbé de Clairvaux, & Hatton, évêque de Troyes, ayant mis la réforme dans l'abbaye de Saint-Loup, conçurent le dessein d'établir un monastère dans le terrein appellé Buxei ou Buxis, sur la paroisse de Lusigny. La fondation n'eût son entier accomplissement qu'en 1139. Girard, abbé de Saint-Loup, céda volontiers ce terrein, & l'évêque lui donna pour dédommagement la présentation à plusieurs cures. D'autres personnes pieuses contribuerent à la dotation du nouveau monastère ; & parmi ces bienfaiteurs, on compte Guy, abbé de Montiéramey, l'abbesse de Notre-Dame-aux-Nonnains, Clérembaut de Chappes, Hilduin de Vendœuvre, Girard de Bourdeaux, Hugues de Courgy, & les seigneurs de Villehardouin, qui y choisirent leur sépulture, & donnerent leurs armes, que la maison conserve encore. Saint Bernard mit pour premier abbe à la Rivour, Alain, un de ses religieux de Clairvaux, qui devint évêque d'Auxerre en 1151, renonça à l'épiscopat six ans après, & mourut à Claivaux en 1182.

Desguerr. Mss. Duh. Desc. de la Fr. par Pigan. V. abb. de S. Loup.

L'abbaye de la Rivour ayant perdu, par les guerres & les mortalités du quinzième siècle, la plupart de ses revenus, & ses bâtimens tombans en ruine, l'abbé & les religieux prierent Jean l'Eguisé, évêque de Troyes, de les prendre sous son administration, & de remédier à leurs maux,

en 1441. Ce prélat releva l'abbaye de ses pertes, remit tout dans l'ordre, & y répandit ses bienfaits. L'église est en brique, ainsi que les bâtimens. On y admire le retable de l'autel d'un jaspe de Venise, où l'on voit en bas-relief la vie de saint Joachim, & celle de la Sainte-Vierge. Le célèbre Girardon disoit qu'il y avoit des figures qui ne seroit pas payées de leur pesant d'or. Ce retable est l'ouvrage de Jacques Juliot, Troyen, *marchand tailleur, & sculpteur de ymaiges*, en 1540.

Plusieurs pensent qu'Hatton, évêque de Troyes, l'un des fondateurs, est inhumé dans le chapitre de cette abbaye. Dans l'église, vis-à-vis le grand autel, est un tombeau élevé de la hauteur d'un demi-pied, sous lequel est enterré Barthelemy, autrement Haïce de Plancy, autre évêque de Troyes, avec cette seule inscription : *Hic jacet Bartholomeus trecensis episcopus.* On voit encore dans le chapitre plusieurs tombes, & les épitaphes suivantes.

Clarembaudus erat, si quis de nomi e quærat,

Hæres de Capis, quem tegit iste lapis.

Quisquis ad hunc tumulum veniet, legat atque precetur

Quod Clarembaudum in cœli sæde locet.

Obiit ann. 1246.

His Jacet Dominus Guilermus de Villa-Harduini, Mareschallus Campaniæ.

Hic cruce signatus obiit peregrèque paratus,

Gaudet in cœlis miles bonus atque fidelis.

Obiit anno Domini 1246. 60. id. Junii.

Les autres épithaphes sont, 1°. de Guillaume de Villehardouin, fils du précédent, mort le 8 novembre 1264. 2°. De Marguerite de Mello, maréchalle de Champagne, morte le 9 des calendes de mars 1253. 3°. De Marguerite, fille de Guillaume de Villehardouin, morte au mois de janvier 1242. 4°. Enfin, de Marguerite *jadis*, fille d'Erard de Lisignes, chevalier, morte le 3 mars 1307.

L'église de la Rivour possede les ossemens d'une vertueuse fille, nommée Ieanne la Recluse, qui y furent mis en 1146. Aucuns mémoires ne nous instruisent des actions de sa vie, ni du lieu de sa retraite; mais on présume qu'elle vécut dans quelque endroit du voisinage. L'église de la Rivour est sous l'invocation de la Sainte-Vierge. On y remarque les balustres de la chapelle Saint-Bernard & de la suivante, ainsi qu'une descente de croix qu'on prétend être de Raphaël. L'abbaye est exempte de visite & de procuration de l'évêque; mais elle doit le recevoir, *debet pastum*. Voy. tom. 2. Vies des ss.

LUYERES. *Lueriæ*. A deux lieues & demie nord-est de Troyes; soixante-huit feux, deux cens communians, prieuré-cure des chanoines réguliers de Sainte-Géneviève, à la présentation de l'abbé de Saint-Loup. L'évêque y a droit de visite & de procuration; patron, saint Julien. Mém. comm.

Le chapitre de Saint-Etienne a été gros décimateur jusqu'en mil sept cens neuf, où il a abandonné les grosses dîmes de Luyeres & de Fontaines au prieur & à ses successeurs, pour se décharger du gros curial & des réparations de l'église paroissiale de Luyeres. Le compte de la grosse dîme est à la vingtième gerbe, tant à Fontaines qu'à Luyeres, excepté sur les terres

dépendantes de l'ancienne ſeigneurie en 1560, où le compte eſt à la vingt-quatrième, pour leſquelles réductions le chapitre avoit reçu douze cens livres pour les douze cens arpens réduits, & paye annuellement, aujourd'hui au premier octobre, ſoixante livres de rente non rachetable. Du bailliage de Chaumont, élection de Troyes. Terroir aſſez bon; les menues dîmes au vingt-quatrième compte appartiennent moitié au prieur, moitié aux quatre chanoines de Notre-Dame de la Cathédrale

La ſeigneurie a appartenu long-temps à MM. Pithou, enſuite à MM. Deſmarets de Palis, & maintenant à M. Doé, ſecrétaire du roi, receveur des impoſitions royales.

Au nord eſt ſitué ſur la paroiſſe de Luyeres la ferme de Chantereine, compoſée de cent cinquante arpens qui l'environnent.

FONTAINES. *Fontanæ.* Dans la prairie de la Barbuiſe, ainſi appellé, parce qu'elle y prend ſa ſource On y compte vingt-huit feux, ſoixante-dix communians: patron, ſaint Albain. Il y a une chapelle depuis plus de 500 ans qu'on regarde comme annexe de Luyeres, où s'eſt fait l'office par intervalles, quand les habitans ont voulu & pû payer à la Saint-Remi pour cette deſſerte ſeize ſeptiers, moitié ſeigle & avoine, ſelon les tranſactions de 1307 & de 1559: elle eſt toute à la charge des habitans, parce qu'elle eſt pour leur commodité. Fontaines a été érigé en ſuccurſale de Luyeres pour la commodité des habitans, & déclarée telle par un arrêt du parlement du 21 décembre 1782, confirmatif d'une ſentence du bailliage de Chaumont en Baſſigny, qui déboute les habitans d'une demande qu'ils avoient formée contre le prieur de Luyeres, gros décimateur de Fontaines & de

Luyeres, qu'ils vouloient obliger aux réparations de leur chœur & cancel. Ce village a eu pour ſeigneurs MM. de Mauroy, enſuite MM. Hennequin de la Palun, enſuite M. de Maiſieres, ancien caiſſier des fermes, qui a laiſſé cette terre par ſubſtitution aux enfans mâles de M. de de la Huproye & à ſes neveux mâles Jannard & & Camuſat-Noël.

MERGEY. *Mergeium.* A deux lieues & demie nord-quart-nord-oueſt de Troyes. On croit que ſon nom vient de ce que le pays ſe trouve ſouvent innondé & ſubmergé par les eaux, ſur la rive droite du bras de la Seine, appellé *Melda*; quatre-vingt-cinq feux, deux cens vingt communians; patron, ſaint Sulpice; portion congrue à la préſentation du prieur du ſaint Sépulchre, qui eſt décimateur au trentième compte. Cependant ſuivant M. Morel, on trouve dans les titres de ce prieuré, un mémoire du 13 juin 1686, qui porte que le prieur n'a les dîmes que de trois années l'une, que la ſeconde appartient aux hôpitaux de Troyes, & la troiſième au curé. Le droit des hôpitaux vient d'une chapelle de Saint-Julien, dont les revenus leur ont paſſé, & dont il ne reſte plus que quelques veſtiges. Il y a quelques carrières de craie ſur le territoire de Mergey. Les pâturages y ſont excellens pour les moutons. Ce village fait partie du marquiſat de Villacerf, où il reſſortit pour le grenier-à-ſel, du reſte de toutes les juriſdictions de Troyes. Le canal de *Melda*, creuſé pour la navigation de Troyes à Méry, fut ainſi appellé du nom de ſon entrepreneur, ſelon quelques-uns, ou ſelon d'autres de ce que cet entrepreneur prétendoit faire de ce pays une terre promiſe, Mém.comm.

où couleroient le lait & le miel, *mel dare.* Il avoit, disoit-il, *autant de louis d'or que son petit cheval avoit de poils ;* mais les louis ont été dissipés avec le projet de la navigation. *Mémoires communaux de M. le curé du lieu.*

MESNIL-SAINT-PERE. *Mesnillum-Saint-Petri.* A quatre lieues & demie est-quart-sud-est de Troyes, entre Vendœuvre & Montiéramey, à gauche de la route de Bar-sur-Aube; cinquante-trois feux, cent soixante-quinze communians; patron, saint André; collateur, l'abbé de Montiéramey, qui est aussi décimateur au vingtième compte. Grenier-à-sel & élection de Bar-sur-Aube, poste de Vendœuvre, mairie royale de Lusigny & autres jurisdictions de Troyes; hameaux de Saint-Victor, où étoit autrefois une chapelle aujourd'hui détruite. Beauloisir, Hautes & Basses-Loix, Bassigny, deux tuilleries, la Bretauche, les fermes de Chambaut & des Fourrieres.

MONTAULIN, ou MONTAULAIN. *Mons-Alanus*, ou *Alani.* A deux lieues & demie sud-est de Troyes, en pays fertile en froment, de la meilleure qualité, à droite de la route de Bar-sur-Aube; cinquante-cinq feux, cent soixante communians; patron, saint Martin; collateur, l'évêque. Mairie royale de Lusigny & autres jurisdictions de Troyes, hameaux de Montabert, proche le ruisseau de Rance, où est le château de M. Paillot de Montabert, qui en est seigneur Haute & Basse Fontaine, la Brosse & la Naurois.

MONTIÉRAMEY, ou MONTIER-RAMEY,

Monasterium arremarense. A quatre lieues est-sud-est de Troyes, à mi-côte, proche les prairies de la Barse, & à une demie-lieue à droite de la route de Bar-sur-Aube; cent huit feux, trois cens communians; fête patronale l'assomption; collateur, l'abbé du lieu qui est seigneur & décimateur au vingt-unième compte, terroir fertile en bons grains, hameaux de Meignelot, ou Macquillot sur la route, où est la poste Saint Martin en Aigremont, les Echelles, le Moulin-Moyen. Mairie royale de Lusigny; grenier-à-sel de Bar-sur-Seine, & autres jurisdictions de Troyes. Il y avoit anciennement, dans un lieu nommé Bure, une église paroissiale qui a été réunie à la paroisse actuelle.

Abbaye de Montiéramey. Arremare, ou Adremare, prêtre vénérable du territoire de Troyes, desirant se retirer dans la solitude, choisit, à l'entrée de la forêt de Der, un lieu nommé le Meiz-Corbon, ou Manoir de Corbon, *Mansus Corbonis*, qu'il obtint, avec d'autres biens, d'Aledran, comte de Troyes, à qui il appartenoit. La date des donations est de l'année 837. Favorisé de ses bienfaits, & autorisé par Adalbert, évêque de Troyes, Arremare jetta les fondemens de son monastère, qu'il appella Nouvelle-Celle-en-Der, *Nova Cella in Dervo*, pour le distinguer de Montier-la-Celle, appellée l'Ancienne-Celle, *Cella Antiqua*. Bientôt les religieux s'y multiplierent & défricherent les environs. Cet instituteur alla à Rome demander la confirmation de son établissement. Léon IV alors pape, le reçut favorablement, approuva ses projets, confirma son entreprise, lui donna des reliques de saint Pierre & de saint Paul, Cam. promp Desguerr. Mem. de Bau. Dic. de la Mart. Mss. Mor. Mss. Duh. Gall. chr.

mit son monastère sous la protection spéciale du Saint-Siége, &, dans sa bulle de 847, le recommanda à saint Prudence, qui avoit succédé à Adalbert, dans l'évêché de Troyes. Arremare de retour dédia son église à saint Pierre & à Saint Léon, suivant l'intention du pape. Il paroît qu'il retourna en Italie. M. Pithou assure que ce saint prêtre mourut à Viterbe en 850. Alors le monastère prit le nom de Montier d'Adremare, *Monasterium Adremari*, ou *Arremarense*, & par corruption Montiéramey.

Mém. des comtes de Champ.

864. Charles-le-Chauve confirma les donations faites à ce couvent, & accorda aux religieux le pouvoir d'élire entr'eux leurs abbés, selon la regle de saint Benoît, sans être obligés de faire soumission aux comtes de Troyes, qui étoient alors amovibles. Quelques-uns pensent que, vers ce temps-là, le comte de Troyes leur donna une maison dans la ville pour leur service d'hospice où ils bâtirent l'église de Saint-Jean-Chatel ou Saint-Blaise, aujourd'hui détruite. Parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Montiéramey, on remarque le roi Carloman, Robert, comte de Troyes, le roi Eudes qui, en 892, confirma tous ces privilèges, & le roi Charles-le-Simple dans le siècle suivant. Selon Desguerrois, elle fut réformée par saint Adéral en 982, & quelque temps après pillée & ravagée par les Normands. Le 7 mars 1100, Hugues, comte de Champagne lui donna la justice du fauxbourg Saint-Martin, pour en jouir à perpétuité. Cette abbaye fut réparée & augmentée au commencement du treizième siècle. Robert, abbé en 1250, natif de Montiéramey même, fit bâtir le refectoire. Il en a été le premier

871.

Voy. prieuré de St. Blaise.

Vie de St. Avertin,

abbé mitré officiant pontificalement (1). 1644.

Le pape Clément VII avoit accordé à l'abbé V. St. Bern. ep. 297.
Valin, l'exemption de l'ordinaire pour son abbaye & tous les prieurés qui en dépendoient. Environ En 1441.
cinquante ans après, l'évêque Jean l'Eguisé, dans une tournée de son diocèse, ne visita point l'abbaye de Montiéramey, mais il revendiqua son droit. L'affaire se suivit au parlement, & enfin sur le rapport des commissaires, l'abbé & les religieux renoncerent à leur exemption & abandonnerent au prélat les bulles qui leur donnoient ce droit. Alors il se rendit à l'abbaye avec plusieurs personnes notables, où il fut reconnu comme supérieur, & fit sa visite. L'abbé assista au synode suivant, & depuis ce temps l'évêque de Troyes y a toujours eu le droit de visite & de procuration (2).

Cette abbaye souffrit beaucoup dans les guerres

---

(1) Le fameux Nicolas de Clairvaux, disciple & secrétaire de Saint Bernard, étoit profès de Montiéramey. On a de lui un volume de lettres qui se trouvent dans la bibliothèque des pères. *Voyez Bellaren.*, &c. Nicolas mourut en 1180.

(2) Sur la fin du quinzième siècle, & au commencement du seizième, Gaucher de Dinteville, frère du grand bailli de Troyes, étoit abbé de Montiéramey. Depuis longtemps il sollicitoit son frère pour faire supprimer le droit de franc-aleu de la coutume de Troyes. En 1496, le bailli pour complaire à son frère, convoqua de son autorité privée une assemblée à son choix. Cette assemblée illégitime corrigea, changea & retrancha sur les cayers de la coutume ce qui lui paroissoit contraire à ses vues. Mais les délibérations furent inutiles. Louis XII, par ses lettres de 1507, fit faire une nouvelle rédaction de la coutume qui fut exécutée en 1509, comme l'on fait, & où tous les droits furent conservés. *Cette anecdote est tirée d'un mémoire manuscrit qui nous a été communiqué.*

ſous François I. Le 17 janvier 1522, un parti d'infanterie étant venu la piller, les religieux ſoutenus des habitans & de François de Champigny, garde du lieu, ſe défendirent avec bravoure, & il y eut de part & d'autre beaucoup de bleſſés. Elle fut miſe en commende en 1542, & le premier abbé commendataire fut François de Dinteville, abbé de Montier-la-Celle. Suivant une bulle de 1178, les religieux poſſédoient Chaource, Pargues, Meiz-Robert, avec les dîmes, terrages, fours & moulins bannaux, & autres droits ſeigneuriaux. On voit rélativement à ces droits des actes de la comteſſe Blanche en 1205, en 1209 & en 1213; du comte Thibaut en 1223, & de la comteſſe Marguerite, reine de Navarre.

L'égliſe de l'abbaye de Montiéramey eſt fort belle. On y conſerve le corps de ſaint Victor, prêtre du diocèſe de Troyes, qui vivoit dans le cinquième ſiècle, & dont ſaint Bernard a fait le panégyrique, & compoſé l'office tel qu'il ſe chante encore aujourd'hui. Le maître-autel, d'un goût nouveau, eſt accompagné d'une gloire en relief, ſur pierre de tonnerre. Il eſt de M. Gauthier, ſculpteur de Paris, qui le fit en 1759. aux frais de M. de Chauvelin, qui en a été abbé pendant plus de trente ans. Ce reſpectable magiſtrat ſi avantageuſement connu dans le parlement de Paris, y a laiſſé un monument éternel de ſa fidélité & de ſon amour envers le ſouverain. De concert avec les religieux, il y a fondé un ſervice ſolemnel en action de graces de la vie de Louis XV. dans l'horrible attentat du 5 janvier 1757. Il doit ſe faire à perpétuité le 15 février, jour de la naiſſance de ce monarque. On y voit ſur un marbre blanc une

inſcription, dont toutes les expreſſions ſont priſes de l'écriture ſainte, & conſtatent le bienfait du Très-haut, & la fondation de l'illuſtre abbé commendataire. Ce marbre, poſé dans le ſanctuaire, eſt un bas-relief ſculpté en bronze doré. Une figure aîlée, tenant un ſerpent qui mord ſa queue, ſymbole de l'immortalité, découvre d'une main le globe de la France, & le couronne de l'autre avec une branche d'olivier. Le drapeau de la religion, le vaſe des parfums, les bâtons royaux, l'épée, la balance de la juſtice, des branches de palmier, de laurier & de chêne, placés avec intelligence, en ſont les accompagnemens. Au-deſſous du ſocle qui ſupporte le globe eſt un bas-relief repréſentant la France faiſant des vœux aux pieds d'un autel, & le ſoleil levant déſigne le ſacrifice du matin. Le tout eſt inventé & ſculpté par M. Gauthier, élève du célèbre Falconnet, ſculpteur du roi.

La communauté des religieux avoit autrefois pluſieurs offices clauſtraux qui ont été réunis à la manſe monacale. L'abbé eſt collateur de quinze cures & de ſept prieurés dans le diocèſe de Troyes, & d'autres cures & prieurés dans ceux de Langres & d'Autun.

MONTREUIL. *Monterolium*, *Monaſteriolum*. Près de la prairie où la Bodronne ſe joint à la Barſe, à un quart de lieue de Montiéramey, dont l'égliſe eſt ſuccurſale ; quatre-vingt feux, y compris les fermes de Mennegeres & des Bures. L'égliſe paroît avoir été un monaſtère d'où lui vient le nom de Montreuil, *Monaſteriolum*. Dans les fermes étoit une égliſe paroiſſiale de Saint-Michel, qui a été détruite. Bons fromens. Filature de laine. Grenier-à-ſel de Bar-ſur-Seine,

mairie royale de Lusigny, & des autres jurisdictions de Troyes.

ROUILLY-LES-SACEY. *Rulliacum, Rulleium juxtà saceyum.* A trois lieues est de Troyes; cinquante feux, cent cinquante communians; patron, saint Martin; collateur, l'abbé de Montiéramey. Le curé décimateur au trentième compte; terroir fertile en froment. Bailliage de Chaumont, & de toutes les autres jurisdictions de Troyes.

Mém. comm. par M. Henr. curé du lieu.

RUMILLY-LES-VAUDES. *Rumiliacum à Vaudis ou propè Vaudas.* A quatre lieues sud de Troyes, sur l'Hozain, à la droite de la route de Bourgogne; cent vingt-cinq feux, trois cens soixante communians. Hameaux de Nicé, de Villeneuve-sur-Verrien, *le long des bois.* Fermes détachées, Chaussepierre, seigneurie relevante d'Aumont. La Rocatelle, autre seigneurie, relevante du comté de Jully, & le Bouchot. L'évêque collateur, l'abbé de Molesme, gros décimateur, à la dix-septième gerbe, avec droit de poursuite avec Chappes & Vaudes. Dans les grands & petits Frezons, le curé avec les prieurs de Vendœuvre & de la chapelle d'Oze perçoit la dîme, & les décimateurs de Rumilly & de Chappes y ont conservé le droit de suite. Le curé seul a les menues dîmes, les novales, &c. au vingt-unième compte La communauté avoit autrefois treize cens arpens de bois usagers, qui ont été réunis au domaine, & à la manse abbatiale de Molesme. Les habitans ont encore quelques pâturages & quelques bois usagers & communs avec d'autres paroisses. La mesure est l'ancienne de Troyes. Le roi est seigneur d'une par-

tie, & l'abbé de Molesme de l'autre. Siège particulier du bailliage de Troyes. Greniers-à-sel de Bar-sur-Seine, & autres jurisdictions de Troyes. Il y avoit un bureau de contrôle & d'insinuations qui a passé à Chappes. Il y a à Rumilly un château bâti par les soins de M. de Vauréal, évêque de Rennes, & abbé de Molesme, pour maison abbatiale de son abbaye. Dans un terrein d'environ trois arpens, on voit un volet reste d'un ancien château, qui est un fief relevant des seigneurs de Planes. Château de la Mothe où étoit une verrerie. Il y avoit à Rumilly un marché transféré à Vaudes. Mais il tombe à cause de la proximité des Villes de Troyes, de Bar-sur-Seine, de Chaource où se fait la consommation des denrées. Le terroir est bon & mitoyen entre le sec & le gras. On y recueille beaucoup de fruits. Les habitans commercent principalement en bois & en charbon. Vers le midi est une carrière de pierre propre à bâtir.

Suivant la tradition, l'église paroissiale étoit près d'un endroit appellé les Fontaines-Saint-Thomas, où est un champ de la cure, nommé encore *Champ de la Vieille-Eglise*. On croit qu'elle etoit sous l'invocation de saint Barthélemi, en mémoire de quoi on a conservé une croix. Soit que cette église ait été détruite du temps des guerres, soit que le village qui l'environnoit ait été ruiné, comme un autre voisin appellé *Courgelaines*, on prit la résolution de la transporter où les habitans s'étoient retirés.

Quoiqu'il en soit, M. Jean Colet, natif de cette paroisse, qui en a été curé, & en même-temps chanoine de Troyes & official, entreprit en 1527 la construction d'une nouvelle église,

ſur le modèle de la cathédrale. Quelques années avant, en 1493 & en 1515, il avoit obtenu des quêtes en pluſieurs provinces & des indulgences à cet effet. Les dernières ſont du cardinal Amanieu d'Albret, fils d'Alain d'Albret, comte de Dreux, & de Françoiſe de Bretagne, dame de Penthièvre, qui mourut cinq ans après, ayant été adminiſtrateur perpétuel de l'égliſe de Bazas, évêque de Pamiers, de Pampelune & d'Oléron. Les matériaux amaſſés & les ſommes recueillies, M. Colet fit commencer ſon égliſe, & mit ſur la première pierre une inſcription en quatre vers qui indiquent l'année 1527. Elle fut conſacrée ſous l'invocation de ſaint Martin. Le portail eſt très-beau. On y voit une fort belle tour, & le commencement d'une autre, ainſi qu'à la cathédrale. Les douze apôtres qui ſont aux pilliers ſont d'une bonne main. Les vitraux étoient tous de verres peints repréſentans différens myſtères & hiſtoires, mais il n'en reſte plus qu'un en entier. Sur chaque pillier eſt le nom d'une province, des deniers de laquelle chaque partie a été bâtie. Vingt ans furent employés à la conſtruction de cet édifice, & l'inſcription qui eſt à l'entrée en dedans, porte l'année de ſa dédicace :

« L'an de grace 1549, le dimanche 22 & » le lundi 23, jours du mois de ſeptembre, » furent par révérend père en Dieu, maître » André Richer, évêque de Calcédoine, vice- » gérent de noble & révérend auſſi père en Dieu, » & très-illuſtre prince Me Louis de Lorraine, » évêque de Troyes, dédiés & conſacrés cette » dévote égliſe & tous ſes autels.

RUVIGNY. *Ruvigneium*, *Ruviniacum*. A deux

deux lieues eſt-ſud-eſt de Troyes, entre la Barſe & la route de Bar-ſur-Aube, dans un terrein fertile en bon froment; trente feux, quatre-vingt communians; fête patronale, l'Aſſomption. Portion congrue à la préſentation de l'évêque comme abbé de Montier-la-Celle, dont les religieux ſont décimateurs au vingt-cinquième compte. Le territoire comprend trois fermes, & ſur-tout celle de la Greve, près de laquelle eſt un étang d'environ trente arpens de terrein.

SAINT-AVENTIN-SOUS-VERRIERES. *Sanctus Aventinus prope Verrerias.* A deux lieues & demie ſud-quart-ſud-eſt de Troyes, à quelque diſtance de la Seine, au bas d'une colline; vingt feux, cinquante à ſoixante communians; collateur, l'évêque; le curé décimateur au vingtième compte. Cette paroiſſe, juſqu'au commencement de ce ſiècle, n'avoit point de reliques du Saint dont elle porte le nom; mais en 1729 M. de la Force, ingénieur de Champagne, & ſeigneur du lieu, en demanda à M. Bouſſuet, alors évêque de Troyes. Le prélat les expoſa lui-même à la vénération des fidèles, & fixa la fête de cette tranſlation au dimanche qui précède la la Nativité de la Sainte-Vierge. Cette paroiſſe dépend pour un tiers de la mouvance du duché d'Aumont, & de toutes les autres juriſdictions de Troyes. Seigneur actuel, M. de Montrocher, Ingénieur.

SAINT-BENOIT-SUR-SEINE. A deux lieues nord de Troyes, proche le bras de la Seine appellé *Meldat*, ſur le bord de la prairie. Ce village s'appelloit autrefois Thurey, *Thureyum.* 1075. Deſg.
Mais dans l'onzième ſiècle, Hugues II, évêque de Troyes, l'ayant donné à l'abbaye de

Saint-Benoît-sur-Loire, il prit le nom qu'il porte aujourd'hui, & la cure fut à la nomination du prieur de cette abbaye ; cinquante-huit feux, cent soixante communians ; grenier-à-sel de Villacerf, & des autres jurisdictions de Troyes. Nicolas Coiffard, maire de cette ville, seigneur de Saint-Benoît, en 1534, acheta en 1537 les droits appartenans au roi. Edme son fils continua la postérité, qui contracta plusieurs belles alliances. Les armes de cette famille étoient d'or à trois coiffes ardentes d'or. La seigneurie a passé dans la famille des le Courtois, & ensuite par mariage à M. le comte de Mesgrigny-Villebertain, qui l'a remise à M. le chevalier de Mesgrigny son fils.

Mair. de Tr. Nob. de Ch.

SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL. *Sanctus Joannes de Bonavalle.* A trois lieues & demie sud de Troyes, à une demi-lieue de la Mogne, dans un pays de vignoble; quatre cens feux, & plus de douze cens communians, y compris les hameaux ; patron, Saint-Jean-Baptiste ; collateur, l'évêque, comme abbé de Montier-la-Celle ; décimateur, le chapitre de la cathédrale, le curé, le pitancier de Molesme, l'infirmier de Montier-la-Celle, l'abbé de cette abbaye, & le chapitre de Lirey. Il y a dans l'église la chappelle de l'Assomption, à la collation de l'évêque. Hameaux, de Lirey, dont nous parlerons plus bas, Villery, Longeville, Assenay, Prunay, Bonneval, qui donne son nom à la paroisse, Chasnay, les Quarrelz, Maupas, & partie du Cheminot. Cette paroisse est une partie du duché d'Aumont, & relève de toutes les jurisdictions de Troyes.

LIREY. *Lireyum.* Hameau considérable où est un chapitre, fondé en 1353, pour six chanoines, y compris le doyen. Geoffroy de Charny, seigneur de Lirey, étoit gouverneur de Picardie, lorsque les Anglois s'emparerent de Calais en 1347. Ce brave guerrier résolut de remettre cette ville sous l'obéissance de son roi. Il s'aboucha à cet effet, avec un Genevois, gouverneur de la citadelle, &, le jour fixé, se rendit avec un seigneur de Montmorency, & d'autres chevaliers, au lieu qui lui étoit désigné. Mais il étoit trahi: le roi d'Angleterre fondit sur lui & sur ses compagnons. Le courage ne put résister à la multitude; Geoffroy fut fait prisonnier. Alors gémissant de ne pouvoir plus être utile à sa patrie, il fait parler de sa rançon, & le roi d'Angleterre (Edouard III.), loin de se rendre à ses desirs, fait doubler ses gardes.

Froissard. L. 1. c. 150. Cam. promp. Desguerr.

Geoffroy désespéré du côté des hommes, implore le secours du ciel, & fait vœu de bâtir en l'honneur de la Sainte-Vierge, une église où des ecclésiastiques chanteroient les louanges de Dieu & de la mere de son fils. Il trouve enfin le moyen de s'échapper de la prison, & va retrouver les troupes Françoises, auxquelles il raconte l'histoire de sa prison & de sa délivrance. Peu de temps après il pensa à l'accomplissement de son vœu, & fit bâtir dans sa terre de Lirey, en l'honneur de la Sainte-Vierge, une église où il mit des chanoines qu'il dota pour leur subsistance. Il dit, dans la charte de fondation, qu'il institue à perpétuité dans son église ou chapelle, six chanoines prébendés, dont la collation lui appartiendra de plein droit, & à ses successeurs dans la seigneurie de Lirey; que si quelqu'autre y fonde quelque bénéfice, la première nomina-

tion appartiendra au fondateur, & les autres aux ſeigneurs de Lirey. Celui qui eſt nommé à une prébende doit être prêtre, ou ſe procurer la prêtriſe dans l'année, ſous peine de nullité. Le doyen eſt électif par les chanoines, qui le préſentent au ſeigneur, & celui-ci le fait confirmer par l'évêque. La fête patronale eſt l'Annonciation de la Sainte-Vierge. Outre la meſſe canoniale, il y a tous les jours une meſſe baſſe de la Sainte-Vierge, & tous les ans, le lendemain de l'Annonciation, un anniverſaire pour le repos de l'ame du fondateur, & de celle de Jeanne de Thoucy ſon épouſe. Un récipiendaire doit payer quarante ſols tournois dans l'intervalle d'un mois depuis ſa réception, & acheter la maiſon de ſon prédéceſſeur.

Le fondateur avoit donné à ſon égliſe un ſaint Suaire, qu'on y gardoit avec beaucoup de révérence; mais en 1418, Marguerite de Charny, ſa fille, en fit préſent à Louis, duc de Savoie, qui fut charmé de le poſſéder. Le chapitre mécontent fit tous ſes efforts pour le r'avoir. Il députa deux chanoines auprès du duc en 1464, pour le prier de reſtituer une choſe qui leur appartenoit. Le prince ne voulut point le rendre; mais pour dédommager le chapitre, il leur donna cinquante francs de rente ſur Château-Gaillard, proche de Genève. Il mit ce Suaire d'abord à Chambéry, mais dans la ſuite il fut tranſporté à Thurin, où l'on dit qu'il eſt conſervé. Cependant Greffin Arſagart, ſeigneur de Courteilles en Normandie, & de Courteilles au Maine, qui, en 1533, fit une relation de ſon voyage à Jéruſalem, dit, en parlant de Chambery, *le*
Sing. Hiſt. *temps paſſé étoit en ce lieu, le S. Suaire où le*
Lit. i, 3. *précieux corps de Notre Seigneur fut enſépulturé, quoiqu'aucuns diſent qu'il à été brûlé.*

Le chapitre de Lirey n'eſt plus compoſé que de trois chanoines y compris le doyen qui a double prébende. Le ſeigneur eſt M. Piot de Courcelles, lieutenant de roi de Troyes. Selon l'abbé Lebœuf, Lirey eſt l'*Olericium*, dont il eſt parlé dans la vie de ſaint Loup. *Voyez hiſtoire des évêques de Troyes.*

LONGEVILLE, *Longavilla.* Ce fief a appartenu à Henri de Poitiers, évêque de Troyes, & après ſa mort à Charles de Poitiers, ſeigneur de Saint-Vallier. La donation lui en fut faite par Philippe, duc de Bourgogne, en 1388, en confirmation de celle de ſa mere la comteſſe de Flandre. Depuis, cette Seigneurie a paſſé au chapitre de la cathédrale. Sur le territoire, eſt une chapelle de S. Michel à la collation de l'abbé de Moleſme. V. hiſt. des Ev. de Tr.

VILLERY ou VELLERY. *Villariacus.* M. l'abbé Lebœuf dit que c'eſt le *Villariacus*, ſitué ſur la voie romaine de Troyes à Auxerre, dont il eſt parlé dans la vie de ſaint Loup. C'eſt auſſi le lieu où Clovis vint recevoir la reine Clotilde qu'il devoit épouſer. *V. Ann. Troy.*

S. LEGER-SOUS-BREVIANDE. *S. Leodegarius* A une lieue & demie ſud de Troyes ſur la Hurande en pays de bons grains. C'étoit autrefois Monſteret, de *Monaſterium* d'où l'on conjecture que les moines de Montier-la-Celle y ont eu un monaſtere. L'abbé en eſt encore ſeigneur, collateur & décimateur au vingtième compte. Cent trente-ſix feux. Trois cens vingt communians, bailliage-ducal d'Aumont & des autres juriſdictions de Troyes. On voit dans le chœur de l'égliſe une tombe élevée,

ſur laquelle ſont deux écuſſons, le premier eſt vuide & le deuxième renferme les armes de Mariſy qui portent d'azur à ſix macles d'or, trois, deux & une. Au-deſſus eſt l'épitaphe de Cathérine de Milly, épouſe de Jean de Mariſy, ſeigneur de Servet & de Bréviande, morte le trois janvier 1562 A côté eſt une autre tombe où l'on voit encore les macles de Mariſy, & où ſont deux inſcriptions : ſur la première le nom eſt effacé, & ſur la deuxième, on lit que c'eſt la ſépulture d'Odard de Mariſy, mort le vingt-ſix janvier 1613. Le terroir de Saint-Leger eſt renommé dans le canton pour le froment, les pêches & les pois. Au-deſſus du goufre de l'Étang-l'Abbé, eſt un petit bois appellé *le Fort* où étoit le château de la Motte appartenant à Meſſieurs de Mariſy. Il fut aſſiégé dans les temps de la ligue. En 1747, dans les curages de la riviere, on a encore retrouvé quelques piéces d'argenterie & les chaînes d'un pont-levis. Cette paroiſſe comprend les ſeigneuries de Cervet & de la Planche, la partie occidentale de Bréviande & le hameau d'Herbigny-le-Sec.

Nob. de Ch.

Cervet, ou Servet, ou Cervel, ſeigneurie poſſédée en 1262 par Érard de Vallery, connétable de Champagne. Les autres ſeigneurs nous ſont inconnus, juſqu'à la famille de Louvemont qui la poſſédoit dans le quinzième ſiécle par le mariage d'Iſabeau avec François de Mariſy, dans la famille duquel elle demeura juſqu'à un autre François de Mariſy, qui, en 1631, épouſa Marguerite Angenouſt, fille de Nicolas, ſeigneur du Bailli. Depuis, cette terre eſt demeurée dans la famille d'Angenouſt qui la poſſede encore aujourd'hui. Elle eſt de la mouvance du duché d'Aumont.

LA PLANCHE autre ſeigneurie ſur le ruiſſeau de l'Étang-le-Beau. Les anciens ſeigneurs nous ſont inconnus, juſqu'à M. l'abbé le Febvre, archidiacre & chanoine de Troyes, de qui elle a paſſé à M. de Puget, grand bailli de Troyes, & par le mariage de ſa fille Jeanne-Angélique Cunegonde, à M. Joſeph-Hector de Mengin de Salabert, chevalier de Saint-Louis, d'abord Capitaine au régiment de Picardie, & enſuite lieutenant-colonel des grenadiers-royaux de l'Orléannois. Sa famille ancienne & illuſtrée par ſes alliances & par les places importantes qu'ont remplies pluſieurs de ſes membres, a pris ſon nom de la baronnie de Mengin, ſur la riviere de Blies, dans la Lorraine-Allemande. Ses armes ſont d'azur à la face d'or, au griffon naiſſant de même & pour cimier le griffon de l'écu. *Voy. Étren. à la nobl. 1777.*

COURGERAINES, ou *Courgerenne*, autrefois Corjuraines. *Curjuranæ.* A une lieue & demie de Troyes, à gauche de la route de Bourgogne; quinze feux; cinquante communians; fête patronale, la Nativité de la Vierge, ſuccurſale de Saint-Léger. Il y a une chapelle de Sainte-Madeleine, à la préſentation du Seigneur. On voit dans cette égliſe l'épitaphe de M. Julien de Sauvés, ſeigneur de Beſnier, Franpas & Courgeraines, mort en *1683*. Cette ſeigneurie a été poſſédée par la famille de Huot, dont le chef Jean, demeuroit à Courgeraines en 1482. Leurs armes ſont de gueules à quatre bandes d'or au chef de même, chargés de trois roſes de gueule. Les ſeigneurs actuels ſont M. le comte de Villebertain & M. Noel, dont nous parlerons ailleurs.

Mouvance du duché d'Aumont & de toutes les jurifdictions de Troyes.

SAINTE-MAURE. *Sancta-Maura.* A une lieue & demie nord-eft de Troyes, dans une pofition agréable, fur le penchant d'une colline proche le canal oriental de la Seine. Prieuré-cure de la congrégation de France, à la préfentation de l'abbé de Saint-Martin-ès-aires, & où l'évêque a droit de vifite & de procuration. Cent cinquante-quatre feux, cinq cens quatre-vingt-dix-huit perfonnes, dont trois cens mâles & deux cens quatre-vingt-dix-huit femelles. Décimateur le chapitre de Saint-Étienne qui, par tranfaction de 1430, donna une portion de grains au prieur qui jouit auffi de terres & de prés, avec le quart des menues dixmes. Les abbayes de Notre-Dame-aux-Nonnains & de Montiéramey, ont droit aux trois autres quarts. Ces mêmes dixmes fe payent au treizième compte, & les groffes dixmes au trentième. Le prieur perçoit la dîme des vignes à quatre fols par arpent, excepté à Vannes, où le chapitre de la cathédrale la leve en nature, & fur laquelle le prieur prétend auffi avoir des droits.

L'églife eft une des belles du diocèfe pour l'étendue, la légèreté des pilliers, la hauteur, la forme élégante des voûtes & pour les embelliffemens. Elle exiftoit dès le neuvième fiécle, puifque Sainte-Maure y fut inhumée vers 850, & qu'elle étoit déjà fous le vocable de Saint-Barthélemi, reconnu pour premier patron. Le tombeau de la fainte étoit au milieu du chœur, foutenu fur quatre pilliers; mais il a été placé dans une chapelle collatérale en 1637. La paroiffe

de Sainte-Maure & l'abbaye de Saint-Martin partagerent ſes reliques en 1415. Une ſeconde tranſlation ſe fit en 1549, dans une châſſe donnée à cette abbaye par le prieur Villain. La troiſième doit avoir lieu inceſſamment dans un reliquaire placé entre les ogives de l'arcade du ſanctuaire, & ſupporté par deux anges de bois doré, de ſept pieds de proportion, qui ſemblent l'enlever au ciel. Ce monument a été travaillé à Paris en 1776, ſur les deſſeins du ſieur Boulland, Troyen, architecte de Notre-Dame de Paris, & a été donné par MM. de Chavaudon. Le tabernacle du maître-Autel en bois doré eſt majeſtueux. Son étendue, l'élévation du dôme, l'ordre d'architecture, les accompagnemens & reliefs ſont bien éloignés de l'air écraſé & de ce goût meſquin, qui regnent dans la plûpart des ouvrages modernes de cette ſorte. Il a été poſé en 1632, par les ſoins du prieur Nortas. Entre divers morceaux de ſculpture, on diſtingue un *Ecce Homo*, & ſur-tout une ſainte Anne, par Gentil, aux frais du prieur Villain. On voit au bas ſes armoiries parlantes, qui ſont un poiſſon appellé Vilna ou Vilain. On remarque auſſi dans la chapelle des prieurs, un tableau de la Nativité, peint par Carré, éleve de le Brun; des vitraux de la main du célebre Gonthier, le premier repréſente le jugement de Salomon, & le deuxième l'arbre de Jeſſé, aux branches duquel ſont attachés, ſous le nom des rois de Juda, les portraits de nos rois de la troiſième race. On y reconnoit parfaitement le bon Henry IV. ſous le nom d'Amos. A ſes pieds eſt à genou Jean Thevignon, donateur de ce vitrail en 1603, *Nagueres, prieur de ſainte-Maure*, depuis abbé de Saint-Martin, com-

mandeur de Saint-Antoine & aumônier du roi. Ce prince récompensa par ces dignités la fidélité de Thevignon, pour avoir maintenu dans son parti les habitans de Sainte-Maure.

Le prieur célebre annuellement dans l'église de Sainte-Maure, une messe appellée du *Carême-prenant des Ardilliers*. La communauté de Culoison jouit d'un pré donné à cet effet & qui en porte le nom. Outre les honoraires de cette messe que le syndic paye au célébrant, elle étoit autrefois obligée de fournir un muid de vin dans la cour du prieuré, le jour du mardi-gras, pour tous les habitans qui en demanderoient. Les prieurs ont aboli cet usage sujet à beaucoup d'inconvéniens; mais ils en ont conservé d'autres qui montrent leur attention pour la santé des paroissiens. Vers le milieu du siécle dernier, la fabrique accensa des terres qu'elles chargea de deux obligations remarquables. Les censitaires doivent un muid de charbon pour chauffer les marguilliers dans la sacristie, deux bouteilles de vin le jour de Pâques après la grand'messe pour fortifier les communians, fatigués de la longueur du chemin à l'église & du service divin. Le dimanche d'après la fête de sainte Maure, le prieur distribue une somme d'argent à douze pauvres de la paroisse & à douze autres des villages voisins: ils doivent approcher des sacremens, assister à l'un des offices de la fête, & prier pour la prospérité de la famille des Chavaudons, seigneurs-fondateurs. Le contrat est du vingt septembre 1758, & contenant divers autres legs pieux de cette famille. Par un autre de 1767, de Madame la marquise de Gallifet, le prieur donne à l'école, pour l'instruction de quelques enfans pauvres, une somme qui lui est re-

mise par Monsieur le comte de Gallifet, seigneur de Culoison.

On ne voit dans l'église de Sainte-Maure que deux épitaphes qui contiennent les qualités & les exploits des Menissons, anciens seigneurs, & d'un frère de M. le président de Chavaudon, tué à la bataille de Fontenoy. Le presbitère est considérable & bien distribué; il y en a peu dans le diocèse d'aussi commodes & dans une position aussi heureuse. On y remarque quelques morceaux de gravure, & parmi ceux de peinture, le tableau des filles de Loth qui enivrent leur père. M. Audra, prieur-curé actuel est le vingt-septieme titulaire-régulier, & c'est à lui que nous devons cet article de sa paroisse, que nous nous faisons un plaisir de conserver en son entier autant qu'il nous est possible.

La prairie de Sainte-Maure, qui fait la principale richesse du pays, produit pour les chevaux une mâche fort estimée, & nourrit des troupeaux nombreux de toute espece. Les fromages sont recherchés & d'un débit considérable. Le penchant de la colline fournit toutes sortes de grains en assez grande quantité, & particuliérement de la navette, du vin qui se consomme dans le pays, & des carrieres de craie du fond desquelles sont bâtis la pluspart des anciens édifices de la ville de Troyes. On a trouvé sur le territoire de cette paroisse une espece de terre excellente pour la bâtisse; elle se gâche aisément & forme une très-bonne liaison. Les villages voisins s'en fournissent. Presque tous les habitans de Sainte-Maure jouissent de quelques propriétés, & jouissent d'ailleurs de prés communaux qui diminuent un peu de leurs charges & impositions.

Le jour de la Pentecôte feize mai 1728, le prieur Séguineau, menaça en chaire fes paroiffiens de la colere divine dont, felon lui, les effets n'étoient fufpendus que pour éclater bientôt avec plus de violence. Deux heures après tout le pays fut faccagé par ce fameux orage qui fit tant de dégats aux environs de Troyes. Alors le prophete affailli par une foule d'habitans, n'eut que le temps de fe fauver & il abandonna pour toujours fa cure. L'églife fut interdite pendant plus de fix mois, & M. Boffuet évêque de Troyes, n'y permit le rétabliffement du fervice divin qu'après une proceffion & une amende honorable des habitans à l'évêché, à la tête defquels le feigneur M. de Chavaudon, de concert avec le prélat, voulut bien fe préfenter pour donner plus de poids à la cérémonie.

Voy. An. Tr. 1728. To. I.

Les prieurs de Sainte-Maure ont joui longtemps du privilege abufif de la *non-réfidence*, privilege que la juftice avoit confirmé par fon autorité. Un bail du prieur Jean Villain charge un prêtre féculier, fermier de la cure en 1561, de payer à l'évêché la taxe de ce droit fingulier. Dans le fiécle fuivant l'évêque René de Breflay, attaqua cet abus en *1627*; le prieur fe défendit & le juge l'y maintint par une fentence contradictoire du vingt-fix Novembre. Pour ce droit juridiquement reconnu l'évêque percevoit annuellement vingt-cinq fols tournois, & le garde-des-fceaux de l'évêché en donnoit quittance. Ce ne fut qu'en 1663 que le prieur, Jean Ryanne, commença à garder la réfidence, qui s'eft depuis continuée, fans néanmoins, que la fentence de *1627* ait été infirmée.

Le village de Sainte-Maure où eſt l'égliſe, eſt le chef-lieu, & au centre de cette paroiſſe. M. le préſident de Chavaudon en eſt ſeigneur, comme du hameau de Charley qui le joint & n'a plus d'habitans. Sa famille a acquis ces terres depuis 1678, des Meniſſons, des Pithous & d'autres ſeigneurs particuliers, dont elle a réuni les portions utiles & honorifiques. Le château vaſte, & d'un goût moderne, eſt ſitué ſur le hameau de Charley, dont les maiſons ont été détruites pour agrandir le parc. Le corps du bâtiment, remarquable par la diſtribution des appartemens, a été commencé en 1696, ſur les plans de M. Maillet, architecte Troyen; & les aîles ont été depuis continuées en 1768, ſur ceux de M. Contaut, architecte de M. le duc d'Orléans. On y voit divers ouvrages de peinture de grands maîtres, ſurtout un original du Guide, repréſentant la Sainte-Vierge qui brode; Achille que ſa mere Thétis plonge dans le ſtix, & ſix grands tableaux de chaſſe copies d'Oudry, qui viennent de l'hôtel de Conty, & une adoration des Mages, en points ſoie & argent, donnée par les états de Hollande, à la famille de Madame la préſidente de Chavaudon. Les jardins ont été tracés avec beaucoup d'intelligence, par le ſieur de Moiſy, deſſinateur, connu par les beaux jardins de M. le duc de Biron.

Le hameau de VANNES, compoſé autrefois de quatre-vingt feux, & de trente-huit ſeulement aujourd'hui, a une égliſe ſous le titre de l'Aſſomption, avec une dédicace particuliere le vingt-neuf décembre fête de ſaint Thomas de Cantorbéry, ſecond patron. Une deſſerte qui

s'y étoit introduite, & avoit été plusieurs fois interrompue & reprise, sembloit abolie depuis 1669, lorsqu'en 1772 la communauté de Vannes entreprit de la rétablir. Un arrêt du vingt avril 1779, fixa à la portion congrue d'un vicaire, & à d'autres charges, sur les habitans de Vannes & de Vermoise, l'entretien & le service paroissial de cette chapelle, à laquelle ni cet arrêt, ni celui de l'évêque de 1780, n'ont jamais voulu accorder le titre de succursale. Cette rétribution, pour la desserte, n'étant pas suffisante pour faire vivre un vicaire, les choses en sont restées-là, comme auparavant. Le chapitre de la Cathédrale est seigneur de Vannes.

Outre des moulins à grain, qui existoient dès le temps de Henri I. Comte de Champagne, il y avoit encore à Vannes, les moulins à papier des le Bey, célebres dans l'histoire de l'Imprimerie, dans les quinzieme & seizieme siécles. La famille des le Bey est fondue aujourd'hui dans celle de M. Dionis du Séjour, conseiller au parlement de Paris & membre de l'académie des sciences. Un de ces le Bey, allant à Paris par Fontainebleau, rencontra Henry IV. qui lui demanda ce qu'on pensoit de sa conversion. Le Bey, qui ne connoissoit pas le monarque, répondit: *la caque sent toujours le hareng.* L'abord des seigneurs de la cour, fit bientôt appercevoir à le Bey sa méprise & l'indiscretion de sa réponse; il se jetta aux pieds du prince, qui le relevant lui demanda son nom, son pays, sa profession, & lui accorda que la marque des papiers de sa manufacture, qui étoit la lettre B, seroit timbrée d'une couronne royale, ajoutant plaisamment pour jouer sur son nom: *une couronne sur le B,! Ventre saint-gris! ce sera un beau B....* cou-

ronné. On a attribué la réponse de le Bey, à un marchand de bestiaux. *Voyez l'Esprit de Henri IV. & le mercure François. Tom.* 2.

Le hameau de VERMOISE a deux parties, dont l'une, où est le château, dépend de la paroisse de Sainte-Maure, & l'autre de celle de Saint-Benoît-sur-Seine. Vers 1760, on y découvrit plusieurs tombeaux de pierre, qui renfermoient des épées, & d'autres marques distinctives de militaires, dont on ignore les noms, les qualités, & les dates des sépultures. M. le comte de Villebertin, seigneur de Saint-Benoît, s'en mit en possession, & M. Grosley s'y transporta; mais il ne crût pas sans doute que cette découverte méritât ses observations, puisqu'il n'en fit point part au public. Le château de Vermoise est ancien. M. Huez, lieutenant particulier du baillage de Troyes, pere du seigneur actuel, l'abandonna, vers 1750, pour un pavillon bourgeois qu'il avoit fait bâtir auprès. La seigneurie est de la mairie royale de la grande riviere & releve de Villacerf.

La paroisse de Sainte-Maure a encore pour dépendances, les hameaux de Culoison & Marney, terres de franc-aleu, noble dont M. le marquis de Gallifet est seigneur. Les anciens pouillés font mention d'une maladerie de fondation commune, à la nomination de l'évêque, ou selon d'autres, du grand-aumônier. On n'a aucuns renseignemens certains, sur la position & les fonds de cet hôpital. La paroisse de Sainte-Maure est de toutes les jurisdictions de Troyes, & est dans la banlieue de cette ville, excepté Vermoise. La séparation de Vannes & de Vermoise, est désignée par une croix de bois, en place d'une pierre, dont on voit encore les

veſtiges. Les villages qui ſont compris dans cette banlieue, ne participent ni à la liberté de leurs voiſins, ni aux privileges de la ville. Les jurandes des arts & métiers, même de premiere néceſſité, y déſolent le payſan induſtrieux ſans leur aveu, y introduiſent leurs vices & y multiplient leuts exactions.

SAINT-PARRE-LES-VAUDES. *Sanctus Patroclus propè Vaudas.* A trois lieues & demie ſud-ſud-eſt de Troyes, entre la Seine & la route de Bourgogne, quarante feux, cent cinq communians, collateur, l'abbé de Moleſme, chapelle de Notre-Dame-aux-Beaux-Mets, à la collation de l'évêque, grenier-à-ſel de Bar-ſur-Seine, bailliage ducal d'Aumont, & des autres juriſdictions de Troyes. *Pour les ſeigneurs, voyez Prugny, doyenné de Villemaur.*

SAINT-PHAL ou FALE. *Fidolus ou Fidelius.* A quatre lieues & demie ſud-ſud-oueſt de Troyes, à l'occident de la forêt d'Aumont, cent cinquante-deux feux, quatre cent cinquante communians, collateur, le prieur de Coincy de Chaalons; décimateur au vingt-unieme compte, le prieur du lieu. Il y a la commanderie du Perchois, dépendante de celle de Troyes. Dans le château, chapelle de Saint-Jacques le majeur, à la collation de l'évêque. Dans le château de Fay, une autre de la Nativité de la Vierge, dépendante de l'abbeſſe de Notre-Dame-aux-Nonnains. Notre-Dame de Bonneval dans le château de Mâchy. A Seugny, autre de Saint-Barthélemi. Ces deux dernieres ſont entretenues par les habitans. Prieuré de l'ordre de Clugny, à la collation

Bibl. Clun.

collation du prieur de Coincy. Quatre foires à Saint-Phal, le dix-sept mai, le vingt-deux juillet, le dix octobre & le vingt-un décembre. Dépendances les villages de Chamois & de Cresantigne, & les hameaux du Fay, du Bois-Guerchy. Châtellenie du bailliage & de toutes les jurisdictions de Troyes.

Le plus ancien seigneur de Saint-Phal, que nous connoissions, est Pierre de Montot, avant 1440. Sa fille fit passer cette terre dans la maison de Vaudrey, par son mariage avec Artus de Vaudrey, qui fût chambellan & maître d'hôtel de Charles VII. de Louis XI. & de Charles VIII. Dans la suite, cette seigneurie a passé à M. le marquis de Muy, à cause de son épouse, & ensuite à M. le marquis Créquy, son gendre, seigneur actuel. Mouvance du duché d'Aumont. Nob. de Ch.

CHAMOIS, ou CHAMOY. *Camiacum*, *ou Charmoacum*. Succursale de Saint-Phal, cent quatre-vingt-quatorze feux, cinq cens quatre-vingt communians; fête patronale la Conception de la Sainte-Vierge. Hameaux, Mâchy, Pommerois, partie du Chéminot, Vaujure, Vaunonneau, Forêt-Chenu. Cette paroisse est mouvante du duché d'Aumont, & releve des autres jurisdictions de Troyes. La famille de la Rovere, originaire d'Italie, a possédé cette Seigneurie, pendant quelque temps, ainsi que MM. Largentier de Chapelaines. Elle appartient, aujourd'hui, à M. le marquis de Créquy.

CRESANTIGNE. *Cresantina*. Autre succursale de Saint-Phal, patron Saint-Sébastien; cent douze feux, quatre cens communians; de la

châtellenie & ſeigneurie de Saint-Phal & de toutes les juriſdictions de Troyes.

SAINT-POUANGE. *Sanctus Potamius.* A deux lieues ſud de Troyes, proche la Hurande; quarante-cinq feux, cent cinquante communians; collateur, l'évêque comme abbé de Montier-la-Celle, qui eſt décimateur au vingt-unième compte; premier patron, Saint-Pouange; deuxieme patron, Saint-Marc; portion congrue. Fermes de Blancfoſſey, les Bordes, les Maraux, Maſſé, les grand & petit Richebourg & le hameau de Souleaux, où eſt une chapelle de Notre-Dame, & dont la ſeigneurie appartient aux héritiers de M. Le Vert, changeur du roi. Saint-Pouange, de toutes les juriſdictions de Troyes, la ſeigneurie eſt un domaine royal, engagé à M. Colbert dit de S. Pouange, qui en jouit comme étant aux droits d'Antoine Meniſſon à qui il avoit été vendu en 1574. La juſtice eſt un ſiege particulier de la coutume de Troyes, qui n'eſt ni des mairies ni des châtellenies du bailliage de cette ville. La ſeigneurie eſt aujourd'hui, à M. le comte de Meſgrigny-Villebertain.

SAINTE-SYRE. *Sancta Syria.* A quatre lieues nord-nord-oueſt de Troyes, proche le bras oriental de la ſeine, au bas d'un côteau. C'étoit anciennement Rilly, *Rilliacum.* La dévotion des fideles, pour Saint-Savinien qui y ſouffrit le martyre, lui fit donner le nom de *Saint-Savinien.* Une ſainte veuve, du territoire de Troyes, nommée Syre, y ayant fait bâtir une chapelle, vers la fin du troiſieme ſiecle; elle fut miſe, à ſa mort, dans un tombeau proche

celui de Saint-Savinien; & depuis ce tems, le village prit le nom de Sainte-Syre. Il y a deux églises, l'une de Saint-Savinien, qui est la paroisse, & l'autre sous le vocable de Sainte-Syre.

En l'an 1200, Boson, seigneur du Saint-Sépulchre, de Saint-Savinien, &c. donna Rilly à la cathédrale. Près de trois siecles après, le chapitre ce proposa d'unir cette paroisse à sa mense; le curé y forma opposition; mais le chapitre ne laissa pas de poursuivre son projet, dont il demanda l'exécution en cour de Rome, du consentement de Louis Raguier, évêque de Troyes. Il obtint du pape l'effet de sa supplique, & le vingt-trois février 1480, il ordonna qu'on enverroit à Rome cent ducats d'or, pour payer l'annate entiere, pour l'union de cette cure au chapitre, nonobstant l'opposition du curé. Cependant vû cette opposition, l'union n'eut lieu qu'après la mort du titulaire actuel.

Depuis ce temps, le chapitre est collateur de la cure & fait célebrer l'office dans l'église de Sainte-Syre, depuis le huit juin jusqu'au vingt-neuf. C'est un pélerinage considérable, & les oblations des fideles dédommagent le chapitre de ses dépenses. Vers le milieu du seizieme siècle, dans le temps des guerres de François I. & de Charles-Quint, le chapitre de l'église de Troyes, craignant que la châsse de Sainte-Syre ne fût exposée à être enlevée ou profanée par les soldats ennemis qui couroient le pays, résolut de la faire transporter à la cathédrale, afin de la mettre en sureté. Il nomma, à cet effet, le premier juillet 1544, Maurice de Gyé, grand archidiacre, Nicolas du Manchot, dit le grand chantre, Hugues Marinier, Jean Festuot & An-

toine Choignot, chanoines, pour aller chercher la châsse, s'ils pouvoient la transporter sans bruit & sans scandale. Ces envoyés se rendirent au village de Sainte-Syre; mais les habitans, tant hommes que femmes, ayant appris leur dessein, vinrent s'y opposer en armes; & menacerent les chanoines de faire main basse sur eux, s'ils touchoient à cette châsse, pour la déplacer, disant qu'ils s'en chargeoient à leurs périls, risques & fortunes, & que, de concert avec le vicaire, ils la cacheroient en un lieu du finage si secret, que l'armée ennemie ne pourroit la trouver. Les chanoines craignant d'être maltraités, furent obligés de se retirer sans avoir exécuté leur commission. Dans la suite, (Septembre 1567,) les habitans voyant les églises ravagées, pillées & profanées par les huguenots, cacherent réellement cette châsse pour la soustraire à la fureur des hérétiques, & la placerent dans un lieu qui ne fut connu que des personnes les plus prudentes & les plus sûres. Par arrêt du dix juillet 1666, contre Nicolas Adenet, vicaire perpétuelle de cette paroisse, les chanoines de la cathédrale sont déclarés seigneurs spirituels & temporels, gros décimateurs & curés primitifs, avec pouvoir de faire le service dans la paroisse, aux quatre principales fêtes de l'année, & d'en recevoir les oblations les mêmes jours, avec une pension annuelle de cent sols. La dixme est au dix-huitieme compte, par arrêt du dix-huit juillet 1678; cent feux, trois cens quinze communians; grenier-à-sel de Villacerf; le baillage de Sens revendique cette paroisse, mais celui de Troyes la regarde comme de son ressort, dans la mairie royale de la grande riviere. Elle a dans son territoire, le hameau de Chausson.

Pith. Cout. de Tr.

SAVIERES. *Saveriæ.* A trois lieues & demie nord-nord-oueſt de Troyes, entre la route de Paris & le bras occidental de la Seine ; cent trente-ſix feux, trois cens trente communians ; patron Saint-Martin, collateur, l'évêque, décimateur le commandeur de Troyes, le prieur de Saint-Sépulchre & le chapitre de Villemaur, au trente-unieme compte. Terroir fertile en ſeigle & en avoine, peu de froment. Il y a une maiſon de Sœurs de la charité, établies en 1690 par M. Colbert, marquis de Villacerf, & ſon épouſe Marie-Genevieve l'Archer. Elles doivent partager leurs ſoins entre les paroiſſes de Savières, de Payens & du Pavillon. Le territoire de Savières comprend une partie du hameau des Grais, ſur la route où eſt la poſte, la Cour-Saint-Phal dont la ſeigneurie appartient à Madame la comteſſe de Baviere ; Blives, ſeigneurie appartenante cy-devant à M. du Bourg, & aujourd'hui à M. Beſnier, & dont les dixmes ſont conteſtées par le curé de Fontaine-ſaint-Georges. Châtellenie de Payens ; on prétend que Blives étoit autrefois la paroiſſe, la chapelle de Saint-Gilles, l'égliſe paroiſſiale & la paroiſſe actuelle, un monaſtere d'hommes. La chapelle de ſaint Gilles eſt réunie au chapitre de ſaint Louis du Louvre à Paris. Savieres eſt du grenier-à-ſel de Villacerf, de la Châtellenie de Payens, & de toutes les autres juriſdictions de Troyes. Les ſeigneurs que nous connoiſſons ont été MM. Colbert, & aujourd'hui M. le comte Doria, marquis de Payens, Savieres, &c.

En 1768 & 1769, il parut dans ce village un enthouſiaſte ou guériſſeur miraculeux, dans le goût de celui qui parut à Paris quelques années après, ſous le nom de *guériſſeur de la rue aux*

Moineaux. Celui de Savieres s'appelloit Pierre Richard. Un jour qu'il étoit ivre, il s'en dormit dans l'églife & y paffa la nuit. Le lendemain matin, le fonneur étonné de le voir lui demanda comment il étoit entré. Richard répondit : que les Anges l'y avoient tranfporté. Le fonneur crie au miracle ; Richard fortifie le peuple dans fa crédulité ; il affure qu'il a reçu de Dieu le pouvoir de guérir toutes les maladies. La renommée fe répand au loin : on ne parle que du Saint de Savieres : on y accourt de toutes parts ; l'éloignement de cinquante à foixante lieues, n'eft point un obftacle pour les malades. Enfin, la charlatannerie eft foupçonnée ; Richard eft mis en prifon. Mais il fut relâché avec promeffe de ne plus entretenir la crédulité du peuple. Les fimples avouerent qu'ils avoient été trompés & vérifierent cet adage. *Qui citò crediderit, falletur fæpè*.

SOMMEVAL. *Summavallis*. A cinq lieues fud-fud-oueft de Troyes, fur les confins du diocefe de Sens ; quatre-vingt feux, vingt communians ; patron Saint-Martin ; collateur, l'évêque ; le curé décimateur au vingtieme compte. De toutes les jurifdictions de Troyes, hameaux de Loiffelé & de Vauffemain, où eft une chapelle à collation royale.

TORVILLIERS, Tourvilliers, vulgairement Trevilliers. *Torvillare*. A une lieue & demie, oueft-quart-fud-oueft de Troyes, au bas d'un côteau garni de vignes, à gauche de la route de Sens. Terroir à feigle & un dixieme de froment ; patron Saint-Denis ; cent feux, trois cens communians ; décimateur, le chapi-

tre de la cathédrale, l'abbé de Saint-Loup, au vingt-unieme compte. Le curé a une partie de dixmes, dans un petit canton. Hameaux de Voyemoyenne & par corruption Vaumienne, & de Nuisement. En 1708, un berger trouva, sur cette paroisse, une grande quantité de médailles romaines, de billon. N'en ayant pas trouvé le débit à Troyes, il alla les vendre à Paris. La terre de Torvilliers, de toutes les jurisdictions de Troyes, est un domaine engagé, qui appartenoit aux comtes de Champagne. Il y a environ deux cens ans qu'elle fut aliénée avec celle de Saint-Pouange & de Villemereuil, avec la faculté de rachat. Messieurs de Vienne en ont joui avec les domaines de Creney, d'Aillefol, de Sainte-Savine, de l'étang de Rumilly. Le seigneur, engagiste actuel, est M. le comte de Gallard de Béarn. *Voyez Sainte-Savine, archiprêtré.*

Mff. Brev. Ep. T. 1. 175.

Etats des dom. de Ch. Pith. Cout de Tr.

VAILLY. *Vailliacum.* A deux lieues nord-quart-nord-est de Troyes, dans une vallée qui lui a donné son nom & qui est sujete aux fréquentes inondations dans les tems d'orages, comme il arriva en 1762, où un enfant fut noyé dans la maison de son pere en l'absence de ses parens. Soixante-quinze feux cent quatre-vingt communians; patron, Saint-Nicolas; collateur, l'évêque; décimateur, le chapitre de la cathédrale, & par abandon de 1686, le curé au trente-unieme compte; seigneur le prieur du Saint-Sépulchre. Vailly est entre la route d'Arcies & celle de Vitry-le-François, de toutes les jurisdictions de Troyes; terrein pierreux & maigre. On y voit une carriere de craie.

Mém. comm.

VAUDES. *Vaudæ*. A trois lieues ſud-quart-ſud-eſt de Troyes, entre les prairies de l'Hozain & la route de Bourgogne, cent dix-huit feux, trois cens cinquante communians, y compris Serres & Monceaux; patron, Saint-Clair; collateur, l'abbé de Poitieres, dioceſe de Langres; décimateur, le curé, l'abbé de Moleſme & les religieuſes de......... Dans le hameau de Serres eſt une chapelle où l'on dit de temps en temps la meſſe. Hameaux du Croc, du Moulin, la moitié du village de Chemin. Baillage ducal d'Aumont & des autres juriſdictions de Troyes. La ſeigneurie de Vaudes a été poſſédée anciennement par la famille de Berrey, originaire d'Ecoſſe, dont le premier fut Ferry, petit-fils de Pierre & d'Edmée Deleſtre, dame de Monceaux. Leurs armes ſont d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois molettes d'éperon de même. Claude Dare, maire de Troyes en 1676, étoit ſeigneur de Vaudes & de Galilée. M. Pithou dit que la moitié de Vaudes appartient au Roi. Cette paroiſſe a donné naiſſance à madame la marquiſe de Lambert, célebre par ſes ouvrages. *Voyez Prugny, doyenné de Villemaur*.

MONCEAUX, anciennement Montreaulx, *Moncelli*. Proche la forêt d'Aumont; ſuccurſale de Vaudes; patrone, Sainte-Syre; décimateur, le curé & les religieux de Moleſme. Vers la fin du quinzieme ſiecle & dans le ſeizieme, la ſeigneurie de Monceaux a été poſſédée par la famille d'Argilliere, dont quelques membres ont été auſſi ſeigneurs de Frenoy, de la Cour-Saint-Phal, de Courgerenne, de Morambert & de Villetard. Leurs armes ſont d'or, à la face

degueule, accompagné de trois trefles, de même avec la devise.

Me decet augustum pignus virtutis avorum.

Cette terre étoit possédée, ci-devant, par M. de Bruneval, receveur des gabelles à Troyes; elle appartient aujourd'hui à M. Dereims, écuyer, ancien maire & lieutenant-criminel au bailliage de Troyes, qui a épousé la veuve de M. de Bruneval.

VERRIERES. *Verreriæ.* A deux lieues sud-quart-sud-est de Troyes, proche la rive droite de la Seine; cent neuf feux, y compris Bucheres, & deux cens soixante-dix communians; patron, Saint-Pierre; collateur, le chapitre de Saint-Etienne; décimateur, le chapitre de la cathédrale & les religieux de Montier-la-Celle; au vingtieme compte. L'église étoit autrefois plus grande, mais ayant été ruinée dans les temps des guerres civiles, elle fut rétablie telle qu'elle est aujourd'hui, en 1677, par les religieux de Montier-la-Celle. On y voit au coin du sanctuaire, l'épitaphe de Pierre le Clerget, seigneur de Bucheres, &c. & d'Edmée de Mauroy, son épouse; l'un mort en 1614 & l'autre en 1697. Au portail est un vestibule où l'on voit encore un écusson, mi-parti des armes de Clerget, qui sont d'azur, au chevron brisé d'or; au bas duquel est un aigle d'or & deux rosettes d'or en chef; celle des Maurois, sont au champ d'azur, chevron d'or, deux couronnes d'or, & en chef & en une pointe. A l'autel de la Vierge est un tableau de l'Assomption, au bas duquel étoient les portraits de trois curés,

Messieurs Poinçot, oncle & neveu, dans le siécle dernier. Un de ces portraits a été effacé en 1763 par M. Perancy, curé actuel qui y a fait peindre sa figure. A l'autel de Saint-Nicolas, est la statue de Saint-Fiacre, qui étoit autrefois un Saint-Maur. Mais M. Perancy, en procès avec les religieux de Montier-la-Celle, ne voulut pas voir un bénédictin dans son église, & fit métamorphoser Saint-Maur en Saint-Fiacre. La Seine passoit autrefois plus loin de Verrieres contre la route de Bourgogne; mais deux gentilshommes y ayant été noyés, Louis XIV. sur les représentations qu'on lui fit, envoya en 1714 six cens Suïsses, qui détournerent le cours de la riviere, qui passe aujourd'hui contre les maisons de Verrieres. Hameaux, Bucheres, autrefois Buixieres ou Bussieres, proche l'Hozain & les Maisons blanches sur la route de Bourgogne. Bailliage mouvance du duché d'Aumont & des autres jurisdictions de Troyes. La seigneurie de Verrieres est entrée dans la famille de Noel, descendant d'un capitoul de Toulouse, par le mariage de Simon de Noel, avec Marie Clerget en 1622. Il fut en même temps seigneur de Bucheres, de Saint-Martin, de Villetard & Courgerennes. Ces terres appartiennent encore aujourd'hui à ses descendans. Leurs armes sont d'azur à une colombe d'argent, volant en bande, becquée & membré d'or, à la bordure componnée d'or & de gueule.

Annal. Troy. 1714.

Nob. de Ch.

ROUILLY-SAINT-LOUP. *Rulliacum. Rulleium.* A une lieue & demie sud-est de Troyes; succursale de Verrieres; trente feux & y compris les hameaux & les fermes trois cens cinquante communians; patron, Saint-Donat,

martyr : dépendances Rouillerot où sont vingt-quatre feux ; Menois où l'on fait état de vingt-quatre feux, M. Aviat en a la seigneurie, qui, comme Rouilly & Rouillerot, est de la mouvance du duché d'Aumont. Il y a dans le château une chapelle consacrée depuis quelques années. Les fermes de la Planche, de la Bretonniere & de Marivas. Le tout de la dépandance d'Aumont & des autres jurisdictions de Troyes.

VILLACERF. *Villacervorum*, anciennement Samblieres, *Sambleriæ*, & ensuite S. Sépulchre ou S. Pulchre. A trois lieues nord-nord-ouest de Troyes, au bas d'un côteau, sur le bras oriental de la Seine, à une demie lieue de la route de Paris. Ce n'étoit autrefois qu'un hameau de la paroisse de S. Lyé; trente-cinq à quarante feux, cent trente communians: patron, Saint-Jean-Baptiste ; portion congrue, à la nomination du prieur du Saint-Sépulchre, qui est décimateur au trente-unieme compte. Terrein à seigle ; châtellenie de Payens, il y a grenier-à-sel, & pour le reste ; des autres jurisdictions de Troyes. Il y a une communauté de Sœurs de la charité fondée en 1690, par M. Colbert. Elles doivent leurs soins aux paroisses de Mergey, Chauchigny & Feuges. Seigneurs de Villacerf, Hugues de Romilly en 1163. La famille des Lefebvre, dont le chef fut Nicolas I. seigneur de Villacerf & des Chevaliers. La terre de Villacerf lui fut apportée en mariage, par Gauchere Truchot sa premiere femme. Les armes des Lefebvre sont d'azur à trois pals d'or, celui du milieu chargé de trois roses de gueule, pour supports & cimier des lions d'or, avec cette devise : *cogita & fac*. Elle a passé ensuite dans la maison de Colbert, en faveur de laquelle elle fut éri-

Pith. c. de Tr.

gée en marquisat en 1670. Edouard, surintendant des bâtimens du Roi, qui la possédoit alors, y fit bâtir le château avec tous les agrémens qui l'accompagnent. Elle a passé ensuite, à M. le comte de Baviere, & enfin à madame la comtesse d'Hautefort, sa fille, Grande d'Espagne de la premiere classe, qui la possede aujourd'hui.

Vit. S. Aiér. Cam. prdmp Desg. 1104. Sur la fin du dixième siécle, saint Adérald, chanoine & archidiacre de Troyes, apporta de son voyage de la Terre-Sainte un morceau de pierre du sépulchre de Jesus-Christ; il fit bâtir à Samblieres un monastere de l'ordre de Clugny, où il déposa cette pierre, & à qui il donna le nom de Saint-Sépulchre que retint aussi le village. Il mourut en 1104, & fut enterré dans l'église de son monastere. En 1114, Philippe, évêque de Troyes, donna aux religieux la présentation aux paroisses de Samblieres, des Grandes & Petites-Chapelles, & de Villette près d'Arcies. Henri I. comte de Champagne, prit le monastere du Saint-Sépulchre sous sa protection, vers 1163, contre Hugues de Romilly & son épouse, seigneurs du village, qui vouloient asservir les religieux à des coutumes injustes. En 1207, le Pape Innocent III. témoigna également son zèle pour cette maison, & donna un bulle pour confirmer toutes ses possessions, & empêcher que personne n'en troublât les religieux dans leurs droits & privilèges. C'est aujourd'hui un prieuré simple à la collation du prieur de la Charité-sur-Loire; l'évêque n'y a point droit de visite, mais celui de procuration. Il y a dans le château de Villacerf la chapelle de saint Edouard, patron de M. Colbert qui l'a fait bâtir. Le marquisat de Villacerf qui comprend Chauchigny, Mergey, Froide-Rive, Feugès, &c. est de la

mouvance du duché d'Aumont, ſuivant l'état qui nous en a été communiqué par M. Belin, procureur-général-fiſcal d'Aumont.

VILLELOUP. *Villaluporum.* A trois lieues nord-oueſt de Troyes, ſur une éminence proche l'ancienne route de Paris. Quatre-vingt-dix feux, trois cens communians ; fête patronale, la Nativité de la ſainte Vierge ; collateur, l'abbé de Molême, autrefois décimateur avec le prieur de Saint-Sépulchre, maintenant le curé depuis 1686 ; quatre cens cinquante arpens exempts de dîmes ; grenier-à-ſel d'Eſtiſſac & autres juriſdictions de Troyes. On prétend que l'égliſe étoit un monaſtere de l'ordre de Citeaux, & qu'il y en avoit plus d'un ſur le finage. Terroir à ſeigle, avoine & ſarraſin, mais ſuſceptible d'amélioration, ſuivant le mémoire de feu M. Oudin, curé du lieu, ſi les habitans vouloient ſe procurer des engrais, en nourriſſant un grand nombre de beſtiaux, ce qui leur rapporteroit plus que la filature de coton qui occupe la moitié de ces habitans. La craie de Villeloup, qui n'eſt point propre à bâtir, eſt précieuſe par l'emploi qu'on en fait pour la fabrique du *blanc*, connu ſous le nom abuſif de *blanc d'Eſpagne*, & qui eſt le *blanc de Troyes.* On peut voir le détail de la préparation & de toute la manipulation dans un mémoire de M. Deſmarêts, inſéré dans les Ephémérides Troyennes 1759. Les paroiſſes circonvoiſines, le Pavillon, Echemines, les deux Dierreys, la Grange-l'Evêque & Macey, ont des carrieres ainſi que Villeloup ; mais on n'en peut faire le même blanc, parce que leurs pierres ſont trop brunes & trop dures.

VILLEMOYENNE. *Villamedia.* A quatre lieues ſud-ſud-eſt de Troyes, ſur la rive droite de la Seine, au ſud-oueſt d'un côteau garni de vignes. Quatre-vingt-dix feux, deux cens cinquante communians; patron, ſaint Martin. Autrefois le prieur de Notre-Dame-en-l'Iſle préſentoit un de ſes religieux auquel l'évêque accordoit la collation; mais depuis la réunion de ce prieuré à l'évêché, l'évêque confere un chanoine régulier de Saint-Loup, de Saint-Martin-ès-Aires, ou de la Trinité de Saint-Jacques. Il y a droit de viſite & de procuration. Grenier-à-ſel de Bar-ſur-Seine, à la diſtance de deux lieues, mouvance de Chappes, au profit de M. le duc d'Aumont qui a les trois cinquièmes dans la ſeigneurie. Un cinquième à M l'évêque, & l'autre à M de Mauroy. En 1509, Nicolas de Monceaux étoit ſeigneur de Villemoyenne; dans le ſiécle ſuivant, Meſſieurs de Vitel, originaires de Troyes, dont les armes ſont d'azur au chevron briſé d'or, accompagné de trois roſes de même. Hameaux, Courbeton, dont M. de Bar eſt ſeigneur; Breſſoré, les Rups, Beaumont, Chevry, la haute & la baſſe Villeneuve.: bailliage, duché d'Aumont & autres juriſdictions de Troyes.

Fin du grand Doyenné.

III.

DOYENNÉ DE VILLEMAUR,

Où ſont compriſes vingt-trois Paroiſſes & trois Succurſales. (*)

BERCENAY-EN-OTHE. Brecenay ou Breſſonay. *Bercenaïum in Otha.* A quatre lieues ſud-oueſt de Troyes, dans une vallée entre deux montagnes couvertes de bois, ſur la petite riviere de Lancre. Cent feux, trois cens communians; patrons, ſaint Antoine & ſaint Sulpice. Anciennement les dîmes appartenoient à l'abbaye de Montier-la-Celle. En 1685, elles paſſerent au chapitre de Saint-Etienne qui eſt ſeigneur, & qui à ſon tour, les a abandonnées au curé. La collation eſt aujourd'hui à l'évêque alternativement avec l'abbé de Saint-Germain d'Auxerre. Hameaux de Conciſe, de Brecenelle & de Vallée. Grenier-à-ſel d'Eſtiſſac, châtellenie de Villemaur & autres juriſdictions de Troyes. Depuis le partage fait avec les ſeigneurs en 1631, les habitans jouiſſent de plus de quatre cens arpens de bois. La ſeigneurie de ce village eſt du reſſort de Villemaur; mais elle prétend ne relever d'au-

(*) La plûpart des renſeignemens ſur les paroiſſes de ce doyenné ſont tirés du Manuſcrit de feu M. Chevre, doyen-curé de Villemaur, qui a compoſé l'hiſtoire de la baronnie & châtellenie de Villemaur.

cun fief dominant. Elle étoit possédée par le chapitre de Saint-Etienne de Troyes, & par l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre. L'évêque Henri l'avoit donnée au chapitre, & en 1186, Manassès la lui confirma avec celles de Verrieres & des Essarts ; ils en reçurent la confirmation par le comte Henri I. & par le roi Charles VII. L'autre portion étant depuis long-temps du domaine de l'abbaye de Saint-Germain, l'abbé y érigea un prieuré qui subsistoit en 1249, & qui est éteint depuis long-temps. La seigneurie du chapitre lui est demeurée. Celle de l'abbaye a passé en main laïque depuis les ravages des huguenots en 1567. Dix ans après elle fut adjugée à Jean Simonnet. Elle fut vendue ensuite à M. de Vaudrey de Saint-Phal, dont la famille l'a gardée jusqu'en 1672, où elle fut revendue à Pierre Le Paul, sieur des Boulins, demeurant à Concise. Celui-ci la vendit en 1684 à Pierre Gossement, curé du lieu, qui, en 1687, la fit passer à Nicolas Hedelin, d'où elle est venue à Jean Comparot, par son mariage avec la fille de cet Hedelin, & successivement à Nicolas Claude Comparot son fils, ancien subdélégué, président en l'élection de Troyes, & ensuite à M. Nicolas-Claude, son fils, doyen des conseillers du bailliage & siége présidial de cette ville, & enfin à ses héritiers. Le fief de Vallée appartient à la commanderie de Coulours, dont les terres ne payent point de dîmes.

BUSSEY, ou BUCEY-EN-OTHE. *Buceium.* A trois lieues & demie ouest-sud-ouest de Troyes, dans une gorge, entre deux montagnes couvertes de bois. Soixante feux, cent soixante communians. L'église n'étoit qu'une chapelle de Saint-Jacques, annexe de Thuisy ; l'évêque Matthieu l'érigea

l'érigea en paroiſſe en 1180, & la donna à l'abbaye de Saint-Loup, dont l'abbé eſt collateur. Le prieur-curé eſt décimateur au vingtième compte. Dédicace, le dimanche qui ſuit le vingt-cinq juillet jour de S. Jacques fête patronale. Châtellenie de Villemaur, grenier-à-ſel d'Eſtiſſac : près de ſoixante-cinq arpens de bois communaux ; hameaux, le Pleſſis-les-Chaaſt, fief relevant de Chennegy, & en arriere-fief de Villemaur. Le Grand-Chaaſt, ou Ville-les-Chaaſt, où étoit une égliſe paroiſſiale réunie à Buceý. C'eſt auſſi un fief comme le précédent avec ſeigneurie. Le moulin Cliquat ſur la Vanne. C. prompt. Fol. 312.

Seigneurs de Bucey, Garnier, Lige de Villemaur, en 1180 ; Milet, 1227, 1230 : Gui de Bucey, Lige du comte de Champagne ; Ithier de Bucey, Iſabelle de Mailly, Henri du Pleſſy, Jacquette de Bucey, Aliſe ou Adélaïde de Villemaur en 1242 ; Manaſsès de Bucey en 1173 ; Jean de Bucey en 1243, Jean-Abraham & Pierre-Abraham en 1378 & 1382 ; Marguerite d'Anglure, Dame de Chennegy en 1396. La famille des Fontenays, ſeigneurs de Saint-Liébaut au quinzième ſiécle ; Jean de Die ; Louiſe de Madeil, mariée, 1°. à Odart de Roſſey. 2° ; à Adérale de la Rouere, dont on voit l'épitaphe avec celle de ſon épouſe dans l'égliſe de Bucey. Cette terre a paſſé enſuite dans la famille de le Courtois, dont les armes ſont d'azur à trois meures d'or deux & un, annoblie par Charles VI. en 1396. Cette famille, originaire de Bourgogne, s'établit à Troyes, où elle a occupé les premieres charges. Mademoiſelle le Courtois, fille de Pierre, conſeiller au parlement, a porté la terre de Bucey dans la maiſon de Meſgrigny, par ſon mariage avec M. le comte de Villebertain, qui l'a remiſe

à ſon gendre M. le Marquis Des Reaux, ſeigneur actuel. Le chapitre de Saint-Etienne peut être compté parmi les ſeigneurs de Bucey. Il y poſſede des biens, & l'égliſe paroiſſiale eſt ſur un fonds qui lui appartient.

En 1616, un ſeigneur de Bucey & celui des Chaaſt, en conteſtation pour des droits honorifiques, ſe donnerent un cartel au ſortir de la meſſe. Il ſe préſenta un ruiſſeau à paſſer ſur une planche. Diſpute de politeſſe. Celui qui paſſa le premier ſe ſentit tout-à-coup bleſſé dans le dos; mais ſe retournant il eut encore aſſez de force pour enfiler ſon agreſſeur, & ils ſe tuerent ainſi l'un & l'autre.

En 1712, M. Moët, prêtre & docteur de Rheims, ancien ſupérieur du petit Séminaire de Troyes, ſe retira à Bucey pour s'y livrer à l'étude. Il oublioit juſqu'aux beſoins les plus indiſpenſables; & pour ſurmonter le ſommeil, il ſe brûloit le viſage avec ſa chandelle. Mais une mort prématurée fut le fruit de ſes veilles.

CHENNEGY. *Chenigeium. Chenigiacum.* A quatre lieues oueſt-ſud-oueſt de Troyes, dans une vallée qu'arroſe le Lancre, entre les bois de la forêt d'Othe. Cent ſoixante feux, près de cinq cens communians; patron, Saint-Martin. Egliſe dédiée en 1613 par l'évêque René de Breſlay; anniverſaire 2e. dimanche après Pâques; collateur, l'évêque; décimateurs, le curé & le commandeur de Coulours, au vingtième compte; grenier-à-ſel d'Eſtiſſac, châtellenie de Villemaur & autres juriſdictions de Troyes. Nous voyons pour ſeigneurs Dudon de Saint-Memier en 1145; Alix en 1201; Henri en 1212; Jean Saladin d'Anglure en 1324. Sa famille l'a poſſédée juſques vers le milieu du quin-

zième ſiécle. Jean, ſeigneur du Rup, la vendit en 1446, à Pierre de Courcelles, ſeigneur de Saint-Liébaut. Après les Courcelles, Antoine de Béthune a joui d'une moitié pendant quelque temps, l'autre fut tenue par Louis & Claude de Montagne. Ils donnerent leur part, en 1551, au connétable de Montmorency qui acquit le ſurplus. *Pour la ſuite de ces ſeigneurs, voyez Eſtiſſac.*

La paroiſſe de Chennegy a eu pour curé Etienne Bergerat, habile muſicien, né à Troyes. Les contes bons ou mauvais dont il avoit imbu le pays, & les farces qu'il jouoit ſouvent, l'on fait paſſer pour le Rabelais du canton. Louis XIII. vint à Troyes en 1629. Bergerat, qui étoit alors maître de muſique de Saint-Etienne, fit exécuter devant lui par ſes enfans de chœur un motet à grand chœur. Le roi, pour montrer ſa ſatisfaction, lui fit préſenter des raiſins qu'on avoit apportés à Sa Majeſté. *Sire*, dit Bergerat : *Je rends graces à Votre Majeſté, j'aime mieux la purée que les pois. Je vous entends*, reprit le monarque : *qu'on donne à boire à M. le Maître.* Bergerat, armé d'un verre, porta la ſanté du roi à l'évêque qui étoit préſent. Jaloux de la gloire de cet évènement, il en fit conſigner la mémoire par un tableau qu'il plaça ſur la cheminée de ſon presbytere à Chennegy, & qui a paſſé enſuite à M. Thieſſet, docteur en médecine à Troyes.

Il ſeroit trop long de rapporter ici toutes les anecdotes plaiſantes qui concernent ce curé. Nous nous contenterons d'obſerver qu'il a eu le talent de dérider le front du chancelier Seguier, ſeigneur de Saint-Liébaut & de Chennegy. Les regiſtres de cette paroiſſe ſont chargés de remarques qu'il ſe

plaisoit d'y insérer. Il mourut, en 1662, dans un âge très-avancé.

Le Hayer. Sur un coteau du territoire de la paroisse de Chennegy, sont les restes de l'Hermitage de Notre-Dame-du-Hayer C'étoit anciennement un lieu désert rempli de broussailles & de haies qui lui ont donné son nom. La tradition apprend qu'on y trouva une image de l'Annonciation de la sainte Vierge, en l'honneur de laquelle on bâtit un hermitage. Le seigneur Jean de Courcelles l'aggrandit en 1353, & y mit deux solitaires.

Depuis cet époque nous n'en connoissons rien jusqu'au frere J. Gradot qui s'y consacra à la solitude en 1608, & y donna tous ses biens. En 1638, Claude Goubault, (1) Michel Taboulot, & Jean Collignon, tous trois freres de l'oratoire, se joignirent à lui, & seconderent ses desseins. Outre les clauses de leur établissement, du consentement de l'évêque René de Breslay, du seigneur Jacques Vignier & des habitans de Chennegy, il fut stipulé que leur communauté ne pourroit être moindre que de quatre religieux avec un prêtre qui, quoique religieux, ne pourroit prétendre à aucune supériorité. Le frere Gradot mourut en 1645, & le pere Pierre Le

(1) Claude Goubault naquit le 27 mai 1596 à la Riviere-de-Corps, hameau de la paroisse de Sainte-Savine-les-Troyes. Taboulot étoit de Percy en Bourgogne, & Collignon étoit de Nancy, d'une famille connue en Lorraine. Ils furent les trois premiers freres de la Congrégation de l'Oratoire nouvellement instituée par le Cardinal de Bérulle, qui eut pour eux l'estime la plus singuliere, ainsi que le Pere de Gondren, successeur du Cardinal dans le Généralat.

en ruine fut convertie en 1748, en une petite chapelle, où l'on ne dit plus la messe, que le premier mars, jour de Saint-Aubin qui en est le patron. Entre Morey & Estissac, est la source du Bétro, qui va se joindre à la Vannes. Elle est dans un endroit marécageux, où il y a un gouffre dont on ignore la profondeur; plusieurs bestiaux y ont été engloutis sans qu'on ait pû en découvrir aucuns vestiges.

Parmi les curés de Moirey, le sieur de Nesles, natif de Saint-Mard, s'est le plus distingué par son zèle infatigable contre le calvinisme, qui régnoit dans plus des trois quarts des familles de Dierrey. Il vint à bout de détruire presqu'entièrement l'héréſie.

Le plus ancien seigneur que l'on connoisse est Ermanric de Moiré, qui donna au couvent de Foissy, des biens sur le territoire de Dierrey, confirmé par le pape Eugene III. en 1145. Guyard surnommé *Champagne*, occupoit un fief à Moré en 1147. Félix de Moiré avoit part dans cette seigneurie, & Ithier prevôt de Villemaur, qui avoit un terrage appellé *Roullier*, qu'il donna à la Grange de Bouzanne, & dont Félix accorda l'investiture à la maladrerie des deux eaux ou de Saint-Lazare. Alix de Villemaur avoit la principale seigneurie. La comtesse de Flandre en 1377, la porta au Roi en aveu avec son dénombrement; & cent ans après, Philippe de Courcelles seigneur de Saint-Liébaut & Chennegy, acquit les terres de Moiré & des Dierreys. *Voyez l'article Estissac.*

DIERREY-SAINT-PERE, ou le Grand-Dierrey. *Dierreium ou Dierretum Sancti Petri.* A quatre lieues ouest de Troyes, dans une lon-

gue vallée, au nord de Dierrey-S. Julien, sur le ruisseau de Buzio; cent feux; patron, S. Pierre-ès-liens: dédcace, le dimanche avant le 24 juin; collateur, l'evêque: portion congrue: décimateur, le couvent de Foissy, les abbés de Montier-la-Celle & de Vauluisant; au vingt-cinquième compte pour les gros grains, & au vingt-unieme pour les menues & vertes dîmes. Il y a droit de poursuite ainsi que dans la précédente. Châtellenie de Villemaur; grenier-à-sel d'Estissac, & autres jurisdictions de Troyes. La nef de l'église a été rebâtie à neuf & voûtée en 1774, par le zèle & l'activité de M. Jagault de Longchamp, curé actuel. Ce village étoit autrefois plein de calvinistes, comme plusieurs paroisses voisines, qui essuyerent le sort malheureux de la Saint-Barthélemi. En 1562, un nommé Massicaut fut couché sur les alesnes d'un seran, & tellement serré d'une corde autour de la tête qu'il fut laissé pour mort, parce qu'il étoit religionnaire.

Hist. des Mart. Prot. L. 8. Mss. Duh. &c. &c.

Manassès, de la premiere race des Villemors, est le premier seigneur de Dierrey que l'on connoisse. Ensuite Guillaume Maulny & Ithier de Flacy. En 1225 les chevaliers Garnier & Guichard, au quatorzieme; Jeanne d'Eu, veuve de Gauthier de Brienne, sixieme du nom. La comtesse de Flandres; Jean de Luxembourg-Brienne. *Les autres à l'article Estissac.*

Cette paroisse est la patrie de Pierre de Dierrey, doyen de la faculté de Paris, connu au quinzieme siécle, par la censure de Jean Sarrazin de l'ordre des freres Prêcheurs. *V. mem. de la fac. 1611.*

ESTISSAC. Autrefois *Saint-Liébaut.* A quatre lieues ouest de Troyes, sur la route de Sens;

au confluent du Bétro & du Lancre dans la Vannes; cent dix feux, trois cens trente communians; patron, Saint-Liébaut: la cure, fille de Notre-Dame de Villemaur, est alternativement à la collation de l'évêque & du chapitre de Villemaur; le curé décimateur deux années de suite, la troisieme au seigneur, au vingtieme compte. L'église a été réparée & augmentée en 1748, sur des fonds légués par M. de Coislin, évêque de Metz. Les armes des Courcelles y désignent la bienfaisance de cette famille au quatorzieme siécle. Au maître autel il y avoit deux chapelles fondées, dont il ne reste plus rien: dédicace, le dimanche après le neuf octobre. On y voit un monument érigé par les soins & la générosité de M. le duc d'Estissac, à la mémoire d'un nommé le Verger, qui, en décembre 1774, délivra le pays d'un loup enragé, & mourut lui-même de la rage quelque temps après. Ce monument est en pierre, sur le dessin de MM. les professeurs de l'école gratuite de dessin de Troyes. L'inscription est de M. Bouczo, chanoine de Troyes, frere du curé du lieu.

Estissac ne fait avec Thuisy, sa succursale, qu'une même communauté qui possede de près quatre cens arpens de bois usagers. En 1666, le chancelier Seguier y établit un marché le vendredi, & trois foires; 1° le lundi après la Chandeleur; 2° le vingt-six avril, 3° le mardi après le huit septembre. Elles n'eurent pas lieu, mais M. le duc d'Estissac, en 1767, rétablit le marché le jeudi & les foires les mêmes jours. Cette paroisse est le siége d'un grenier-à-sel, transféré de Villemaur en 1774, d'un baillage ducal aussi transféré de Villemaur au siécle dernier; des autres jurisdictions de Troyes. Depuis dix

à douze ans le sieur Bouvet, libraire, a établi à Estissac une papeterie, où il s'y fabrique de très-beaux papiers blancs & bleus façon d'Hollande; elle est conduite aujourd'hui, par le sieur André, aussi libraire, qui ne néglige rien suivant ses lumieres pour la conduire à sa perfection.

Les comtes de Champagne jouissoient à S. Liébaut de plusieurs droits seigneuriaux, indépendamment de leur suzeraineté. Il y avoit plusieurs feudataires du temps de la comtesse Blanche, & depuis la réunion de la Champagne à la couronne. Nous y voyons des Courcelles, des Fervac, des la Guiche, des Montmorencys. Ces seigneurs partagerent en 1600. Le duc d'Amville eut Saint-Liébaut & dans la suite Jacques Vignier en fit l'acquisition avec les terres adjacentes, & fit bâtir le château. Depuis la mort du chancelier Seguier, ce château fut peu visité de ses maîtres. La comtesse de Blanzac débrouilla le cahos, & M. le duc d'Estissac son fils, y a fait tous les embellissemens qui rendent cette habitation des plus agréables (1). La chapelle est sous le vocable de Saint-Louis. Ce château n'étoit pas encore habitable en 1726. Le roi Stanislas, qui passa à Saint-Liébaut, logea dans la maison de la recette au bout du parc, laquelle depuis a été vendue au sieur Bouvet qui a établi la papeterie. Le nobiliaire de Champagne nous apprend que la terre de Saint-Liébaut a été possédée par la famille des seigneurs de Villabon, dont le chef est Antoine du Fay, dont la postérité a porté le nom de Saint-Liébaut. Leurs armes sont d'or, à la croix ancrée de sable, chargée de cinq écussons d'argent.

---

(1) Voyez *Villemaur* pour le titre de cette seigneurie.

me ſeigneur de Fontvannes & du Pleſſis, mort le neuf Juillet 1594. Sur cette tombe ſont repréſentées deux figures, celle d'un chevalier en côte d'armes & celle d'une femme, avec une inſcription. Après les Roffey, la terre paſſa dans la maiſon de Villemaur juſqu'en 1749, où elle fut vendue par décret, à M. le Courtois d'où elle eſt venue à M. le comte de Meſgrigny-Villebertain, par ſon mariage avec mademoiſelle le Courtois.

MARAIE. *Maraia*. A cinq lieues ſud-oueſt de Troyes, dans la contrée d'Othe; deux cens ſoixante-dix feux, ſept cens communians; patron, Saint-Jacques le majeur; dédicace, le ſix mars: prieuré-cure de Sainte-Genevieve depuis 1174, que l'évêque Matthieu le donna à l'abbaye de Saint-Martin ès-aires, dont l'abbé eſt préſentateur & décimateur avec le curé au vingt-unième compte; l'évêque a droit de viſite & de procuration. Grenier-à-ſel d'Eſtiſſac, châtellenie de Villemaur & autres juriſdictions de Troyes. Il y avoit foires & marchés établi en 1637, par M. de Bullion, il n'en eſt plus queſtion aujourd'hui, mais la halle ſubſiſte encore. On remarque la beauté de l'auditoire relevé en 1738, par la ducheſſe d'Alincourt. Terroir couvert de cailloux, peu fertile en froment, les terres labourables ſont reſſerrées à cauſe des bois. On y a tiré anciennement beaucoup de mines de fer, & dans les enclos on trouve encore une quantité prodigieuſe de mâche-fer. On y voit auſſi beaucoup de craies très-dures, qui ſervent à conſtruire de grands édifices.

La commune de Maraie eſt une des plus riches en bois qui ſoit dans le canton. Elle fut don-

née par les comtes de Champagne, confirmée par le duc de Nivernois en 1553. La vente des bois en 1740, produisit une somme de quarante-trois mille quatre cens trente-huit livres, qui fut placé à constitution par les soins de M. de Villeroi, & la rente destinée à l'entretien d'un vicaire, de deux maîtres d'école, l'un à Maraie, l'autre à la Perriere, de l'église, de l'école & autres charges de communauté. Le territoire comprend : 1° Champsicourt ou Enchassicour dont quelques maisons dépendent de Saint-Phal. 2° La Perriere où sont vingt-cinq feux. 3° Les Boulins. 4° Champcharmé & deux fermes de Virloup.

Lorsque Villemaur eut des seigneurs particuliers, la seigneurie de Maraie appartint aux comtes de Champagne. Les seigneurs nous sont inconnus depuis la réunion de la province à la couronne, jusqu'à Charles, duc de Mantoue, qui, en 1628, la vendit à M. de Bullion, surintendant des finances. Elle entra ensuite dans la maison de le Tellier en la personne du chancellier de ce nom; à la mort de l'abbé de Louvois, en 1718, cette baronie tomba dans le partage du duc d'Alincour son neveu, d'où elle a passé à M. le duc de Villeroi, son fils, qui la l'a possede aujourd'hui.

MASSEY, ou MACEY. *Masseius. Maceium.* A deux lieues & demie ouest de Troyes, dans un vallon à droite de la route de Sens; soixante-quatre feux, deux cens communians; patron, Saint-Martin: collateur, le chapitre de la cathédrale qui a droit de pension & est décimateur au vingtième compte, par arrêt du treize juillet 1603; dédicace, le premier dimanche

d'octobre ; de toutes les jurisdictions de Troyes. L'eau y est rare & les puits très-profond ; carriere de craie, beaucoup de pyrites, deux cens soixante-deux arpens & demi de bois communaux, par une transaction de 1556 avec le chapitre. Hameaux du grand & du petit Mesgnil-Vallon, ce dernier est appellé la Grange-l'Evêque, au bas d'un côteau escarpé, sur la route de Traisnel ; la partie septentrionale est de la paroisse de Saint-Lyé. La terre de Macey est mouvante de l'évêché de Troyes. Elle a eu long-temps plusieurs maîtres. Dans le quinzème siécle, Gaucher de Torotte la vendit au chapitre de la cathédrale, à qui la totalité vint par le testament de l'évêque Jacques Raguier. Le chapitre l'aliéna à Edme Riglet, seigneur de Montgueux, en *1563*, mais il y rentra deux ans après, & depuis il en est toujours demeuré seigneur. Cam.promp.

Le hameau de *la Grange-aux-Reiz*, autrement nommé *la Folie*, qui traverse la route de Sens, appartenoit autrefois à des bourgeois de Troyes appellés *Reïz* ou *Rais* qui en étoient seigneurs & dont quelques uns sont inhumés dans l'église de Macey. D'anciennes chartes font mention de ces Rais pour des hommages qu'ils rendirent aux évêques de Troyes dans le treizième siécle. Ces seigneurs étoient si redoutés dans le pays, que leurs noms suffisoit pour inspirer la terreur. Un homme ennuyé des menaces, souvent réitérées, qu'on lui faisoit de la part des Rais, dit enfin qu'il ne se soucioit ni des rais ni des tondus ; ce qui a donné lieu au proverbe ; *je ne me soucie ni des rais ni des tondus*, pour marquer que l'on ne craint rien. Mss. CR. Dict. des Prov.

Un Bernard de Rais, qui s'étoit fait hermite, s'ennuya bientôt de la solitude & voulut devenir Duhail. hist. de Fr.

un personnage important. Il alla en Flandres, où on lui trouva de la ressemblance avec Baudouin, comte de Flandres, empéreur de Constantinople, mort malheureusement au commencement du treizième siécle; flatté de cette ressemblance, le champenois s'informa de plusieurs particularités de la vie du prince, & sur quelques preuves apparentes, il persuada au peuple qu'il étoit l'empéreur Baudouin. Je ne m'entends pas ici sur cette aventure, mais l'indication de l'historien du Haillan, me fait conjecturer que le faux Baudouin, de l'histoire de Flandres, étoit de Troyes ou de la Grange-aux-Rais, puisqu'il étoit champenois & qu'il portoit le nom des seigneurs de ce hameau. *Voy. journ. de Troyes, 15 octobre 1783.*

L'habitation des Rais ayant été ruinée & détruite par les guerres du quinzième siécle, Jacques Philippe, écuyer, aussi bourgeois de Troyes, se porta pour seigneur de la Folie ou Grange, comme ayant cause & représentation des Rais. Il fit des accensissemens & des emphitéoses de ses terres, ce qui donna lieu a des particuliers d'y rebâtir & de s'y établir. Les bornes de cette nouvelle colonie occasionnerent, vers la fin du même siécle, des difficultés tant dans l'ordre civil que dans l'ordre ecclésiastique, pour le territoire des paroisses de Messon, Macey & Montgueux. Mais enfin il est demeuré à celle de Macey, comme il étoit auparavant; quoique quelques habitans se prétendent de la paroisse de Montgueux, qui dans l'origine n'étoit elle-même qu'un hameau.

Le hameau de la Grange-aux-Rais a été diminué, en 1757, par un incendie, où un aubergiste perdit sa femme, alors enceinte, une petite

petite niece & deux servantes, surprises par les flammes.

MONTGUEUX. *Mons Gorgonis, ou Gorgonius.* A deux lieues ouest de Troyes. On présume que Gorgon, un des seigneurs, donna son nom à ce village, ainsi qu'à la montagne sur laquelle il est situé; cette montagne est couronnée de vignes, dont la plûpart appartiennent aux bourgois de Troyes: 77 feux deux cens cinquante communians; fête patronale, l'Exaltation de Sainte-Croix. Selon l'etat du bailliage qui se trouve à la fin de la coutume de Troyes par M. Pithou, Montgueux étoit autrefois l'église paroissiale d'où Massey dépendoit; mais M. Chevre, doyen de Villemaur, dit au contraire que Montgueux ne fut d'abord qu'un hameau de Massey qui s'accrut par la suite des temps & où l'on édifia une chapelle comme secours, sans autre titulaire, que le curé de Massey. Mairie royale des Noës & autres jurisdictions de Troyes; belle carriere de craie Desguerrois nous apprend que Saint-Lyé, abbé de Mantenay, avoit sur la montagne une vigne où il venoit travailler, y faisoit des aumônes & y instruisoit les pauvres. Desg. 145

Etienne de Morigny étoit seigneur de Montgueux en 1512. C'est à lui qu'on attribue la construction du château. La terre passa de lui à la famille de Riglet, originaire de Bourges, très-connue à Troyes, dans les seizième & dix-septième siécles. La terre fut vendue à M. de la Ferté, procureur du roi à Troyes, & ensuite par décret, à Anne de Thurin, marquise de Saint-Mards. Sa fille fut mariée à Pierre de Courcelles, comte de Rouveray, qui devient seigneur de Montgueux, & mourut en 1741. M. le comte de Baviere,

lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de l'ordre électoral de Baviere & Grand-d'Espagne de la premiere classe, traita de cette seigneurie avec la veuve; mais ayant été tué à la bataille de Lawfelt en 1747, madame la comtesse de Baviere la remit à madame de Rouveray, à la charge de reversion après sa mort, qui arriva en 1757. Madame de Baviere en jouit aujourd'hui.

MESNIL-SAINT-LOUP. *Mesnillum. Magnillum Sancti Lupi.* A cinq lieues ouest de Troyes, sur une élévation, en pays découvert, à une lieue d'Estissac & de Villemaur; cinquante feux, cent cinquante communians; patron, Saint-Loup, archevêque de Sens; dédicace, le vingt cinq octobre; cure de l'ordre de Malthe, à la présentation du grand-prieur de France, dépendante de la commanderie de Coulours, dont le commandeur est seigneur: le curé est décimateur au vingt-unième compte,& n'est point employé dans le rôle des décimes. Une piece de terre nommée le Cloitre, où l'on a vû des vestiges de bâtimens, fait conjecturer qu'il y a eu anciennement une communauté de Templiers. En 1663 & les années suivantes, le commandeur, Joachim de Challemaison, fit relever une partie de la nef de l'église; il y en a une inscription sur le mur en-dehors. Grenier-à-sel d'Estissac, châtellenie de Villemaur & autres jurisdictions de Troyes. La seigneurie est depuis long-temps en main morte. Les Templiers en étoient possesseurs en 1162. Elle a passé aux chevaliers de Malthe, & le commandeur de Coulours prend la qualité de seigneur spirituel & temporel.

Le lendemain de Noël 1774, cette paroisse essuya un incendie, dont un habitant, qui y per-

dit sa maison, fut supçonné être l'auteur. Quelques jours après parut dans le village un loup enragé, qui fit les plus cruels ravages: environ trente personnes en furent mordues. Les blessés perirent de la rage malgré tous les secours. Le loup fut tué à Estissac par un nommé Leverger, charron, qui en fut attaqué le soir en revenant de sa journée. Il eut le courage de se défendre long-temps; il appella du secours, & enfin il égorgea l'animal avec un couteau que lui apporta un boucher voisin. *V. Estissac.*

MESSON, ou MEÇON. *Meximum. Messonum. Messonium. Meconium.* A deux lieues & demie ouest-sud-ouest de Troyes, dans une vallée à gauche de la route de Sens; soixante-dix feux, deux cens communians; patron, Saint-Pierre-ès-liens; collateur, le chapitre de Villemaur, dont le doyen est decimateur au vingt-unième compte; le curé est chanoine honoraire de Villemaur & peut y assister au chœur en habit d'église: hameaux Airé ou Erré & Villecerf, prévôté du siege de Vauchassis; grenier-à-sel & autres jurisdictions de Troyes. La terre est un arrière-fief de Villemaur relevant de Chennegy. Elle étoit possédée en 1214, par Gaudefroy de Messon. Elle a passé aux comtes de Champagne & ensuite aux rois de France. Dans le quinzième siécle, elle vint à la famille de Mauroy, qui l'a possédé jusqu'à Nicolas, mort en 1638, & dont on voit l'épitaphe avec celle de son épouse, Anne de Hault, sur une tombe qui est dans le chœur de l'église. Marie leur fille, mariée à Guillaume Le Lieur, seigneur de Chaatz, fit passer la terre à cette famille, originaire de Normandie, ayant pour armes d'or à la croix denchée, partie d'argent & de gueules,

cantonnée de quatre têtes de léopard d'azur, lampaſſées de gueules. Ses deſcendans l'ont tenue juſqu'à l'aliénation faite à M. Remi Bourotte qui en rendit foi & hommage en 1731. Lors de cette aliénation, M. le Page, qui poſſédoit Erré, avoit une douzième partie de la ſeigneurie que M. Bourotte acheta, & devint ſeul ſeigneur de Meſſon, d'Erré & Villecerf. Le douze novembre 1763, il vendit cette ſeigneurie à M. Camuſat, maire de Troyes & colonel de la milice bourgeoiſe. A ſa mort, M. de Varennes a acheté cette terre, qui, depuis a été revendue à M. Desjardins ſeigneur d'Erré. M. Lerouge de Neyrement en a poſſeſſion uſufruitiere. Il y a dans le territoire pluſieurs terres en fief qui relevent de Chennegy; mais les droits ſeigneuriaux & la juſtice appartiennent au ſeigneur du Clocher.

NEUVILLE. *Novilla. Novavilla.* A quatre lieues & demie oueſt-quart-ſud-oueſt de Troyes, dans la vallée de Villemaur, ſur la rive gauche de la Vannes, proche la route de Sens & de la forêt d'Othe; ſoixante-ſeize feux, deux cens cinquante communians; patron, Saint-Martin; collateur, l'évêque; le curé, décimateur au vingt-unième compte: terroir peu fertile en froment, un tiers de bois, quelques prairies & des friches: hameau de Boudepartie ou Bourgpartie. Dans une ferme de ce hameau, on a vu des veſtiges d'une chapelle domeſtique ſous le vocable de Saint-Roch. Secheville, fief réuni au domaine des ſeigneurs, ainſi que celui d'Oiſelet, les maiſons Jehannets & les Becherêts, aujourd'hui contrée exempte de dîmes appartenantes aux religieuſes de Foiſſy. Boudepartie eſt une ſeigneurie particuliere dont la juſtice releve direc-

buiſe & d'autres. Grenier-à-ſel d'Eſtiſſac, poſte & châtellenie de Villemaur & autres juriſdictions de Troyes. Pluſieurs ſeigneurs poſſédoient un fief à Paſſis, aux douzième & treizième ſiécles, & nous en voyons tenus par les maiſons de Trainel, de Villemaur & de Plancy. Il y avoit anciennement le hameau de Trichery, fief qui avoit pluſieurs feudataires; il n'en reſte plus rien. Entre les ſeigneurs de Paſſis & de Trichery, nous voyons un duc de Bourgogne, qui n'en garda que moitié & donna l'autre à Jean de Jaucourt. La moitié du duc fut poſſédée par la veuve de Mailly, qui mourut en 1377. L'autre moitié tomba à Jacques de Broutieres. Nicolas Le Muet ſe trouva ſeigneur de Paſſis, en 1503. Enſuite la terre paſſa à la famille de Boucher, jusqu'en 1673, que François Deſmaretz, dont le nom eſt le *Gougat*, en fit l'acquiſition. Ses deſcendans la poſſedent encore avec M. le duc d'Eſtiſſac, chacun pour moitié. La Grange de Pannetieres que Hugues Adhenches donna en 1151 à la maladrerie des Deux-Eaux, n'eſt plus qu'un gagnage appartenant aux hôpitaux de Troyes. Nob. de Ch.

PRIEURÉ DE CLAIRLIEU. *Clarus locus*, ou *de Claro loco*. Au couchant d'hyver de Paſſis, ſous le titre de l'Annonciation. Il fut fondé, en 1197, par le frere Viard, convers de la Chartreuſe de Ligny, inſtituteur du Val-des-Choux, dont les religieux ſuivirent la regle. Ses biens & ſur-tout ceux qu'il avoit à Troyes dans le quatorzième ſiécle, venoient de la magnificence des comtes de Champagne. L'évêque étoit le ſeul ſupérieur majeur de cette maiſon. Elle fut détruite dans les guerres civiles. Elle fut répa- Mſſ. Chevre. Mſſ. Duc.

rée, ainsi que l'Eglise, en 1728, & n'a plus qu'un corps-de-logis. En 1742, M. Poncet, évêque de Troyes, supprima ce monastère, dispersa les religieux, & le prieuré fut mis en commande à nomination royale. L'évêque y a droit de visite & de procuration, & le prieur est chargé de deux messes basses toutes les semaines.

PLANTYS *Planteæ. Plantiacum. Planticum* A six lieues & demie ouest de Troyes, & à une lieue & demie ouest-nord-ouest de Villemaur; quatre-vingt-dix feux, deux cens cinquante communians; patron, Saint-Félix de Nosle; collateur, l'évêque; le curé, décimateur au vingt-unième compte; finage borné, terroir médiocre; pierres blanches de moëlon. Ancien ressort de la châtellenie de Villemaur, bailliage, eaux & forêts de Sens; grenier-à-sel d'Estissac, élection de Troyes. Les abbayes de Larrivour & du Paraclet ont possédédes fonds dans la seigneurie de Plantys. Erard de Brienne y possédoit cent sols de rente. Par ses bienfaits & par la la munificence de Thibaut-le-Posthume, comte de Champagne, en 1226, Garsias, prévôt de Provins, se trouva terrien & justicier d'une bonne partie de Plantys: mais en 1236, il céda ses droits à l'église de Troyes. Le chapitre de Villemaur y possedoit plusieurs droits, à l'occasion desquels il eut des procès avec celui de Troyes, qui, par transaction en 1659, demeura maître du terrein, moyennant une rente au chapitre de Villemaur: en 17 6, les vénérables de Troyes donnerent cette terre à M. Desmaretz à titre de rente & pension emphytéotique; mais, en 1772, l'emphytéose fut déclarée nulle, parce que les formes nécessaires, n'avoient

pas été obſervées, & les chanoines rentrerent dans l.ur domaine.

PRUGNY. *Prugneïum. Prugniacum.* A deux lieues & demie oueſt-ſud-oueſt de Troyes, entre deux côteaux, en terrein peu fertile en froment; cinquante-trois feux, cent ſoixante communians; patron, Saint-Nicolas. En 1690, l'égliſe eſſuya un incendie qui la conſuma toute entiere, & elle fut rebâtie dix ans après des deniers de la vente d'une réſerve, par arrêt du neuf avril 1697. Elle étoit alors ſuccurſale de Meſſon, mais elle en fut diſtraite & érigée en cure par décret du ſeize décembre 1737, portion congrue payée par le doyen de Villemaur qui eſt collateur. Les calviniſtes ſe ſont aſſemblés quelques temps à Prugny, que l'on prétendoit être un des lieux qui leur avoit été aſſigné pour le bailliage de Troyes, en éxécution de l'édit de Nantes. Le gouvernement eccléſiaſtique y envoyoit des prédicateurs pour confirmer les fideles dans la foi & prévenir la ſéduction. La terre de Prugny eſt de la châtellenie de Villemaur & des autres juriſdictions de Troyes. Les ſeigneurs ſont les mêmes que ceux de Vauchaſſis. *V. Vauch.* Le nobiliaire de Champagne nous apprend qu'elle a été poſſédée par la famille de Le Marguenat, dont Philippe épouſa, en 1580, Marie Le Peltrat, fille de François, ſeigneur de Saint-Parre-les-Vaudes, qui ainſi paſſa aux Le Marguenat; & dont Philippe rendit hommage au ſeigneur de Villebertin en 1580.

SAINT-BENOIST-SUR-VANNES. A ſix lieues oueſt-quart-ſud-oueſt de Troyes, anciennement Courmorin, *de Curte Morini*, à mi-



côte ſur la droite de la Vannes & ſur la route de Sens ; quarante feux, cent communians ; collateur, l'évêque ; le curé, décimateur au vingt-unième compte. En 1075, l'évêque, Hugues II. donna ce village au monaſtere de Saint-Benoît-ſur-Loire, & depuis ce temps, ſaint Benoît devint le patron de la paroiſſe & donna ſon nom au village. L'égliſe fut rebâtie au commencement du ſiécle dernier ; mais elle le fut ſi mal, qu'il fallut reconſtruire totalement la nef & le clocher en 1728. Grenier-à-ſel d'Eſtiſſac, châtellenie de Villemaur & autres juriſdictions de Troyes : quelques bonnes terres, beaucoup de mauvaiſes, plus de ſeigle que de froment, peu de vignes, carriere de craie. Hameau de Joux, *Jugæ*, dont la ſeigneurie appartient au chapitre de Troyes, & la juſtice reſſortit au bailliage de Sens : près de deux cens ſoixante arpens de bois, où les habitans de Joux n'ont aucune part. Le plus ancien ſeigneur de cette paroiſſe que l'on connoiſſe, eſt Hugues de Montreuil, au treizième ſiécle. Ses ſucceſſeurs ont échappé, juſqu'aux ſeigneurs d'Avelly, au ſiécle ſuivant. Dans le dernier, elle a paſſé aux Longeaux de Villuys. Michel épouſa, en 1676, Françoiſe Fauvelot, dont il eut trois filles. 1°. Jeanne-Françoiſe fut mariée à Louis Deniſe, ſeigneur de la Motte, paroiſſe de Sainte-Savine-les-Troyes, d'où eſt venue Anne-Jeanne, épouſe de M. Charlot, ancien Préſident du grenier-à-ſel de cette ville, poſſeſſeur du fief de la Motte, qui vient de paſſer à ſon fils, chanoine de S. Urbain de Troyes. 2°. Marie-Eliſabeth, mariée d'abord à Charles de Champagne & enſuite à Nicolas Boucher de S. Etienne. 3°. Anne-Magdeleine, dame de Saint-Benoît, mariée à François-Pomponne de Vienne, d'où quatre enfans. 1°. Ni-

Cam. promt. Deſguerr.

leur religion. René Benoît, nommé à l'évêché de Troyes, y vint lui-même en 1598, pour fortifier les fidèles dans la foi. Les officiers de la justice étant protestans, firent emprisonner quelques catholiques; & malgré tous les efforts du chapitre de la cathédrale, ils éleverent enfin un temple proche l'église paroissiale, en 1615. Ce voisinage excita plusieurs querelles entre les deux communions. L'évêque René de Breslay & son clergé en porterent leurs plaintes au parlement, & le temple des huguenots fut placé au bout de la grande rue à l'extrémité du bourg. Il étoit fréquenté par les religionaires du canton & de plusieurs endroits éloignés. On y léguoit même des fonds pour l'entretien des ministres. Cependant le nombre des calvinistes diminuoit, & en 1680, cette église n'étoit plus composée que de 56 personnes, sous la conduite de Charles d'Elfortery, qui, dit-on, n'avoit de mauvais que sa religion.

A la révocation de l'édit de Nantes, on pensa à détruire le temple de Saint-Mards. Un arrêt du conseil d'état de 1685, en ordonna la destruction. M. Jean Comparot de Longsols, président de l'élection, & subdélégué de Troyes, se transporta sur les lieux le quatre avril, & signifia les ordres du roi au ministre d'Elfortery, à Pierre Massicault & autres anciens, & demanda les titres & papiers concernans les revenus du temple. Les biens furent adjugés aux hôpitaux de Troyes, & les sommes dues au consistoire, accordées pour les réparations de l'église, où l'on transporta aussi tous les meubles. Le temple fut détruit, & l'on mit à la place une croix parsemée de fleurs de lys. Néanmoins, les huguenos se sont encore perpétués pendant long-tems dans cette paroisse; mais leur secte a enfin entie-

Procès verb. de destr.

rement disparu par les soins de M. de Montmeau, curé depuis 1730, & mort en 1778.

La seigneurie de Saint-Mards est un marquisat où les seigneurs avoient un château qui est maintenant en ruine. Au quatorzième siécle, elle appartenoit à Jeanne d'Eu, comtesse de Brienne, & duchesse d'Athènes. Elle fut vendue ensuite en 1397, à Jean de Chanteprime, qui épousa Jeanne Thessarde, dont il eut deux filles. L'aînée vendit sa part, en 1461, à Louis Raguier, évêque de Troyes, & y rentra depuis, faute de payement. En 1493, la seigneurie entiere appartenoit à sa sœur, qui épousa Michel de Pied-de-fer, à qui elle porta ces domaines. Les Pied-de-fer sont connus en Champagne par leurs alliances & par les terres qu'ils y ont possédées. Leurs armes sont échiquetées d'or & d'azur. Depuis, cette terre a passée aux le Tellier, qui ont eu Maraie en même temps. Elle appartient aujourd'hui à M. le duc de Villeroi.

Nob. de Ch.

Prédaissy, hameau de cette paroisse, est une seigneurie distraite de celle de Saint-Mards, qui a appartenu aux sieurs de la Porte de Chevrosche, avec le fief de Cornilly. L'un & l'autre passerent à la famille du Mottet en 1624, en 1625 à M. de Chavaudon, lieutenant-général de Troyes, & ensuite à M. de Sainte-Maure, son fils, président en la cour des aides.

Parmi les curés de Saint-Mards, on distingue Charles de Titreville, né au Mesnil-le-Roy, diocèse de Chartres, bachelier en théologie, conseiller, aumônier du roi, lequel de curé de Saint-Benoît-sur-Vannes, le devint de Saint-Mards en 1615. Il y exerça son ministere dans les jours les plus critiques du calvinisme dans cette paroisse, & il lui fallut souvent recourir à l'autorité sécu-

liere pour mettre en sûreté sa vie & celle des catholiques. Il résigna, en 1631, à son neveu, nommé comme lui Charles de Titreville, qu'il avoit élevé & formé à l'étude. Celui-ci fut comme son oncle aumônier du roi, & suivant un acte de baptême de la paroisse de Chennegy, *ancien lecteur en hébreu de Sa Majesté Louis XIII*, & protonotaire apostolique. Après trente ans de travail, il résigna aussi la cure de Saint-Mards, & mourut dans cette paroisse en 1671. Il a laissé un ouvrage intitulé : *le prélat françois, ou éloge de la vie, mort & miracles de Saint-Mards-en-Othe, diocèse de Troyes*, imprimé à Troyes, chez Jacquard, en 1642. On a trouvé aussi parmi ses papiers une traduction du livre de Tertullien, *du Manteau*. Nous ignorons si elle a été imprimée, & entre les mains de qui elle a passé.

VAUCHASSIS, ou VAUCHARCI. *Vaucharceium. Valcharti. Vallis-Charci*. A trois lieues sud-ouest de Troyes, dans le fond d'un vallon, dont les côteaux sont garnis de bois, & où la fonte des neiges & les grandes pluies occasionnent souvent des inondations. Les chaleurs & la grande sécheresse de l'été de 1772 y causerent une maladie épidémique, dont presque tous les habitans se ressentirent. Le gouvernement y envoya des secours, & il n'y eut pas tant de morts qu'on avoit lieu de le craindre. En 1709, on comptoit deux-cens dix-sept feux dans cette paroisse; mais le grand incendie de 1727 & celui de 1733, l'ont beaucoup diminué, & l'on n'y compte plus que cens cinquante feux & quatre cens cinquante communians; collateur, anciennement l'abbé de S. Germain-d'Auxerre, alternativement avec l'évêque, & aujourd'hui l'évêque seul; décimateur, le curé

au vingt-unième compte, depuis 1718, où le chapitre de Saint-Etienne abandonna les dîmes, pour se libérer des réparations & des procès auxquels elles donnoient lieu.

L'église qui est sous le titre de l'Assomption, a eu souvent besoin de l'emploi des bois communaux pour sa réparation, & même pour son entiere reconstruction. Située dans le lieu le plus bas du village, dès 1690, elle menaça ruine, & tomba en 1705 : on la rebâtit, & elle fut achevée & bénie en 1718. Vingt ans après, on fut obligé de la rétablir, & une partie des voûtes du chœur tomba en 1749. Enfin, M. Poncet, évêque de Troyes, ordonna la visite. On fit l'acquisition d'un nouveau terrein : on travailla à une nouvelle construction, & l'église fut achevée au mois de septembre 1760. Elle est fort belle & bien décorée. M. de Cicé, évêque de Troyes, en fit la consécration le neuf octobre 1760 ; & l'anniversaire de la dédicace, qui auparavant se célébroit le dimanche dans l'octave de l'Assomption, fut assigné au dimanche qui suit la fête de Saint-Denis.

Vauchassis est du grenier-à-sel & des autres jurisdictions de Troyes. La justice a le titre de bailliage, & est un siége particulier de celui de Troyes. Il y avoit deux foires qui ne se tiennent plus. Les comtes de Champagne qui avoient une partie de la seigneurie avec l'abbé de Saint-Germain d'Auxerre, y prenoient souvent le plaisir de la chasse, d'où quelques-uns prétendent que vient le nom de cette paroisse, par corruption du mot *Vallée de chasse*. La terre de Vauchassis est un domaine royal aliéné, vers la fin du quinzieme siécle, en faveur des familles de Mauroy & Dorigny. Pierre Pithou y avoit un cinquieme

Et Mss. des dom. de Ch.

par

par indivis, à cause de Bonaventure de Chantaloë, son épouse. Les Largentiers ont pris dans le siécle dernier le titre de seigneurs de Vauchassis. En 1591, cette terre fut engagee en faveur d'Imbert de Diesbach, colonel suisse du canton de Berne. Le chancelier Seguier eut cet engagement. Ses héritiers l'ont possédé, & ensuite M. de Coislin, évêque de Metz, Madame la Comtesse de Blanzac, M. le comte de Clermont-Tonnerre, M. le comte de Lannion, mort en 1762, & aujourd'hui sa veuve Marie-Charlotte-Félicité de Clermont-Tonnerre.

VILLADAIN. *Villariade.* A sept lieues ouest de Troyes, sur une colline dominée par un côteau garni de bois. Cent feux; trois-cens communians; fête patronale, translation de Saint-Martin, deuxieme patron, Saint-Maur, quinze janvier; collateur, l'évêque; portion congrue; décimateur, le prieur de Ponts; grenier-à-sel d'Estissac.; poste de Villemaur; élection de Troyes; bailliage de Sens; seigneur, le prieur de Ponts-sur-Seine. Il y a une manufacture de poterie de terre argilleuse qui est estimée. Les habitans ont des bois usagers, & la garenne appartient au prieur qui jouit de cent arpens sur ce territoire.

VILLEMAUR. A cinq lieues ouest-quart-sud-ouest de Troyes, sur le penchant d'une colline, proche la Vannes, sur la route de Sens. On conjecture que le nom de Villemaur vient des Maures ou Sarrasins qui y bâtirent un fort ou château, ou que l'ayant trouvé bâti, ils s'en emparerent, & lui donnerent leur nom *Villamauri.* M. Chevre à qui nous devons ces ren-

ſeignemens, penſe que ce nom vient plutôt d'un ſeigneur nommé *Maur*, officier de l'empereur Julien qui lui donna ce domaine en 361. Cette ville qui déſormais ſera réduite au rang des villages, n'offre plus que des ruines. *Hæc loca vì quondàm & vaſtâ convulſa ruinâ* Elle a beaucoup ſouffert dans les guerres des Anglois, des treizième & quatorzième ſiécles. L'incendie de 1446 y cauſa une déſolation générale; celui de 1564 contribua encore à ſa diminution. En 1588, la ligue y avoit garniſon: elle fut priſe en 1594, & abandonnée au feu & au pillage. Un nouvel incendie en 1613 conſuma la maiſon du chapitre, & pluſieurs titres y furent perdus. L'égliſe, ſous le titre de l'Aſſomption, ruinée dans l'incendie de 1446, fut reconſtruite en 1512, & dédiée en 1519 par l'évêque Guillaume Parvi, qui en mit l'anniverſaire au jour de la dédicace commune du diocèſe, le dimanche après l'octave de Saint-Pierre. Il y a pluſieurs chapelles en titre; celle de Saint-Jacques & de Saint-Léger au maître autel, celles de Saint-Jean Baptiſte, de Saint-Léonard, de Saint-Lazare & de Saint-Denis. Cette égliſe a conſervé quelques anciens uſages, & celui-ci entr'autres. A la bénédiction des fonts du ſamedi-ſaint, on apporte tous les enfans baptiſés depuis la derniere Pentecôte, & la veille de cette fête tous ceux qui l'ont été depuis Pâques. On les préſente à l'offrande; & quand au ſamedi-ſaint il s'eſt trouvé des enfans à baptiſer, on les porte pendant les trois fêtes à la proceſſion des fonts, & les parreins & marreines les accompagnent.

Dès le quatorzième ſiécle, la cure ſe trouve à la préſentation du chapitre, & le curé-chanoine n'avoit point de revenu diſtingué, à l'exception de trente livres pour ſon droit de cure, ſur quoi

le doyen retenoit dix sols pour la procuration de l'évêque qui a encore le même droit. Le chapitre fondé par les seigneurs existoit en 1445. La collation & présentation des dignités & prébendes a été prétendue par les seigneurs. M. Malier, évêque de Troyes, revendiqua ce droit contre le chancelier Seguier, & fut maintenu dans le droit commun, suivant plusieurs lettres où les chanoines avoient été pourvus par l'évêque, *pleno jure*. Ce chapitre a perdu beaucoup de ses droits par le laps des temps; mais il a encore conservé la présentation à quelques cures. Le nombre des chanoines a insensiblement diminué avec la perte des biens occasionnée par les guerres & par les incendies. En 1619, l'évêque René de Breslay le réduisit à trois prébendes, & en 1715, M. de Chavigny supprima la chantrerie & les prébendes qu'il unit au doyenné-cure sous un seul & même titre, qui est l'état actuel.

Desg. 1154. Mss. Mor.

Villemaur avoit un hôtel-dieu dont la collation a toujours appartenu aux habitans. Il fut détruit par le feu en 1594. Aujourd'hui le bureau est composé du doyen-curé, des premiers officiers du bailliage, maire & échevins. Il y avoit une maladrerie de Sainte-Madeleine qui avoit une chapelle & des lieux réguliers. On y voyoit encore en 1328, des freres & des sœurs pour le gouvernement des malades. On démolit une partie des murs en 1725 lors de l'élargissement du grand chemin. Suivant l'édit de 1672 les biens ont été réunis aux hôpitaux de Troyes, à la charge d'y recevoir les pauvres malades & d'acquitter les fondations, ce qui ne s'exécute point pour les malades, malgré plusieurs sollicitations.

Villemaur est le chef-lieu du Doyenné d

ſon nom qui a été quelquefois appellé doyenné de la riviere de Vannes, *de Riparia Vannæ* : élection, eaux & forêts & conſuls de Troyes. La juſtice qui eſt une châtellenie du bailliage de cette ville, avoit mairie, prévôté & bailliage. Suivant l'ordonnance d'Orléans de 1560, & de Rouſſillon de 1564, la prévôté fut réunie au bailliage; la mairie fut éteinte par l'acquiſition de la comteſſe de Flandres. Il y avoit une élection qui comprenoit les paroiſſes de ce doyenné, & dont le tribunal fut éteint par édit de 1683. Un grenier-à-ſel de la première création, & dont il eſt fait mention dans les lettres de Charles VIII. en 1485. De quarante-quatre paroiſſes il n'en comprend plus que trente-neuf, & en 1774 il a été transféré à Eſtiſſac. La mairie & échevinage qui faiſoit, dans le quatorzième ſiécle, une juriſdiction aſſez étendue eſt tombée inſenſiblement, & Villemaur n'a plus de maire ou ſyndic que pour les affaires de la communauté. Il y a, dès la plus haute antiquité, une meſure particulière pour les grains, dont l'étalon eſt au tréſor de la ſeigneurie, elle a été reconnue au parlement par arrêt du vingt-un avril 1755, & porte les armes de la Rochefoucaud.

Le terroir de Villemaur tient le milieu entre l'aride Champagne & les terres froides des bois voiſins. Bon ſeigle & quelques fromens, un petit canton de vignes mal cultivées; la prairie arroſée par la Vannes n'eſt proprement qu'un marais impraticable & toujours mouvant. On cultive dans cette paroiſſe beaucoup d'oignons, & c'eſt le commerce du petit peuple qui les débite à Troyes. Le chanvre y eſt beau & de bonne qualité. Les divers moulins qu'on voyoit

sur la riviere supposoient un pays commerçant & peuplé. Il y avoit des marchés avant 1230 & quatre foires franches rétablies en 1648 ; mais Villemaur diminuant tous les jours, elles ont enfin cessé totalement.

La suite des seigneurs de Villemaur peut se diviser en six races; la première est celle des seigneurs avant les comtes de Champagne. La ligne masculine ayant cessé, la terre se trouva partagée entre deux filles, l'une desquelles épousa Fromond, seigneur de Corroy, & l'autre Érard de Villehardouin, maréchal de Champagne. Au commencement du treizième siécle, ils vendirent la terre à la comtesse Blanche de Navarre, veuve de Thibaut III. comte de Champagne, ce qui forma la deuxième race. Elle continua par nos rois jusqu'à la maison de Bourgogne & de Flandres, par Eudes, duc de Bourgogne, chef de la troisième race depuis 1328, où nous voyons des comtes de Nevers, de Foix & de Comminges, des Lavals, des Luxembourgs, des Cleves de Nevers, Catherine de Bourbon, fille de Henri I. prince de Condé, & de Marie de Cleves; Henriette de Cleves, en 1598, vendit la baronnie de Villemaur à Jacques de Villemor qui fait la quatrième race. En 1618, la terre fut vendue, par un décret volontaire, à Jacques Vignier, conseiller d'état, qui forma la cinquième race jusqu'en 1647, où elle fut vendue au chancelier Seguier, qui forma la tige de la sixième race.

Ce seigneur fit ériger cette terre en duché en 1650, & depuis il fit transférer le siége de la justice à Saint-Liébaut en 1665, ce qui a achevé de dépeupler cette ville; *de pauperibus terræ reliquit vinitores & agricolas.* Le juge est 4.Reg.24.14

dit : *Bailly de Villemaur tenant son siége d'audience à Saint-Liébaut pour la commodité des justiciables à cause de sa situation* au centre du ressort. Après la mort du chancelier & de son épouse en 1683, Marie-Magdelaine, leur fille, marquise de Coislin, puis de Laval, a possédé cette terre jusqu'en 1710, ensuite M. de Coislin, évêque de Metz jusqu'en 1732, après lui Madame la comtesse de Blanzac jusqu'en 1736, que Louis-François Armand de Roye de la Rochefoucaud devint seigneur de Villemaur, & depuis le vingt-cinq août 1758, fut créé duc héréditaire sous la dénomination de duc d'Estissac, qui par sa mort en 1782, a laissé la seigneurie de Villemaur à M. le duc de Liancourt son fils; ainsi tout contribue à anéantir cette ancienne ville qui n'est plus qu'une terre adjacente à celle d'Estissac, chef-lieu du duché.

La paroisse de Villemaur a produit quelques personnages qui méritent d'être distingués. Louis Nivelle, d'une famille originaire de Troyes, né le vingt-six août 1638, étoit fils de François, le premier de sa famille qui s'établit à Villemaur, & d'Ambroise Janson sa premiere femme qui lui donna quinze enfans & dont Louis fut le treizième. Celui-ci alla faire son droit à Paris où il fut avocat & se distingua de la maniere la plus éclatante. Il passa pour un grand orateur dans ses plaidoyers, desquels il se trouve quelques extraits dans les causes célèbres. On lui reprocha quelquefois d'être prolixe. Un jour le premier président l'arrêta pour ce sujet à la grand'chambre. *Abrégez, Me Nivelle*, lui dit-il, *vous abusez de la patience de la cour.* Nivelle, sans se déconcerter, ranima son éloquence. *Il est vrai*, répondit-il, *si la cour veut me rendre justice & me faire gagner*

ma cause, j'en ai assez dit. Mais si elle balance, j'ai encore des moyens invincibles que je ne puis me dispenser de faire valoir pour l'intérêt de ma partie. Il mourut le 30 août 1718, des suites d'une chûte qu'il fit dans l'église des religieux du précieux sang de la rue Cassette, âgé de quatre-vingt ans, & fut inhumé à Saint-Etienne-du-Mont, derrière le maître-autel, auprès du célebre Pascal.

Jean Chobert dont la famille a long-temps figuré à Villemaur, où elle a occupé les places du bailliage, de l'élection & du grenier-à-sel. Homme d'esprit, zèlé citoyen, très-attaché à sa patrie, il avoit commencé dans sa jeunesse par exercer le greffe du bailliage, & devint ensuite conseiller du roi, élu en l'élection, procureur-fiscal de la baronnie, & enfin bailly. Il a laissé dans les archives un ample manuscrit sur la ville & baronnie de Villemaur qu'il dédia à son seigneur M. Vignier, en 1630, sous ce ce titre: *description générale & au vrai de la baronnie de Villemaur, son antiquité, son étendue, ses ressorts, &c.* La fabrique de Villemaur possede un texte MSS. d'épîtres & d'évangiles en velin très-bien écrit en gothique qui paroît être un don de Jean Chobert. Ce livre orné d'assez belles vignettes en petit, porte son écusson tel qu'il est sur la porte de l'ancienne maison de sa famille, d'argent à trois rats passans de sable.

La justice & la gratitude ne nous permettent pas d'oublier ici M. François Chevre de la Charmotte, qui, comme doyen-curé, a gouverné la paroisse de Villemaur pendant près de cinquante-quatre ans. Il naquit à la Charmotte, paroisse de Boissy-le-Repos, au doyenné de Sézanne, le

vingt-neuf novembre 1697. Après ſon cours d'étude en l'univerſité de Paris, il fut d'abord ſupérieur du Petit-Séminaire de Troyes, enſuite curé d'Anglure-ſur-Aube, & enfin doyen-curé de Villemaur en 1727. Son amour pour l'étude lui fit conſacrer tous ſes momens de loiſir a des recherches ſur la baronnie & châtellenie de Villemaur, pour leſquelles il fouilla dans les archives & n'épargna ni ſoins ni démarches ſous la protection & par l'encouragement de M. le duc d'Eſtiſſac, dont il mérita l'eſtime & l'amitié. Il eſt réſulté de ſon travail pendant plus de trente ans un ouvrage Mſſ. en deux volumes *in*-folio, qui a pour titre, *recherches critiques & hiſtoriques ſur l'ancienne châtellenie, baronnie, duché & doyenné de Villemaur, lieux adjacens & dépendans pour ſervir à l'hiſtoire générale de Champagne*. Ce paſteur vénérable nous a communiqué ſon travail avec le plus grand zèle & avec toute l'honnêteté qui faiſoit la baſe de ſon caractère, & nous lui rendons cet hommage, que nous lui devons la plus grande partie des renſeignemens ſur le doyenné de Villemaur. Son manuſcrit doit être dépoſé dans les archives d'Eſtiſſac. M. Chevre eſt mort le 23 juin 1781, dans la quatre-vingt-quatrième année de ſon âge, plein de jours & de vertus. *Voy. ſon éloge dans le journ. de Troyes. p. 65 & 68 1783.*

PRIEURÉ DE SAINT-FLAVIT. De l'ordre de Saint-Benoît, à collation royale depuis la réunion de l'abbaye de Montier-la-Celle à l'évêché de Troyes. On penſe que ſon établiſſement eſt au plûtard du huitième ſiécle. En 1178, l'évêque Matthieu fit un arrangement entre le

curé de Villemaur & les moines de Montier-la-Celle, où il fut arrêté qu'ils auroient par moitié les oblations du prieuré, & que les droits curiaux feroient confervés. Le prieur qui eft commandataire, a, au vingtième compte, la moitié des dîmes de Villemaur & la feigneurie du Surançon. L'églife a été rétablie & fournie d'ornemens, livres & vafes facrés, en 1726, & bénie en 1730, par M. Chevre, Il doit y avoir tous les dimanches une meffe baffe, qui, par un traité de 1750, doit être acquittée par le vicaire de la paroiffe que payoient en conféquence les religieux de Montier-la-Celle. Depuis l'union de Montier-la-Celle à l'évêché de Troyes, en 1770, le roi fe trouvant privé de la nomination à cette abbaye, en fut dédommagé par la nomination à tous les prieurés qui en dépendoient. Alors fur la réfignation du titulaire du prieuré de Saint-Flavit, le monarque y nomma en 1774, & la defferte eft aujourd'hui à la charge du prieur.

VILLEMORON ou VILLEMOIRON. *Villamoronium, Villa-Mauroni, Villa-Morini.* A cinq lieues & demie oueft fud-oueft de Troyes, entre Saint-Mards & Aix-en-Othe, fur le ruiffeau qui vient de Saint-Mards. Quatre-vingt feux; deux cens quarante communians; patron faint Sébaftien; collateur, l'évêque; décimateur, le curé feul à Surançon & à Craney. De trois années, deux à Villemoiron avec les feigneurs à la réferve du tiers qu'y perçoit encore le curé. Dans un canton de quatre-vingt arpens, le feigneur de Craney feul décimateur avec le curé qui en a un tiers. La dîme fe paye au vingt-unième compte. Les vitres de l'églife ré-

parée en 1745 & en 1746, font remarquables par la beauté des peintures & par la grandeur & la délicateſſe de ſes ouvertures. Grenier-à-ſel d'Eſtiſſac, châtellenie de Villemaur & autres juriſdictions de Troyes. Parmi les ſeigneurs on trouve Jean de Villemoron en 1227. Marie de Primri. Poincy de Villemoiron qui ſe déclare vaſſal de Villemaur. Gui de Pontaillier, Philippe de Courcelles, Gaucher de Dinteville, le comte de Roucy & d'autres qui y avoient chacun une partie. Après beaucoup de partages & de diviſions, Alexandre Gaudichon, ſeigneur de Craney, réunit les parties diſperſées, & M. le duc de Liancourt en eſt aujourd'hui ſeigneur.

Le territoire de la paroiſſe de Villemoiron comprend, 1°. Le hameau de Surançon qui eſt une ſeigneurie du patrimoine du prieuré de Saint-Flavit. 2°. Celui de Craney, autre ſeigneurie qui a été poſſédée par différentes familles, & ſur-tout par celle de Villemaur juſqu'au ſiécle où nous vivons.

Fin du doyenné de Villemaur.

IV.

DOYENNÉ DE MARIGNY,

Où sont comprises trente-trois Paroisses & cinq Succursales.

AVANT ou AVANS. *Avanti.* A neuf lieues ouest-nord-ouest de Troyes, dans une vallée au sud-est de Nogent-sur-Seine; soixante-douze feux, deux cens cinquante communians; fête patronale, l'Assomption; collateur, l'évêque; décimateur, l'abbesse du Paraclet pour moitié, le curé pour un quart & le seigneur pour l'autre avec les dîmes inféodées du village des Ormeaux & du Trépied. Poste, grenier-à-sel, élection, bailliage de Nogent, présidial de Troyes, généralité de Paris. Le territoire comprend le Tremblay, les Ormeaux, le Parc & le château de Rosieres. Auprès du Tremblay est la chapelle Sainte-Anne, fondée par Jean Angenoust, à la collation du seigneur. La seigneurie d'Avant appartient à M. Terray de Rozieres.

AVON. *Avo.* A huit lieues ouest-nord-ouest de Troyes, dans un vallon où prend sa source un ruisseau qui coule au nord & va se jetter dans l'Ardusson, sur le chemin de Traisnel; soixante-onze feux, & plus de deux cens communians; patron, Saint-Pierre-ès-liens; collateur, l'abbé de Poitieres, diocèse de Langres; décimateur, le prieur du lieu au treizième compte, avec le

curé qui dîme seul au hameau de la Peze. Champagne propre, poste, grenier-à-sel de Nogent, élection de Troyes, bailliage de Sens. Au maître-autel de l'église est un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, à la collation de l'abbé de Poitieres ; l'évêque y a droit de visite & de procuration. La justice d'Avon releve du bailliage seigneurial de Marigny. Simon le Boucherat, maire de Troyes, en 1508, étoit seigneur d'Avon ; depuis on a vu madame de Boutteville, les autres nous sont inconnus faute de plus amples renseignemens.

BERCENAY-LE-HAYER. *Bercenayum.* A huit lieues ouest-nord-ouest de Troyes, sur le Lorvain ou Sorme ; cinquante feux, cent soixante communians ; fête patronale, Nativité de la Sainte-Vierge ; l'évêque, collateur & décimateur ; portion congrue. On voit dans l'église plusieurs armoiries & sur-tout celle de la famille de Bazin, qui la fit orner dans le siécle dernier & y fit plusieurs fondations décrites sur une table de marbre noir au-dessus du banc seigneurial. A côté est l'épitaphe de Marie Bazin, femme de Jean Pérille, avocat, morte en 1605. C'est un sonnet dont le dernier vers porte :

Ma poitrine sera le tombeau de ton cœur.

Grenier-à-sel d'Estissac, châtellenie de Villemaur, bailliage, élection de Troyes, poste de Nogent ou de Villemaur. Patrie d'Anselme ou Anceau de Maulny, *de Malonido*, évêque de
MS. Chevr. Laon en 1215, mort à Bercenay en 1238, &
Eph. Troy. inhumé dans l'église de Vauluisant. Cette paroisse comprend le fief & hameau de Lasnerey ancienne-

ment de la châtellenie de Villemaur & actuellement de celle de Bourdenay. Il appartient à M. de Chavaudon de Sainte-Maure.

Parmi les ſeigneurs de Bercenay, on voit un Thibaut, abbé de Chantemerle, Claudine de Bercenay, abbeſſe de Notre-Dame-aux-Nonnains, en 1482. Les familles de Baleine, d'Aubery, de Madeuil, de la Serre. Les Ravaults d'Avon, originaires de Bourgogne, dont les armes ſont d'azur à trois cignes d'argent. Ils ſe ſont alliés avec les Largentier, les Bazins, les le Marguenat. On peut voir leur généalogie dans le nobiliaire de Champagne.

BOURDENAY. *Bourdenayum.* A neuf lieues oueſt-nord-oueſt de Troyes, dans le Sénonois, entre pluſieurs côteaux, ſur la rive droite du Lorvain. C'étoit anciennement une ville ou bourg fermé de murs & environné de foſſés, dont il eſt encore des veſtiges. Sa ruine eſt un fruit des guerres & des incendies. On n'y compte plus que cinquante-deux feux & cent cinquante communians; patron, Saint-Privat; collateur, l'évêque; décimateur, le ſeigneur & le prieur de Clairlieu. Bois, garennes, prairies, peu de vignes, terrein à ſeigle, quelques cantons de rocher qu'il eſt impoſſible de cultiver, pluſieurs carrieres de craies; hameau de Bellevillotte. Grenier-à-ſel, poſte de Nogent, élection, châtellenie du bailliage de Troyes. Il y avoit autrefois foires & marchés, mais elles n'exiſtent plus depuis que Bourdenay eſt réduit à la condition de village médiocre. On y voit un emplacement où étoit un château fort. Le comte de Valois, baron de Bourdenay, le donna en 1330, à l'hôpital de Joigny, à l'effet d'en faire bâtir

un de deux lits à Bourdenay. La place retient encore le nom d'hôpital.

La ſeigneurie de Bourdenay eſt une des plus anciennes baronies de Champagne. Le plus ancien ſeigneur que l'on connoiſſe eſt Anceau-de-Rigny-le-Féron, après lequel la terre paſſa aux comtes de Joigny, & enſuite par la comteſſe d'Eſtampes aux Luxembourg-Brienne. Elle a été auſſi poſſédée par la maiſon de Raguier, qui a donné deux évêques à la ville de Troyes. Charlotte de Dinteville, ayeule de Marie Raguier, dame de Bourdenay, ayant ſurvécu à ſon mari, Louis Raguier fournit au comte de Laval le dénombrement des terres de Bourdenay, Tranquault, Charmoy & Laſnerey, le vingt-trois mars 1544. François de Cleves I. duc de Nevers, fit l'acquiſition de Bourdenay, & ſa maiſon la tranſmit aux ſeigneurs de Villemaur. En 1629, elle ſe trouva entre les mains de Louis de Chabau, conſeiller d'etat, d'où elle paſſa à la famille d'Angenouſt, par Jérôme, conſeiller au Parlement, à celle de le Mairat, enfin cette terre vint, par décret, en 1716, à André-Denis Feydeau, intendant de Béarn, dont la famille la poſſede encore en la perſonne de Jeanne Faydeau épouſe de M. Lefevre, marquis du Queſnoy.

C. prom. 236. Desg. 243. hiſt. Ev. de T.

BOUY. *Boyacum.* A dix lieues oueſt-nord-oueſt de Troyes, à une lieue eſt de Traiſnel & à deux ſud de Nogent, ſur la rive droite du Lorvain, quinze feux, cinquante communians; patron; Saint-Aventin; collateur, l'évêque; décimateur, le curé au trentième compte, & au ſeizième avec l'abbeſſe du Paraclet, ſur le terrein de la ferme du Clos, dependante de l'abbaye de Scelliers

Poste, grenier-à-sel de Nogent, châtellenie de Traisnel, bailliage présidial, eaux & forêts de Troyes, & pour les consuls indifféremment de Sens ou de Troyes; carriere de craie, beaucoup de grais bâtard répandu dans tout le territoire.

La seigneurie a été possédée, dans le quinzième siécle, par la famille de Neufvy, d'où elle passa par mariage, en 1508, dans celle de Villiers, originaire de Bourgogne, dont les armes sont d'azur à trois croissans d'argent, l'écu supporté de deux licornes aussi d'argent. En 1597, elle fut vendue aux Liandras, après lesquels elle fut vendue, par décret, à Odard de Marisy, curé de Solligny, qui la donna à Angenoust de Birouir: après sa famille elle a passé à M. Terray, procureur général à la cour des aides, qui en est le possesseur actuel. Nob. de Cha.

CHARMESSEAUX, ou CHARMECEAU. *Charmicellum.* Sur une colline entre Tranquault & la Louptiere. Anciennement paroisse-cure qui a été réunie à Bouy, vû le petit nombre des habitans; patron, Saint-Jean-Baptiste; bailliage de Sens, & pour le reste mêmes jurisdictions que Bouy. Il y a un prieuré dépendant de l'abbaye de Cormery, diocèse de Tours, où l'évêque a droit de visite & de procuration. Mais il n'en reste aucuns vestiges.

CHARMOY. *Charmoyum. Carmacum*, Sénonois, entre Avant & Bourdenay, sur le chemin de Traisnel; vingt feux, soixante communians; patron, Saint-Nicolas; collateur, l'évêque; décimateur, le curé au seizième compte. Depuis plusieurs années l'église est unie à celle de Fay, mais sans décret d'union & par l'usage seulement;

terres médiocres, beaucoup de pierres dures. Poste, grenier-à-sel de Nogent, eaux & forêts de Sens, bailliage seigneurial de Tranquault, châtellenie de Bourdenay, élections & autres jurisdictions de Troyes.

CHASTRES. *Castræ.* A six lieues nord-nord-ouest de Troyes, dans la plaine de Méry-sur-Seine, proche la grande route de Paris, soixante-deux feux, cent quatre-vingt communians; patron, Saint-Remi; collateur, l'évêque; décimateur, le curé, le chapitre de Troyes & le prieur du lieu au vingt-unième compte pour les grosses dîmes, & au treizième pour les menues. Poste de Méry, grenier-à-sel de Nogent, bailliage de Méry, présidial de Troyes ainsi que pour l'élection & autres jurisdictions. Sur le territoire, est le hameau de Champ-Rocart, où est une chapelle nommée de Saint-Pierre-aux-Prés, qui est un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, à la collation de l'abbé de Sainte-Colombe-les-Sens.

Nob. de Cha. Dès le commencement du seizième siécle, la seigneurie de Châtres a été possédée par la famille des le Roi de Longeville, avec les seigneuries des deux Viaspres & des deux Trouans. Il y a plusieurs de leurs foi & hommages au chapitre de Vincennes, à cause de la seigneurie de Méry. Les armes de cette famille sont d'azur au chef d'argent, chargé de trois gerbes de sinople & trois merlettes de sable, au chevron d'or & deux levrettes d'argent au collier de gueule.

MESGRIGNY. Sur la route de Troyes à Méry, dont il est éloigné d'une demie lieue sud; ancienne succursale de Châtres, où l'on ne dit aujourd'hui

jourd'hui la messe que très-rarement. Les dîmes appartiennent à l'abbesse de Notre-Dame-aux-Nonnains; grenier-à-sel de Villacerf, bailliage de Méry, présidial, élection & autres jurisdictions de Troyes. Ce petit village a donné son nom à la maison de Mesgrigny qui subsiste dans Troyes. M. de la Jonchere, directeur des aides de Troyes, en est aujourd'hui seigneur.

ECHEMINES. *Echeminæ*. A cinq lieues ouest-nord-ouest de Troyes, en pays découvert, sur l'ancienne route de Paris; cinquante-deux feux, cent cinquante communians; patron, Saint-Martin; collateur, l'évêque; le curé décimateur à la vingt-unième gerbe & au quinzième compte pour les agneaux. Les terres de l'abbaye de Landrecy & du prieuré de Scellieres sont exemptes de dîmes. Grenier-à-sel de Villacerf, bailliage de Sens, élection & autres jurisdictions de Troyes. *Voy. Marigny*.

FAY. *Fagidum. Fayacus. Fayacum*. A huit lieues ouest-nord-ouest de Troyes, sur le chemin de Traisnel. On prétend que son nom vient des hêtres appellés Fays, *Fagi*, dont le pays étoit autrefois planté; quarante-cinq feux, cent quarante communians; patron, Saint-Mandé & Saint-Privat: collateur, l'évêque; décimateur, le prieur de Notre-Dame de Ponts-sur-Seine, au quinzième compte: terres médiocres, beaucoup de pierres. Grenier-à-sel, élection de Nogent, généralité de Paris; eaux & forêts de Sens, bailliage, coutume de Troyes; châtellenie de Traisnel. Suivant M. le curé du lieu, les appels se font de Traisnel à Paris. La seigneurie appartient à M. Terray de Rosieres.

FERREUX. *Ferrosum.* Sénonois, à huit lieues & demie ouest-nord-ouest de Troyes, dans la vallée de l'Ardusson, sur cette riviere, à deux lieues sud de Ponts-sur-Seine; soixante-cinq feux, deux cens communians; patron, Saint-Loup ou Leu, archevêque de Sens; Sainte-Agathe, seconde patrone; collateur, l'évêque; décimateur, le curé & l'abbesse du Paraclet. Poste, grenier-à-sel, élection, bailliage de Nogent, généralité de Paris, eaux & forêts, consuls, présidial de Troyes. Ce village est rempli de pierres, qu'on appelle *grais bâtards*, qui en rendent le chemin ferré, d'où l'on soupçonne que vient le nom de Ferreux. Le seigneur est M. Blot, bailli, garde & concierge du Palais à Paris. Simon Vigor, conseiller du roi en son grand conseil, neveu du célebre Simon Vigor, recteur de l'Université de Paris & curé de Saint-Paul, a été seigneur de Ferreux. Il mourut le dix-neuf février 1624, & fut inhumé dans le caveau de l'église, ainsi que son épouse, Jeanne Angenoust, qui mourut le dix février 1638.

SAINT-LOUP-DE-BUSSIGNY. *Sanctus Lupus de Bussineyo.* A un quart de lieue de l'ancienne route de Paris; cent vingt communians; anciennement cure à la collation de l'évêque, aujourd'hui succursale de Ferreux: décimateur, l'abbé de Saint-Loup; poste, grenier-à-sel, bailliage de Nogent; présidial, coutume & élection de Troyes, selon M. Morel.

FONTAINE-SAINT-GEORGE. *Fons Sancti Georgii.* A quatre lieues nord-ouest de Troyes, dans une vallée à gauche de la route de Paris; trente feux, près de cent communians; patron,

ſaint Nicolas; collateur, l'évêque; décimateur, le curé au trente-unième compte; autrefois ſuccurſale de Saint-Meſmin; grenier-à-ſel de Villacerf, élection, bailliage & autres juriſdictions de Troyes; châtellenie de Payns, poſte des Grais. De Fontaine dépend le village de Blives qui eſt néanmoins conteſté par Savières pour les dîmes. La terre de Blives appartient à la famille du Bourg, depuis une donation de Charles Lhuilier, ſeigneur de Saint-Meſmin, du vingt-cinq janvier 1641. Leurs armes ſont d'azur à trois tiges d'épines d'argent. Nob. de Ch.

GELANES. *Gelanæ.* A neuf lieues nord-oueſt de Troyes, dans la Champagne Sénonoiſe, dans une vallée à une lieue & demie de Ponts-ſur-Seine. M. Expilly ſe trompe en mettant cette paroiſſe du diocèſe de Sens. Soixante-quatorze feux au lieu de 106 qu'on y comptoit en 1709; plus de deux cens communians; patron, ſaint Barthelemi; collateur, l'évêque comme abbé de Montier-la-Celle & décimateur au ſeizième compte. Poſte, grenier-à-ſel, élection de Nogent, généralité de Paris, châtellenie de la Greve, bailliage & coutume de Troyes. La ſeigneurie fait partie du marquiſat de Ponts-ſur-Seine. *Voy. cet article.*

LA CHAPELLE-GODEFROY, ou CHAPELLE SAINT-MICHEL. *Capella Godefredi* ou *Sancti Michaelis.* A onze lieues & demie nord-oueſt de Troyes, à trois quarts de lieue eſt de Nogent, proche la route de Paris. Vingt-ſept feux; ſoixante-dix communians; patron, ſaint Michel; collateur, l'évêque; décimateur, le curé. Sénonois, poſte, grenier-à-ſel, élection,

bailliage de Nogent ; généralité de Paris, coutume, présidial de Troyes. Vers le midi est le château des seigneurs de Nogent, sur l'Arduſſon. Les embelliſſemens où regne le bon goût & la magnificence, en ont fait un séjour délicieux, digne de la curiosité des amateurs. La seigneurie fait partie du comté de Nogent. *Voy. cet article, doyenné de Ponts.*

MACON ou FONTAINE-MACON. *Matiſco ou Fons-Maconis.* A onze lieues nord-ouest de Troyes, à une lieue sud-sud-est de Nogent, à la source d'un ruiſſeau qui va se rendre dans la Seine : cent quinze feux ; trois cens trente communians ; fête patronale, Nativité de la sainte Vierge ; saint Nicolas selon quelques-uns. Collateur, l'évêque ; décimatrices les dames de Saint-Cyr. Senonois, poste, grenier-à-sel, élection, bailliage de Nogent, présidial, coutume de Troyes. Pour dépendance, Fontaine ou Fontenay-Beauſſery, qui, quoique dans l'archevêché de Sens, ne forme qu'une paroiſſe avec Macon. *Seigneur. Voy. Nogent.*

Merc. de Fr. 1754. Jour de Verd. Mai 1754. Févr. 1755. Mai Ibid. V. hist. des évêq. de Tr.

M. l'abbé Lebeuf prétend que ce village est le *Matiſco* où saint Loup se retira après la défaite d'Attila. MM. Traſſe & Grosley lui ont prouvé le contraire & ont soutenu, d'après Camusat & Desguerrois, que le *Latiſco* étoit *Lansuine* ou *Lan-ſur-Laigne*. Après plusieurs recherches M. Traſſe changea de sentiment & prouva que le *Latiſco* étoit Châtillon-sur-Seine, parce qu'il y a dans le diocèse de Langres un canton appellé anciennement *l'archidiaconné de Laſſois* ou *du Leſſois*, *Archidiaconatus Pagi Laticenſis ou Latiſcenſis*, dont Châtillon est le

chef-lieu, & qu'alors le Mâcon de la vie de saint Loup est vraiment Mâcon en Bourgogne, ce qui paroît plus vraisemblable V. Ctes de Ch. T. 2. p. 2. not.

MAISIERES-LA-GRANDE-PAROISSE. *Maseriæ.* A sept lieues nord-ouest de Troyes, dans une grande plaine entre la Seine & la route de Paris. Cent trente-six feux; quatre cens communians; patron, saint Denis, ou selon d'autres saint Pierre-ès-liens. Prieuré-cure de l'ordre de saint Augustin, à la présentation de de l'abbé de Saint-Quentin de Beauvais. L'évêque a droit de visite & de procuration, & est décimateur avec l'abbesse du Paraclet au dix-septième compte. Hameau des Granges, sur la route de Paris. Le château de la baronnie de Poussé ou Poussey, qui est une des quatre baronnies de l'évêché de Troyes, dites *de la Crosse*, & le village de la Grande-Paroisse. Poste des Granges ou Méry, grenier-à-sel de Nogent, bailliage de Méry, élection & présidial de Troyes. V. disc. sur l'Ev. de Tr.

La baronnie de Poussey a été possédée, dans le quinzième siécle par la maison de Mesgrigny jusqu'à Jean surnommé l'ainé, dont Claude son héritiere porta cette terre à Edmond-Maret qu'elle avoit épousé. Celui-ci l'a vendit à l'évêque Louis Raguier, qui la remit à Dreux, son frere, qui forma la branche des barons de Poussey. *Voyez au mot* RAGUIER, *Moréry, édit. 1759, & le Nobiliaire de Champagne.*

MARCILLY-LE-HAYER. *Marciliacum.* A sept lieues ouest-quart-nord-ouest de Troyes, dans une vallée sur le Lorvain, à gauche du chemin de Traisnel. Cent feux; trois-cens communians; Pa-

tron, Saint-Loup de Sens; deuxieme Patron, S. Flavit qui y a vécu. Saint Irenée de Lyon y est aussi honoré d'un culte particulier; collateur, l'évêque, qui est aussi seigneur-suzerain, & décimateur depuis une acquisition faite en 1255, par l'évêque Nicolas. Senonois; poste; grenier-à-sel d'Estissac; élection de Troyes; bailliage, présidial, eaux & forêts de Sens. Les hameaux sont du bailliage de Troyes, châtellenie de Villemaur.

Le plus ancien seigneur de Marcilly que l'on connoisse, est *Montanius*, à la fin du sixième siécle, & au commencement du septième. On voit ensuite Garnier, chevalier de Marcilly, Guy de Marcilly, Jean de Traisnel, Samson de Nogent au quatorzième siécle, Jean de Gray, dont la famille a tenu long-temps cette seigneurie. Elle a passé dans la famille de Boucher, dont le chef est Bureau-Boucher, maître des requêtes ordinaires du roi, seigneur de Villethier, qui vivoit en 1480. Leurs armes sont de gueule semé de croisettes d'argent, au lion d'argent, armé & lampassé de sable, supports deux ours de sable, le casque de front, surmonté d'une licorne issante d'argent, armée de même pour cimier. Après eux, nous voyons Guillaume de Flexelles, Nicolas Coiffard, dont la fille Marguerite, en se mariant, porta cette terre dans la maison de Mesgrigny. Elle est aujourd'hui possédée par M. le Marquis de Rosambeau.

Le territoire de Marcilly comprend les hameaux & fiefs, 1°. De Baasson ou Basson, seigneurie relevant de Villemaur. Le château qui n'est plus qu'une ferme, avoit une chapelle qui paroît avoir été un titre; 2°. Du Monthois ou Mothois, & la Mothe, autre seigneurie, qui au commencement du dix-septième siècle passa dans la

maiſon d'Avogadre, originaire de Piémont, dont le dernier rejetton eſt demoiſelle d'Avogadre, mariée en 1754 à M. de Précy, ſeigneur de Champmilon, gendarme de la garde. 3°. Chavaudon, autre ſeigneurie qui a apparrenu au Seigneur du Mothois, & qui a paſſé à Pierre Guillaume, ſeigneur de l'Enharé, lieutenant-criminel à Troyes, où cette famille eſt connue dans l'égliſe & dans la robe. 4°. Cornillon & Château-Gaillard qui ne ſont plus que deux fermes aux ſeigneurs de Marcilly. 5° Chanteloup, qui comprend deux fermes du domaine du Paraclet. 6°. la chapelle de Saint-Flavit, qui étoit le lieu de l'hermitage de ce ſaint.

MARIGNY. *Mariniacum.* A ſix lieues & demie nord-oueſt de Troyes, dans la vallée de l'Arduſſon, à gauche de l'ancienne route de Paris. Quatre-vingt feux, deux cens-vingt communians; chef-lieu du doyenné de ce nom; prieuré-cure de ſainte Genevieve à la préſentation de l'abbé de Saint-Loup; patron, Saint-Pierre-ès-liens. L'évêque a droit de viſite & de procuration. Décimatrice, l'abbeſſe du Paraclet, au vingtième compte; titre de maladrerie de fondation royale, à la nomination du grand prieur de France. Dans le château eſt la chapelle de ſainte Catherine; à la collation du ſeigneur; poſte; grenier-à-ſel d'Eſtiſſac, élection, conſuls de Troyes; bailliage de Sens, à l'exception du château qui eſt une châtellenie du bailliage de Troyes Le terroir eſt maigre & léger; le fond eſt de la craie. Il n'y a que les environs du village qui portent du froment. Les principales productions ſont le ſeigle & l'avoine. Il y a une garenne dont les lapins ont autant de réputation par leur fumet, qu'ils font de tort par leur voracité aux terreins d'alentour. Un étang Mém. comm.

d'environ cent-cinquante arpens, qui n'a ni vase ni bourbe, & dont le poisson est estimé. Deux carrieres de craie. Le finage très-borné confine à ceux d'Orvilliers, Echemines, Prunay, Belleville, Fols - Villecerf, Saint-Lupien, Avon, Rigny, Ossey & Saint-Flavit. De l'étang qui est au-dessous de Marigny au couchant, se forme la petite riviere d'Ardusson, qui ne prend son nom qu'après la chûte des eaux de deux moulins, dont l'un est appellé *moulin rouge*, & l'autre moulin de *la Merdele*. On dit de l'Ardusson, *mauvaises eaux, & bon poisson*. Il y a à Marigny, depuis quelques années, une filature de coton qui fournit une manufacture de bas & de toiles. Il y a eu autrefois un marché & une halle. Cette halle est aujourd'hui un jardin qu'on nomme *le jardin de la Halle*, qui appartient au prieur-curé, en vertu d'une donation faite par M. le comte de Mainville, alors seigneur de Marigny. On y voit encore un hôtel-dieu pour deux sœurs. L'ancienne est obligée d'aller soigner les malades *gratìs*, & de donner aussi gratuitement les médicamens aux pauvres. La jeune tient les écoles. Il y a des revenus fondés pour le soulagement des pauvres. Le bureau se tient tous les deux mois. Il est composé du prieur-curé, du juge-lieutenant, du procureur-fiscal, du greffier & de deux principaux habitans.

Marigny étoit anciennement une ville, & la tradition nous apprend qu'il y avoit quatorze cens feux. Il est encore entouré de fossés en partie. Au midi est une éminence qu'on nomme la Tour de Blin. Un écart nommé *le Bourdeau*, s'appelloit jadis le Fauxbourg de Provins. Par-tout où on laboure à quelque distance du Village, on trouve des fondemens & des pierres. Depuis cinq ou six ans, un cheval labourant près du village, tomba

les deux pieds de devant dans un souterrain voûté. Marigny est pavé par-tout; les fonds pour l'entretien de ce pavé se tirent d'un pré que possede la paroisse, & qu'on appelle le *pré du Ladre*, qui vient sans doute de l'ancienne maladrerie dont nous avons parlé. Il paroît que l'église a été beaucoup plus vaste. Il y a des pilliers en-dehors saillans de moitié. On voit encore des ceintres collatéraux; & toutes les fois qu'on veut faire des fosses vis-à-vis de ces pilliers, on trouve des fondations.

La seigneurie de Marigny, qui est la seconde baronnie de Champagne, releve de l'évêque & du duché d'Estissac. Elle comprend les villages de Saint-Flavit, Prunay, Echemines, Fols, Saint-Loup, Ossey-les-trois-Maisons, une partie de Saint-Martin-la-Fosse, Basson qui est un fief particulier. La famille de Bussi-Lamet est la plus ancienne que nous connoissions l'avoir possédée. M. le comte de Mainville l'a eu par succession, puis M. le Marquis de Pont-Saint-Pierre, ensuite M. le Marquis de Roncherolle, son frere; enfin, aujourd'hui M. de Boullogne qui en a fait l'acquisition. L'abbé Expilly dit qu'en 1754 cette terre fut érigée en marquisat en faveur de M. Poisson de Vandieres, frere de la marquise de Pompadour, & directeur des bâtimens du roi. Il s'est trompé: la terre érigée en marquisat, est Marigny-en-Orroy, dans le duché de Valois, suivant le calendrier de la Noblesse de 1763.

OCEY. OSSEY ou HAUSSEY. *Oceium.* A sept lieues nord-ouest de Troyes, à droite de l'ancienne route de Paris, sur un petit ruisseau qui va se jetter dans l'Ardusson, auprès de l'étang des Mardelles. Environ cinquante feux & cent quarante à cent cinquante communians; patron, Saint-

Pierre-ès-liens; collateur, l'évêque; décimateur, l'abbesse du Paraclet au vingtième compte; soixante arpens exempts de dîmes; Champagne Senonoise; grenier-à-sel; poste de Nogent; élection de Troyes; bailliage de Sens. A un quart de lieue sud-ouest, est le village des Trois-Maisons, sur l'ancienne route de Paris. *Voyez Marigny*.

ORIGNY-LE-SEC. *Oriniacum*. A sept lieues nord-ouest de Troyes, sur le penchant d'un côteau entre l'ancienne & la nouvelle route de Paris, surnommé *le Sec*, parce qu'il est dans un terrein aride éloigné des fontaines & des rivieres. Cent vingt-cinq feux, trois cens soixante communians; patron, Saint-Denis; prieuré-cure de l'ordre de Saint-Augustin, à la présentation de l'abbé de Saint-Quentin de Beauvais. L'évêque a droit de visite & de procuration. Décimateur, l'abbesse du Paraclet, moitié au dix-septième compte, & moitié au treizième; grenier-à-sel de Nogent; bailliage de Sens; élection de Troyes.

ORVILLIERS. *Orvillare*. A six lieues nord-ouest de Troyes, dans la plaine entre l'ancienne & la nouvelle route de Paris. Soixante-quinze feux; deux cens vingt communians; patron, Saint-Julien; grenier-à-sel de Villacerf; bailliage de Sens; élection de Troyes. C'est un des lieux aux environs desquels se donna, en 451, la fameuse bataille des Champs-Catalauniques, où Attila fut défait par Aëtius. M. Trasse, chanoine de Troyes, qui a fait, sur ce sujet, une dissertation revue par M. Grosley, dit que l'aîle droite de l'armée d'Aëtius étoit postée vers Orvilliers, & s'étendoit jusqu'aux hauteurs d'Ocey. Le même M. Trasse dit ailleurs qu'Aëtius ou Clovis a pu donner à

V. Mer. de Fr. 1753. Ep. Tr. 1758. V. An. Troy. Jour. de Ver. Fevr. 1755.

Saint Loup ou à Saint Camélien, les domaines d'Orvilliers & de Vallans, en reconnoissance de cette victoire, d'où le chapitre de la cathédrale est devenu seigneur spirituel & temporel de ces terres. Mais ce n'est qu'une conjecture, & nous ne pouvons rien assurer à cet égard. D'après un différend entre le chapitre & l'évêque Manassès, en 1184, le prélat accorda au chapitre la présentation aux cures d'Orvilliers, de Vallans, de Saint-Savinien ou Sainte-Syre, des Chapelles, de Trouan & de Corbeil. Le chapitre a sur celle d'Orvilliers un droit de Pension, & est décimateur au vingtième compte.

PARS. *Partes.* Appellé aussi *Pars-en-Champagne.* A huit lieues nord-ouest de Troyes, entre l'ancienne & la nouvelle route de Paris, en pays découvert, à une lieue sud de la Seine, d'où la carte de Samson le nomme *Pars-sur-Seine.* Trente-deux feux; cens communians; patron, saint Martin, selon d'autres, saint Hubert; collateur, l'évêque; portion congrue; décimateurs, les prieurs de Saint-Georges, de Saint-Hilaire, de Romilly, & l'abbesse du Paraclet, au seizième compte; grenier-à-sel; poste; élection de Nogent; bailliage de Ponts; présidial de Troyes, petit fief du Mesgnil-les-Pars où est un siége pour le juge du seigneur ressortissant au même bailliage.

PRUNAY. *Prunaium.* A cinq lieues & demie ouest-nord-ouest de Troyes, sur une élévation en pays découvert. Trente feux; quatre-vingt-dix communians; patron, saint Germain; collateur, l'évêque; décimateur, le curé au vingt-unième compte, & pour les agneaux, au seizième & au quarantième dans le canton du Tillel. Bail-

liage & coutume de Sens ; poſte & grenier-à-ſel d'Eſtiſſac; élection de Troyes; juſtice dépendante de Marigny ; ſeigneur, M. de Boullogne, comte de Nogent.

QUINCEY. *Quinceyum.* A neuf lieues nord-oueſt de Troyes. Senonois, proche la rive droite de l'Arduſſon, à deux petites lieues ſud-eſt de Nogent. Cinquante-deux feux ; cent ſoixante dix communians ; patron, ſaint Martin ; collatrice, l'abbeſſe du Paraclet, qui a les dîmes avec le curé au treiziéme compte ; poſte ; grenier-à-ſel, bailliage ; élection de Nogent ; généralité de Paris ; préſidial de Troyes. La ſeigneurie fait partie du marquiſat de Ponts.

Cam.promp. Deſguerrois. Baugier. La Martin. Morér.1759. Expilly. Piganiol. Mſſ. Duhal. Vie d'Abeil. Gall. Chr.

ABBAYE DU PARACLET. Ordre de Saint-Benoît, à un quart de lieue de Quincey, ſur l'Arduſſon. Elle doit ſon origine au célebre Abélard, ſi connu par ſa ſcience, & ſur-tout par ſes amours avec Héloïſe, de la famille des Montmorencys, & nièce de Fulbert, chanoine de Paris. Après la condamnation de ſa doctrine & les mauvais traitemens qu'il eſſuya à Saint-Denis où il étoit religieux, Abélard, en 1123, demanda à l'abbé, ſon ſupérieur, la permiſſion de ſe retirer dans la ſolitude. Il ſe retira ſur les terres du comte de Champagne ; & du conſentement d'Hatton, évêque de Troyes, il bâtit en l'honneur de la Sainte-Trinité un oratoire qu'il nomma enſuite *Paraclet*, à cauſe des conſolations qu'il y reçut. Pluſieurs de ſes écoliers y accoururent de toutes parts pour vivre avec lui dans l'auſtérite, & y bâtirent des cabanes pour ſe loger. En 1127, Abélard fut élu abbé de Saint-Gildas de Ruys, diocèſe de Vannes, & il laiſſa à deux de ſes amis la conduite de ſon monaſtère.

L'année suivante, les religieuses d'Argenteuil où Héloïse étoit supérieure, ayant été chassées pour faire place à des moines de Saint-Denis, Abélard leur offrit sa solitude du Paraclet, & elles s'y rendirent vers la fin de 1129. Il en fit à Héloïse une donation, du consentement des parties intéressées ; & plusieurs filles s'y étant jointes, il se forma une communauté qui vécut sous la règle de Saint-Benoît, & dont Héloïse fit confirmer l'établissement pour le pape Innocent II. en 1131. Des personnes charitables augmenterent leurs revenus qui étoient trop modiques, & Milon, seigneur de Nogent, leur donna des terres avec plusieurs droits & priviléges. On compte encore parmi leurs bienfaiteurs, Galo, seigneur Champenois, & Adélaïde, son épouse, le roi Louis-le-Gros, & la comtesse Mahault ou Mathilde, qui surpassa les autres par ses libéralités. A la considération d'Héloïse, elle bâtit plusieurs monastères qu'elle soumit au Paraclet, d'où cette maison est devenue chef-d'ordre.

Abélard visitoit de temps en temps le Paraclet, & y procuroit des aumônes par ses prédications. Mais le monde, toujours porté à déprimer les meilleures actions, attribuoit ces visites à un reste de tendresse pour Héloïse. Il quitta l'abbaye de Saint-Gildas, & se retira à Clugny, où il tomba malade au bout de deux ans. L'abbé Pierre le vénérable l'envoya à Saint-Marcel-les-Châlons-sur-Saone, pour y être plus aisément traité. Mais Abélard y mourut le vingt-un avril 1142, âgé de soixante-trois ans, & y fut inhumé. Héloïse demanda le corps de son cher époux, & le saint abbé qui l'amena au Paraclet, le mit dans le sépulchre qu'Héloïse lui avoit fait préparer. Ce sépulchre étoit disposé de façon qu'une partie se

trouvoit dans l'églife, & l'autre dans le chœur des religieufes, afin qu'elles puffent prier fur le tombeau de leur fondateur, fans fortir de leur cloître.

Vie d'Abeil. tom. 2.

Après la mort d'Abélard, Héloïfe ne penfa plus qu'à jetter les fondemens de l'édifice fpirituel de fon monaftère, fans cependant en négliger le temporel. Elle obtint le treize mars 1143, une bulle du pape Luce II, qui confirma les priviléges que fes prédéceffeurs avoient déjà accordés au Paraclet. Elle y eft traitée d'abbeffe de la Sainte-Trinité, ancien nom de cette abbaye. Eugene III. lui accorda une autre bulle beaucoup plus ample & plus avantageufe que les précédentes, & dans laquelle il fait l'éloge de la piété & de la vertu d'Héloïfe. Elle eft datée de Châlons en France, le premier novembre 1147. Mais la plus confidérable eft celle d'Adrien IV. de 1157, où Héloïfe eft établie comme générale d'ordre, avec plein pouvoir de nommer à cinq prieurés qui avoient été fondés fous fa direction; favoir, le prieuré de la Pommeraye (1), celui de Traifnel (2), celui de Laval (3), celui de Noëfort, vulgairement Nonfort (4), & celui de Saint-Flours (5).

Héloïfe mourut en 1164, âgée comme Abé-

(1) Aujourd'hui abbaye au fauxbourg de Sens.

(2) Transféré à Paris fous le nom de prieuré de la Magdelaine, au fauxbourg Saint-Antoine.

(3) Préfentement abbaye au fauxbourg de Lagny.

(4) Dans le fauxbourg de Meaux.

(5) Maintenant anéanti.

lard, de soixante-trois ans, après avoir gouverné & édifié le Paraclet pendant trente-trois années. Ses funérailles furent honorées de toutes les personnes de considération de la province, & son corps fut mis, suivant ses dernières volontés, auprès de celui d'Abélard dans le même tombeau. En faisant transporter ce tombeau dans la grande église, en 1497, Catherine de Courcelles, dix-septième abbesse, fit bâtir le cloître, le réfectoire, le dortoir, & d'autres parties du monastère, & eut soin que les cendres de ces deux époux ne fussent point séparées. En 1630, l'abbesse Marie de la Rochefoucauld eut la même précaution, en le faisant mettre dans leur chœur, excepté que leurs os furent mis dans deux cercueils proche l'un de l'autre, comme on le voit à présent.

Tout ceci, comme l'a observé l'auteur de la vie d'Abélard, & M. Vincent, curé de Quincey, dans une lettre insérée au Mercure de France 1780, manifeste l'insigne mensonge de Belleforêt, qui, dans sa chronique de France, assure que les os d'Abélard furent déterrés, brûlés, & les cendres jettées au vent. En 1768, après la mort de l'abbesse Madame de Roie de la Rochefoucauld de Roucy, la grande prieure fit faire une vérification des ossemens d'Abélard & d'Héloïse, dont on dressa un procès-verbal. Enfin, Madame de Roucy, abbesse actuelle, a fait le six juin 1780, une dernière translation des ossemens de ces deux illustres personnages. On s'étoit contenté jusqu'alors de cette épitaphe à la louange d'Héloïse.

Hoc tumulo abbatissa jacet prudens Heloïssa.
Paraclitum statuit, cùm Paraclito requiescit.
Gaudia sanctorum sua sunt super alta polorum,
Nos meritis precibusque suis exaltet ab imis.

Madame de Roucy en a fait graver une nouvelle sur une tombe en marbre noir. Elle est conçue en ces termes :

H I C
Sub eodem marmore jacent
Hujus Monasterii
Conditor PETRUS ABÆLARDUS,
Et Abbatissa prima HELOÏSSA,
Olim studiis, ingenio, amore, infaustis nuptiis,
Et pœnitentiâ;
Nunc æternâ, quod speramus, felicitate
Conjuncti.
Petrus obiit XX. primâ, anno 1142;
Heloïssa, XVII. Maii, 1163.
Curis CAROLÆ DE ROUCY, *Paracleti Abbatissæ,*
M. D C C. L X X X.

On a prétendu qu'Héloïse étant savante principalement dans la langue grecque, la coutume s'étoit établie dans son monastère de chanter la messe en grec le jour de la Pentecôte, fête principale ; & Camusat dit que cela se faisoit encore de son temps. Mais en 1757, un magistrat a sçu de l'abbesse même que cet usage non seulement ne se pratique point, mais qu'on n'a pas connoissance qu'il se soit pratiqué. On n'a rien trouvé dans les titres qui y ait aucun rapport ; & un ancien manuscrit du treizième siécle contenant ce qui doit se faire, chanter & lire chaque jour, ne fait aucune mention du service en grec.

L'histoire de Port-Royal nous apprend que lors des troubles de cette abbaye à l'occasion du formulaire vers 1668, l'abbesse du Paraclet, Gabrielle-Marie de la Rochefoucauld, proposa d'échanger sa maison avec celle de Port-Royal de Paris. Elle étoit en concurrence pour ce sujet avec l'abbesse

l'abbesse du Lys au diocèse de Sens, où l'on avoit projetté de transférer les religieuses de P. R., afin de les soustraire à la jurisdiction de l'archevêque de Paris. L'abbesse du Paraclet offroit un avantage considérable; mais, malgré ses belles propositions, l'affaire ne fut pas conclue, & le projet demeura sans exécution. Lettre du 15 déc. 1668.

L'abbesse du Paraclet est décimatrice en plusieurs endroits, & présente aux cures de Quincey & de Saint-Aubin. L'évêque a droit de visite & de procuration. L'abbesse conserve de très-beaux droits, dont elle jouit dans l'église paroissiale de Saint-Laurent de Nogent.

ROMILLY-SUR-SEINE. *Romiliacum ad Sequanam.* A huit lieues & demie nord-ouest de Troyes, dans une belle plaine, entre la grande route de Paris & le bras méridional de la Seine, en terroir fertile, à deux petites lieues est de Ponts. Environ quatre cens feux; douze cens communians; patron, saint Martin; collateur, l'évêque comme abbé de Montier-la-Celle; décimateur, le prieur qui est curé primitif & le seigneur du lieu. Il y a un prieuré attaché à la chapelle de Saint-Symphorien à la même collation. L'évêque y a droit de visite & de procuration; chapelle à la présentation des héritiers des fondateurs, sous le vocable de l'Assomption. Dans le château, autre chapelle sous l'invocation de saint Jean-l'évangéliste à la nomination du seigneur. Dans un angle des bras de la riviere à l'ouest, est le hameau des Lions-sous-Girambe. Grenier-à-sel, élection de Nogent, poste des Granges, bailliage de Ponts, présidial, coutume de Troyes. Le bourg de Romilly est commerçant en bois, & sur-tout en foin,

produit par des prairies abondantes. Il y a une manufacture considérable, dont le travail a pour objet la filature de coton, & une fabrique de bas & de bonnets. Haute, moyenne & basse justice, contrôle, notariat, messagerie royale, deux foires, l'une le jour de saint Matthias, & l'autre le jour de saint Matthieu, & un marché tous les mardis. Deux écoles, une pour les garçons & l'autre pour les filles. Cette derniere a été bâtie par M. Gauffre, chapelain du château, qui, depuis plus de quarante ans, consacre ses soins à l'éducation de la jeunesse.

Vers la fin du douzième siécle, la terre de Romilly appartenoit à Hugues qui en portoit le nom, & se croisa avec Henri II. comte de Champagne, & partit avec lui pour la Palestine en 1190. Pendant son absence, Alix son épouse fut surprise de voir très peu de monde à la messe le jour de Pâques de l'année 1194. Le curé lui montra le plus grand nombre des paroissiens, cherchants dans la campagne des racines pour leur nourriture, tant l'année avoit été fâcheuse. Cette dame touchée de compassion fit sonner le tocsin; ces pauvres gens allarmés accoururent aussi-tôt. Alix leur fit distribuer tout ce qu'elle avoit de provisions, & ordonna qu'à perpétuité le tiers des grosses dîmes qui lui étoient inféodées seroient distribuées le jour de Pâques avant la grand'messe, à tous les habitans, de sorte que chaque personne auroit un pain pesant quatre-vingt onces, qui font cinq livres ordinaires.

MS. Tr. Mém. com.

Hugues, à son retour de la Terre-Sainte, approuvant cette donation, en fit un pareille sur un autre tiers de ses dîmes, & il donna le troisième à l'abbaye de Scellieres avec la même

charge. Ce tiers eſt paſſé depuis aux habitans qui en diſpoſent ſuivant l'intention des fondateurs. Ils ont en total au moins quinze livres de pain blanc de froment. Les pains appellés *pains de Pâques*, ſont vus & viſités par experts; & en cas de contravention, ils ſont confiſqués & diſtribués aux plus pauvres de la paroiſſe & aux étrangers.

Le Seigneur actuel de Romilly eſt M. Richard. Avec ſon agrément, M. le comte de Durfort, colonel en ſecond du régiment des Cuiraſſiers, & Madame de Béthune ſon épouſe, ſes neveu & nièce, ont réſolu de conſacrer tous les ans une ſomme pour doter une fille pauvre, & d'une vertu diſtinguée de ce village. Le premier choix a été fixé ſur la nommee Antoinnette-Elizabeth Thomas, veuve ſans enfans d'Edme Berthon, laquelle a mérité exception à cauſe de ſes bonnes qualités. Son mariage avec Nicolas Mauclaire, recteur d'école, a été célébré le dix novembre 1778. M. Bouillerot, curé de la paroiſſe, a prononcé un diſcours relatif à la circonſtance.

Le château de Romilly eſt remarquable par une ſuperbe baſſe-cour, par des boſquets charmans, par de nombreuſes plantations de peupliers d'Italie, par une belle caſcade & par de longs canaux où coule une eau vive. Ces agrémens inſpirerent, en 1777, les vers ſuivans.

Naturæ quis non ſtupeat miracula & artis?
Sequana per totum ſubſultìm amat ire canalem;
Dùmque novo attoniti recreantur murmure ſenſus,
Dulcia mirantem pertentant gaudia mentem.
Ah! cùm deflexis fœcundas, ſequana, lymphis

Arva, beat gratam Domini manus æmula plebem.

Tous ces embelliſſemens ſont dûs en grande partie à M. Richard, ſeigneur de cette paroiſſe depuis vingt ans, & qui vient de mourir le 24 août 1783, âgé de ſoixante-quinze ans, univerſellement regretté à cauſe de la régularité de ſes mœurs, de ſon reſpect pour la religion & de ſa bienfaiſance.

Abbaye de Scellieres. *Sigillariæ*, *Saleriæ* ou *Sceleriæ*. Sur un tertre environné de prairies & des eaux de la Seine qui s'y répandent par pluſieurs canaux, à une demie lieue oueſt-nord-oueſt de Romilly, de l'ordre de Citeaux. Elle doit ſon origine à Hugues & ſon épouſe, qui, en reconnoiſſance des conſeils que leur avoit donné ſaint Bernard dans un différend avec le prieur de Saint-Sépulchre, fonderent, en 1167, dans leur terre, une maiſon de religieux de Citeaux, filiation de Jouy & de Pontigny. L'égliſe fut miſe ſous l'invocation de la Vierge, & dédiée en, 1235, par Nicolas, évêque de Troyes.

En 1179, le comte Henri le libéral, fit un titre de cette fondation & donna des revenus aux religieux. En 1190, ſon fils Henri II. leur fit encore pluſieurs donations, qui, deux ans après, furent confirmées par l'évêque Barthelemi. En 1567, les Huguenots ruinerent l'égliſe & n'y laiſſerent que les quatre murailles. Depuis, le chœur, le cloître & le dortoir ont été reconſtruits, mais la nef n'eſt plus qu'une place. Dans le chapitre on voit la ſépulture de Laurent qui fut le premier abbé, & on lit cette épitaphe ſur ſa tombe

Primus in hoc tumulo Laurentius intitulatur
Abbas, sub tumulo vermibus esca datur.
O bone rex! justè nos suppliciter petimus te,
Da regnum cœli quia vixit mente fideli.

Dans le cloître est la sépulture du fondateur Hugues de Romilly, qui, selon Desguerrois, mourut en 1245, & en 1225, selon M. Trasse qui a été plus de trente ans curé de cette paroisse, Tous les ans, le lendemain de Pâques, le clergé de Romilly se rend en procession a l'abbaye de Scellieres, où il chante la messe paroissiale & fait ensuite les recommandises sur le tombeau de ce seigneur & de ses parens. On trouve encore dans l'abbaye de Scellieres un antiphonier à la tête duquel est le traité du chant par saint Bernard. C'est dans l'église de ce monastère qu'a été inhumé le corps de M. de Voltaire, si célebre dans la république des lettres, mort à Paris dans la quatre-vingt-cinquième année, les derniers jours du mois de mai 1778.

SAINT-AUBIN. A dix lieues nord-ouest de Troyes, dans la vallée du Paraclet, sur l'Ardusson & proche l'ancienne route de Paris. Quatre-vingt feux, deux cens cinquante communians, à la présentation de l'abbaye du Paraclet qui est décimatrice avec le prieur de Saint-Pierre-aux-Prés de Châtres, au treizième compte Sénonois, grenier-à-sel, poste, élection, bailliage de Nogent, genéralité de Paris, présidial & coutume de Troyes. La seigneurie fait partie du comté de Nogent. Hameau de Corquelin, proche l'avenue qui côtoye le château de la Chapelle, & la

ferme de la Muette sur une élévation dépendent de la paroisse de Saint-Aubin.

SAINT-FLAVIT *Sanctus Flavitus*. A six lieues ouest-nord-ouest de Troyes. Anciennement Marcilly, *Marcelliacum*, à gauche de l'ancienne route de Paris, proche la source de l'Ardusson. Soixante feux; cent cinquante communians; collateur, l'évêque qui est décimateur avec l'abbesse du Paraclet au vingtième compte; grenier-à-sel, poste d'Estissac, Bailliage, élection de Troyes. Vers la fin du sixième siecle & au commencement du septième, saint Flavit, Lombard de nation, y étoit esclave d'un seigneur nommé *Montain*, qui lui permit de bâtir un hermitage proche la *fontaine d'abondance*, qui est la source de l'Ardusson. Il y fut inhumé dans son oratoire & transferé ensuite au château de Villemaur, où les seigneurs lui bâtirent une église qui fut érigée en prieuré. Marcilly prit alors le nom de ce saint qui devint le patron de la paroisse.

Desg. 620. Vie de S. Fla. à Tr. 1584.

BELLEVILLE. Dans un vallon étroit au sud-quart-sud-est de Saint-Flavit; succursale dont la patronne est sainte Madelaine; cinquante communians, mêmes jurisdictions que Saint-Flavit; la seigneurie est à la commanderie de Coulours.

SAINT-MARTIN-DE-BOUSSENAY ou BOSNAY. *De Bossenaïo*, vulgairement *Saint-Martin-la-Fosse*. A sept lieues & demie de Troyes, dans la vallée de l'Ardusson, proche l'ancienne route de Paris. Cent feux; deux cens douze communians; collateur, le chapitre

de la cathédrale; décimateur, le prieur de Saint-Julien de Sézanne, à l'exception d'un canton cédé au curé pour les novales avec les menues & vertes dixmes. Terres blanches & en général de peu de valeur; carrieres de craie. Poste, grenier-à-sel, élection de Nogent; étang, ferme & moulin de la Mardelle ou des Mardelles au chapitre de la cathédrale. Le hameau de *la Fosse* & celui de Cordouan, qui tous deux forment une communauté distincte. Dans celui de la Fosse, est une chapelle sous le vocable de saint Jacques. La justice est du bailliage de Marigny-le-Châtel qui est du bailliage royal de Sens. Celle de Saint-Martin est du bailliage de Ponts, de la coutume & du présidial de Troyes. La seigneurie de cette paroisse fait partie du marquisat de Ponts. Suivant l'état du bailliage de Troyes, il y a le hameau de Malinmest & la seigneurie de Vignes qui ne sont point de la prévoté de cette paroisse, mais ont un siége pour le seigneur ressortissant au bailliage de Ponts.

SAINT-MESMIN. *Sanctus Memorius*. Anciennement Broli, *Brolium*, à quatre lieues & demie, nord-nord-ouest de Troyes, sur la rive gauche du canal occidental de la Seine, à une lieue & demie de Méry, & à une demie lieue de la grande route de Paris. Cinquante-six feux; cent soixante communians; collateur, l'évêque comme abbé de Montier-la-Celle. Saint Mesmin qui en est le patron, y fut martyrisé par les soldats d'Attila en 451; ses reliques y sont conservées dans une châsse avec celles de ses compagnons. Poste de Méry ou des Grès, grenier-à-sel de Villacerf, châtellenie de Payns, élection & autres Desguerroi.

jurisdictions de Troyes. Il y a un prieuré à collation royale depuis la réunion de l'abbaye de Montier-la-Celle à l'évêché de Troyes. Le prieur est décimateur au vingtième compte pour les grosses dîmes, & au treizième pour les menues. Parmi les seigneurs de Saint-Mesmin, nous
Nob. de Ch. voyons Jacquinot Phelippe, dont la fille Catherine fit passer cette terre dans la famille de Luillier, comme par ses alliances & par ses charges dès le quatorzième siécle. Les armes des Luilliers sont d'azur à trois coquilles d'or.

SAINT-PIERRE-DE-BOSSENAY. Autrement *Saint-Pere-de-Bourcenay. Sanctus Petrus de Bossenayo.* A sept lieues & demie ouest-nord-ouest de Troyes, proche le confluent du ruisseau d'Avon dans l'Ardusson, à gauche de l'ancienne route de Paris; douze cens feux & quarante communians à Bossenay, chef-lieu. Patron saint Pierre & saint Paul. Les habitans sont persuadés que l'église est une des plus anciennes de la province. Collateur, le chapitre de Troyes qui est décimateur & a droit de pension, de visite & de jurisdiction. La dîme est au vingt-sixième compte, & dans un canton au seizième. Le curé a les menues & vertes dîmes. Petit territoire peu fertile en froment; justice de Rosieres, bailliage, présidial, coutume de Sens; poste; grenier-à-sel de Nogent; élection de Troyes. La seigneurie appartenoit à l'abbaye de Saint-Loup; elle a passée à M. de Palluot, & ensuite par bail emphytéotique, à M. Terray de Rosieres. Le suzérain est le seigneur de Marigny.

Cam. promp. f. 299. Desg. 557. PRIEURÉ DE SAINT-VINEBAUD. C'étoit d'abord un oratoire que saint Potentien, un

des premiers apôtres de Troyes, y fit bâtir au treizième ſiécle en l'honneur de ſaint Pierre. Saint Vinebaud, nâtif de Nogent, plein de vénération pour ce lieu, y fixa ſa demeure & y vécut dans la ſolitude, juſqu'à ce qu'il fût appellé par l'évêque Gallomagne, pour venir à Troyes où il fut élu abbé de Saint-Loup, en 622. Cette ſolitude devint enſuite un prieuré où réſidoient des religieux de Saint-Loup qui y faiſoient l'office canonial. Quelque temps après, ce monaſtère fut brûlé avec l'égliſe, & il n'en reſta aucuns veſtiges. Alors, le prieuré fut réuni au prieuré clauſtral de l'abbaye de Saint-Loup. Il y a aujourd'hui une chapelle près de laquelle eſt une fontaine dont les eaux ſont belles & limpides, où les fébricitans vont ſe laver pour obtenir guériſon.

Fons eſt illimis, vitreuſque argenteus undis.

Fons ſacer, hunc multi numen habere putant.

RIGNY-LA-NONNEUSE. *Rigniacum ad Moniales.* Vulgairement *Rigny-aux-Biques*, à cauſe d'une communauté de religieuſes bénédictines qui en ont été transférées à Sézanne, & que le peuple appelloit *les Biques*. Cinquante feux, cent cinquante communians; patron, ſaint Nicolas, ſuccurſale de Saint-Pierre-de-Boſſenay: mêmes juriſdictions.

PRIEURÉ DE SAINTE-COLOMBE, ſur le territoire de Rigny, où étoit une communauté de religieux de l'ordre de ſaint Benoît. On voit encore, auprès de la chapelle, quelques débris de bâtimens. Ce prieuré appartient à l'abbaye de Sainte-Colombe-lès-Sens Les habitans

de Rigny & des environs ont une grande dévotion à sainte Colombe dans les temps de sécheresse ; quelques bonnes femmes prennent de l'eau dans leurs sabots & la jettent sur la tête de la sainte, afin d'être plutôt exaucées : tant le peuple est superstitieux.

SOLLIGNY-LES-ÉTANGS. *Solliniacum ad Stagna.* A dix lieues ouest-nord-ouest de Troyes, sur les confins du diocèse de Sens, à une lieue & demie de Traisnel, proche la rive gauche
Mém. comm. du Lorvain. Trente-neuf feux, cent quarante communians. La population y étoit autrefois plus considérable, mais au quinzième siécle, le pays fut abandonné par les habitans, pour éviter les servitudes & coutumes auxquelles on les assujettissoit, & pour ne point payer les redevances réelles & personnelles. La multitude des étangs qui lui ont donné son nom, peut encore être regardée comme une des causes de la dépopulation. Depuis environ trente ans, on a desséché quelques-uns de ces étangs, ce qui a procuré une salubrité qui remédie aux infirmités des habitans, dont plusieurs périssoient par des ulcères aux jambes.

Le patron de cette paroisse est saint Leger. Collateur, l'évêque ; décimateur, le curé au seizième compte. Le chapitre de Traisnel prétend être collateur ; poste, grenier-à-sel de Nogent, bailliage, présidial, coutume de Sens, élection de Troyes, généralité de Champagne ; consuls de Sens ou de Troyes, terroir à seigle ; beaucoup de grais, soit pour bâtir, soit pour le pavé, dont la ville de Troyes se sert quelquefois. Carriere de craie qui n'est point gelisse. Terrein haut & bas, susceptible de culture ;

celui des Gorges produit du chanvre de bonne qualité.

Trois chapelles, 1°. De Saint-Martin, 2°. De Sainte-Genevieve détruites, 3°. De Sainte-Marie dite actuellement de Sainte-Élizabeth, donnée au treizième ſiécle à l'abbaye du Paraclet, par l'évêque Nicolas. Hameau & fief de Pertheleine ou Portelaine relevant de Traiſnel. Proche la maiſon étoit un bâtiment où ſe tenoit le prêche des Calviniſtes du canton, & où ils étoient inhumés. Hameau du *Vallon*, & celui de *Fontenay-le-Pierreux*, la ferme des Bergeries. On voit ſur le finage pluſieurs tombeaux, que le vulgaire nomme *Pierres-Couvertes*. La curioſité a fait creuſer la partie couverte de ces tombeaux, & l'on en a trouvé un autre de pierre tendre, dans lequel il n'y avoit plus qu'une pouſſiere brune & un reſte de fer rongé par la rouille.

La ſeigneurie de Solligny a été poſſédée ſucceſſivement par un Villiers de l'Iſle-Adam, un nommé Milbourbon, Jean Raguier & les évêques de Troyes de cette famille, dont une héritiere vendit cette terre à Bernard de Vienne, qui fut ſuccédé par Angélique de Vienne, épouſe d'un baron de Montjouvant. Nous voyons enſuite Angélique de Montjouvant, Roger de Lévy, marquis de Polligny, Charles de Lévy, comte de Charlus, Charles-Eugene, d'où elle paſſa à dame.... de Lévy, épouſe d'un la Croix de Caſ[illegible]s, qui la tranſmit à Charles-Eugene-Gabriël de la Croix, de qui l'acheta M. François Terray, dont l'héritier a été M. Terray, procureur-général à la cour des aides, ſeigneur actuel.

TRANCAULT ou TRANQUAULT-LE-

REPOS. *Tranquillus*, *Trancolium*. A neuf lieues ouest-nord-ouest de Troyes, dans la vallée du Lorvain, à deux lieues sud-est de Traisnel; quarante-huit feux; cent vingt-six communians; patron, saint Pierre & saint Paul, & en second saint Evre, évêque de Toul; collateur, l'évêque; décimateurs, le seigneur & le curé au seizième compte. La fabrique ne possédoit ci-devant que dix-huit arpens tant terres que prés; mais M. François le Camus ou des Caves, natif du lieu, chevalier de saint Louis, parvenu par son mérite au grade de commandant du Fort-Griffon, où il mourut, en 1747, a donné à cette paroisse une maison pour le logement d'un maître d'école, une rente de soixante-quinze livres & une ferme de cent soixante livres de revenu, à la charge de quelques offices pour le repos de son ame & de celles de ses parens. Poste, grenier-à-sel de Nogent & autres jurisdictions de Troyes; châtellenie de Bourdenay, ancienne mouvance de Villemaur. On voit à Tranquault les restes d'un vaste & fort château ruiné dans les guerres du Calvinisme. Hameau appellé Trancault-le-Châtel, terroir sec & stérile vers les hauteurs; une espece de marais sépare les deux rues qui composent le village. De 1730 à 1748, on a trouvé, sur le finage, des tombeaux, dans l'un desquels étoit un cadavre ou squelette entier, qui tomba en poussiere dès qu'il fut remué. On n'y a vu ni dates, ni inscriptions, ni croix, ni figures. Château de *Sailly*; fief de *Montaphilant* ou *Montafilain*, réuni au domaine des seigneurs. Bois *Rigault*, sur un côteau à l'occident.

Tranquault a donné naissance à saint Evre, *Aper*, & à sa sœur sainte Euvronie, *Apronia*. Nous ne nous étendrons pas ici sur ces saints

perſonnages, On peut conſulter à cet égard *Cam. Prompt.* Deſguerrois, Baillet au quinzième ſeptembre. On voit encore vers le ſud-eſt, une chapelle dédiée à ſaint Evre, que l'on prétend être le lieu de ſa naiſſance, ſur un terrein qui appartient à la fabrique. Ce monument avoit été ruiné par les Huguenots; mais dans le ſiécle dernier, il fut relevé par les ſoins de Bernard Angenouſt, ſeigneur du lieu, & béni en 1621. En 1655, M. Sémilliard, alors curé, obtint par l'entremiſe de M. l'évêque Malier, des religieuſes de ſaint Evre de Toul, des reliques du ſaint évêque que l'on voit au pied d'un buſte à Trancault.

Ce village eſt auſſi la patrie du fameux Haſting, chef des Normans qui ravagerent la France au neuvième ſiécle. M. Groſley le fait naître à Thennelieres, qui, ſelon lui, a plus d'affinité avec le *Tranquillus* de Glaber que Trancault même. Mais, quoiqu'en diſe notre ſavant académicien, nous croyons le contraire.

Ep.Tr. 1765. Glab.l.1.c.5. C. prompt. Deſg.Fauche t.2.l.5 c.10. Fleur.hiſt.Ec l. 50 & 54.

On penſe que ſaint Evre a été un ſeigneur de Trancault; mais après lui il reſte un vuide immenſe juſqu'au quatorzième ſiécle, où, en 1328, Hugues de Mailly avoit pour femme Jeanne de Trancault. La ſuite des ſeigneurs eſt mieux conſervée depuis la comteſſe d'Eſtampes juſqu'à Charlotte de Dinteville, veuve de Louis Raguier. La famille de Locart, originaire d'Écoſſe, tenoit la troiſième partie par indivis avec les ſeigneurs de Bourdenay, vers 1553. Le dernier Locart, ſeigneur de Tranquault eſt Nicolas II. ſeigneur de Charmeſſeau. Anne Raguier vendit, en 1576, la moitié de Trancault, à Jérôme Angenouſt, conſeiller au parlement. Bernard Angenouſt, lieutenant-général de Sens, jouiſ-

Nob. de Ch.

ſoit de tout en 1621, & joignit Bourdenay qui paſſa conjointement aux le Mairat, & enſuite à la maiſon de Faydeau qui la poſſede aujourd'hui dans la perſonne de madame Faydeau, veuve de M. Charles Lefebvre du Quénoy.

VALLANS. *Vallantium. Vallanum. Valentium.* A cinq lieues nord-nord-oueſt de Troyes, entre la Seine & la grande route de Paris, à une lieue ſud de Méry, dans une vallée d'où l'on conjecture qu'il a pris ſon nom. Soixante-
V. Orvillers. cinq feux, cent quatre-vingt-dix communians; patron, ſaint Julien; collateur, le chapitre de la cathédrale qui a droit de penſion, eſt décimateur & ſeigneur. La dîme au vingtième compte, poſte de Méry ou des Grés, grenier-à-ſel de Villacerf, bailliage de ſens, élection & autres juriſdictions de Troyes.

SAINT-GEORGES, hameau de Vallans, à
V. ann. Troy. 451. Eph Tr. 1768. gauche de la route de Paris, à la ſource d'un ruiſſeau qui va ſe rendre dans la Seine. C'eſt près de ce lieu que fut donnée la fameuſe bataille des champs Catalauniques. Attila y fut répouſſé, & ſes Huns culbutés avec un tel carnage, que le ſang fit du ruiſſeau un torrent à plein bord. Nos auteurs diſent qu'il eſt vraiſemblable que Théodoric a été tué dans l'endroit où exiſte la chapelle de Saint-Georges, patron des vainqueurs & protecteurs des guerriers; que cette chapelle conſerve le nom de Saint-Georges en Gaonnay ou Gannaye, de *Ganayo*, *Ganayum*, *Gagnare*, qui ſignifie emporté par force à la pointe de l'épée. On croit auſſi que les chanoines de Troyes contribuerent à la bâtiſſe, ou même la firent conſtruire à leurs frais, comme

seigneurs de Vallans, en action de graces de la défaite d'Attila & de la délivrance du pays.

Cette église parut propre à recevoir une communauté de moines. Vers 1090, les chanoines de Troyes y fonderent un prieuré, où ils mirent des religieux de Saint-Quentin de Beauvais, aux conditions que le prieur de Saint-Georges auroit son bien du chapitre & la regle de l'abbaye de Saint-Quentin, & que toutes choses seroient nulles si l'église venoit à changer. *Ut fratres Sancti Georgii a B. Petro sua teneant, à B. autem Quintino regulam.* L'évêque Philippe assigna à ce prieuré une prébende entiere & perpétuelle dans la cathédrale. Quelques temps après, il s'éleva un différend entre les chanoines & l'abbaye de Saint-Quentin. L'affaire fut portée jusqu'au pape qui nomma des commissaires pour la terminer. Il fut arrêté que le prieur de Saint-Georges recevroit sa prébende entiere, à l'exception de quarante sols & d'autres menues distributions, & qu'il auroit sa semaine comme les autres chanoines. Tel est l'origine de ce prieuré qui est à la collation de l'abbé de Saint-Quentin de Beauvais, & où l'évêque a droit de visite & de procuration. Le prieur, en vertu de sa prébende, a droit d'assister au chœur de la cathédrale, de faire sa semaine, & s'il assiste, il reçoit comme eux les rétributions manuelles.

C. prompt. f. 117. Desg. 1090.

VILLENEUVE-AUX-RICHES-HOMMES. *Villanova ad divites Homines.* A neuf lieues & demie ouest-nord-ouest de Troyes, sur la rive gauche du ruisseau qui va se rendre dans le Lorvain à Trancault, à deux lieues sud-est de Traisnel & à quatre sud de Nogent. Sept à

huit feux, vingt ou trente communians ; patron, ſaint Pierre-ès-liens; collateur, l'abbé de Moleſme ; décimateur, le curé ; ſeigneur, l'évêque de Châlons-ſur-Marne. Poſte, grenier-à-ſel de Nogent, bailliage de Sens, élection de Troyes. Il y a un prieuré de l'ordre de ſaint Benoît à la collation de l'abbé de Moleſme, où l'évêque a droit de viſite & de procuration. On le croit réuni à l'évêché de Châlons, parce qu'on ne le voit point employé pour les décimes du diocéſe de Troyes.

Fin du doyenné de Marigny.

V.

V.

DOYENNÉ DE PONTS,

Où sont comprises trente-deux Cures & trois Succursales.

BARBUISE. *Barbuisia.* A onze lieues nord-ouest de Troyes, sur les confins de la Champagne & de la Brie, dans la prairie de la riviere de Nesle, entre Ponts & Villenauxe. Cent vingt feux, trois cens cinquante communians; patron, saint-Pierre ès-liens. Collateur, l'évêque; décimateur, le curé, à l'exception d'un quart des dîmes de vin sur le Plessis. Poste de Villenauxe ou de Nogent, grenier-à-sel, élection de Nogent, généralité de Paris, bailliage de Ponts, présidial de Troyes, justice de Courtavant qui en est un hameau sur la riviere, au midi; dans la château de Courtavant une chapelle domestique.

LE PLESSIS-BARBUISE. *Plesseyum.* Entre deux côteaux à l'est-sud-est de Villenauxe, succursale de Barbuise; patron, saint Barthelemi. Cent communians; l'abbesse du Paraclet y a un quart des dîmes de vin. De Barbuise dépendent, suivant l'état du bailliage de Troyes, le hameau & fief de la Court de Mardelles & le fief de la Roche, où est un Maïeur qui ressortit par-devant le bailly de Ponts.

BONSAC. Bo*nus saccus.* Ainsi nommé de

sa situation dans un fonds & de la bonté du froment recherché dans les marchés de Provins dont il suit le minage. Les eaux des étangs, les grandes pluyes ou les neiges fondues y produisent quelquefois des inondations dangereuses, telles que celles du sept au huit décembre 1760, qui y causa de grands ravages, & y fit déclarer dès le lendemain, une maladie épidémique qui ne cessa que le sept mars suivant. Depuis ce temps M. Douet, fermier-général, seigneur du lieu, a fait lever une chaussée qui empêche l'eau d'entrer & de s'étendre dans le village. Les guerres & peut-être les inondations ont beaucoup diminué le nombre des habitans: on n'y compte plus que onze feux & trente communians. L'église étoit autrefois succursale de Villegruie; mais elle fut érigée en cure, en 1708, par M. de Chavigny, évêque de Troyes; patron saint Crespin & saint Crespinien; collateur, l'évêque; décimateurs, le curé & le chapitre de Provins au onzième compte. Poste de Provins ou de Villenauxe; grenier-à-sel, présidial, bailliage, eaux & forêts de Provins, coutume de Meaux. La seigneurie est un marquisat, dont nous ne connoissons pour possesseurs, que M. le marquis de Nangis, M. le comte de Laval-Montmorency, & enfin M. Douet, fermier-général.

Mém. comm.

BOUCHY-LE-REPOS ou SOUS-MONTAIGUILLON. *Bussiacum.* A quatorze lieues & demie nord-ouest de Troyes, sur une colline à la droite du ruisseau qui va former la petite riviere d'Aubetin, dans la Brie-Champenoise. Vingt-cinq feux, soixante-dix communians; patron, saint Nicolas; collateur, l'abbé de Nesle, dont

les religieux font décimateurs avec le curé. Poste de Provins ou de Villenauxe, grenier-à-sel, balliage de Provins, coutume de Meaux, élection de Troyes, siége de Villenauxe, hameau de Chomé ou Charmay, Lepinois ou les Pinons & la ferme des Rousselots. Sur cette paroisse étoit anciennement la chapelle de Montaigu ; mais nous n'en savons pas davantage.

BRICOL-LA-VILLE Brico, ou Blicol, Blicor. *Bricolium.* A douze lieues nord-nord-ouest de Troyes, sur une colline proche les marais du grand-Morin, au nord de la forêt de Traconne. Vingt feux ; soixante communians ; patron, saint Leu ; collateur, l'évêque ; décimateur, le curé. Brie-Champenoise, grenier-à-sel, bailliage, poste de Sézanne, coutume de Meaux, élection de Troyes, siége de Villenauxe. Dépendance, le village de Bricol-aux-Nonnains, où étoit une abbaye de filles de l'ordre de saint Benoît, transférées au fauxbourg de Sézanne. *Voy. l'art. de cette ville.*

CHALAUTRE-LA-GRANDE. *Calestria.* A treize lieues & demie nord-ouest de Troyes. Dans une vallée entre deux côteaux, à l'orient de la forêt de Sordun & à trois lieues de Provins. Brie-Champenoise, poste, grenier-à-sel de Nogent, bailliage de Provins, coutume de Meaux, élection de Troyes, siége de Villenauxe ; patron, saint Georges ; collateur, l'évêque ; décimateurs, le curé, le seigneur, le chapitre de Saint-Martin de Tours & l'abbesse du Paraclet, au treizième compte. Cent quatre-vingt feux ; cinq cens communians ; hameaux de Puisjoly, de Pisron, Prisfrou ou Puisfrou, où est une chapelle de

Saint-Jacques à la collation de l'évêque. Foucheres pour la plus grande partie, où eſt la chapelle de Sainte-Barbe qui n'a aucun revenu. Les Chaiſes & Ordon. La ſeigneurie de Chalautre eſt poſſédée depuis long-temps, par la famille de Challemaiſon, dont le chef eſt Antoine, dans le ſeizième ſiécle, Louis ſon fils, ſeigneur de la tour de Chalautre-la-grande, continua la poſtérité. Leurs armes ſont d'argent, à une faſce d'azur, chargée d'une roſe & de deux molettes d'éperon d'or.

Nob. de Ch.

CHANTEMERLE. *Cantumerula.* A dix lieues nord-oueſt de Troyes, ſur une colline dans la baſſe-Brie, ſelon quelques-uns & ſelon d'autres dans la Champagne propre; autrefois plus conſidérable & fermé de murs dont on voit encore quelques ruines. Vingt-ſix feux; cent communians; patron, ſaint Serein; ſecond patron, ſaint Sebaſtien: érigé en cure depuis 1647. L'égliſe paroiſſiale étoit un des bas côtés de celle de l'abbaye du lieu, les reſtes ont été démolis en 1772 pour en conſtruire une autre. Collateur, l'abbé du lieu; portion congrue; grenier-à-ſel, bailliage, eaux & forêts de Sézanne, élection de Troyes, ſiége de Villenauxe par où l'on peut écrire; coutume de Meaux. La juſtice eſt une châtellenie où reſſortiſſent trente-deux villages avec des aſſiſes transférées à Barbonne, en 1768. Elle dépendoit du comté de Champagne. *V. cout. de Tr. par M. de Marcilly.* Maladerie de fondation commune à la nomination de l'évêque. Terroir à ſeigle, un ſixième de froment; vignoble le long de la côte de Brie; ſix cens arpens de bois à l'abbé; huit étangs à M. le marquis de Galifet.

ABBAYE DE CHANTEMERLE. Piganiol met la fondation de cette abbaye en 1165. La Martiniere & Baugier, en 1180; mais il est certain que, dès 1135, elle subsistoit comme collégiale de chanoines simples prébendés, qui ne vivoient point en commun. A cet époque ils reçurent la regle de saint Augustin & devinrent chanoines réguliers, & l'on voit une bulle d'Alexandre III. pour la confirmation des biens des religieux. Ce pape commença de siéger en 1159. Dans la suite, les revenus n'étant plus suffisans & le monastère tombant en ruine, la maison fut supprimée & réunie à l'abbaye de Saint-Loup, en 1690. L'abbé de Chantemerle présente aux cures de Potangis, d'Estrêles, de Marcilly-sur-Seine, de Chantemerle & au prieuré de la Celle-sur-Chantemerle.

Desguerrois.
Déf. de la Fr.
Dic. de la Mart.
Mém. de Bau.
Petr. cell. ep. 4. l. 1.
Mss. Duhal.

CHATILLON-SUR-MORIN. *Castellio subtùs Morinum.* A quatorze lieues nord-ouest de Troyes, sur le penchant d'une colline dans la Brie-Champenoise. Quarante feux; cent vingt communians; patron, saint Leger; décimateurs, le prieur de Saint-Julien de Sézanne & l'abbesse du Bricol qui présente à la cure. Poste, grenier-à-sel, bailliage de Sézanne, coutume de Meaux, élection de Troyes, siége de Villenauxe. Seigneur, M. le comte de Caylus: dans le vallon est le hameau de Sceux. Un manuscrit qui contient un catalogue des abbesses du Bricol aujourd'hui de Notre-Dame-des-Bois à Sézanne, nous apprend qu'en 1276, l'official de Troyes par une sentence arbitrale, condamna Odon ou Eudes, curé de Châtillon-sur-Morin a porter l'habit du couvent de Bricol & à obéir à l'abbesse, puisqu'il l'avoit pro-

mis & qu'il en avoit fait vœu. Voici les paroles : *Quia per depositiones testium ex-parte dictarum Religiosarum productorum nobis constat dictum (Odonem) curatum (de Castellione) vovisse intrare dictam religionem, & promisisse se recepturum habitum earumdem: dictum curatum ad hoc quod dictum votum adimpleat & quod ipsis religiosis obediat, ut tenetur & promisit, & quod habitum cœnobii ipsarum religiosarum recipiat & deferat, ut promisit, & prout suprà dictum est in iis scriptis, per nostram definitivam sententiam arbitralem condemnamus.*

CONFLANS. *Confluentium. Conflantinum.* A neuf lieues nord-ouest de Troyes, un peu au-dessous du confluent de l'Aube & de la Seine, d'où il a tiré son nom. Trente feux, près de cent communians; patron, saint Étienne; collateur, l'évêque; décimateurs, le prieur de la Celle, l'abbé de Scellieres & le curé. Seigneur, M. le duc de Cadrousse comme seigneur engagiste de Sézanne. Champagne propre; poste, grenier-à-sel de Nogent, bailliage de Ponts, coutume, présidial, élection de Troyes, siége de Villenauxe, hameau de Luré dans la prairie.

CRANCEY. *Cranceium. Cressanceium.* A neuf lieues & demie nord-ouest de Troyes, dans la prairie entre la route de Paris & le bras méridional de la Seine. Champagne propre ou Senonois; poste de Ponts; grenier-à-sel; élection de Nogent; bailliage; coutume de Troyes; soixante feux; cent-quatre-vingt communians; patron, saint Loup; collateur, l'évêque; décimateur, le prieur de Notre-Dame de Ponts & le curé. Baronnie du marquisat de Ponts; terroir à deux tiers de fro-

ment & un tiers de seigle ; pierres propres aux bâtimens & au pavé des grands chemins. Crancey étoit autrefois un bourg entouré de murs dont on voit encore des vestiges. Une voie plantée de peupliers se nomme la *Ruelle-des-Fauxbourgs*. Il y a environ vingt-cinq ans que la porte est abattue. *Campos ubi Troja fuit.*

SAINT-HILAIRE. A 9 lieues nord-ouest de Troyes, à une lieue est de Ponts, proche la route de Paris. Champagne propre ; soixante-dix-huit feux, deux cent trente communians ; dédicace, le dimanche après le vingt-un septembre ; succursale de Crancey. Il y avoit un monastère de bénédictins détruit par les calvinistes au seiziéme siécle. C'est aujourd'hui un prieuré simple à la collation de l'abbé de Molesme. Il est attaché à la chapelle de saint Claude. L'évêque y a droit de visite & de procuration. Le prieur est chargé d'une première messe les dimanches & fêtes, & est décimateur, excepté au Longueperte où dîme le prieur de Notre-Dame de Ponts. Hameaux, 1°. De Faverolles, du marquisat de Ponts, de la baronnie & justice de Crancey dite *la Greve*. Six arpens de bois appellés les grandes & petites B*rayes* aux habitans de Faverolles, Crancey & Gelanes. 2°. De *Vignes*, des seigneurie & justice de Ponts, ainsi que Pommereau & Longueperte. 3°. De *Minay*, dont l'abbé de Scellieres est seigneur. Il y a un fief en rôture qui doit foi & hommage au marquisat de Ponts. 4°. Pommereau où est une chapelle de saint Antoine de Padoue. 5°. Longueperte où l'on compte trente-six feux, desquels six dépendent de saint Martin de Ponts avec l'ancien château. Le foin que les habitans de saint Hilaire tirent de la prairie, fait leur

principal commerce. Suivant le mémoire quinous a été communiqué, nous voyons pour ſeigneurs Garnier de Marigny, baron de la Greve en 1239; la comteſſe de Nevers, dame de Crancey en 1532; le prince de Nemours, baron de Crancey en 1557; Jacques de Harlay, en 1609, en 1668, Madame le Bouthillier. Vignes avoit pour ſeigneur en 1551, M. Lancelot, prêtre. Cette ſeigneurie a paſſé par acquiſition à la famille de Bouthillier.

ESCLAVOLLES. *Eſclavolla*. A neuf lieues & demie nord-oueſt de Troyes, dans une contrée fertile en grains & en pâturages. A une lieue & demie nord-eſt de Ponts. Vingt-quatre feux; ſoixante-dix communians; patron, ſaint Martin; décimateur, le prieur du lieu & le curé. Il y avoit un prieuré dépendant de ſaint Julien de Sézanne auquel il a été réuni. Il eſt à la nomination du ſeigneur. Il eſt exempt de la viſite épiſcopale; mais il doit procuration. Suivant un acte de 1081, il nommoit à la cure d'Eſclavolles; mais elle eſt aujourd'hui à la collation de l'évêque. Poſte, grenier-à-ſel de Nogent, bailliage de Ponts, élection de Troyes; ſeigneur, M. le Pelletier de Roſambeau.

FONTAINE-BETHON. *Fons Bethonis*. A 12 lieues nord-oueſt de Troyes, ſur le penchant d'une colline, aux confins de la Champagne & de la Brie, dans une poſition gracieuſe, environnée de côteaux garnis de vignes. Cent feux, & près de quatre-cens communians; patron, ſaint Serein; portion congrue; l'évêque, collateur & décimateur au ſeiziéme compte; poſte de Villenauxe, grenier-à-ſel, eaux & forêts, bailliage de Sézanne, préſidial de Provins, coutume de Meaux, conſuls,

élection de Troyes, siége de Villenauxe. Terroir fertile en grains & en pâturages. Hameau de la Cense-l'Elu & les fermes de Velonniers & Nuisement. Nous voyons pour seigneurs un Choiseul, à cause de Madame de Nicé, son épouse; M. Chenot, gentilhomme de la fauconnerie du roi; MM. de Langelerie, M. de la Garde, le comte Delmesthat qui vendit à l'abbé Terray, qui a fait bâtir le château sur le sommet de la colline.

FONTAINE-SOUS-MONTAIGUILLON. *Fontanæ sub monte acuto.* A quatorze lieues nord-ouest de Troyes, dans la Brie-Champenoise, en pays médiocrement fertile, au sud-ouest de la forêt de Traconne. Trente-sept feux, quatre-vingt-quinze communians; patron, saint Jean-Baptiste; l'abbé de Nesle, collateur & décimateur au treiziéme compte; poste, grenier-à-sel de Nogent, justice de Villenauxe, bailliage de Sézanne, coutume de Meaux; gruerie de Montaiguillon, consuls & élection de Troyes, siége de Villenauxe; routes de Provins à Sézanne, & de Villenauxe à Coulommiers. On voit dans les registres de cette Paroisse, qu'en 1200 environ, la peste y fit mourir, le seul jour de saint Laurent, plus de six cens personnes. On trouve pour anciens seigneurs un Choiseul, un Villemontée, le maréchal d'Estrées, premier du nom, MM. de Livron, du Belloy, & actuellement M. le marquis de saint Chamans, qui a succédé à son pere. La seigneurie porte le titre de marquisat de Montaiguillon. *Voyez Villenauxe.* Mém.comm.

LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE. *Cella subtùs Cantumerulam.* A dix lieues nord-ouest de Troyes, au sud-est de la Traconne, dans la

Champagne-propre, ſur les confins de la Brie. Quatre-vingt-quatre feux; deux cent douze communians; patronne, Notre-Dame; collateur, l'évêque, comme abbé de Montier-la-Celle; portion congrue; décimateur, le prieur du lieu. Terroir à ſeigle; un ſixiéme de froment & de vin; carrière de terre à briques; poſte, grenier-à-ſel, eaux & forêts, bailliage de Sézanne, coutume de Meaux; conſuls & élection de Troyes, ſiége de Villenauxe; hameaux de Charmois, des Thuilleries, & la ferme de Blancfort. Chapelle de la Trinité où le jour de la fête attire beaucoup d'habitans des environs, & occaſionne une petite foire qu'on appelle *Raport*. La ſeigneurie de la Celle eſt une baronnie qui a appartenu aux princes de la maiſon de Courtenay. Elle a été poſſédée par une demoiſelle de Buſſy, par M. le comte de Mainville, par M. de Ponts-Saint-Pierre, qui l'a vendue à M. le marquis de Gallifet, ſeigneur actuel. Il y a un prieuré fondé au ſeptième ſiécle par ſaint Serein. Il fut uni à Montier-la-Celle; enſuite mis en commanderie, & enfin réuni en 1724 à la chapelle de ſaint Louis du château de Madrid, dans le bois de Boulogne.

LA CHAPELLE-SAINT-NICOLAS. A treize lieues nord-oueſt de Troyes, dans la Champagne-propre ou le Senonois, à une lieue nord-nord-oueſt de Nogent, & à l'orient de la forêt de Sourdun. Trente feux, ſans y comprendre les hameaux. Anciennement ce village, plus au levant, portoit le nom de ſaint Parre, patron de l'égliſe, qui n'eſt plus qu'une chapelle. Celle de ſaint Nicolas étoit un couvent de bénédictins où l'on transféra la paroiſſe en 1187. Ce couvent qui conſiſte aujourd'hui dans un ſimple logement de fermier eſt un prieuré ſimple, dépendant de Montier-la-

Mém. comm.

Celle, & à collation royale depuis la réunion de cette abbaye à l'évêché de Troyes. Le prieur étoit autrefois seigneur du village ; mais il y a environ quarante ans que le prieur fit l'échange du titre & des droits honorifiques avec M. Pajot, intendant d'Orléans, seigneur du Port. Cette terre releve de la grosse tour de Provins. Collateur, l'évêque, comme abbé de Montier-la-Celle ; décimatrice, l'abbesse du Paraclet avec le prieur du lieu. Terrein inégal, stérile sur les hauteurs.

Hameaux, 1°. Du *Port-les-Nogent*, de soixante ménages dans la prairie. C'est une petite seigneurie autrefois au couvent de Macheret, & relevant aujourd'hui de la couronne. On y chargeoit les batteaux destinés pour Paris : ce qui lui a fait donner le nom de Port. La tradition apprend aussi que l'Aube & la Seine se réunissoient au-dessus de ce hameau. On y voit encore un pont nommé le *Pont d'Aube*, & l'ancien lit de la Seine, appellé Vieille-Seine. 2°. *Nozaux*, de cinq maisons, où y a un fief qui lui donne son nom, & releve de la tour de Chalautre. Les trois seigneuries appartiennent aujoud'hui à Mademoiselle Pajot, épouse de M. de Flesselles, intendant de Lyon. Le Port & la Chapelle n'ont, pour ainsi dire, de commun que la paroisse. La Chapelle est des eaux & forêts, bailliage de Provins, direction des aydes de Sézanne, de la coutume de Meaux, de la poste & du grenier-à-sel de Nogent, des consuls & de l'élection de Troyes. Le Port est de l'élection de Nogent, bailliage de la même ville, des eaux & forêts de Troyes. Dans l'étendue du finage est la chapelle de saint Philbert. La prairie est très-mauvaise, & quelquefois le foin est si peu propre à la nourriture des bestiaux qu'il ne sert qu'à faire du fumier.

LA FORESTIERE. *Foresteria*. A treize lieues nord-ouest de Troyes, sur les confins de la Brie & de la Champagne, dans un terrein de bons pâturages, & médiocrement fertile en bled, au couchant de la forêt de Traconne, dont les marais exhalent des vapeurs nuisibles. Soixante feux, 200 communians; patron, saint Barthelemi; collateur, l'évêque; décimateur, le curé, par arrêt du neuf septembre 1630, contre le commandeur de Barbonne. La dîme au treiziéme compte. La seigneurie est du domaine royal. Poste, bailliage, eaux & forêts, grenier-à-sel de Sézanne, élection de Troyes, siége de Villenauxe.

Mém. comm. LA SAULSOTTE ou SAINT-FERREOL, FERGEL ou FARGEU. *Sanctus Ferreolus ad salices*. Le nom de la Saulsotte est celui du principal hameau, qui vient des Saules qu'on y voit en abondance. Sur un côteau à gauche du chemin de Nogent à Villenauxe, à douze lieues nord-ouest de Troyes. Cette paroisse est composée de six hameaux. 1°. De *la Saulsotte*, qui contient soixante-dix feux. 2°. De *Resson*, qui en a quarante-quatre. 3°. De Courtioux où l'on en compte cinquante-deux. 4°. *Foucheres*, composé de deux. 5°. Liours où l'on fait état de huit; & enfin, 6°. Frécul où il n'y en a que deux; ce qui forme un total de cent soixante dix-huit, avec plus de cinq cens trente communians. Patron, saint Ferréol; dédicace, le premier dimanche de septembre; collateur, l'évêque; décimateurs au treiziéme compte, le curé, le seigneur de la Saulsotte, l'abbé de Chantemerle, le seigneur de Villenauxe & le prieur de Monthéléan ou Montlieu. La Saulsotte est entre deux côtes, de l'une desquelles nommée *Saurance*, sortent des sources dont l'eau est estimée la plus légère & la meilleure du pays.

Dans le finage étoit la chapelle de Notre-Dame de Corgive aujourd'hui détruite. Il en exiſte une autre de ſaint Hubert de la famille de qui ſe diſent MM. de Blois, qui, en conſéquence, donnent le répit aux perſonnes & aux animaux mordus de bêtes enragées, comme il arriva en 1764, ſur plus de cent perſonnes mordues d'un loup enragé, qui fit un ravage conſidérable à Villenauxe & aux environs.

Nobl. de Ch.

La ſeigneurie vint dans cette famille par le mariage de Timothée de Blois avec Barbe de Vignolle en 1597. Depuis, elle eſt toujours demeurée dans cette famille juſqu'à M. l'abbé Terray. Les de Blois ſont originaires de Picardie, & portent pour armes d'azur à deux faces de gueules, chargées chacune de trois annelets d'or. La juſtice de la Saulſotte & Reſſon eſt du préſidial de Provins, grenier-à-ſel de Nogent, élection de Troyes, ſiége de Villenauxe. Il y a encore une juſtice particuliere dependante du ſeigneur de la Cour, château du même hameau. La nouvelle route de Nogent à Sezanne paſſe à la Saulſotte. En y travaillant en 1772, on y trouva dans une urne de grès, une cinquantaine de médailles impériales en bronze & en cuivre, d'Auguſte, de Domitien, de Nerva, de Trajan, d'Adrien, &c. Sur le territoire de la Saulſotte eſt la forêt du *buiſſon de Ferrieres*, qui appartenoit au roi, mais que Louis XV a échangé avec l'abbé Terray qui en eſt devenu ſeigneur, ainſi que de la terre de *Reſſon*, en 1771.

Reſſon eſt dans la vallée, proche une ſource qui forme d'abord un grand baſſin, & enſuite la petite riviere de *Douée*, qui va ſe jetter dans la Seine, ſous le nom de riviere *de la Forêt*. Dans ce hameau eſt la chapelle de ſainte Madeleine que

des monumens font croire avoir été une paroisse particuliere. Dans celui de Liours est la chapelle de saint Fiacre. Dans le château de Courtioux, étoit une chapelle de saint Alban ou Blanchard, aujourd'hui détruite. Le prieur de Notre-Dame de Ponts est seigneur de Courtioux. Frécul est un fief qui releve de Courtavans, fief de la Salle, de la mouvance de Resson, appartenant à M. Douet, fermier-général. Il y a encore le fief de *Bourgogne*, sur lequel nous n'avons pas de plus amples connoissances.

Le territoire de cette paroisse a un vignoble dont les vins sont les meilleurs du pays. Il y a quatre sortes de carrieres : les unes produisent de la craie propre pour le rechargement des grands chemins ; les autres de la pierre pour bâtir & pour faire la chaux. Celle de Resson nommée *Resson* est une pierre qui se taille facilement & s'endurcit à l'air. Le territoire de Courtioux produit un beau grès facile à piquer. Celui de Liours & de Frécul offre de très-grandes pierres larges & plattes, élevées sur d'autres de la hauteur de trois à quatre pieds. Enfin, tout le finage contient des pétrifications qui peuvent mériter l'attention des curieux.

LES ESSARTS-LE-VICOMTE. *Essarti Vicecomitis*. Brie-Champenoise. A douze lieues nord-ouest de Troyes, dans un terrein abondant en grains, à l'occident de la forêt de Traconne. Quarante feux, cent trente communians ; patron, saint Michel ; collateur, l'évêque ; décimateur, le curé. Hameau de la Painpaudiere, les fermes de Mosny & du Chamoy, & le château du Pré-du-But où est la justice seigneuriale ; poste de Villenauxe, élection, bailliage, grenier-à-sel de Provins. La seigneurie qui a le titre de vicomté

a été possédée, dans le dix-septiéme siécle, par la famille de Guérin, originaire de Bretagne, par le mariage d'Antoine, qui, en 1616, épousa Marguerite de Crevecœur. Leurs armes portent d'or à trois lions de sable, armés, lampassés & couronnés de gueules. Nous voyons ensuite M. de Broux de saint Vincent, qui a laissé cette seigneurie aux Freres de la Charité de Paris, qui sont les seigneurs actuels. Nobl. de Ch.

LOUAN. *Louanus. Luanum.* A quatorze lieues nord-ouest de Troyes, dans une plaine de la Brie-Champenoise. Vingt-quatre feux, soixante-dix à quatre-vingt communians; patron, saint Pierre; second patron, saint Antoine; collateur, l'évêque; décimateur, le chapitre de saint Quiriace de Provins, & le prieuré de Villenauxe au onziéme compte. Dans un vieux château dit Montaiguillon, au milieu des bois, étoit une chapelle de la sainte Vierge. Le titre est transféré dans la chapelle de la *Belle-Dame* à Villenauxe. Terroir fertile en froment, carriere de grès. La partie méridionale du village est du bailliage de Provins, & la septentrionale du bailliage de Sézanne. Le tout est de la coutume de Meaux, de la poste & du grenier-à-sel de Nogent, de l'élection de Troyes, siége de Villenauxe; hameau *des Viviers;* château & forêt de Montaiguillon, où l'on voit encore des ruines; marquisat appartenant à M. de saint Chamands. *Voy. Villenauxe.*

MARNAY. *Marnayum.* A onze lieues nord-ouest de Troyes, entre Ponts & Nogent, au milieu des belles prairies de la Seine, à une demie lieue de la route de Paris. Senonois, quatre-vingt-quinze feux, deux cens quatre communians; fête

patronale, l'Assomption. Il y a un prieuré de l'ordre de saint Benoît. Il dépendoit de l'abbaye de saint Denis, dont le prieur étoit décimateur avec le curé & collateur. Il est aujourd'hui réuni à la maison royale de Saint-Cyr. Il est exempt. Cette paroisse est du bailliage de Sens; poste; grenier-à-sel; élection de Nogent. M. de Fulvy en a été seigneur, & c'est aujourd'hui M. de Boullogne. *Voy. Nogent.*

MONTGENOD ou MONTGENOST. *Mons-Genodi.* A douze lieues nord-ouest de Troyes, dans un terrein fertile en grains & en pâturages sur-tout pour le menu bétail; Brie-Champenoise; cinquante-huit feux; cent soixante-dix communians; patron, saint Remi; collateur, l'évêque; décimateurs, les bénédictins de Villenauxe. Poste de Villenauxe; grenier-à-sel de Nogent, bailliage de Sézanne, coutume de Meaux, élection de Troyes, siége de Villenauxe. Côteau garni de bois; ferme de Nuisement.

MONT-LE-POTIER ou MONTPOTIER. *Mons figuli.* A douze lieues de Troyes. Brie-Champenoise, sur un côteau entre Villenauxe & Nogent. Soixante feux; deux cens cinquante communians; fête patronale, l'Assomption; collateur, l'évêque; le curé, décimateur au treizième compte. Poste de Villenauxe; grenier-à-sel de Nogent, bailliage de Provins, élection de Troyes, siége de Villenauxe. Hameau de Frénoy au nord-ouest, où est une chapelle de la Commmanderie. Seigneur, M. le marquis de Saint-Chamans.

NESLES

NESLES ou FONTAINE-DE-NESLES. *Nigella.* A treize lieues nord-ouest de Troyes, dans la Brie-Champenoise, proche la Traconne, entre deux montagnes qui le couvrent, d'où lui vient le nom de la Réposte, *Absondita*, ou *Reposita.* Vingt-cinq feux; quatre-vingt communians; patron, saint Martin. L'abbé du lieu, collateur & décimateur au treizième compte. Cent quarante-cinq arpens exempts de dîmes. Poste de Villenauxe, grenier-à sel de Nogent, bailliage de Sézanne, coutume de Meaux, élection de Troyes siége de Villenauxe.

ABBAYE de NESLES-LA-RÉPOSTE. De l'ordre de saint Benoît, la plus ancienne de la Province. Les historiens disent qu'elle fut fondée par Clovis, à la sollicitation de sainte Clotilde son épouse, par la ressemblance de l'architecture de l'église avec l'ancienne de Sainte-Genevieve de Paris, fondée par ce prince & cette princesse. Il y eut d'abord deux monastères, l'un pour des religieux & l'autre pour des religieuses. Dans le siécle dernier, Desguerrois a encore vû un bâtiment ruiné où elles demeuroient. Les religieux y enseignoient les lettres. Boson, comte & gouverneur d'une partie de la France, & saint Serein, y etudierent avec succès au septième siécle. En 1509, l'abbé Jean Olivier obtint du cardinal Georges d'Amboise, légat du St. Siége, pour lui & ses successeurs le droit de porter la mitre. Dans le même siécle les Calvinistes exercerent leur fureur sur cette abbaye, ruinerent l'église & l'abandonnerent à la désolation. On en répara une partie; mais enfin, étant située dans un lieu incommode à cause des marécages qui l'environnoient, elle fut, en 1670, trans-

Desguerrois. La Martin. Baugier. Piganiol. Mu. Dub.

férée à Villenauxe, où elle conserve le nom d'abbaye de Nesle-la-Réposte. Le portail qui étoit le morceau le plus précieux & le plus vénérable pour l'antiquité, y fut aussi transporté. Le P. Mabillon l'a fait graver & en a inséré l'estampe dans ses annales bénédictines. On y voyoit à droite, un prêtre avec un bonnet semblable à celui du grand prêtre Aaron, la reine aux pieds d'oie & un roi tenant un livre; à gauche, saint Pierre avec ses clefs, & deux rois dont les sceptres sont rompus. Le P. Mabillon pensa d'abord que la reine aux pieds d'oie, qui des deux mots latins *pes ancæ*, à été nommée *reine Pédauque*, pourroit être sainte Clotilde; mais ne trouvant rien dans les monumens historiques qui donnât lieu de juger que Clotilde ait eu le défaut corporel qu'indiquoit la statue, il conjectura que ce devoit être un emblême employé pour marquer la prudence de cette princesse. M. l'abbé le Bœuf, qui a fait sur ce sujet un mémoire inséré dans l'histoire de l'académie des belles-lettres, pense que la *reine Pédauque* est la reine de Saba, regardée comme une figure de l'église dont Jesus-Christ est le Salomon; que la passion de cette princesse pour le bain, fit naturellement imaginer de la comparer aux animaux terrestres qui passent leur vie dans l'eau, & que bien-tôt on ajouta qu'elle en avoit les pieds. Depuis ce temps, M. Bullet, doyen de l'université de Bezançon & correspondant de l'académie royale des belles-lettres, est revenu au sentiment du P. Mabillon. Il a prouvé dans une dissertation sur le même sujet, que cette reine Pédauque n'est point la reine de Saba, mais en effet la reine Clotilde, & que la patte d'oie qu'on a cru remarquer aux pieds de la statue, n'étoit qu'une maladresse

Hist. de l'ac. des b. l. t. 23.

Jour. de Verd. Juin 1771.

du deſſinateur & du ſculpteur, comme on le remarque, des peintres qui repréſentent Moyſe avec des cornes au front, aulieu de le repréſenter avec des rayons de gloire.

NOGENT-SUR-SEINE. *Novagus. Novigentum ad ſequanam.* (1). A douze lieues nord-oueſt de Troyes, vingt-deux lieues de Paris, ſur la rive gauche de la Seine, dans la Champagne propre, & ſelon quelques-uns dans le Sénonois. Les chemins dont on voit encore des veſtiges ſemblent prouver que cette ville exiſtoit du temps des Romains. Quoiqu'il en ſoit, la tradition nous aprend qu'elle fut anciennement connue ſous le nom de *Richebourg*; mais qu'ayant été détruite, on y fonda une nouvelle ville qui porta le nom de *Novagus*, c'eſt-à-dire *Nova gens*, nouveau peuple, d'où s'eſt formé la dénomination de *Nogent*. La Martl. Piganiol. Dict. d'Expil. Mém comm.

La Seine, dont les eaux ont coulé dans les foſſés juſqu'en 1732, forme deux Iſles dans cette ville. La communication ſe fait de la première par deux ponts, l'un nommé de *ſaint Nicolas*, bâti en 1728, & l'autre de *ſaint Edme*, conſtruit en 1766, avec une ſeule arche de cent pieds d'ouverture. L'autre iſle formée depuis quelques

(1) Nogent eſt appellé *Joſcedum* dans une deſcription de la Gaule tirée du muſœum de Jacques Dallechamps, & inſérée après celle de Marlian à la ſuite d'une édition des commentaires de Céſar. Mais les dictionnaires de Charles Etienne & de Lallemand & André Ducheſne, diſent que le *Joſcedum* de Ceſar, liv. 7. eſt Corbeil, ſuivant le commentaire de Glaréanus; ce qui nous paroît plus vraiſemblable. Il eſt étonnant que Ducheſne ait omis la deſcription de Nogent dans ſes *antiquités des villes*.

années, eſt appellée *l'iſle de Boullogne*, du ſeigneur M. de Boullogne qui en a joui le premier. Nogent ne fut fermé de murs qu'en 1401, par les habitans qui en avoient obtenu la permiſſion du roi Charles VI. On y entroit par trois portes principales. 1°. *Porte de Troyes*. 2°. *Porte du Bechereau*, indiquant le chemin de Sens. 3°. *Porte des Ponts* conduiſant à Paris. Deux fauſſes portes. 1°. De Richebourg, 2°. De la Poterne. Aux trois principales portes ſont trois fauxbourgs qui en portent les noms. Les murs ſont détruits, & les foſſés comblés pour faire place à une promenade qui régnera autour de la ville.

Nogent eſt percée, outre les petits paſſages, de vingt-trois rues bordées de ſept cens cinquante maiſons y compris les fauxbourgs, & habitées par ſept cens quatre-vingt familles qui compoſent plus de trois mille habitans. Il n'y a qu'une paroiſſe dédiée à ſaint Laurent. Le tableau du maître-autel qui eſt le martyre de ce ſaint, eſt de le Sueur. La tour achevée en 1551 eſt ſurmontée d'une ſtatue coloſſale du même ſaint, qui attire l'attention des curieux, & à laquelle la compagnie de l'arquebuſe de cette ville a le privilége de faire tous les neuf ans, le neuf d'août, préſent d'une couronne dorée & d'une palme, avec pompe & appareil. L'évêque eſt collateur de la cure; décimatrices, les dames de Saint-Cyr. L'abbé Expilly s'eſt trompé en mettant cette paroiſſe du diocèſe de Sens.

L'hôtel-dieu de Nogent, fondé par les habitans, fut brûlé en 1576 avec tous les titres, ainſi qu'une grande partie de la ville. Il fut rétabli en 1580 par les ſoins de Denis Boudard, docteur en théologie, de l'ordre des freres prê-

cheurs du couvent de Troyes. L'époque en est gravée sur une lame de cuivre au-dessus de la porte de l'église. L'inscription est conçue en ces termes :

Hoc Xenodochium funditùs eversum anno 1576 restauratum fuit anno 1580 ope & diligentiâ fratris Dionisii Boudard, doctoris Theologi, ordinis fratrum prædicatorum conventûs Trecensis, qui obiit ibidem 9 Augusti 1583.

Orate pro eo.
F. S. P. apposuit 12 Augusti 1603.

Cet hôpital garni de douze lits, est servi par trois sœurs de la maison de Nevers. Les Sœurs de la Croix furent fondées en 1688, par madame Marie Fourreau, veuve de M. Claude de Fougere, chevalier, seigneur des Cures, maréchal-général des logis des camps & armées du roi, pour l'instruction chrétienne des jeunes filles. Le college est entretenu par la ville, & dirigé par un principal. Les Capucins hors de la ville ont été établis en 1633, par M. Bouthillier de Chavigny, surintendant des finances. Proche de leur couvent sont deux chapelles de la *Belle-Dame*, où l'on a recours dans les temps de calamités.

Le corps municipal est gouverné suivant les édits de 1764 & de 1765. Les armes de la ville portent l'écusson de France avec son emblême d'un soleil d'or en chef, & pour supports deux Sauvages armés & appuyés sur leurs massues. Nogent est le siége d'un bailliage royal suivant la coutume de Troyes. Les appels se font au parlement de Paris, & dans le cas de l'édit, au de la seigneurie de cette ville, dans l'histoire de

préſidial Troyes. Il y a une élection qui comprend quarante-ſix paroiſſes dans la généralité de Paris ; deux charges de receveurs des tailles, une ſubdélégation, une gruerie de la maîtriſe des eaux & forêts de Crécy, un entrepôt de tabac, un grenier-à-ſel dans la direction de Troyes, une brigade de maréchauſſée & un bureau de poſte tant pour les lettres que pour les chevaux.

L'heureuſe poſition de Nogent ſur la Seine y favoriſe un commerce très-étendu en grains, foins, bois & autres marchandiſes & denrées, dont la plûpart ſe prennent ſur le territoire pour la proviſion de Paris & d'autres villes voiſines. Une filature de coton y étoit déjà établie quand M. de Boullogne y établit, en 1763, une manufacture de bas au métier fort avantageuſe au pays. Nogent eſt le premier endroit où la Seine ſoit véritablement navigable en tout temps. Le port eſt très-commode pour l'embarquement & la décharge des marchandiſes. Il eſt accompagné d'une très-jolie promenade où les voitures de terre viennent prendre tous les ans la fourniture des ſels pour les provinces de Brie, de Champagne & de Bourgogne.

La ville a quatre compagnies de milice bourgeoiſe, dont la premiére eſt celle de l'arquebuſe qui, au prix général de Saint-Quentin, en 1774, a obtenu le bouquet & l'a rendu au mois de ſeptembre 1783. Tous les mercredis & ſamedis marchés bien fournis de toutes denrées comeſtibles. Tous les ans trois foires, dont la franchiſe dure trois jours ; l'une le onze août, l'autre le vingt-huit octobre, & la troiſième le onze juin.

Il eſt fait mention, pour la première fois,

France, ſous l'année 1152, que l'abbé Suger jouiſſoit d'une partie long-temps réunie à la menſe abbatiale de Saint-Denis dont il étoit abbé. En 1224, tranſaction entre la comteſſe de Troyes, Thibaut ſon fils & les abbé & religieux de Saint-Denis, pour les foi & hommage que le comte devoit à l'abbaye, à cauſe du château de Nogent, ſitué où eſt aujourd'hui la place dite *du Château*. L'autre partie de ce domaine fut compriſe dans le douaire de la fameuſe Iſabeau de Baviere, épouſe de Charles VI. Elle fut réunie à la couronne avec le reſte de la Champagne.

Charles VI. en 1404, donna les terres de Nogent & de Ponts à Charles d'Evreux, roi de Navarre, pour le dédommager de ſes prétentions ſur la Champagne, & pour les tenir avec avec d'autres ſous le titre de duché de Nemours. En 1507, Louis XII. les donna à Gaſton de Foix, en contr'échange de la vicomté de Narbonne. François I. donna Nogent avec le duché de Nemours à Philippe de Savoie, qui fut duc de Nemours. Les ducs de ce nom y bâtirent un palais qui ſubſiſte en partie & eſt occupé par les ſœurs de la Croix. Louis XIII. rentra dans ce domaine en 1623, & l'engagea en 1630 à M. Bouthillier de Chavigny, dont les deſcendans en ont joui juſqu'au commencement de ce ſiécle. Louis XIV. y rentra de nouveau en 1713, & l'engagea au maréchal de Noailles qui en devint propriétaire en 1747, par un échange qu'il fit avec Louis XV. L'année ſuivante, le maréchal vendit à M. Orry de Fulvy, ſeigneur de la Chapelle, la terre de Nogent qui, en 1760, paſſa par acquiſition à M. Bouret de Valroche, fermier-général, & enfin, en 1761, avec celles de la

Voy. l'artic. de Ponts.

Chapelle, Fontaine-Macon & Marnay, à M. de Boullogne, ancien contrôleur-général des finances. En 1762, elle fut érigée en comté en sa faveur, & son fils M. de Boullogne, intendant des finances, en jouit aujourd'hui sous ce titre.

Par arrangement de 1748 entre le maréchal de Noailles, M. Orry & les Céleſtins de Paris, ces religieux eurent une partie des biens utiles, dont M. l'abbé Terray fit l'acquisition. La moitié du minage appartient au chapitre de Saint-Etienne de Troyes; mais tous les biens seigneuriaux sont à M. de Boullogne, comme seigneur, comte & gouverneur de Nogent La partie du domaine de Nogent qui relevoit de l'abbaye de Saint-Denis a été réunie par Louis XIV. à la maison royale de Saint-Cyr, qui possede encore la seigneurie de la Grande-Aulne; &, comme nous l'avons dit, une partie des dîmes & des fours bannaux.

Cette ville a beaucoup souffert dans les guerres des Anglois au quatorzième siécle. Les malheurs dont la mémoire s'est mieux conservée, est celui du carnage de 1359. Le fameux Eustache d'Auberticourt, du parti Anglois, pilloit & ravageoit la Champagne. Il s'approcha de Nogent, où les habitans l'engagerent dans un combat, soutenu par Henri de Poitiers, évêque de Troyes, & par Fenestranges. Les deux armées se rencontrerent auprès de la ville, & le choc fut si violent qu'elles furent presque totalement taillées en piéces. Auberticourt fut défait & pris prisonnier avec d'autres. Sur le champ de bataille a été construite la chapelle du Dieu de pitié, au bout du fauxbourg de Beschereau: sur l'une des pierres du portique est l'inscription suivante en lettres gothiques.

Trux fuit hìc bellum

Nostrates inter & Anglos

23 jun. 1359.

Nogent est la partie de saint Vinebaud qui y naquit vers le milieu du sixième siécle, & dont les parens étoient originaires Romains. Il y reste un prieuré bâti sur le sol de la maison où l'on prétend qu'il est né & qui dépend de l'abbaye de Saint-Loup. Cette ville a aussi donné naissance à Triboud qui s'est distingué, sur la fin du siécle dernier, par ses talens pour la musique, & au P. Chantereau de l'oratoire, célebre par ses prédications onctueuses. Baill. Top de s saints.

PERIGNY-LA-ROSE. *Perigniacum de Rosa.* Quelquefois nommé *Parigny-la-Roche*, à cause du fief de la Roche. A dix lieues nord-ouest de Troyes, dans la plaine au nord de la belle prairie de Ponts. Trente feux, quatre-vingt communians; patron, saint Remi; collateur, l'évêque, décimateurs, le curé & l'abbé de Chantemerle au treizième compte. Dans le château étoit autrefois la chapelle de Notre-Dame dite de Sainte-Barbe, actuellement dans l'église paroissiale à la collation du seigneur. Poste, grenier-à-sel, élection de Nogent, bailliage de Ponts, présidial, coutume, consuls de Troyes; eaux & forêts de Sézanne. Terroir moyennement fertile, foin de très-bonne qualité; quelques bois & garennes, carriere de craie. Nous ne connoissons pour seigneurs que M. de Chavigny, M. le duc de Saint-Simon, & aujourd'hui M. de Mainville.

PONTS-SUR-SEINE. *Pontes ad Sequanam.* Dans une situation des plus agréables, à dix lieues

de Troyes, entre la route de Paris & la Seine qui en arrose les prairies, à vingt-quatre lieues de Paris, & dans un air pur où l'on voit rarement des maladies épidémiques. (1) La multitude des ponts qui se trouvent sur le territoire, ont fait donner à cette ville le nom qu'elle porte. Elle existoit avant la conquête des Gaules par César. On y trouve encore beaucoup de tombeaux que la tradition appelle toujours *tombeaux des Romains*. Les ossemens qu'on y a vus, prouvent que les grandes pierres éparses çà & là étoient des monumens funèbres, & non des autels, comme quelques uns l'ont pensé, ou du moins qu'elles sont différentes de celles qui ont servi d'autels pour offrir des sacrifices.

La ville de Ponts étoit comprise dans la Gaule Celtique. En 451, Attila sortant de Reims dirigea sa marche vers cette ville appellée alors, *ad duodecim Pontes*. Il y passa la riviere pour se rendre à Orléans qu'il alla assiéger; mais ayant été obligé de lever le siége, il revint camper sur les bords de la Seine, & consulta ses Dieux par des sacrifices, comme il avoit fait auparavant. Dans la suite, Ponts fit partie du domaine des comtes héréditaires de champagne, qui y firent bâtir un château ou maison de plaisance, où ils venoient prendre le plaisir de la chasse, & quelquefois même y recevoir les foi & hommage de leurs vassaux. Le lieu où il étoit s'appelle encore le *château des Salles*. Le comte Etienne III. & Alix son épouse, doterent, en 1129, l'abbaye du Paraclet

Tresf. des Char Vol. 5.

(1) La plus grande partie de cet article est extraite d'un mémoire très-détaillé, dont nous avons obligation à M. Marcilly, bailli, lieutenant-général de Ponts, auteur d'un commentaire sur la coutume de Troyes.

d'une partie du domaine de Ponts, se réservant néanmoins la suzeraineté & les droits qui en dépendent, & dans lesquels le seigneur de Ponts a été confirmé par arrêt de 1769. Thibaut III. en 1199, épousant Blanche de Navarre, lui assigna son douaire sur les châtellenies d'Épernay, Vertus, Sézanne, Chantemerle, Nogent, Méry & Ponts-sur-Seine. Thibaut IV. assigna pour douaire à Marguerite de Bourbon, les châtellenies de Ponts, de Nogent, de Sézanne, de Barbonne, de Lachy, de Méry, de Peanée, de Chantemerle & de Semoine.

Dupuy trait. des or. du Roi. Rou. 1670. Tres. des char. Vol. cinquiè.

Depuis la réunion de la Province à la courone, Ponts fut possédé par nos rois, comme faisant partie domaine des comtes de Champagne. En 1404, Charles VI. donna à Charles, roi de Navarre, les villes & châtellenies de Nogent, de Ponts, Beaufort, Soulaine, Nogent-l'Artaud, Bray, Nemours & d'autres, en récompense de ce qu'il laissoit au roi ses droits sur le comté de Champagne: Charles VI. néanmoins se réservant la suzeraineté avec les droits royaux.; ce qui forma le duché-pairie de Nemours. En 1623, Louis XIII. rentra dans ce domaine & le donna, en 1629, à Louise-Marguerite de Guise, veuve de François de Bourbon, prince de Conti, en échange de la souveraineté de Château-Regnaud & autres, le roi ne se réservant que les droits de féodalité. Suivant un acte de 1249, le vrai domaine de Ponts consiste en la ville de ce nom, dans les villages de la Villeneuve-au-Châtelot, de Saint-Martin-la-Fosse, du fief de Renaugis, en bois, terres, prairies, & dans les justices & droits de ces lieux & de Courtavant : douze fiefs & arriere-fiefs, au nombre de douze relevent du château de Ponts. Les autres terres qui composent au-

jourd'hui la ſeigneurie de Ponts, telles que la Greve, Crancey, Saint-Hilaire, Faverolles, Gelanes, Vignes, Parts, Foujou, Longueperthe, Pommereau, Saint-Aubin & Quincey, ſont des acquiſitions de M. Bouthillier. Les cinq premiers relevent, ainſi que Ponts, de la Tour du Louvre, les cinq ſuivantes du château de Ponts & les deux derniers du ſeigneur de Nogent.

La princeſſe de Conti dont nous venons de parler, vendit la terre de Ponts à M. Bouthillier de Chavigny, ſurintendant des finances, ſous le regne de Louis XIII. Cette ſeigneurie érigée en marquiſat, a été poſſédée par la maiſon de Bouthillier, juſqu'à Claude Louis, marquis de Ponts, mort en 1776. Celui-ci l'avoit vendue au prince Ferdinand de Rohan, archevêque de Bourdeaux, de qui elle a paſſé au prince François-Xavier, né duc de Saxe, prince royal de Pologne, comte de Luſace, &c. & oncle maternel de Louis XVI. roi de France.

Nous ne nous étendrons pas ici ſur le magnifique château de Ponts, qui paſſe pour un des plus beaux du royaume: il faudroit un volume pour en faire une deſcription détaillée. Nous dirons ſeulement qu'il fut bâti en 1630, ſur les deſſeins du célebre le Muet, par M. Bouthillier, ſurintendant des finances, ſous le miniſtère du cardinal de Richelieu, qui paſſa pour en avoir fourni les fonds à madame Bouthillier, (Marie de Bragelogne.) Cette dame veilla à la conſtruction tandis que ſon mari faiſoit bâtir celui de Chavigny, en Poitou, que l'on dit être encore plus vaſte & plus conſidérable. C'eſt pour cette raiſon qu'elle lui mandoit que pour ſe diſtraire & charmer les ennuis de ſon abſence, elle s'amuſoit de ſon côté à lui bâtir un *vuide-bouteille*. On peut

consulter à cet égard la description de la France par Piganiol ; le dictionnaire géographique de la Martiniere & celui de la France & des Gaules, par M. l'abbé Expilly. Encore cette connoissance ne sera-t-elle qu'imparfaite, la vue seule peut satisfaire la curiosité des amateurs. Tout l'ensemble clos de murailles est d'environ quarante arpens, dominés par un parc de 1800 arpens de bois bien percé pour l'agrément & la commodité de la chasse.

On entre dans la ville de Ponts par divers endroits, quoiqu'il paroisse qu'il n'y eut autrefois que trois portes, dont la seule de Saint-Martin qui subsiste, a été très-forte, avec chaînes & ponts-levis. Les fauxbourgs sont proportionnés à l'étendue de la ville, & par conséquent, peu considérables. Il y a deux paroisses. 1°. Celle de Saint-Nicolas *de la Bassecourt*, dans l'église du prieuré de Notre-Dame, dont la fondation remonte au temps de Charlemagne. M. Fleury nous apprend qu'Alcuin le fonda, non sous le titre de prieuré, mais sous celui d'hôpital. Suivant la tradition, il fut desservi par des Bénédictins de Saint-Maur jusqu'au temps des guerres de la ligue, époque de l'établissement de cette paroisse. 2°. La paroisse de Saint-Martin qui est proprement l'unique paroisse de Ponts. L'hôtel-dieu fondé d'abord par les habitans, fut enrichi des libéralités de madame Bouthillier. Les pauvres n'y sont point reçus, mais ils sont alimentés dans leurs maisons par le bureau & soignés par des Sœurs de la charité, dont l'établissement est du vingt-trois mars 1715.

Hist. eccl. Tom. 10 p. 27.

Les bénéfices du domaine sont. 1°. La chapelle Saint-Blanchard, anciennement dans le château, à collation royale, & aujourd'hui dans la

paroiſſe Saint-Nicolas, à la nomination du ſeigneur. La chapelle de ſaint Sébaſtien, dans l'égliſe Saint-Martin ; le chapellain eſt aumônier né du bailliage. 2°. Les chapelles de Saint-Antoine & de Saint-Sulpice à Villeneuve-au-Châtelot, autrefois à collation royale, aujourd'hui à celle de l'évêque. 3°. L'abbaye de Scellieres dont nous avons parlé. 4°. Le prieuré de N. D. ordre de ſaint Benoît, à la nomination de l'abbé de Cormery, où l'évêque a droit de viſite & de procuration. 5°. Le prieuré de Saint-Jacques de l'hermitage, à la collation de l'abbaye du Val-des-Ecoliers. 6°. Le prieuré de Saint-Pierre dont il ne reſte aucuns veſtiges. 7°. Le prieuré de Romilly.

La ville de Ponts eſt du grenier-à-ſel, de l'élection, & anciennement de la maréchauſſée de Nogent, aujourd'hui réſidence d'une brigade de maréchauſſée ; chef-lieu du doyenné de ſon nom ; de la maîtriſe de Troyes pour la grande police des bois ; car il y a un ſiége particulier dont les offices ſont exercés par les officiers du bailliage. Elle a ſon gouverneur particulier & ſon grand bailli d'épée. Son bailliage royal releve nûment du parlement de Paris, ſuivant la coutume de Troyes. Préſidial de Troyes dans les cas de l'édit. La juſtice de Villeneuve au Châtelot, Courtavant & Saint-Martin de Boſſenay, ſont des prévôtés royales où la juſtice ne peut être exercée qu'au nom du roi & par le bailli de Ponts. Les aſſiſes de cette ville ſe tiennent le premier lundi d'après les rois. Le corps de ville eſt compoſé conformément à l'édit de 1765. Il y a une milice bourgeoiſe, commandée par un capitaine ſous les ordres du gouverneur ou de ſon lieutenant. Outre les faux-

bourgs, Ponts a pour hameaux. 1°. Le château de Foujou, autrefois bien fortifié, où fut exilée mademoiselle de Montpensier, sous la minorité de Louis XIV. 2°. Une partie de Longueperthe de la paroisse de Saint-Martin, ainsi que Foujou. 3°. Les fermes & dépendances de l'Hermitage & de Lille, desservies par le curé de Saint-Nicolas. Lille appartient à l'abbaye de Jouy & les droits seigneuriaux au seigneur de Ponts. Le four bannal fut donné par les comtes de Champagne au chapitre de Saint-Etienne de Troyes, d'où il a passé successivement à M. Favier, maître des requêtes, à messieurs Bouthilliers, à un de leurs intendans, & enfin à M. Beaudouin, curé actuel de Saint-Nicolas. Le moulin bannal n'est jamais sorti des mains des seigneurs. Le marché se tient tous les samedis, mais c'est si peu de chose qu'il ne mérite pas d'en porter le nom. Il y avoit deux foires franches, le vingt-quatre août & le vingt-un décembre; mais elles sont absolument tombées.

Ponts se trouvant sur la lisière de la Champagne & de la Brie, le terroir tient du sol de ces deux provinces. En général, les terres sont plus légeres que grasses. Les cultivateurs savent leur faire produire les grains qui leur sont le plus avantageux. Le commerce principal est celui du grain & du foin qui se transporte à Paris par eau. Il n'y a point de vignes. On y trouve quelques cristallisations & pétrifications. Les annales de cette ville font mention de quelques orages considérables. Le deux juillet 1652, pendant les vêpres, le tonnerre tomba sur le chœur de l'église de Saint-Martin; deux personnes y périrent. La chûte du tonnerre fut suivie d'une si grande inondation qu'il y avoit plus de deux

pieds d'eau dans l'église. Environ un siécle après, dans l'octave du Saint-Sacrement, il tomba sur celle de Saint-Nicolas; il y opera des effets singuliers, qui, dans le temps furent envoyés au gazetier pour les rendre publics.

Ponts est la patrie de Philippe, cinquante-quatrième évêque de Troyes, qui s'appelloit aussi Milon, fils de Pontius, seigneur du lieu. *Voy. hist. des évêques de Troyes.* Cette ville a aussi donné naissance à Nicolas Boucherat, originaire de Troyes, général de Citeaux, qui assista au concile de Trente, & mourut en 1586. Charles Poyot y naquit en 1609, se fit Jesuite & mourut en 1683; sa famille s'est distinguée dans l'administration des postes.

POTANGIS ou POTTANGY. *Potangeium. Pottangiacum.* A onze lieues nord-ouest de Troyes; Brie-Champenoise, poste de Villenauxe, grenier-à-sel de Nogent, bailliage de Sézanne, coutume de Meaux, élection de Troyes siége de Villenauxe. Trente-cinq feux, cent communians, prieuré-cure de l'ordre de saint Augustin, à la nomination de l'abbé de Chantemerle, qui est décimateur avec le curé. L'évêque a droit de visite & de procuration; patron, saint Martin; seigneur, M. de Rosambeau.

SAINT-MARTIN-DE-CHESNETRONE. *Sanctus Martinus à quercu trunca.* A quatorze lieues nord-ouest de Troyes. Brie-Champenoise, au nord de la forêt de Sordun, à deux lieues de Provins. Cette paroisse est composée du village de Saint-Martin, où il y a quatorze feux, & du hameau de Chênetrone, où l'on en compte douze, & quatre-vingt communians dans les deux.

Collateur,

Collateur, l'évêque ; décimateurs, les chanoines de Saint-Quiriace de Provins, au onzième compte. Grenier-à-sel, bailliage, présidial, eaux & forêts de Provins, coutume de Meaux, élection de Troyes, siége de Villenauxe. Il passe dans cette paroisse un ruisseau nommé *Traconne*, & un autre qui vient du côté de Villegruis. C'est une espèce de torrent qui ne coule que par les pluies abondantes & par la fonte des neiges. Entrant dans la riviere de Vouzie, il causa, en 1757, le grand incendie de Provins. Les eaux pénétrerent dans les fossés de la ville, forcerent les murs, entrerent dans les fosses à chaux & occasionnerent un feu considérable qui perdit toute la rue appellée de Troyes. Nous voyons pour seigneurs de cette paroisse M. de Chavigny, madame de Nangis de la Hoguette, M. de Montmorency Laval, & enfin M. Douet, fermier-général ; au bout du village est une ferme qui étoit l'ancien château appartenant à Messieurs de Saint-Andouin, Jean Michon, natif de Ponts-sur-Seine, fut curé de cette paroisse pendant 54 ans, & doyen-rural de Ponts. Il mourut en odeur de sainteté le trois septembre 1666, âgé de quatre-vingt-quatre ans. On lit dans l'église son épitaphe qu'il seroit trop long de rapporter ici. Mém. comm.

VILLEGRUIE. *Villagruya. Villagrua.* A treize lieues nord-ouest de Troyes, en terrein froid, qui ne laisse pas d'être assez fertile, sur les confins de la Champagne & de la Brie, à trois lieues de Provins. Cinquante feux, cent cinquante communians; patrons, saint Médard & sainte Syre; collateur, l'évêque: décimateurs, l'abbesse du Paraclet, le prieur de Ponts, l'abbé de Chantemerle, le curé & la fabrique, au

onzième compte; poste, grenier-à-sel de Nogent, consuls, élection de Troyes, siége de Villenauxe, eaux & forêts de Provins, coutume de Meaux, bailliage de Provins, hameau & fiefs de Laqueue-aux-bois, d'Ecury & de Marival. M. Grosley a assuré que M. Pithou fut inhumé dans la paroisse de Villegruie, en 1613; mais nous apprenons par M. le curé du lieu qui n'en a trouvé aucune indication, qu'il est dit seulement dans le tableau des fondations, qu'on dira une messe pour cet illustre Troyen, & pour Catherine Palluost, son épouse. La terre de Villegruie dépend du marquisat de Villenauxe. Nous la voyons possedée par les Dampierres, & la famille de Ballaines, dont Jean assista, en 1509, à la publication de la coutume de Meaux, comme seigneur de Villegruie. Parmi ces seigneurs nous voyons encore la famille de Desoulles, d'où elle a passée, en 1719, par achat, à la maison de Saint-Chamand. M. de Saint-Chamand, pere, acquit aussi le fief de *Laqueue-aux-Bois* & Marival de M. le duc de Noailles, en 1727. Dans ce dernier fief étoit la chapelle de saint Edme, dont il ne reste que le titre à la collation de l'évêque. Il y a encore les fiefs de *Fortemaison* & *d'Elbaine*, dont le dernier appartient à M. Douet, fermier-général.

VILLENAUXE ou VILLENOCE - LA - GRANDE. *Villanauxa* ou *Villanoxa*. Le nom de cette ville vient de la fontaine appellée *Noxa*, à la source de la riviere de Nesle, qui prend ensuite le nom de riviere de Villenauxe, en traversant cette ville du nord au midi. Elle est à douze lieues nord-ouest de Troyes, dans la Champagne propre,

ſur les confins de la Brie (1). Elle a un enceinte extrêmement longue & peu large, qui renferme neuf cens quarante feux. Elle à été formée des débris du bourg de Neſles, & entourée de foſſés pour garantir les habitans de la fureur des loups, à cauſe du voiſinage de la Traconne. Dans cette enceinte ſont des vignes que l'on cultive au lieu de jardins, on y entre par quatre portes, & l'on y compte 2800 habitans, y compris ceux du fauxbourg de Dival.

L'égliſe paroiſſiale de Villenauxe fut dédiée, en 1499, aux apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul. Le vaiſſeau ſe fait remarquer par ſa grandeur & ſa beauté. La cure eſt une portion congrue, à la nomination de l'abbé de Saint-Quentin de Beauvais. C'étoit autrefois une collégiale de chanoines réguliers de Sainte-Genevieve, dépendans de Saint-Quentin de Beauvais. A l'établiſſement de la cure il ſe réſerverent la dîme, à la charge d'y entretenir deux prêtres pour faire l'office canonial, d'où vient à cette égliſe le droit de bâton de chantre. La collégiale eſt devenue un prieuré à la même collation, que les Jéſuites travaillerent à faire réunir à leur ſociété au commencement de ce ſiécle. En 1707, le P. Gobien, provincial, préſenta à M. de Chavigny, évêque de Troyes, des bulles de Rome, obtenues à cet effet, à condition d'entretenir en cette ville deux ſœurs de la charité. Après les formalités requiſes, ces bulles furent fulminées, les Jéſuites prirent poſſeſſion de ce bé- MSſ. Breyer

(1) Nous devons la plûpart des détails de cet article à M. Thienot, curé de Villenoce, qui vient de nous être enlevé par la mort.

néfice. Les chanoines réguliers de Saint-Loup, de qui dépendoit ce prieuré, consentirent à cette union, à condition que, si les missions de la Chine venoient à cesser, le prieuré retourneroit à leur ordre. Depuis l'extinction des Jésuites, les revenus ont été réunis pour dix-huit ans au college de Louis-le-Grand, avec toutes les charges.

Villenauxe a une abbaye de bénédictins, congrégation de saint Vannes, connue sous le nom d'abbaye de Nesles-la-Réposte, comme nous l'avons dit à l'article de *Nesle*. Quatre chapelles. 1°. De la Trinité. 2°. De Notre-Dame de Lorette. 3°. Du cimetiere. 4°. Celle du château de Montaiguillon, qui doit être transférée à celui de Villenauxe, c'est la seule fondée à la nomination du seigneur; deux prieurés. 1°. De la Madeleine, à la nomination de l'abbé de Nesles, & 2°. L'autre près de l'arbre de *Montré*.

Les habitans de Villenauxe sont pauvres, n'ayant point de terres & étant désœuvrés pendant l'hiver. Le seul commerce consiste en vins, dont le blanc est assez estimé. En 1516, les vignes du territoire furent ravagées par les Hurebets. Les habitans consternés, en porterent leurs plaintes pardevant le juge ecclésiastique. Jean Milon, official de Troyes, lança contre ces insectes, une sentence d'excommunication assez connue, & qui se trouve dans les éphémérites Troyennes, 1758, tirée du *sommaire des matières bénéficiales* de Jean Rochette, avocat à Troyes 1610.

Cette ville est gouvernée par un maire & deux échevins; elle a un bailliage seigneurial auquel on a réuni celui de Montaiguillon, les prévôtés de Mont-le-Potier, Villegruie, La-

queue-aux-Bois, Braſſeaux & Fontaine-ſous-Montaguillon. Il reſſortiſſoit au bailliage royal de Chantemerle, régi par la coutume de Meaux. Il y avoit anciennement une élection; mais, en 1684, elle fut réunie à celle de Troyes qui y envoye tenir les aſſiſes. Le regrat du ſel & le bureau du tabac ſont du grenier-à-ſel & de l'entrepôt de Nogent. La recette des Aides eſt de la direction de Sézanne. Il y a une brigade de Maréchauſſée, un marché tous les vendredis, quatre foires par an, le ſix février, le vingt-ſix mars, le vingt-cinq juillet & le vingt-neuf ſeptembre. Poſte aux lettres, qui part & arrive trois fois par ſemaine: route de Nogent à Sézanne & à Epernay, qui fait la communication de la Seine à la Marne, pour le tranſport des vins de Champagne.

La ſeigneurie de Villenauxe eſt une ancienne châtellenie faiſant partie de la terre de Montaiguillon, chef-lieu, à une lieue & demie de diſtance, érigée en marquiſat par Louis XIII. en 1627, pour M. de Villemontée, originaire d'Auvergne, conſeiller d'état & intendant de la Rochelle. Ce marquiſat comprenoit Villenauxe, Dival, Montgenoſt, Louan & Fontaine; Villegruie & Mont-le-Potier y ont été jointes depuis.

Le château de Montaigu étoit une forteresse renommée & la plus forte de la Brie, dont les Anglois furent obligés de lever le ſiége en 1424. M. de Baudricourt qui l'avoit eu de MM. de Boucicault en étoit alors ſeigneur. Il paſſa par les filles, dans la maiſon de Choiſeul qui en a joui juſqu'en 1593, que M. de Villemontée en fit l'acquiſition. Louis XIII. fit raſer ce château en 1613, & dédommagea ce

ſeigneur de ſoixante mille écus, avec leſquels, en 1617, il fit conſtruire celui de Villenauxe. Le premier maréchal d'Eſtrées, à qui il fut vendu, fit élever deux pavillons. M. de Villemontée, évêque de Saint-Mâlo, y rentra, & en 1649, donna cette terre en mariage à madame la comteſſe de Belloy, ſa fille, d'où elle paſſa à madame la comteſſe de Livron, dont le fils, le marquis de Livron la vendit, en 1718, à M. le Marquis de Saint-Chamans, maréchal des camps & armées du roi, lieutenant des gardes-du-corps, pere d'Alexandre-Louis de Saint-Chamans, marquis de Saint-Chamans, & de Montaiguillon, vicomte de la Barthe de Rebenar, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Saint-Venant en Artois, grand-ſénéchal d'épée de la province de Bearn, qui en eſt aujourd'hui ſeigneur.

La maiſon de Saint-Chamans, originaire du Limoſin, eſt connue dès le neuvième ſiécle. On croit que ſa tige eſt un Cadet de la maiſon d'Armagnac. Elle à donné un grand-maître, à l'ordre des Templiers, & un autre, à l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem. Les ſeigneurs de Saint-Chamans étoient ſi puiſſans qu'ils traitoient librement avec les rois de France & d'Angleterre. Sous Charles VIII. & Louis XII. ils étoient premiers Chambellans de France. Les trois fils d'Hélie de Saint-Chamans, Jean, Mercure & Antoine, engagés d'abord dans la ligue, reconnurent bien-tôt leur erreur, & firent rentrer pluſieurs villes ſous la puiſſance de Henri IV. Jean, l'aîné, lieutenant-général du Limoſin, eſt la tige des deux branches de la maiſon de Saint-Chamans. Pierre qui forma la branche ainée, eſt le biſayeul de M. le marquis de Saint-Chamans, ſeigneur actuel de Villenauxe.

DIVAL. *Divale.* C'eſt le fauxbourg de Villenauxe qui, dit-on, tire ſon nom de dix vallées qui l'avoiſinent; *decem valles.* On prétend que c'etoit une cure qui devint un temple de proteſtans, & qu'on en fit enſuite une paroiſſe ſuccurſale de Villenauxe. On y compte quatre à cinq cens communians, & le patron, eſt ſaint Jacques-le-majeur.

VILLENEUVE-AU-CHASTELOT. *Villanova de Caſtello.* A dix lieues nord-oueſt de Troyes. Champagne propre, élection, grenier-à-ſel de Nogent, poſte de Villenauxe, bailliage de Ponts, coutume, préſidial de Troyes, Siége de prévôté, au nord de la belle prairie de Ponts, dans une poſition agréable & en pays fertile. Cinquante feux, cent cinquante communians; fête patronale, l'Aſſomption; collateur, l'évêque: le prieur de Ponts & l'abbeſſe du Paraclet, décimateurs avec l'abbé de Chantemerle. Chapelle de ſaint Antoine & ſaint Sulpice, à la collation de l'évêque. *Voy. Ponts.*

Il y avoit anciennement une paroiſſe ſous le vocable de ſaint André du Châtelet, qui a été réunie à la Villeneuve, par arrêt du parlement, le vingt ſix juin 1665. Le curé eſt gros décimateur dans toute l'étendue de l'ancien territoire de Saint-André; mais il n'a pour la Villeneuve, qu'un gros payé par les décimateurs. La paroiſſe de Saint-André qui étoit très-ancienne, étoit ſituée au ſud-oueſt, entre la Villeneuve, Ponts, Courtavan & Barbuiſe. Elle fut ruinée dans les temps malheureux des guerres civiles. Elle avoit encore deux maiſons exiſtentes au temps de ſa réunion; mais aujourd'hui, il ne reſte plus qu'une ferme. On y voit un an- (Mém. ſu. 3 e lieux.)

cien chemin, appellé le chemin des Romains ou vulgairement le chemin peré ou gros chemin, où l'on trouve encore plusieurs vestiges de bâtimens: il traverse l'ancienne paroisse de Saint-André dans toute son étendue du nord au midi, & va se rendre à Ponts-sur-Seine.

VILLIERS-AUX CORNEILLES. *Villare ad Cornices.* A dix lieues nord-ouest de Troyes, dans une vallée au nord de Conflans. Fête patronale, Nativité de la Sainte Vierge. Un pouillé nous apprend que l'église fut érigée en paroisse & dédiée par l'evêque, Guillaume Parvi, en 1555; mais il y a sûrement erreur; cet évêque n'ayant gouverné l'église de Troyes que depuis 1518 jusqu'en 1527. On la regarde comme succursale de Conflans, quoiqu'il n'y ait point d'acte d'union: mais parce qu'elle est desservie par le curé de Conflans. La seigneurie de ce village a eté possédée par la maison d'Ancienville, dès le quinzième siécle. Claude, fils d'Antoine, seigneur de Villiers & de Venteuil, forma la branche des seigneurs de Villiers, jusqu'à Louis d'Ancienville qui n'étoit pas marié en 1670. Leurs armes sont de gueules à trois marteaux de maçons d'argent, dentelés & emboutés d'or. *Voy. merc. fran. 1633. t. 19. pag. 56 & suiv.*

Fin du doyenné de Ponts & du grand Archidiaconné.

ARCHIDIACONNÉ ET DOYENNÉ DE SÉZANNE,

Où sont comprises soixante-quatorze Cures & huit Succursales.

ALLEMANCHE. *Allemanchia.* A dix lieues nord-nord-ouest de Troyes, sur un côteau, dans la vallée duquel coule le ruisseau de Saudoy qui va se jetter dans l'Aube auprès d'Anglure. Vingt-six feux, soixante-quinze communians & cent cinquante-six, y compris ceux de Launay. Patron, saint Remi, collateur, l'évêque; décimateurs, l'abbé de Rebais, l'abbesse du Paraclet & le curé. Basse-Brie selon quelques-uns, & Champagne-propre selon d'autres. Poste, grenier-à-sel, bailliage, élection de Sézanne, coutume de Meaux.

LAUNAY. *Launayum.* Succursale d'Allemanche, dans la prairie, à une demie liéue nord d'Anglure; patron, saint Lambert; decimateur, le doyen de Gaye. Le nobiliaire de Champagne nous apprend que la seigneurie ou cense de Launay, a appartenu à la famille de Herault qui en a pris le nom de *Launay*, & dont les armes sont d'or au chevron d'azur, trois têtes de mau-

res de sable, bandées d'argent, deux en chef & l'autre en pointe.

ALLEMENT. *Allementum.* A treize lieues nord-nord-ouest de Troyes, à deux lieues nord-est de Sézanne, sur un côteau qui domine la route de Sézanne à Vertus. Basse-Brie: cent sept feux, trois cens vingt communians; patron, saint Remi; collateur, l'évêque comme abbé de Montier-la-Celle, qui est aussi décimateur avec le grand-séminaire & le curé. Dans l'église est un prieuré, autrefois à la collation de l'abbé de Montier-la-Celle, & à collation royale depuis la réunion de cette abbaye à l'évêché de Troyes. Poste, grenier-à-sel, bailliage, élection de Sézanne, coutume de Meaux. La seigneurie appartient à M. Pailloт, subdélégué de Troyes. Ce village a donné naissance au célebre Edmon Auger, Jésuite, prédicateur & confesseur de Henri III. C'est par erreur que M. Baugier dans ses mémoires historiques de Champagne, le fait naître à Allemanche.

ANGLURE. *Anglura*, *Anglureda*, *Angularia.* A neuf lieues nord-nord-ouest de Troyes, sur le bras septentrional de la riviere d'Aube qui y forme une isle; dans la Champagne-propre, sur les confins de la Brie. Quatre-vingt-dix feux, près de trois cens communians; patrons, saint Sulpice & saint Antoine; collateur, l'évêque; décimateur, le curé. Ferme de *Belleassise* pour tout écart, à l'est, proche la pointe de l'isle. Terroir médiocrement fertile; commerce de grains par la riviere d'Aube, pour la provision de Paris. Marais anciennement appellé *Pompierre*, traversé par une chaussée qui con-

duit à Sézanne. De deux foires il n'en subsiste plus qu'une, avec un marché par semaine. Les pauvres malades sont soulagés par une charité fondée à cet effet. Poste, bailliage, grenier-à-sel, élection, eaux & forêts de Sézanne, coutume de Meaux, généralité de Champagne, consuls de Troyes & de Sézanne; le lieutenant-général de cette derniere ville étant juge-consul-né.

La seigneurie d'Anglure est une des quatre baronnies mouvantes de l'évêché de Troyes, appellées *baronnies de la Crosse*. Le seigneur d'Anglure se qualifie de premier baron de Champagne. Le château qui est dans l'isle, a une chapelle fondée sous l'invocation des apôtres saint Jacques. Le bourg d'Anglure a donné son nom à une ancienne & illustre maison, dont les premiers seigneurs avoient accompagné Godefroy de Bouillon dans ses conquêtes d'Outremer. Leur nom étoit de Saint Chéron, dont on remonte la source à Angerbran, seigneur de Saint-Chéron, de *Sainte-Karauno* au douzième siécle, de Gaucher son fils aîné, sortirent les seigneurs de Saint-Chéron. Oger ou Ogier I. fut seigneur de Marsangy & du Mesnil, son fils aussi nommé Oger, posséda la terre d'Anglure, dont sa postérité prit le nom, & qui lui fut apportée en mariage par Helvide d'Anglure. On prétend qu'Oger, dans une des croisades, fut fait prisonnier dans une bataille, par le fameux Saladin, Soudan d'Égypte; que ce prince informé de la bravoure d'Oger, lui permit, sur sa parole, de venir en France chercher sa rançon; mais que ce seigneur n'ayant pû trouver de quoi la payer, retourna vers Saladin, qui, admirant sa fidélité, le renvoya sans rançon, exigeant seulement qu'il feroit porter

Moréri.1759. Baugier. Nobi. de Ch.

le nom de *Saladin* à tous les aînés qui descendroient de lui; que telle est l'origine du nom de Saladin qu'ont porté plusieurs seigneurs de la maison d'Anglure, dont les armoiries sont d'or semé de sonnettes, soutenues de croissans de gueules. Mais en examinant ce fait avec les yeux de la critique, on n'y verra point les caractères d'une vérité historique, & l'on conviendra que ce n'est qu'une fable dont les Romanciers ont quelquefois orné leurs ouvrages. Les époques réunies démentent cette avanture, & a peine Oger étoit-il né dans les dernieres années de Saladin. C'est ce qui a été prouvé par un mémoire sur cet objet, inséré dans l'almanach de Troyes de 1783, & que l'on peut consulter; les bornes qui nous sont prescrites ne nous permettent pas de nous étendre ici davantage.

Le traité de la noblesse de M. de la Roque nous apprend, comme une chose remarquable, que le château d'Anglure fut annobli, en 1340, par Philippe de Valois, en faveur d'Ogier, sire d'Anglure, pour récompense de ses services. La baronnie d'Anglure demeura dans cette maison jusqu'en 1575, & passa ensuite à la maison de Cardonne qui l'a conservée jusqu'en 1717; après quoi, elle a passé dans la famille de Comerford jusqu'en 1749, où enfin elle entra dans la famille de Cabanel qui la possede aujourd'hui.

BAGNEUX ou BAGNIEUX, autrefois Baanel, Baigneux. *Balneosæ*, *Balneolæ*. A sept lieues & demie nord-nord-ouest de Troyes, ainsi nommé, parce qu'il est souvent baigné ou inondé par le débordement de la riviere d'Aube, dont le bras méridional appellé *Livon*, ne passe pas loin. Champagne-propre; cent cinquante feux, quatre

Mem. comm.

cens communians; patron, saint Médard & saint Ayoult. Le niveau de l'église est très-bas, ainsi que celui des hameaux; ce qui oblige les habitans d'y entretenir des chaussées pour se rendre aux offices. Le cimetiere même quoiqu'exhaussé est souvent couvert d'eau, d'où est venu le proverbe du pays: *à Bagnieux saint Ayoult s'il n'est mort noyons lou.* L'évêque, collateur de la cure; les religieux de Molêmes, décimateurs, au seizième compte. La seigneurie fait partie de la baronnie de Saint Just. Poste de Méry, grenier-à-sel, élection de Sézanne, bailliage, présidial, eaux & forêts, consuls, coutume de Sens. La partie méridionale du finage forme une plaine dont la fertilité est exprimée par ce proverbe; *entre Clesle & Bagneux n'a pas terre qui veut.* La partie septentrionale est une riante prairie, parsemée de bosquets & de plusieurs points de vue, dont la perspective est aussi belle que curieuse. Les héritages y sont la plûpart environnés de lisieres de peupliers, qui procurent un grand avantage aux propriétaires. Les habitans qui, depuis quelques années, ont goûté l'utilité des haras, se sont procuré des étalons qui leur donnent de beaux chevaux, lesquels feront dans la suite une branche de plus dans le commerce du canton. Les Abeilles y faisoient anciennement une grande ressource, & l'église avoit des revenus en miel & en cire; mais ces revenus sont anéantis depuis que ce genre de commerce a disparu. Il s'est élevé à Bagneux, par les soins de M. Jolly, curé actuel, une manufacture de bas de coton d'autant plus utile qu'elle ne porte aucun préjudice à l'agriculture.

Bagneux a pour dépendances les hameaux des Greves, de Montaon ainsi nommé d'une petite

monticule qu'il occupe, de Bescheret. Il y en avoit encore d'autres tels que Noseux, Beignelat, les Beignelets qui ne subsistent plus ainsi que un couvent nommé le *Moutier blanc*, dont on ignore la fondation, la destruction & l'espece de moines qui l'habitoient. On soupçonne seulement, que les religieux ont été transférés à Molêmes, & que delà viennent les droits de cette abbaye sur les dîmes de cette paroisse. *Pour les seigneurs de* Bagneux, *voy. Saint-Just.*

BARBONNE. *Barbonna.* A onze lieues nord-ouest de Troyes, à deux lieues sud de Sézanne, & à l'orient de la forêt de Traconne. Brie-Champenoise; deux cens soixante-dix feux, trois cens communians; patrons, saint Pierre & saint Paul. Le chapitre de la cathédrale reconnu
Cam. promp. collateur, en 1304, par Guichard, évêque de
Desg. 1304. Troyes. Il y a droit de jurisdiction, de visite & de pension. Le commandeur de Coulours est décimateur à cause de la commanderie de Barbonne, réunie à celle de Coulours, avec le curé, suivant un arrêt du grand-conseil, du trente-un mars 1655. La dîme est au quatorzième compte & au vingtième pour le vin dans les caves. Poste, grenier-à-sel, bailliage, élection de Sézanne. Il y avoit anciennement à Barbonne, l'hôpital de Saint-Jacques-du-haut-pas, *de alto passu*, dépendant de l'hôpital du même nom, au diocèse de Lucques, en Toscane, dont le grand-maître étoit collateur. Cette maison a été métamorphosée en un couvent de religieuses, de l'ordre de saint Benoît; mais, en 1727, il fut réuni au prieuré de sainte Scholastique auprès de Troyes, & en 1730, tous les habitans furent incendiés, ainsi que l'église paroissiale qui avoit déjà été comprise dans un incendie en 1720. La terre de Barbonne est du

domaine royal, & M. le duc de Cadrousse en est seigneur engagiste.

Cette paroisse a donné naissance à Jean Biset qui, de chanoine & chantre de Saint-Étienne de Troyes, devint notaire du roi & conseiller de la comtesse de Flandres & d'Artois, mort entre 1370 & 1378, & inhumé dans la chapelle de Saint-Martin de cette église qu'il avoit fait bâtir, & où l'on voit son épitaphe. Barbonne est aussi la patrie d'une Illuminée, nommée sœur Demeufves, qui vers la fin du dernier siécle, prétendit être envoyée de Dieu pour annoncer la vérité aux hommes. Elle engagea par plusieurs lettres M. de Chavigny, évêque de Troyes & M. Bouthillier, ancien évêque, de la faire reconnoître comme telle aux yeux du peuple. Elle les assura que l'incendie de la cathédrale en 1700, étoit une punition de leur désobéissance à sa parole, & qu'au moment où la foudre tomba, elle étoit devant le trône de l'Éternel à le supplier d'appaiser son courroux. On reconnut que c'étoit une enthousiaste qui leurroit les foibles par des apparences trompeuses. La plûpart des pieces qui la concerne sont entre les mains de M. Tremet, chanoine de Saint-Urbain.

BAUDEMENT. *Baldimentum.* A neuf lieues nord-ouest de Troyes, dans la Brie-Champenoise, à quelques distances de l'Aube, sur une colline au-dessous d'Anglure. Trente feux, quatre-vingt-dix communians; patron, saint Loup ou Leu, archevêque de Sens. Collateur, l'évêque: décimateurs, le curé & l'abbé de Saint-Quentin de Beauvais, au seizième compte. Le roi, seigneur; poste, grenier-à-sel, bailliage, élection de Sézanne. Petite église dite le prieuré, où l'on

dit la messe à la charge des religieux de Saint-Quentin de Beauvais. Fief *Gondal* pour lequel, par arrêt du 12 mai 1559, il fut déclaré qu'il n'étoit dû aucun relief ni profit de fief au roi ni à la duchesse d'Estouteville, usufruitiere de Sézanne. Les nouvelles publiques ont annoncé dans les temps, qu'en 1762, il est mort dans cette paroisse un nommé Edme Millet ayant cent douze ans accomplis.

Pith. cout. de Tr.

BERGERES. *Bergeriæ*. A seize lieues nord-nord-ouest de Troyes. Brie-Champenoise, sur le petit Morin, au sud-Est de Montmirail. Soixante-dix-sept feux, deux cens cinquante communians; patrone, sainte Colombe; collateur, l'évêque; décimateurs, le curé & le seigneur, au treizième compte. Chapelle de saint Jean à la collation de l'évêque, détruite, & aujourd'hui en titre dans la paroisse. Hameaux, Boutavant, la Vaucelles, Moulin-Henry, les Bordes, le Gât, les Roises, Villecheux ou Cavelle-échue. Terroir médiocrement fertile. On y trouve des pierres qui semblent des pétrifications & qu'on appelle *pierres de Charmes*. Ce village est de la poste de Montmirail, du grenier-à-sel de Château-Thierry; eaux & forêts, élection de Sézanne, généralité & consuls de Châlons. La riviere divise le village pour la justice & la coutume. La partie méridionale est du bailliage de Sézanne, coutume de Meaux. La partie septentrionale est du bailliage & présidial de Château-Thierry, coutume de Vitry. Les seigneurs de Bergeres qui sont parvenus à notre connoissance, sont MM. Guérard, Doublet de Persan, le marquis de Levaré, le comte de Broq, M. de Naryonne, & aujourd'hui M. de Milleville.

BOISSY-

BOISSY-LE-REPOST. *Boissiacum-Repostum.* Autrefois Buxey, *Buxeius* ou par erreur Bouchy-le-Repost, *Bouchiacum absconditum.* A seize lieues nord-nord-ouest de Troyes, dans un vallon arrosé par le Petit-Morin qui y fournit d'excellent poisson. Cette riviere partage la paroisse en deux parties subdivisées en plusieurs autres, le grand & le petit Boissy, la haute & la basse Vaucelle, Bissontaine, Meuse, la Charmotte & la Pommerose, lesquelles en tout forment soixante feux & cent quatre-vingt communians. Patron, saint Martin; collateur, l'évêque qui est décimateur avec le curé & l'abbesse d'Andecy, diocèse de Châlons. Brie-Champenoise, à trois lieues sud-est de Montmirail & à quatre nord-ouest de Sézanne. Grenier à sel, élection, eaux & forêts Sézanne, bailliage seigneurial ressortissant nûment au châtelet de Paris, dont il suit la coutume. Les officiers dont la jurisdiction s'étend sur Boissy & Corfélix, reçoivent leurs provisions des abbesse & religieuses de Faremoutier, dames de Boissy. Les seigneurs de Bergeres se qualifient seigneurs-voyers de Boissy & Corfélix, & les officiers de cette jurisdiction ont droit de tenir leurs séances dans l'auditoire de ce lieu. Le finage de Boissy est considérable pour le petit nombre des cultivateurs; mais, dit M. Godart, curé actuel, leur industrie & leur activité suppléent à tout. Depuis une trentaine d'années, ils ont défriché beaucoup de terrein qui, avant cette époque, n'offroit, en quantité d'endroits, qu'une surface stérile. Mém. com.

Sterilisque diù. .
Vicinas urbes alit & grave sentit aratrum. Hor. art. poet. v. 65. 66.

On voit, dans les environs de Boissy, des vef-

tiges qui prouvent que la paroiſſe étoit anciennement plus conſidérable. On dit qu'il y avoit un couvent de religieux, & un ou même deux de religieuſes, dont les anciens ont encore vû des reſtes. On ſoupçonne que les portions de dîmes de l'évêque de Troyes & de l'abbeſſe d'Andecy, viennent des dépouilles de ces religieux qui ont pû paſſer à Andecy où le monaſtère étoit double, & que les hommes ont été transférés à Moleſme, comme on l'a appris de madame d'Hacqueville, abbeſſe actuelle d'Andecy. On voit encore au hameau de Baſſe-Vaucelle, une métairie qui s'appelloit la *maiſon des Nonnettes*, & dans un autre endroit appellé *Champ Ramont*, le clos ou *Champ-des-Filles*.

C. prompt. fol. 267. v. Deſg. 1138. Le hameau de *Fontaine-Aubron* ou Fontaine-Aabran occaſionna, en 1138, un différend entre Hatton, évêque de Troyes, & Goſſelin, évêque de Soiſſons. Chacun d'eux prétendoit l'avoir dans ſon diocèſe : enfin on nomma des arbitres qui le en adjugerent à chacun la moitié. Ce hameau eſt à préſent tout entier de la paroiſſe de Vauchamps (*Vaſti campi*,) dans le diocèſe de Soiſſons. Les maiſons qui étoient ſur Boiſſy ont été détruites; mais le curé de Boiſſy y dîme comme ſi elles ſubſiſtoient, ſuivant l'arrangement de 1138.

BROUSSY-LE-GRAND. *Broſſiacum*, *Broſſeyum*. A quatorze lieues nord-quart-nord-oueſt de Troyes, aux confins de la Brie & de la Champagne-pouilleuſe, ſur la route de Sézanne à Vertus, au ſud du marais de Saint-Gond. Soixante-quinze feux, deux cens vingt communians; patron, ſaint Apollinaire, collateur, l'évêque, depuis la réunion du prieuré de Saint-Gond au Séminaire. Grenier-à-ſel, bailliage, élection, eaux & forêts, poſte de

Sézanne, hameau du Mesnil, la ferme d'Angure dans les marais. Broussy comprend la moitié du Mont-Aoust, sur lequel est un moulin à vent qui fait la limite des diocèses de Troyes & de Châlons.

BROUSSY-LE-PETIT. A quatorze lieues nord-quart-nord-ouest de Troyes, à une demie lieue ouest du précédent. Soixante feux, cent quatre-vingt communians; patron, saint Pierre, second patron, saint Hubert. collateur, l'évêque, décimateurs, le curé & l'abbesse d'Andecy, au quatorzieme compte, chacun pour moitié. Grenier-à-sel, poste, bailliage, eaux & forêts, élection de Sézanne. Dépendances, maison de Fresne relevant de Broyes, à M. le chevalier de Maisoncelle, son frere M. le marquis de Maisoncelle, seigneur de Broussy, relevant de Sézanne. Cette paroisse a eu pour curé dans ces derniers temps, M. J. B. Vialar, natif d'Ay, diocese de Rheims, gradué en théologie, dans l'université de cette ville. Ce pasteur vouloit bannir entiérement les danses de sa paroisse; mais il voyoit avec peine que ses remontrances n'étoient pas aussi efficaces qu'il le désiroit, il ne renonça pourtant pas à son projet. Il crut que l'intérêt temporel seroit pour ses ouailles un plus puissant motif que les sentimens de piété; il promit aux filles de son village qu'il donneroit dix pistoles à celles qui seroient fideles à ne point aller à ces fêtes profanes, & il tint parole Il mourut le vingt-huit juin 1768, âgé de près de quatre-vingt ans.

BROYES. *Brecæ. Broïacum.* A quatorze lieues nord-nord-ouest de Troyes, dans la Brie, sur un côteau planté de vignes, à une lieue & demie de

Sézanne. Environ cinq cens communians; patron, ſaint Martin, collateur, le chapitre du lieu: décimateurs, le cure & le prieur de Péas, au quatorzième compte; maladerie ou léproſerie. Hameau des pucelles. Poſte, grenier-à-ſel, bailliage, élection & autres juriſdictions de Sézanne. La ſeigneurie eſt une baronnie dont les ſeigneurs parvenus à notre connoiſſance, ſont Hugues Bardolphe, gouverneur de Sézanne & Helindis ſa femme, fondateurs du chapitre vers la fin du onzième ſiécle; Simon de Broyes & Félicité ſon épouſe, vers 1135; Hugues de Broyes, vers 1172, en 1509, Guillaume de Houlefort qui aſſiſta à la publication de la coutume de Meaux. Nous la voyons poſſédée dans la
Nobl. de Ch. ſuite par la famille de Barbin, dont le premier baron de Broyes, fut Claude, ſurintendant des finances ſous le nom de contrôleur-général des finances, lors de la régence de Marie de Médicis, & ſurintendant de la maiſon de cette reine. Il mourut ſans enfans, & Dreux ſon frere puiné continua la poſtérité. Après cette famille, les autres ſeigneurs de Broyes nous ſont inconnus.

Deſg. 1081. CHAPITRE DE BROYES. Dans le château de Broyes eſt une égliſe collégiale, fondée en 1081, par le ſeigneur Bardolphe & Helindis ſon épouſe, pour 12 chanoines qui, dans la ſuite furent réduits à cinq & enfin au nombre de deux, état actuel. Les prébendes ſont à la collation du ſeigneur, & les chanoines préſentent à la cure. Le patron de cette collégiale eſt ſaint Blitaire ou Blier, prêtre, natif d'Irlande qui, dans le ſeptieme ſiécle, mourut à Verdey & fut inhumé à Sézanne. Bardolphe le fit tranſporter dans l'égliſe de ſon château. Pendant ſon abſence le ſaint fut rapporté à Sézanne: mais, à ſon retour, il le fit porter de nouveau dans ſon

église collégiale. La fête se célebre le onze juin avec un grand concours de peuple. Dans la suite, la châsse ayant été, pour quelque motif, portée à Saint-Julien de Sézanne, les habitans ne voulurent plus la rendre. Les chanoines de Broyes intenterent un procès, & il fut décidé que la châsse resteroit à Sézanne; mais que la veille de la fête, le clergé de cette ville porteroit la châsse en procession jusqu'à la croix, à l'entrée de Broyes, où les chanoines la recevroient pour la porter en leur église, & que le lendemain de la fête ils la remettroient au même endroit, où le clergé de Sézanne viendroit la reprendre. Ces processions ont continuées jusqu'aux ravages des Huguenots, en 1567, où la châsse fut brisée & les ossemens furent perdus.

PÉAS. *Peasus*. Vingt-cinq à trente feux, quatre-vingt commnnians; succursale de Broyes; patron, saint Didier. Il y a un prieuré sur lequel nous n'avons aucuns renseignemens. Le prieur est décimateur avec le chapitre de Broyes. Jurisdictions de Sézanne.

CHAMP-GUYON. *Campus-Guidonis*. Brie-Champenoise. A quinze lieues nord-ouest de Troyes, sur une élévation à l'ouest de la forêt du Gault, & à trois lieues ouest-nord-ouest de Sézanne. Soixante-dix-huit feux, deux cens vingt communians; patron, saint Étienne, collateur, l'évêque; décimateurs, le curé & le prieur de Saint-Julien de Sézanne. Hôpital réuni à la commanderie de Chevry. Jurisdiction de Sézanne. Cette paroisse comprend le fief de Champ-Guyon, le château sur une autre colline, la ferme de la Cordeillere & les vieux Essarts. La seigneurie est du domaine de Sézanne.

CHARLEVILLE. *Caroli-villa*, *Carlivilla*. Brie-Champenoise, à quinze lieues nord-nord-ouest de Troyes, au nord-est de la forêt du Gault, & à deux lieues nord-nord-ouest de Sézanne. Soixante-dix feux, deux cens communians. Patrons, saint Pierre & saint Paul, saint Loup, second patron; dédicace le dernier dimanche après la Pentecôte. On prétend que c'étoit une cure possédee par des Bénédictins; mais depuis plus de deux cens cinquante ans, c'est un bénéfice séculier, à la présentation de l'abbé de Chézy, où les religieux furent réunis. Cet abbé est seigneur de la paroisse, & décimateur avec le curé. La partie du territoire qui est en côteaux, rapporte à peine la semence. La forêt du Gault n'est séparée du hameau, dit le *Clos-le-Roy*, que par le grand chemin de Montmirail à Sézanne. Carrieres de grais. Plusieurs fontaines. Suivant la tradition, il y avoit foires & marchés, & l'on voit encore un endroit qui a conservé le nom de *Gué du Marché*.

CHICHÉ ou CHICHEY. *Chicheium*, ou selon d'anciens pouillés, LA MARCHE. *Marchia*. A douze lieues nord-nord-ouest de Troyes. Brie-Champenoise, à une lieue sud-sud-est de Sézanne, dans une contrée marécageuse, près de la riviere d[illegible]uge. Trente feux, quatre-vingt-dix communians; patron, saint Étienne, collateur, l'évêque; décimateurs, le curé & le chapitre de Saint-Martin de Tours. Seigneurs, les Bénédictins de Gaye. Jurisdiction de Sézanne, ferme & moulin de Choisel. Il y avoit anciennement le prieuré de *Choisel*, *de Choisello*, réuni au séminaire de Troyes. Il étoit de l'ordre du Val-des-Ecoliers, à la collation du prieur de N. D. en-l'Isle, & à pré-

ſent de l'évêque, depuis la réunion de ce prieuré à l'évêché.

COURBETAUT. COURBETOST ou COURBETON. *Curia-Berthodi* ou *Bertrandi*. A dix-huit lieues nord-nord-oueſt de Troyes, dans une vallée, ſur le Petit-Morin, à une demie lieue ſud-ſud-eſt de Montmirail, baſſe-Brie. Cinquante-huit feux, prés de deux cens communians; patron, ſaint Georges; collateur, l'évêque: décimateurs, le curé & le prieur de Monthlean à Montmirail. Poſte de Montmirail & juriſdiction de Sézanne. Maladerie ou Prieuré de Beaumont ou maiſon des Hermites de Beaumont, ordre de ſaint Quentin-au-Pré, diocèſe de Cambray, où il eſt réuni. Cette paroiſſe a donné naiſſance à Angermer, ſavant dans les lettres Grecques, qui demeuroit à Conſtantinople, en 1215, & étoit lecteur de l'égliſe de Chalcédoine.

ABBAYE DE N. D. DE LA GRACE. *Abbatia Monialium de Gratia.* Ordre de Citeaux, fondée ou dotée vers 1223, par deux freres, Barthelemy & Colard, chevaliers & ſeigneurs de Bergeres, en l'honneur de la *grace* accordée à la Sainte-Vierge, d'être la mere de Dieu. Ces fondateurs y mirent des Religieuſes qu'il ſoumirent à Citeaux. Chacun s'empreſſa de faire du bien à cette nouvelle maiſon, & bien-tôt ce monaſtère fut en état de ſe ſoutenir. Robert, alors évêque de Troyes, lui donna les dîmes de Fontaine-Denis & de Saint-Quentin, & l'évêque Nicolas, ſon ſucceſſeur, y ajouta encore de nouveaux bienfaits Tous les revenus & poſſeſſions furent confirmés par une bulle du pape Grégroire IX. du dix mars 1228. Malgré ces

donations & confirmations, cette abbaye a été détruite & changée en un prieuré d'hommes, à la collation de l'abbé de Clairvaux, & il est possédé par un Bernardin qui ne réside pas.

COURFÉLIX Corfélix, vulgairement Corfli. *Curia Félicis* ou *de Corde Felici*. Brie-Champenoise, à quinze lieues nord-nord-ouest de Troyes, dans un vallon agréable sur le Petit-Morin. Trente-quatre feux, cent vingt communiants. Patron, saint Memmie ou Menge; collateur, l'évêque; décimateur, le curé au quatorzieme compte. La seigneurie appartient à l'abbaye de Faremontier. Châtellenie ressortissant nûment au châtelet de Paris, dont elle suit la coutume. Poste, grenier à sel, eaux & forêts, élection de Sézanne. Hameau, *les Culots*, *les Forges*, nom qui lui vient des forges qui y existoient autrefois. On y voit encore beaucoup de mâchefer, & le terrein paroît être une terre à mine. Fief de Saint-Brisson appartenant à M. Sirmond qui en porte le nom, chevalier de Saint-Louis, ancien brigadier des Mousquetaires noires, gouverneur de Vertus, lieutenant de Roi, de Sézanne. Le finage de Corfélix a deux sortes de terres, un limon sur les hauteurs & dans la plûpart des fonds, une terre grise & pierreuse, toutes deux propres à porter du froment.

Dans le lieu appellé *l'Homme-blanc* est une carriére de meules de moulin qui occupe une grande partie des habitans. M. Simon, curé du lieu, a bien voulu nous faire part de la façon singuliere dont on reçoit un meulier. Elle est d'autant plus intéressante que la plûpart des marchands sont trompés dans leurs achats. Il n'y a pas d'autre maîtrise parmi les meuliers que d'assujettir le Récipiendaire à une espece de nôces à discrétion pen-

dant un jour s'il eſt fils de maître, & pendant deux s'il ne l'eſt pas. Le dernier reçu conduit le Récipiendaire au grenier, tandis que les autres s'amuſent à boire. Le conducteur eſt muni d'un ballet tout neuf garni de ſon bâton & mis à ſon côté en forme d'épée. Un inſtant après, on entend les cris du proſélite qui demande grace comme ſi on le fuſtigeoit. Mais tout cela n'eſt qu'un jeu pour obſerver entr'eux une eſpece de ſecret qui conſiſte à ne rien révéler de la meuliere, à s'entr'aider, à n'avoir point d'envie l'un contre l'autre, à montrer aux marchands toutes les meules ſans dire à qui elles appartiennent, à ne point les frapper pour n'en pas découvrir les défauts. En frappant ſur une meule ſans défaut, elle doit rendre le ſon comme une cloche. Ce qui doit apprendre à ceux qui en font emplette de les frapper eux mêmes avant que de les achetter.

BANNAY ou BONAY, *Bannayum*, ſéparé de Courfélix par le Petit-Morin, ſur le ruiſſeau qui vient des étangs, des bois de Fromentiere, à ſeize lieues de Troyes. Dix feux; patron, ſaint-Ferreol, anciennement cure & aujourd'hui ſuccurſale de Corfélix; décimateur, le curé. Grenier à ſel, eaux & forêts, élection de Sézanne; mairie reſſortiſſante au bailliage de Baye; coutume de Sens. Seigneur, M. Berthelot, baron de Baye, lieutenant-général des armées du roi, grand'croix de l'ordre royale & militaire de Saint-Louis, ancien commandant des cadets gentils-hommes du Roi Staniſlas, & grand bailly d'epée de Saint-Dié, en Lorraine.

COURGIVAUT ou COURGIVOT. *Curia Givoti*, à quinze lieues nord-oueſt de Troyes, dans

une vallée à trois lieues ouest de Sézanne. Soixante-deux feux, cent quatre-vingt communians. Patron, Saint-Maurice; collateur, l'évêque; décimateurs, le curé & l'abbesse du Paraclet au treizieme comte. Hameau de la Montagne, château de Nogentel, résidence du seigneur de Sézanne. Poste, grenier à sel, bailliage, élection de Provins. La seigneurie est une Baronnie qui a été possédée par la maison d'Artigoity, originaire de Biscaye, dans le seizieme siécle & dans le dix-septieme. Ses armes sont d'azur à une anille d'argent. Les autres seigneurs nous sont inconnus faute de plus amples renseignemens. Seigneur actuel, Madame la marquise de la Coudrelle.

ESCARDES. *Escardia*, à quatorze lieues nord-ouest de Troyes. Brie-Champenoise en pays peu fertile, à l'ouest de la Traconne, à trois lieues de Sézanne. Trente-trois feux, cent communians. Patrons, Saint-Antoine & Saint-Sulpice; collateur, l'évêque; décimateur, le curé au treizieme comte. Seigneurs, les freres de la Charité de Paris. Poste, grenier à sel, eaux & forêts, élection de Provins. De la prévôté du *Prés-du-But*, bailliage de Sézanne, présidial de Provins, coutume de Meaux. Dépendances, le *Haut-Escardes*, le *Pont-Sec* qui tire son nom d'un ruisseau qui y est à sec la moitié de l'année; le *Bout-d'en-haut*, le Mony, le *Prés-du-But*, ancien château, baronnie dépendante du village. Chapelle de Sainte-Magdeleine à la collation des seigneurs. On se rappelle avec plaisir à Escardes que le 8 février 1678, Louis XIV, allant au siége de Cambray, dîna dans le presbytere de ce lieu.

L

ESTERNAY. *Eſternaium*, à quatorze lieues nord-oueſt de Troyes, ſur une colline où paſſe la route de Sezanne à Brie-Comte-Robert. Cent vingt-neuf feux & près de quatre cens communians. Patron, Saint-Remi; collateur, l'évêque; décimateurs, le curé & le ſeigneur. Hameau & Fermes de Tourneloup, les Foulons, les Patir, Eſternay-le-Franc. Chapelle de Saint-Prix, le Vivier, où eſt une autre chapelle dans laquelle le Chapelain eſt tenu de faire l'inſtruction. Collateur, le ſeigneur. Poſte, grenier à ſel, bailliage, eaux & forêts, élection de Sézanne. En 1653, la ſeigneurie fut érigée en marquiſat en faveur de Michel Larcher, préſident en la chambre des comptes de Paris. Il a appartenu, en 1721, à madame de Fabert, veuve du comte de Quélus, & mere du comte de ce nom, maréchal des camps & armées du Roi, & appartient aujourd'hui à M. le baron d'Auriac. Baug. t. 2; Dict. d'Expilly.

FAYEL. *Fayellum*, à douze lieues nord-oueſt de Troyes, ſur une colline à l'orient de la Traconne. Brie-Champenoiſe. Trente communians; patrone, Sainte-Magdeleine; collateur, le chapitre de la cathédrale, qui a droit de viſite de penſion & de juriſdiction. Décimateur, le prieur de la Celle. Poſte, grenier à ſel, bailliage, élection de Sézanne.

FONTAINE-DENIS. *Fons Dioniſii*. A dix lieues nord-oueſt de Troyes, dans la Brie-Champenoiſe, au midi de Barbonne & au ſud-ſud-oueſt de la Traconne. Cent ſoixante-deux feux, quatre cens quatre-vingt communians; collateur, l'évêque; patron, Saint-Quentin; décimateurs, le curé, le prieur de Notre-Dame de Grace,

& le chapitre de l'églife de Troyes; pofte, grenier à fel, bailliage, élection de Sézanne.

GAYE. *Gaya.* A onze lieues nord-nord-oueft de Troyes, dans une belle plaine fur la riviere d'Auge, à deux lieues fud-oueft de Sézanne, dont il dépend pour les jurifdictions. Quatre-vingt-fix feux, deux cens foixante communians. Collateur, le doyen du lieu ; le titre de la paroiffe eft à un autel collatéral de l'églife du doyenné. Le doyen eft décimateur.

DOYENNÉ de Notre-Dame de Gaye, ancien prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, aujourd'hui un des treize doyennés dépendans de Cluny, qui font de vrais bénéfices. En onze cent quatorze & même avant, il devoit y avoir vingt religieux avec le doyen & trois officiers, un prévôt, un facriftain ou tréforier, & un chambrier. On y exerçoit l'hofpitalité, & l'on diftribuoit à trois pauvres le revenu d'une prébende monachale. Le cœur de l'églife eft ruiné, le cloître eft démoli, & la plûpart des autres lieux réguliers furent détruits & brûlés par les Huguenots en 1567, le tréfor pillé & les religieux maffacrés. Le doyen eft commendataire & nomme à cinq ou fix cures du diocèfe. De lui dépendent les doyennés de Rheges, de Toul, & de Saint-Jacques de Troyes, occupé par les Mathurins.

Traité de la Nobl. par la Roque.

Une information du premier décembre 1446 faite au fujet des droits du doyen de Gaye, montre la différence qu'il y avoit autrefois entre la franchife & la nobleffe des Champenois. Nous la rapportons ici pour conferver la mémoire d'un ancien ufage.

» Le doyen de Gaye maintenoit que Jean
» Bureau étoit homme de corps & de serve condition de son église à cause de sa mere, femme de Jean Bureau, son pere : & pour prouver le contraire, & que leur race n'étoit pas seulement franche, mais noble, il alléguoit deux choses ; la premiere que Jean Bureau le pere étoit communément vêtu de robes à lambeaux en échiqueté & en habit de gentilhomme. La deuxieme, que le même Jean Bureau eût quatre fils & une fille nommée Perrette Bureau, mariée à Jean Legras ; qu'elle fût portée sur une civiere & un fagot d'épines & de genievre au Monstier comme gentilfemme ; qu'elle parût le jour de ses nôces & fût épousée devant le crucifix de ... & le lendemain fût mise sur une civiere avec un fagot d'épines & de genievre au-dessous & portée en cet état, ainsi qu'on a accoutumé d'ancienneté de faire aux gentilshommes & aux gentilsfemmes du pays ; ce qui ne se fait pas pour ceux & celles qui ne sont pas nobles, encore qu'ils soient franches personnes ; car les épousées non nobles du pays sont menées le jour de leurs nôces avec leurs chaperons sans être en chef, & on les épouse à la porte de l'église, & ne sont point portées le lendemain de leurs nôces sur la civiere.

GRANGE ou GRANCHES-SUR-AUBE. *Grangia* ou *Granchiæ-super-albam*, à huit lieues de Troyes nord-nord-ouest. Champagne-propre, dans une belle prairie proche la rive droite de l'Aube, à deux lieues nord-quart-nord-ouest de Méry-sur-Seine. Soixante feux, cent cinquante communians. Patron, Saint-Maurice ; dédicace, le

troisieme dimanche de l'Avent. Collateur, l'évêque; décimateurs au seizieme compte, le curé, le doyen de Gaye & le chapitre de Sézanne. Hameau de Mesnil. Ancienne route non pratiquée, que l'on dit être du temps de Jules-César. Deux carrieres, poste de Méry, grenier à sel, eaux & forêts, bailliage, élection de Sézanne, consuls de Troyes; le lieutenant-général de Sézanne est consul-né. Nous ne connoissons pour seigneurs que Madame de Broyes, dite marquise d'Anglure, avant elle Madame Fraguier de Courmoulins, & aujourd'hui M. Flobert, trésorier de France à Troyes.

JOISEL. *Joisellum. Josellum.* A quinze lieues & demie nord-nord-ouest de Troyes, dans la Brie sur le Grand-Morin. Quelques ruines dénotent que ce village a été autrefois plus considérable; mais il n'a aujourd'hui que trente-trois feux & environ cent communians, y compris les hameaux qui sont, Ligneres, Champaimé en partie, Beauregard, les Bois en partie, le Comte, la Queue, les Hublets en partie; la Fosse, les hauts & bas Bécheret. Patrons, Saints-Innocens Saint-Antoine. On voit dans l'église d'anciennes armoiries que l'on croit être des comtes de Vertus, seigneurs ou bienfaiteurs. Prieuré-cure de l'ordre de Saint-Augustin, à la présentation de l'abbé de Vertus. Décimateur au treizieme compte, le prieur-curé. Terroir médiocrement fertile. L'évêque a droit de visite & de procuration. De toutes les jurisdictions de Sézanne. On remarque à Joisel *la fontaine du comte*, qui produit un si gros volume d'eau qu'elle fait tourner un moulin en sortant de sa source, laquelle ne gele jamais, & n'augmente ni ne diminue quel-

ques pluies ou sécheresses qu'il fasse, & l'on n'en peut trouver le fond. Il y avoit autrefois trois seigneuries qui ont été réunies en une encore assez petite, qui a été possédée par la famille de Largentier de Troyes. Isaac Largentier la vendit à M d'Argenson, lieutenant-général de police de Paris, d'où elle à passé à M. de Cotte, intendant du commerce, seigneur actuel pour les trois quarts, & M. de Champagne de Mauléon, seigneur de Neuvy, possede le reste.

LA CELLE-SOUS-MONTMIRAIL. *Cella subtus montem mirabilem*, quelquefois LA CELLE SOUS-MONTENY, à dix-huit lieues nord-nord-ouest de Troyes, dans une vallée sur le Petit-Morin, entre deux montagnes, au pied de l'une desquelles passe la route de Château-Thierry à Sézanne. Quarante feux, cent-vingt communians. Patron, Saint-Martin; collateur, l'évêque; décimateurs, le curé & les religieuses d'Andecy. Poste de Montmirail ou de Sézanne, bailliage de Montmirail, présidial, élection de Sézanne, coutume de Meaux, grenier à sel de Château-Thierry, consuls de Châlons, eaux & forêts de Crespy en partie, & en partie de Sézanne. Hameaux, 1°. De Coursemon où passe un rup ou ruisseau qui va se jetter dans le Morin. 2°. De Vinest où passe un autre rup qui vient de Rieux & fait la séparation de la Celle, de Rieux & de Mescringe. 3°. Le moulin de Courtehaye. On voit encore sur le finage d'autres ruisseaux ou *rups*, qui, par leurs débordemens, font un tort considérable au pays. La seigneurie de la Celle étoit une seigneurie particuliere relevant de la baronnie de Montmirail; elle a été possédée par Messieurs de

Pomeſſon, Janſon & Joſſon. Celui-ci la vendit au maréchal d'Eſtrées, qui l'a réunie à Montmirail, & de qui elle a paſſé à M. le marquis de Courtenvaux, ſon neveu, capitaine, colonel des Cent-Gardes-Suiſſes.

LA CHAPELLE-LASSON, *Capella Laſſonis*, à dix lieues nord-oueſt de Troyes, dans la Champagne-propre, au milieu d'une prairie entre Anglure & Sézanne. Quarante feux, cent trente-ſix communians. Patron, Saint-Pierre; décimateurs, le commandeur de Barbonne, le chapitre de Sézanne & le doyen de Gaye au quinzieme compte. Portion congrue de l'ordre de Malte à la préſentation du Grand-Prieur de France. L'évêque y a droit de viſite & de procuration. Il y a un titre de bénéfice nommé *l'Hôpital*, auſſi de l'ordre de Malthe à la collation du Grand-Maître. Cependant un ancien pouillé le met à la collation de l'évêque, qui y a auſſi droit de viſite & de procuration. Terroir à ſeigle, peu de froment, marais de trois quarts de lieue de long ſur un quart de large. Ce village eſt du domaine royal, de la poſte, du grenier à ſel, du bailliage, de l'élection de Sézanne, conſuls de Troyes, eaux & forêts de Paris, coutume de Meaux.

LACHY. *Lachiacum*, à quinze lieues nord-nord-oueſt de Troyes. Brie pouilleuſe, ſur une élevation au bas de laquelle ſont les ſources du Grand-Morin. Cinquante feux, cent cinquante communians. Patrons, ſaint Gervais, ſaint Protais. Prieuré-cure de l'ordre de Saint-Auguſtin. Collation de l'abbé de Vertus, l'évêque a droit de viſite & de procuration. Décimateurs, les

les religieux de Saint-Julien de Sézanne & le curé-prieur au quatorzieme compte. Hameau des Epées. Jurifdictions de Sézanne. La partie où eſt l'égliſe paroiſſiale eſt appellée le *Parc de Lachy*, & dépend du domaine royal. Dès le temps de ſaint Louis, la ſeigneurie appartenoit déjà à la couronne. Il y avoit un château royal, dont on voit encore quelques veſtiges. La reine blanche, mere de ce ſaint, dont il porte encore le nom, y fonda dans un coin du parc, le prieuré de Valdieu.

PRIEURÉ DU VAL-DIEU, de l'ordre des Chartreux du Val-des-Choux, fondé, comme nous venons de le dire, par la mere de ſaint Louis, vers l'an 1215. Le prieur étoit le premier de cet ordre à préſider après le général. En 1567, le monaſtere fut ruiné par les Huguenots, de ſorte qu'il ne demeura pas de quoi loger un ſeul homme. Les religieux ſe retirerent dans la maiſon du ſeigneur de Verdey juſqu'à ce qu'on eût rebâti quelque logement. Il ne reſte plus aujourd'hui qu'une petite chapelle dédiée à ſaint Laurent, & le prieuré eſt en commende. Deſguerrois. Mſ. Dub.

LA NOUE. *Noa*. A quatorze lieues nord-nord-oueſt de Troyes, dans la Brie, tire ſon nom de ſa ſituation ſur une noue formée par un ruiſſeau qui vient des étangs du bois de l'Armée, à deux lieues oueſt de Sézanne. Soixante-quinze feux, deux cens vingt communians. Fête patronale, l'Aſſomption. Collateur, l'évêque; décimateur, le curé. Hameaux de Beauvais & des Granges, où il y avoit une chapelle de la Sainte-Vierge, à la collation de l'évêque, comme celle qui eſt dans l'égliſe. Dans le châ-

teau des Granges en eſt une nouvelle ſous l'invocation de ſaint Prudence, évêque de Troyes. Le finage eſt aſſez étendu ; on y trouve de la pierre de meuliere bonne pour bâtir, & il eſt traverſé par le chemin de Sézanne à Courgivaut. Poſte, grenier à ſel, éleſtion, eaux & forêts de Sézanne, préſidial de Provins, coutume de Meaux.

Ce village a donné ſon nom à une famille qui en a poſſédé long-tems la ſeigneurie dès le quinzieme ſiécle, & portoit pour armes lozangé d'azur & d'argent ſans nombre. On prétend que le célebre la Noue ſurnommé *Bras de fer*, dit gentilhomme Breton dans nos dictionnaires, étoit de cette famillle, qui de la Normandie s'établit dans la Brie. Il nâquit en 1531, & mourut en 1591. Jean Taſſin épouſa Jeanne de la Noue, & ſes deſcendans furent ſeigneurs en partie de cette paroiſſe. La terre appartient aujourd'hui à M. de Villiers, conſeller au châtelet de Paris, dont la famille eſt originaire de Champagne.

Il y a dans ce village une grange qui a été bâtie pour ſervir de prêche aux Calviniſtes qui étoient en grand nombre dans tout le pays.

Fauch. antiq. fr. l. 5, c. 17.

LE GAULT ou LE GAUD. *Godum. Gaudum*, ou quelquefois le *Gaud-les-hameaux*. On a cru que ce nom dérivoit de *Gaudium* des réjouiſſances des habitans; mais il eſt plus vraiſemblable qu'il vient du mot gaulois *Gault*, qui ſignifie *forêt* comme le *village de la Forêt*, à quinze lieues nord-nord-oueſt de Troyes, dans la Brie, ſur le chemin de Sézanne à Montmirail. Cent trente communians. Patron, ſaint Nicolas, prieuré-cure, à la collation de l'abbé de Vertus.

L'évêque a droit de visite & de procuration. Décimateur, le prieur-curé. Poste, grenier à sel, élection, bailliage de Sézanne, présidial de Provins, coutume de Meaux, eaux & forêts de Paris, consuls de Troyes. Terroir médiocre; couches Mén. com. de marne, carriere de graisr Anciennes foires & marchés, dont on ne conserve plus que le souvenir. Hameaux de Montvinault, Montvinot ou Malvoisin, *de malo vicino*. La Rue-le-Comte, Perthuis, Dagosne, Jouy, Desiré & la Reconde. Forêt appellée le *Buisson du Gault*, traversé par les chemins de Montmirail & de la Ferté-Gaucher, comprenant deux mille quatre cens arpens. Le maréchal de Fabert & la maison de Caylus l'ont possedée, mais Louis XV y est rentré comme dans son domaine. Autre bois dit de *Guirlande* aux seigneurs de Montmirail. On prétend qu'il y a un souterrein qui s'étend du Gault jusqu'à Broyes l'espace de trois lieues. L'embouchure est écroulée depuis environ quarante ans. On voyoit autrefois dans ce pays beaucoup de chateigniers, & les anciennes charpentes n'offrent que du bois de cette espéce. Au défaut de riviere & de ruisseaux beaucoup de fontaines & de puits de très-bonne eau. Les porcs, les bêtes à corne, les grains font le principal commerce des habitans. Quelques vestiges d'une chaussée de la reine Blanche pour aller à son château de Lachy. Au hameau de Montrivault ancienne communauté de Clunistes, aujourd'hui prieuré simple, à la collation de l'abbé de Chézy. L'évêque a droit de visite & de procuration. Sur cette paroisse sont plusieurs fiefs, dont quelques-uns subsistent, & d'autres semblent prescrits & abandonnés. La seigneurie est du domaine de Sé-

zanne. Vestiges d'un ancien château-fort appellé *la Maison-Dieu*. Le prieur-curé du Gault n'y perçoit que la moitié de la dîme accoutumée ; l'hôtel-dieu de Sézanne en jouit maintenant.

LE TOUL. *Tullum*. Dans la Brie, à quinze lieues & demie de Troyes, sur la rive gauche du Petit-Morin. Soixante-dix feux, deux cens communians. Patron, saint Pierre, selon quelques-uns, & selon d'autres, saint Nicolas. Il y a dans l'église un prieuré de l'ordre de Clugny, à la nomination du doyen de Gaye ainsi que la cure. Le prieur est décimateur avec le curé au quatorzieme compte. Hameaux, la petite Cense, la Bricterie & Bourgogne. Poste, grenier à sel, élection, bailliage de Sézanne, coutume de Meaux.

TRÔNAY *Tronayum*. A une demie lieue ouest du Thoul. Patron, saint Ferréol, succursale du Thoul ; soixante communians. Cette paroisse a eu pour curé, dans ce siécle, M. Nicolas-Bernard Bouley, originaire de Sézanne, qui s'est distingué par la résidence la plus sévere, ne visitant que rarement ses confreres, quoiqu'il fût uni avec eux par les liens de l'amitié. Son zele lui fit donner une attention particuliere aux écoles, & il n'épargnoit ni ses soins, ni sa bourse pour l'avantage des enfans. Loin d'imiter ceux qui épient les momens de cherté pour vendre leurs grains, ce pasteur bienfaisant avoit coutume, au contraire, de garder le sien dans les années abondantes, pour le donner à moité du prix lorsqu'il y avoit disette. Il quitta sa cure en 1768, & mourut à Sézanne le 7 novembre 1770.

LES GRANDS-ESSARTS, ou LES ESSARTS-SOUS-SÉZANNE. *Essarti, Essarta subtùs Sezannam.* A trois lieues & demie nord-nord-ouest de Troyes, dans la Brie, en plaine découverte, à deux lieues ouest-nord-ouest de Sézanne. Soixante-quinze feux, deux cens cinquante communians. Patron, saint Memye ou Mémin, *Memorius.* Collateur, le chapitre de Saint-Etienne de Troyes, qui est aussi seigneur temporel par la libéralité des comtes de Champagne, & de l'agrément des évêques de Troyes. Il est aussi décimateur avec le curé au treizieme compte, & au dixhuitieme dans les terres qui doivent terrage au chapitre. Consuls de Troyes & autres jurisdictions de Sézanne. Terroir limonneux & fertile en froment. Hameaux, 1°. De l'Hermite, dont la seigneurie appartient à M. de Villiers, seigneur de Lanoue. 2°. De la Gaudine, qui tire son nom de la forêt du Gault, dont la seigneurie est à M. Mazenod de Boisgrenier. 3°. Le Châtelot ou Châtelet. 4°. Le Guébarré.

C. prompr. Desg. 1146, 1220.

LE VEZIER. *Vezerium. Vezeium.* A dix-sept lieues nord-ouest de Troyes, dans un vallon de la Brie, à la droite du chemin de Sézanne à la Ferté-Gaucher. Quarante feux, cent vingt communians. Patrons, saint Luc & saint Gilles; collateur & décimateur, l'abbé du Rebais; poste, grenier à sel, bailliage de Sézanne, élection de Coulommiers, coutume de Meaux. Hameaux, le Moncel, la Rue de la Noise, les Chênes, la ferme des Grais, les Caillets & la ferme de Consel.

LINTHES. *Linthæ.* A douze lieues nord-quart-nord-ouest de Troyes, dans la Brie-Pouil-

leuſe, à deux lieues Eſt de Sézanne, dans une plaine, dont le terroir produit peu de froment. Vingt-neuf feux, ſoixante-quinze communians; patron, ſaint Pierre; ſecond patron, ſaint Hubert. Portion congrue, à la collation de l'Evêque; décimateurs, le chapitre de Broyes & l'abbeſſe d'Andecy, au quatorzieme compte. Poſte, grenier à ſel, élection, bailliage, eaux & forêts de Sézanne; préſidial de Provins, coutume de Meaux, conſuls de Troyes. Sur le territoire eſt la montagne de Chalmont, dont le ſommet eſt inculte, à cauſe de l'aridité du terrein. La ſeigneurie de Linthes eſt mouvante de la baronnie de Broyes. *Voyez Saint-Loup & Lintelles.*

LINTELLES. *Lintellæ.* A douze lieues nord-quart-nord-oueſt de Troyes, dans la même plaine que le village précédent, même terroir; cinquante-cinq feux, cent cinquante communians. Patron, ſaint Mange ou Mémie, évêque de Châlons; collateur, l'évêque; décimateurs, le doyen de Gaye & le curé au quatorzieme compte.
Bibl. Clun. page 1417. Elle fut donnée avec Barbonne & Linthes à l'ordre de Clugny par Hatton, évêque de Troyes, qui avoit été Cluniſte. Nous ignorons depuis quel temps ces paroiſſes ſont rentrées à la collation de l'évêque.
Nobl. de Ch. Vers le commencement du ſiécle dernier, la ſeigneurie de Lintelles fut poſſédée, avec celles de Saint-Bon, Mondement, Saint-Loup & Saint-Servais, par une branche de la maiſon de Geps, originaire de Baviere, dont les armes ſont d'azur, à deux huchets, ou cors de chaſſe, adoſſés d'or, ſurmontés & briſés d'un caſque d'argent en profil, ſupports deux cerfs, cimier, une main de carnation tenant un cor d'or,

MACLONAI, ou MACLAUNAY. Maufconannoy felon un vieux pouillé. *Mafcalonetum.* A dix-fept lieues nord-nord-oueft de Troyes, dans la Brie, fur le chemin de Sézanne à Montmirail. Vingt-cinq feux, foixante-dix communians. Patron, faint Laurent; collateur, l'évêque; portion congrue; décimateur le prieur de Montlieu ou Montléan, au treizieme compte; grenier à fel, bailliage, élection de Sézanne; pofte de Montmirail ou de Sézanne. Hameaux de Cornentiers ou Carnontis, & de Belair.

MARCILLY-SUR-SEINE. *Marcilleium* ou *Marcilliacum ad fequanam.* A neuf lieues nord-oueft de Troyes. Champagne-propre, à mi-côte fur la rive droite du confluent de l'Aube & de la Seine. Cent fept feux, trois cens trente communians. Prieuré-cure, ordre de faint Auguftin, à la collation de l'abbé de Chantemerle, qui eft décimateur. Patron, faint Ferréol. L'évêque a droit de vifite & de procuration. Pofte de Nogent ou de Sézanne, grenier à fel, bailliage, élection de Sézanne. La feigneurie de Marcilly Nobl. de Ch. fut autrefois poffédée par la maifon de Salazar. Elle paffa dans celle de Defchamps par le mariage de Jacques Defchamps IV. avec Demoifelle Claude de Salazar, Dame Marcilly. Les armes de Defchamps font d'or à trois chevrons de fable, accompagnées de trois annelets de même. Cette terre appartient aujourd'hui à M. le Marquis de Galifet.

MARSANGY. *Marfangiacum*, *Maffangeium.* A huit lieues & demie nord-nord-oueft de Troyes. Champagne-propre, dans les prai-

ries d'Anglure. Treize feux, cinquante communians. Patron, saint Gengou; collateur, l'évêque; décimateurs, le curé, l'abbé de Molesme & le chapitre de Sézanne. Les cures d'Anglure, de Granges & de Vouarce y ont droit de suite. Terroir à seigle, peu fertile en froment. Poste, grenier à sel, élection, bailliage de Sézanne, consuls de Troyes, eaux & forêts de Paris. La seigneurie fait partie de la baronnie d'Anglure.

MEIX ou METZ-SAINT-ESPAIN. (le) *Masus* ou *Mansus Sancti Hispani*. A treize lieues nord-nord-ouest de Troyes, dans la Brie, sur la rive gauche du Grand-Morin, au nord de la Traconne. Cinquante-sept feux, cent cinquante communians. Patron, saint Espain, le vingt-cinq octobre. Collateur, le chapitre de Saint-Martin de Tours. Dans le château étoit une chapelle de sainte Radégonde, à la collation du seigneur, aujourd'hui détruite. Hameaux de Launay, de Rouchecot & de Touraine. De toutes les jurisdictions de Sézanne.

MELLERAY ou MEILLERAY. *Mellerayum. Melleriacum.* A dix-sept lieues nord-ouest de Troyes, dans la Brie, proche la rive droite du Grand-Morin, sur le chemin de Sézanne à la Ferté-Gaucher. Soixante-deux feux, deux cens communians. C'étoit une ville en 1500 : en 1600
Mém.comm. ce n'étoit plus qu'un bourg; enfin, réduit à l'état de simple village. Patrons, saint Pierre & saint Paul. Dédicace, le premier dimanche d'août. Collateur, l'abbé du Rebais, qui est décimateur au treizieme compte. Portion congrue. L'église est considérablement enterrée par les débordemens du rup, dit *Rup-du-Rat*, qui inonde le

village dans les crues d'eau. Terroir médiocrement fertile ; beaucoup d'oseraies, d'arbres fruitiers & de pierres propres à bâtir. On y voit une ancienne route de Paris à Metz, que l'on dit être un ouvrage des Romains. Poste, grenier à sel de Sézanne, bailliage de Vérouge, présidial, coutume de Meaux, eaux & forêts de Crécy, élection de Coulommiers, maréchaussée de la Ferté-Gaucher, consuls de Meaux, généralité de Paris. Le premier seigneur de Melleray est l'abbé du Rebais ; le deuxieme, qui tient l'autre partie en fief, M. de Challemaison, officier des Mousquetaires de la premiere compagnie de la garde du roi, successeur de son pere dans la terre de Montmitou. Celui-ci la tenoit de M. de Challemaison de Chalautre, à qui elle étoit venue par son mariage avec Louise de Soissons.

MESCRINGE. *Mescringia. Mescangia*, dans un ancien pouillé. A dix-huit lieues nord-nord-ouest de Troyes, dans la Brie, proche la rive gauche du Petit-Morin, à une demie lieue de Montmirail. Cinquante feux, cent cinquante communians. Patrons, saint Gervais & saint Protais ; collateur, l'évêque ; décimateurs, le curé, le prieur de Montlieu, au treizieme compte. Poste de Montmirail, grenier à sel, bailliage, élection de Sézanne. Les noms des seigneurs ne nous sont point parvenus : tout ce que nous apprenons de Desguerrois, c'est qu'en 1229, cette paroisse avoit pour seigneur Philippe, Sire de Mescringe, dont il est parlé dans la fondation de la piété de Ramerup.

MŒURS ou MEURE. *Mora*. A treize lieues nord-nord-ouest de Troyes, à une lieue

oueſt de Sézanne, proche la rive droite du Grand-Morin. Trente-ſept feux, cent communians. Patron, ſaint Martin ; collateur, l'évêque ; décimateurs, le curé & le prévôt de Saint-Martin de Tours & la Dame des Bordes. De toutes les juriſdictions de Sézanne. Dépendances, ferme des Guilbots, & le hameau des Bordes, qui eſt une ſeigneurie particuliere. Elle a été poſſédée, dans le treizieme ſiécle par Jean, dit ſeigneur des Bordes, qui fonda une chapelle dans ſon château. Dans le quinzieme ſiécle, Pierre & Bonaventure-Jacques y fonderent une meſſe avec un hôpital pour les pauvres de la paroiſſe. Les ſeigneurs de Gaulnes la poſſéderent au ſeizieme ſiécle, & en 1569, la vendirent aux ſeigneurs Cormonts, qui, étant Calviniſtes, voulurent détruire dans leur terre la religion catholique, & changerent en prêche la chapelle de leur château. L'hôpital fut détruit en 1592, & la chapelle devint enfin l'habitation des pourceaux. Jean de Barny, curé de Mœurs en 1668, entreprit le ſieur de Cormont, & obtint deux arrêts, qui le condamnerent à rétablir ces lieux ſaints, & à faire acquitter les fondations. Ce ſeigneur irrité, uſa de violence envers le curé; mais il n'en fut pas moins condamné, & le curé paſſa à la cure des Eſſarts-le-Vicomte, où il mourut. L'hôpital de Mœurs a été réuni à celui de Sézanne, & la chapelle du château eſt ſous le vocable de ſaint Laurent, à la collation de l'évêque.

MONDEMENT ou MONSDEMANS. *Mondimentum ; Mons Ildemani*, du nom du premier ſeigneur, appellé *Ildemanus*, & de la montagne ſur laquelle ce village eſt ſitué aux confins de la Champagne & de la Brie, à quatorze

lieues nord-nord-ouest de Troyes, & à deux lieues nord-ouest de Sézanne. Dix-huit feux, cinquante communians. Fête patronale, l'Assomption. Fabrique pauvre Collateur actuel, l'évêque, & anciennement le prieur de Saint-Gond; décimateur, le curé, au quatorzieme compte. Terroir assez fertile. Terre glaise, carriere de grais & de pierres à chaux. On remarque que dans cette paroisse, les puits sur les montagnes sont pleins d'eau jusqu'aux bords, & dans les bas il faut vingt-cinq brasses de cordes pour en tirer. Poste, grenier à sel, élection, eaux & forêts, bailliage de Sézanne, présidial de Provins, consuls de Troyes. La seigneurie a appartenu à la famille de Geps (voyez Lintelles. (Elle a passé à celle de Blair par Madame de Caumartin de Guibermenil, épouse de M. de Blair, ayeule de M. le comte de l'Estrange, seigneur actuel, qui est une branche de la maison d'Hautefort.

Montgirou ou Montgivroux. *Mons Gitonis*. Huit feux, vingt-cinq communians. Patron, saint Antoine. Les pouillés mettent cette paroisse, comme succursale de Montdement; mais, suivant M. le curé du lieu, elle en est absolument indépendante, elle y est simplement adjointe pour y être desservie par le curé de Montdement. Seigneur, M. le comte de Bernetz

MONT-DAUPHIN. *Mons Delphini*. A dix-huit lieues nord-nord-ouest de Troyes, dans la Brie, aux confins du diocèse de Meaux, sur une élévation entre Montmirail & la Ferté-Gaucher, à une demie lieue du Petit-Morin. Cinquante-six feux, cent cinquante communians. Patron, saint Antoine; collateur, le prieur de

la Ferté-Gaucher, qui eſt auſſi décimateur au treizieme compte. Poſte de Montmirail, bailliage de Château-Thierry, coutume de Meaux, élection de Sézanne. Seigneur, le ſeigneur de Montmirail.

MONTENY. MONTENIL, MONTENAY, autrefois MONTAIGUILLON, MONTAIGU, ou MONTIGNY. *Montiniacum*, *Montiguillum*, *Montiguilum*, ou *Mons-aculeus*. A dix-ſept lieues nord-nord-oueſt de Troyes, dans la Brie, à une lieue ſud-oueſt de Montmirail. Dix-huit feux, cinquante communians. Patrons, ſaint André & ſaint Eloy; collateur, l'évêque; le curé, décimateur au treizieme compte. Poſte de Montmirail, grenier à ſel, bailliage, élection de Sézanne, coutume de Meaux. Hameaux de la Cour & de Courtival. Seigneur, le ſeigneur de Montmirail, &c.

MONTOLIVET, ou ſelon un ancien pouillé, *Montalivert*. *Mons oliveti*, *Mons aliverti*. A dix-ſept lieues & demie nord-nord-oueſt de Troyes, dans la Brie, entre Montmirail & la Ferté-Gaucher. Cinquante-cinq feux, deux cens communians. Patron, ſaint Ferréol; collateur, l'évêque; décimateurs, le curé, le prieur de Montlieu, & l'abbeſſe de Jouarre, au treizieme compte. La ſeigneurie eſt du domaine du roi. Poſte de Montmirail, grenier à ſel, bailliage, élection de Sézanne, coutume de Meaux. Pluſieurs hameaux, & entr'autres Tiercelieux, *de Tertia Leuca*, qui eſt une ſeigneurie particuliere, où, dans le château, eſt une chapelle de la Trinité, à la nomination du ſeigneur M. le comte d'Allonville. On y dit la meſſe une fois par ſemaine.

MORSINS, ou MORCINS. *Morcini.* A ſeize lieues & demie nord-oueſt de Troyes, dans la Brie, ſur une colline, à quatre lieues de Sézanne. Cinquante à ſoixante feux, cent quarante communians. Patron, ſaint Denis; prieuré-cure de l'ordre de ſaint Auguſtin, à la préſentation de l'abbé de Saint-Jacques de Provins. L'évêque a droit de viſite & de procuration. Décimateurs, le prieur-curé, le chapitre de Sézanne & l'abbé de St. Jacques de Provins, au treizieme compte. De toutes les juriſdictions de Sézanne. Cette paroiſſe a donné ſon nom à la branche des Champagne-Morcins, qui ont poſſédé cette ſeigneurie pendant environ trois cens ans.

La terre de Morcins eſt ſortie de cette maiſon par la mort de l'aîné de quatre freres, mort ſans enfans, brigadier des armées du roi. Elle a paſſé aux héritiers de ſa veuve, qui l'ont vendue à M. Guerard, qui en eſt aujourd'hui ſeigneur. Il eſt remarquable que ces quatre freres étoient tous du régiment du roi, tous morts à la tête de ce corps; l'un, brigadier: l'autre, commandant de bataillon avec le brevet de colonel; le troiſieme, capitaine de grenadiers; & le quatrieme, capitaine. Tous quatre ont fait les guerres d'Italie, de Boheme, de Flandre, d'Hanovre, &c. ont été bleſſés à la bataille de Guaſtalle, ſe ſont trouvés au ſiége de Prague, aux batailles de Fontenoy, d'Haſtembeck, de Menden, de Rosback, &c. & ſont tous morts de maladie: le dernier, en 1771. Ces braves officiers avoient mérité l'attention de Louis XV. & ce prince demandoit toujours ſes quatre Champagnes quand il paſſoit en revue ſon régiment. Il ne reſte plus de cette maiſon que le jeune comte de Champagne, fils du

feu marquis, & M. le vicomte de Champagne, ſeigneur de Neuvy, tous deux couſins de M. l'abbé de Champagne, grand-chantre de l'égliſe de Troyes, & grand-vicaire de Dijon.

NEUVY. *Noviacum*, *Noomacum*. A quinze lieues nord-oueſt de Troyes, en Brie, dans la vallée du Grand-Morin, ſur la rive droite de cette riviere. Cinquante feux, cent ſoixante communians. Patron, ſaint Remi; dédicace, le premier dimanche de mai; prieuré-cure, de l'ordre de ſaint Auguſtin, à la préſentation de l'abbé de Vertus. Décimateur, le prieur-curé; l'évêque a droit de viſite & de procuration. De toutes les juriſdictions. Seigneur, M. le vicomte de Champagne-Mauléon. Hameau de Saint-Grégoire, où eſt une chapelle de ce nom, réunie au prieuré-cure de Neuvy. Le Tronchet, Montblairu, le château de Prés, de Boiſcourtis & Condry, vicomté, ancienne habitation des ſeigneurs, & le berceau des Champagne de la Brie.

NUISY. *Nuiſiacum*. A dix lieues nord-oueſt de Troyes, Brie, au midi d'un côteau ſur le chemin d'Anglure à Provins, à deux lieues & demie ſud de Sézanne. Cinq à ſix feux, & dix à douze communians. Patrone, ſainte Genevieve; collateur, l'évêque; le curé, décimateur. De toutes les juriſdictions de Sézanne.

OYE. *Oya*, ou *Augia*. A quatorze lieues nord-quart-nord-oueſt de Troyes, ſur les confins de la Brie & de la Champagne, auprès du marais de Saint-Gond, dans un terroir aſſez fertile, à quatre lieues nord-nord-eſt de Sézanne. Vingt-quatre feux, ſoixante-dix communians. Patron,

saint Genest, dont on croit que saint Gond apporta les reliques de Rome, autrefois à la présentation du prieur de Montier-la-Celle, prétendue par le supérieur du Grand-Séminaire, à cause de l'union du prieuré de Saint-Gond au Séminaire ; mais actuellement à la collation de l'évêque. Le Séminaire est décimateur au quatorzieme compte, & a les droits utiles de la seigneurie ; mais l'évêque a les droits honorifiques, comme abbé de Montier-la-Celle. On croit que ce village avoit autrefois marchés, à cause de la place du *Pré-du-Marché*. Poste, grenier à sel, eaux & forêts, bailliage, élection de Sézanne, présidial de Provins, coutume de Meaux. Les habitans d'Oye commercent en grains, en bois & en prés. On trouve sur le territoire de grandes pierres que l'on croit avoir servi aux sépultures du temps des Romains. Le marais de Saint-Gond, qui a six lieues de long sur une de large, est en partie sur le diocèse de Troyes, & en partie sur celui de Châlons. Il est traversé par le Petit-Morin & par les ruisseaux de plusieurs étangs, dont l'un fait tourner le moulin de la Folie. Le roi s'en empara en 1650, & en ceda moitié au sieur Boucher & autres pour le dessécher, & l'autre partie aux habitans & communautés voisines, pour la pâture de leurs bestiaux. On y a creusé un canal pour l'écoulement des eaux, & les lieux voisins en retirent un grand avantage pour la salubrité de l'air.

PRIEURÉ DE SAINT-GOND, fondé vers le milieu du septieme siécle sous le titre d'abbaye de saint Pierre en Oyes, de l'ordre de saint Benoist par saint Gond, neveu du fondateur de Fontenelle Vandregisille, connu sous le nom de

Desg. vie de St. Gond. La Martin. Baugier. Mss. Duhal. &c. &c.

ſaint Vandrille, maire du palais, parent du roi Dagobert I. La maiſon de Fontenelle étant trop nombreuſe, ſaint Gond ſe retira avec quelques religieux; & le canton d'Oyes qui étoit alors déſert lui ayant paru propre à la contemplation, il y bâtit ce monaſtere, où il ſe fixa avec ſes compagnons, vers l'an 660. Près de deux ſiécles après la mort du ſaint fondateur, Haſting, chef des Normands, entra dans ce monaſtere, en fit mourir les moines, mit tout à feu & à ſang, pilla, brûla l'égliſe, & ruina tout le canton. Quelque temps après, la comteſſe Eve, ſœur d'Udalric, archevêque de Rheims, retrouva les oſſemens de ſaint Gond, rétablit le monaſtere, qui prit alors le nom de Saint-Gond, & donna aux religieux des revenus ſuffiſans. Hatton, évêque de Troyes, leur donna auſſi des biens en 1128, & leur accorda des privileges qui furent confirmés par les papes. Le comte de Champagne, Henri I. leur témoigna ſon affection, & les protégea contre Jean, ſeigneur de Pleurs, qui exerçoit des vexations ſur leur maiſon. Quelques ſiécles après, les ſeigneurs voiſins, jaloux des biens de ces religieux, les ruinerent preſqu'entiérement; & enfin le ſupérieur, pour conſerver le peu qui reſtoit à ſon abbaye, quitta la qualité d'abbé pour celle de prieur, & ſoumit ſa maiſon à l'abbaye de Montier-la-Celle, en 1342. On n'y laiſſa plus que huit religieux. Mais ce prieuré fût encore ruiné dans les ravages des Calviniſtes, & rétabli de nouveau au commencement du ſiécle dernier. Enfin, les religieux furent obligés d'abandonner le monaſtere, & de ſe contenter d'une modique penſion, & le prieuré fut réuni, en 1698, au grand Séminaire de Troyes, pour l'entretien des pauvres clercs du Dioceſe. Il ne reſte

reste plus que l'église qui est assez bien bâtie, où les directeurs du Séminaire sont tenus à quelques messes pendant l'année.

SAINT-PRIX *S. Præjectus*, ou *Protectus*, proche la rive gauche du Petit-Morin, où finit le marais de Saint-Gond, autrefois cure indépendante, qui fut unie à Oyes en 1335, & totalement réduite en succursale d'Oyes en 1617. Elle étoit à la présentation du prieur du Saint-Gond, & sous le vocable de Sainte-Croix. Les maisons furent détruites dans les ravages des Calvinistes, & il ne resta que l'église, qui fut mise sous l'invocation de saint Prix. Dédicace, le dimanche après l'Exaltation de sainte Croix. Du village, il ne reste qu'une ferme, qui est un fief mouvant de la baronnie de Broyes, & appartenant à M. le comte de Champagne, seigneur du Clocher. Le terroir est assez fertile. Vers le sud-ouest, sont les bois de l'abbaye du Reclus, près de laquelle il paroît qu'il y a eu des mines de fer. Il y a encore des maisons qu'on appelle *les Forges*. A Saint-Prix, passe la route de Sézanne à Epernay. Hameau de Talut, ferme de Colléard. La seigneurie releve du domaine de Sézanne. Saint-Prix & Colléard sont des jurisdictions de Sézanne; Talut & le Reclus sont du bailliage de Châlons & de la coutume de Sens. Le fief de Talut appartient à M. Berthelot, baron de Baye.

ABBAYE DU RECLUS. Suivant un titre de 1128, ce n'étoit d'abord qu'une chapelle de Notre-Dame, où s'étoit retiré Hugues de Broyes, appellé *le Reclus*. Après sa mort, on y établit un monastere, qui prit le nom d'abbaye du Reclus, en mémoire de celui qui avoit commencé

C. prompt. Orig. 1128. M.T. Duh. Mem. comm. &c. &c.

d'y vivre en solitaire. Les comtes de Champagne, Henri I. & Henri II. l'enrichirent ; & elle fut appellée l'abbaye du Don du comte. *Donum comitis.* D'abord, située dans un lieu stérile, elle fut transportée en un autre plus commode, où elle est aujourd'hui, & suivit la regle de Citeaux. L'église, dont on voyoit encore des vestiges, il y a quelques années, étoit très-spacieuse ; elle a été rebâtie depuis peu en simple chapelle. Il n'y a plus que quatre religieux. M. Fleury, *hist. eccl.* remarque que l'abbaye du Reclus est la premiere qui ait été mise en commande. C'est aujourd'hui une maison de force pour les moines.

Elle a eu autrefois pour prieur le célebre Nicolas Boucherat, général de Citeaux, qui assista au concile de Trente. Elle a aussi servi de retraite à D. Gervaise, ancien abbé de la Trappe, qui y fut envoyé par ordre du roi, & y vivoit encore en 1747. *Voy. son art. dans Moréry, édit. de 1759.*

PLEURS ou PLEURRE. *Placostrum, Plaustrum, Plairtrum, Playocum, Plaore, Plaiotrum.* A dix lieues nord-quart-nord-ouest de Troyes, dans une prairie, proche la riviere d'Auge, sur les confins de la Champagne & de la Brie. Cent huit feux, trois cens communians. Patron, saint Martin ; second patron, saint Joseph ; collateur, l'évêque ; décimateurs, le curé & le chapitre du lieu. Grenier à sel, bailliage, élection de Sézanne, coutume de Meaux. Ancien hameau de *Boisjardin* ruiné. La seigneurie étoit une baronnie que nous voyons possédée, en 1509, par Jean de Ruy. Depuis 1659, elle a passé à Claude Pontaillé, seigneur de Saint-Just, mort sans postérité, & en 1661, fut érigée en marquisat en faveur de Pierre de Pleurs, marechal de camp, & des héritiers de son nom exclusivement.

mencemens, un monaſtere de filles de l'ordre de Saint-Benoiſt, détruit dans les temps de guerre, & dont on voit encore des veſtiges. L'égliſe paroiſſiale étoit dans le *Champ-de-ville*, ſaint Quentin en étoit le patron. Collateur, l'évêque; décimateurs, le curé & le prieur de Montlieu. Poſte de Montmirail, grenier à ſel, election, bailliage, eaux & forêts de Sézanne, préſidial de Provins, coutume de Meaux. Crecy y a une petite portion de juriſdiction pour les eaux & forêts. Hameaux, Montrobert, Lavaſt, le Puys, Beigneau, les Troyeux détruit, le Montéel, Villeperdue, environné de bois, Fontaine-armée, Champlézart, Malincourt, & les Chenaux. Dans celui de Beigneau étoit un prieuré conventuel de filles, qui a ſubſiſté juſqu'en 1600. L'enclos où il étoit s'appelle *Grands-Jardins*. Les religieuſes de Sézanne en ont les droits de propriéte. Le terroir de Rieux eſt fertile. On y trouve de la marne, qui eſt d'un grand uſage pour l'engrais des terres. La ſeigneurie appartient à M. de Bellejoyeuſe. M. le marquis de Courtenvaux, comme ſeigneur de Montmirail, a auſſi à Rieux quelque partie de la ſeigneurie.

SAINT-BON. *Sanctus Bonitus*. A quinze lieues nord-nord-oueſt de Troyes. Brie-Champenoiſe, en pays de monticules, ſur les confins du dioceſe de Sens. Trente-cinq feux, cent communians. Collateur, l'évêque; décimateurs, le curé, le doyen de Gaye, & le chantre de l'abbaye du Rebais, au onzieme compte. Poſte, grenier à ſel, bailliage de Sézanne, élection de Troyes, ſiége de Villenauxe; ſeigneurs, les freres de la Charité de Paris. Commanderie de Champfleury, hameau de Villelouette.

SAINT-JUST. *Sanctus Justus.* A huit lieues & demie nord-ouest de Troyes. Champagne-propre, dans une belle plaine, entre l'Aube & la Seine, à deux lieues nord-ouest de Méry. Deux cens quarante feux, près de neuf cens communians, y compris ceux du hameau de Sauvage. On remarque l'église pour sa beauté. Collateur, l'évêque; décimateur au dix-huitieme compte le prieur de la Charité-sur-Loire. Dans le château, deux chapelles à la collation du seigneur. Il y avoit anciennement un hôpital, dont les biens sont aliénés en partie, & en partie réunis à l'ordre de Saint-Lazare. Grenier à sel, élection de Sézanne, anciennement du bailliage de Troyes, & aujourd'hui du bailliage, du présidial & de la coutume de Sens. Poste de Mery ou de Sézanne. Marché tous les lundis, deux foires, 1°. Le lendemain de *Quasimodo.* 2°. Le lendemain de la fête patronale, qui est le dix-huit octobre. Terroir fertile: mais les débordemens des deux rivieres frustrent souvent l'espérance du cultivateur. Il y avoit une manufacture de gros draps & serges drapées: mais à présent elle est tombée. Le premier 1778, à dix heures du soir, ce bourg essuya un incendie qui consuma soixante-seize maisons, & ruina quatre-vingt-deux ménages, Quelques personnes périrent dans les flammes, & plusieurs ont été estropiées en voulant secourir ou sauver leurs effets. La perte a été de six cens quarante-cinq mille neuf cens quarante-deux liv.

La seigneurie est une des quatre baronnies de l'évêché de Troyes, nommées *Baronnies de la Crosse.* Les plus anciens seigneurs que nous connoissions, sont MM. Salazar, originaires d'Espagne, & connus en France dans les quatorze & quinzieme siécles. A cette famille succéda celle

de la Croix, ensuite celle de Guénegaud, & celle de Moreau, qui l'a possédée pendant cinquante à soixante ans La veuve de M. Moreau, président de la chambre des comptes, l'a vendue à M. Charles Godard d'Aucourt, originaire de Langres, qui en jouit actuellement.

ABBAYE DE MACHERAY, OU MACHERET. *De Macherto*, du nom de la Forêt, près de laquelle elle est située sur le territoire de Saint-Just. Ce fut d'abord un hermitage fondé en 1168 pour des religieux vêtus de noir, appellés *Bons-hommes*, de l'ordre de Grammont. Les religieux du prieuré de Saint-Just, dépendans de la Charité-sur-Loire, revendiquerent leurs droits sur la Forêt; mais Henri, évêque de Troyes, & le comte de Champagne, Henri I. accommoderent l'affaire en faveur des hermites de Macheret, & leur établissement fut confirmé & rendu stable. Desguerrois. La Martin. Baug. Expil. Mss. Duhal. Mem.comm.

Les biens de ce monastere augmenterent dans la suite par la bienfaisance de plusieurs seigneurs & autres; mais les religieux n'en jouirent pas long-temps en paix. En 1203, ils furent troublés dans la possession du four bannal de Plancy par les religieux de la Léproserie de Plancy. L'affaire fut suivie devant l'official de Sens, qui débouta ceux-ci de leur demande, & maintint dans leur possession les Grandmontins de Macheret. Ils reçurent encore plusieurs bienfaits des seigneurs de Plancy, des comtes de Champagne, & sur-tout de Guillaume de Dampierre, qui leur donna tout le bois de Macheret. 1220. Mais tous ces seigneurs ne furent pas également disposés en faveur de ces religieux Peu de temps après, Guy de Dampierre voulut reprendre les biens de ses ancêtres, il employa la violence, vint à main armée dans

le monaſtere, tua le prieur, maſſacra les religieux, & s'empara des titres & de tous les biens. A la nouvelle de cette cruauté, le genéral de Grammont l'atttaqua en juſtice, le fit excommunier par le pape Grégoire IX. A ce jugement, Guy reconnut la faute, ſe ſoumit avec humilité, remit dans le monaſtere des religieux du même ordre, & leur reſtitua tous leurs titres & revenus qu'il augmenta encore lui-même.

En 1317, le pape Jean XXII. érigea en prieuré le couvent de Macheret, auquel il unit les maiſons d'Iſles (Aumont) de Mathon au diocèſe de Châlons, & de Châteauvillain en celui de Langres. En 1462, lors des guerres des Anglois, le couvent de Macheret fut entiérement conſumé par un incendie, & reconſtruit enſuite par les ſoins de Guillaume Pimaud, alors prieur. L'égliſe fut bientôt rétablie par les aumônes des fideles. Vers le commencement du ſeizieme ſiécle, ce prieuré fut mis en commende, & érigé en abbaye réguliere vers 1621, & quelque temps après enfin en abbaye commendataire. Elle a encore eſſuyé d'autres changemens dans ce ſiécle. En 1713, elle fut réunie à l'évêché de Troyes ſous M. de Chavigny, & elle en fut détachée ſous M. de Barral, lors de la réunion de Montier-la-Celle à l'évêché de Troyes en 1770. L'ordre des religieux fut éteint, & ce n'eſt plus maintenant qu'un bénéfice ſimple, poſſédé par un abbé commendataire à nomination royale.

SAINT-LOUP-SOUS-BROYES. *Sanctus Lupus ſubtùs Brecas.* A douze lieues nord-nord-oueſt de Troyes, dans la Brie, entre le chemin de Sézanne à Vertus, & celui de la même ville à Châlons. Vingt-huit feux, ſoixante-quinze com-

munians. Patron, ſaint Loup de Sens; collateur, l'évêque; décimateurs, le curé, le doyen de Gaye & les religieux de Rebais. Poſte, grenier à ſel, élection, bailliage, eaux & forêts de Sézanne, préſidial de Provins, coutume de Meaux, conſuls de Troyes. Terroir médiocrement fertile. La ſeigneurie releve de la baronnie de Broyes. L'ancienne paroiſſe de Saint-Servais eſt réunie à celle de Saint-Loup; & ſur le territoire ſont décimateurs le curé, le doyen de Gaye, & le Grand-Séminaire.

SAINT-QUENTIN-LE-VERGER. *Sanctus Quintinus à viridario.* A douze lieues nord-nord-oueſt de Troyes, ſur un tertre dans la Brie, au ſud-eſt de Barbonne. Soixante-huit feux, deux cens communians. Collateur, l'évêque; décimateur, le prieur de la Grace. Dans le château, chapelle de la ſainte Vierge; autre chapelle de ſaint Jean-Baptiſte. Dans la vallée, hameau de Chennevieres. Poſte, grenier à ſel, élection, bailliage de Sézanne, coutume de Meaux.

SAINT-REMI PRÈS SÉZANNE, ou SOUS-BROYES. *Sanctus Remigius propè Sezanniam, ou ſubtùs Brecas.* A onze lieues & demie nord-nord-oueſt de Troyes, dans la plaine, à une lieue ſud-eſt de Sézanne. Collateur, l'évêque; décimateurs, l'abbeſſe de Faremontier, celle d'Andecy, le chapelain de Saint-Jean-Baptiſte de Saint-Nicolas de Sézanne & le prieur de Saint-Julien de la même ville, depuis 1123 que l'évêque Hatton les retira des mains de Wazon & de Payen de la Salle, capitaines de Sézanne, qui les avoient uſurpées. Ce village eſt de toutes les juriſdictions de Sézanne, ainſi que la ſeigneurie. Deſg. 1123.

SAINT-SATURNIN. *Sanctus Saturninus.* A neuf lieues nord-nord-oueſt de Troyes, dans une plaine, ſur les confins de la Brie & de la Champagne. Soixante feux, deux cens communians. Patrons, ſaint Magloire & ſaint Saturnin. Le chapitre de Troyes, collateur & décimateur au ſeizieme compte avec le curé, le prieur de la Celle-ſous-Chantemerle, & celui de l'Abbaye ſous Plancy. De toutes les juriſdictions de Sézanne.

SARON-SUR-AUBE. *Saro ad albam.* A neuf lieues nord-quart-nord-oueſt de Troyes, ſur les confins de la Champagne & de la Brie, à une demie lieue nord-eſt du confluent de l'Aube, & de la Seine. Cent quinze feux, quatre cens communians. Patron, ſaint André; dédicace, le troiſieme dimanche après Pâques; portion congrue à la préſentation de l'abbé de Chézy; décimateur, le prieur du lieu, le curé a les novales. Prieuré de l'Aſſomption ordre de ſaint Benoiſt à la collation de l'abbé de Chézy. L'évêque y a droit de viſite & de procuration. Dans le territoire de Saron, ſont prés & pâtures, tiers de froment, & le reſte en ſeigle, orge & avoine. Carrieres dont les pierres ſont employées dans le pays. La principale occupation des habitans eſt de conduire ſur l'Aube les bois pour la proviſion de Paris. Foires dont on n'a plus qu'une foible réminiſcence. Poſte de Sézanne ou de Villenauxe; grenier à ſel, bailliage, élection, eaux & forêts de Sézanne, coutume de Meaux, conſuls de Troyes. Hameaux & fiefs de Chauvigny & de Beaugis ou Baugy. La ſeigneurie eſt poſſédée depuis plus de deux cens cinquante ans par la famille de Bochard, très-ancienne dans le barreau;

elle l'est actuellement par M. Bochard de Saron, président à mortier, qui a épousé Mlle Daguesseau de Fresne, petite fille du célebre chancelier de ce nom.

SAUDOYE. *Saudoya.* A onze lieues nord-ouest de Troyes, dans la Brie, entre deux collines, proche la source d'un ruisseau qui va se décharger dans l'Auge, à une lieue & demie de Sézanne. Quatre-vingt feux, deux cens cinquante communians. Patron, saint Martin, collateur, l'évêque; décimateurs, le curé, les chapitres de Sézanne & de Tours, au quatorzieme compte. De toutes les jurisdictions de Sézanne. Hameaux du Plessis-Saudoye, la Ferme & le Moulin de Choisel, sur le ruisseau.

SÉZANNE. Cette ville est à douze lieues nord-nord-ouest de Troyes, à vingt-six lieues sud-est de Paris, dans la Basse-Brie-Champenoise, dans une belle plaine ouverte au sud-est, & entourée au nord-ouest de collines où il croît d'assez bons vins. Son nom latin est *Sezanna*, *Sezannia*, ou *Sedania*, de Sédanne, selon d'anciens écrivains François. Suivant un mémoire de M. Brulley de Marnay, doyen des conseillers du bailliage de cette ville, inséré dans les *nouvelles recherches de la France*: elle existoit du temps même de César, & faisoit partie de la Gaule Celtique, & ensuite du comté de Champagne. Il en est fait mention avant la fin du onzieme siécle, où elle étoit soumise à Hugues de Broyes. Elle fut unie au domaine du comté de Troyes en 1162, assignée avec d'autres châtellenies en 1199 par le comte Thibaut III. à son épouse Blanche de Navarre, &, en 1232, donnée pour douaire par

Nouv. rech. sur la Fr. 1766. t. 2. La Martin. Longuerue. Chr. de Fr. Coutume de Meaux de Champy, 1668. Mémoires de Baugier. Mém. com.

Thibaud IV. à Margueritte de Bourbon son épouse. Ce domaine fut réuni à la couronne avec le reste de la Champagne, & donné ensuite en apanage à des princes du sang de la branche d'Orléans, dont le nom s'est conservé à la place nommée encore *Cour d'Orléans*. Il revint à la couronne après la mort du duc de Joyeuse; mais il fut vendu, en 1581, & engagé en 1658, au maréchal de Fabert, d'où il passa au marquis de Beuvron, dont l'épouse Angélique de Fabert le vendit, en 1700, à Henri de Guénegaud, marquis de Plancy, à qui succéda, en 1720, le duc de Cadrousse qui l'a transmis à son fils, seigneur actuel, aussi à titre d'engagement.

Cette ville a beaucoup souffert dans les guerres que soutinrent les comtes de Champagne, & dans celles des Anglois & des Calvinistes. Elle étoit grande & fort étendue; mais, en 1228, ou 1229, le comte Thibaut IV. poursuivi par plusieurs seigneurs ligués contre lui, en fit raser la majeure partie, & ne conserva que le château & quelques parties voisines. Il la fit ensuite rétablir & fortifier; mais elle fut encore brûlée & rasée, en 1240, par les troupes de saint Louis. Cent ans après, elle fut rebâtie & entourée de fossés. Elle fut assiégée & prise d'assaut, en 1423, par les Anglois, qui s'emparerent aussi de Montaiguillon, d'Epernay, de Vertus & d'autres places de Champagne. En 1566 & 1567, elle fut brûlée & ravagée par les Hugenots: les faits de ce temps sont consignés dans une table chronologique, qui est aux Cordeliers de cette ville. Du temps de la ligue, Henri IV. vint à Sézanne, la trouva fidele, & y prit le plaisir de la chasse. Sous le regne de Louis XIII. elle donna encore une marque de sa fidélité, en tenant le parti du roi contre celui du

Mémoire de Pontis.

glise plusieurs chapelles à la collation du chanoine hebdomadaire. Ceux qui en sont pourvus sont appellés chapelains de la communauté, *capellani communitatis*.

PRIEURÉ DE ST. JULIEN. Il servoit anciennement de paroisse sous le titre de saint Julien. Dans la suite, les religieux donnerent au bas de l'église une place où les paroissiens firent bâtir la paroisse de Saint-Denis. En 1081, le comte Thibaut I. donna l'église de Saint-Julien au prieur de la Charité-sur-Loire, pour y établir une communauté de ses religieux. L'église fut dédiée, en 1114, par Philippe, évêque de Troyes, qui rendit les religieux présentateurs des deux cures. Les évêques de Troyes ont eu quelques difficultés pour les droits de visite & de procuration dans ce prieuré ; mais, sous Louis Raguier, vers 1475, il fut déclaré exempt, moyennant la somme de dix livres que l'on payeroit au prélat, lorsque, faisant visite en la paroisse, il viendroit à l'autel du prieuré dire un *De profundis* pour les fondateurs. Cette maison, qui est de l'ordre de Cluny, a droit de percevoir les trois quarts des oblations, offrandes & luminaires de la cure de Saint-Denis, & en totalité les droits de drap mortuaire, les prieur & religieux étant patrons, décimateurs & curés-primitifs. Cette cause a été ainsi jugée par arrêt du grand conseil du 20 mai 1688. Cod. des curés.

CORDELIERS. Desguerrois nous apprend que ce couvent fut fondé, en 1224, deux ans avant la mort de saint François, par Thibaut IV. comte de Champagne. Avant que la maison fût bâtie, les religieux furent placés dans une maison du Desg. 1224. Mém. comm. De or. Seraph. Relig. Franc. part. 3.

Champ-Bénoit, où est actuellement le college, & où ils demeurerent l'espace de trente-sept ans. Le terrein du couvent actuel leur fut donné par le comte Thibaut V. roi de Navarre, & ils y furent transférés, en 1263, en vertu d'une bulle du pape Urbain IV. Ce couvent a essuyé quelques incendies, & sur-tout en la fatale année 1567, où les Huguenots le réduisirent presque totalement en cendres. Depuis il fut réparé par les soins du P. Louis Privey, alors gardien de la custodie de Champagne. L'église est dédiée à St Michel, & elle possede une châsse de sainte Syre que le peuple révere particuliérement. Dans le chœur est le tombeau du P. Formont, custode de Champagne, mort le 12 janvier 1515 en odeur de sainteté, âgé de trente-sept ans. Son épitaphe ne porte que ces mots : *Magis angelus quam homo*. Au martyrologe de l'ordre de saint François, *Paris, Couterot* 1653, on lit, le vingt-huit mars : *Sezanii in territorio Trecensi beati Juliani Formontis confessoris, qui doctrinâ & eloquentiâ floruit, & singulari pietate, paupertate atque humilitate exornatus*. Cette maison est de dix à douze religieux, outre le noviciat qui y a été établi en 1763.

Récollets Ils doivent leur établissement aux habitans de Sézanne, qui les reçurent au nombre de dix le vingt-quatre mars 1619. Leur maison qui est hors de la ville, est belle & accompagnée de jardins magnifiques. Leur église a été bâtie sur le modele de celle du même ordre à Paris. On y voit de très-beaux tableaux du frere Luc, émule de le Brun & son compagnon à l'académie de peinture de Rome. Ce couvent a donné plusieurs religieux Sézannois, qui ont fait honneur

honneur à l'ordre ; tels sont Germain-Allard, fait évêque de Vence en 1689. Caſſien Huguier, deux fois provincial & auteur d'un abrégé de l'hiſtoire eccléſiaſtique. Prothais Henriet, auteur de l'*Harmonia Evangelica. Paris* 1660, & pluſieurs autres qui ont rempli les charges de leur ordre avec diſtinction.

ABBAYE-ROYALE DE N. D. DES-BOIS, de l'ordre de ſaint Benoît, fondée en 1104, à l'entrée de la forêt de Traconne, ſur la paroiſſe de Bricol, à une lieue & demie de Sézanne, par une princeſſe de France, laquelle ſachant les déſordres qui ſe commettoient dans les bois, voulut que la piété ſurabondât où avoit abondé un déluge d'iniquités. En 1269, le comte Thibaut, roi de Navarre, confirma aux religieuſes tous les biens qu'elles poſſédoient ſur ſes terres. Elles avoient anciennement haute, moyenne & baſſe juſtice, un four bannal dans Sézanne, &c. mais tous ces droits ont été perdus par divers accidens. L'abbeſſe Paule de Guédon de Saconnet voyant que le lieu de Bricol étoit trop expoſé aux brigandages des voleurs & autres gens de mauvaiſe vie, ſollicita auprès de Louis XIII. la tranſlation de ſon abbaye au fauxbourg de Sézanne, proche la porte de la Juiverie, du conſentement des habitans & de l'évêque René de Breſlay. Les lettres furent obtenues le premier Juillet 1629 ; & le nouveau monaſtere prit le nom d'*Abbaye Royale de Notre-Dame-des-Bois de Sézanne*, qu'il conſerve encore aujourd'hui. Deſguerrois. Baugier. Mém.comm.

HOTEL-DIEU. Fondé par les habitans, & deſſervi par des *Sœurs de la Charité*, qui y ont été établies en 1681. Les biens d'une Maladerie

positions de l'édit de 1764. La compagnie de l'arquebuse établie depuis long-temps, précede la milice bourgeoise dans toutes les cérémonies, & tire l'oiseau tous les ans le jour de saint Jean-Baptiste.

Pour le gouvernement ecclésiastique, Sézanne est le chef-lieu d'un archidiaconné & doyenné de son nom. L'air y est pur & subtil. Le terroir est assez fertile, & il y croît de fort bons vins Il y a un marché considérable tous les samedis, & deux foires franches de huit jours chacune, le vingt-cinq juin & le trois novembre, en outre deux autres non franches d'un jour chacune le six décembre, & le jeudi avant le dimanche de la passion. Depuis la destruction d'une fabrique d'étoffes de laines, il y a environ quatre-vingts ans, le seul commerce de cette ville se borne à celui du grain, du bois & du vin.

A cinq ou six cens pas de la ville est une montagne appellée *la montagne de Crotte*, sur laquelle on trouve des pierres, des fossiles curieux, dont quelques piéces ont été présentées à l'académie de Châlons par M. Fradet, alors secrétaire de cette académie, à qui M. Moutier, subdélégué de Sézanne les avoit envoyées. Elles ont donné lieu à plusieurs dissertations dont le résultat n'a pas été rendu public, mais qui se trouvera dans les mémoires de cette académie.

SOIGNY. *Sogniacum*, à quinze lieues nord-nord-ouest de Troyes, dans la Brie, au milieu d'une plaine, entre Sézanne & Montmirail. Dix-huit feux, cinquante communians; patron, saint Pierre; collateur, l'évêque; le curé, décimateur au treizieme compte De toutes les jurisdictions de Sézanne. Il y a une commanderie de Malthe dépendante de celle de Legneville.

SOYER. *Soïerium*, *Soyacum*, *Soyziacum juxtà Baldimentum*, à neuf lieues nord-nord-oueſt de Troyes, ſur le penchant d'un côteau, à une demie lieue d'Anglure, dont il eſt ſéparé par la prairie, ſur les confins de la Champagne & de la Brie. Douze feux, quarante communians; fête patronnale, l'aſſomption; collateur, l'evêque; décimateur, l'abbé de Chantemerle au ſeizieme compte. De toutes les juriſdictions de Sézanne.

SUZY-aux-Bois, ou Souzi, ou Soissy. *Soziacum*, *Soiſiacum in Boſco*, à quatorze lieues nord-nord-oueſt de Troyes, dans la Brie, ſur le penchant d'un côteau, à deux lieues nord de Sézanne, d'où il dépend pour toutes les juriſdictions. Les monticules qui dominent ſon territoire ſont couronnés de bois. Trente-ſept feux, cent dix communians; patron, ſaint Martin; collateur, l'évêque; décimateur, le curé au quatorzieme compte. Ferme de la Tuillerie vers l'orient.

TAST, ou Taas. *Taſtum*, *Taaſum*, à dix lieues nord-quart-nord-oueſt de Troyes, dans une belle plaine proche la riviere d'Auge qui arroſe la prairie. Trente feux, cent communians; patrons, ſaint Médard & ſaint Edme; collateur, l'évêque; decimateurs, le prieur de la Celle, celui de l'abbaye-ſous-Plancy, & le curé au ſeizieme compte. De toutes les juriſdictions de Sézanne.

Marigny. *Mariniacum*, ſuccurſale de Taſt. Patron, ſaint Pierre; ſecond patron, ſaint Laurent. Quinze à dix-huit feux, cinquante communians; décimateurs, le chapitre de Sézanne,

le doyen de Gaye & le prieur de la Cell. Jurisdictions de Sézanne.

TRÉFAUX, Trefols, ou Treffoux. *Tres fagi, ad Tres fagos*, à seize lieues nord-nord-ouest, dans la Brie, sur un monticule, sur le chemin de Sézanne à la Ferté-Gaucher. Quarante feux, cent trente-cinq communians. Il y avoit autrefois deux paroisses, l'une qui ne subsiste plus sous le vocable de saint Gervais, & celle qui subsiste sous l'invocation de saint Médard. Prieuré-cure de l'ordre de sainte Genevieve, à la présentation de l'abbé d'Essomes, dit de Soissons, qui est décimateur avec le prieur-curé. L'évêque a droit de visite & de procuration Il y a une commanderie de Malthe qui dépend de celle de Chevreul. Elle a été autrefois ravagée par les Lorrains, ainsi qu'un hôpital, un couvent de Recollets & un de Bénédictines, appellées le huit Dames, réunies à l'abbaye de Sézanne. Hameau de Chegneux & le fief de Doussigny La justice de Tréfaux, partie du bailliage de Sézanne, d'où ce village dépend pour toutes les autres jurisdictions. La seigneurie est du domaine du roi. Le terroir est médiocrement fertile Il y avoit anciennement foires & marchés; mais rien de tout cela n'existe aujourd'hui.

Prieuré de Belleau. *Bellaqua*, fondé par saint Bernard, sur la paroisse de Tréfaux, comme abbaye de filles de l'ordre de Citeaux, dont l'église fut dédiée à la sainte Vierge Elle fut ruinée par les Huguenots en 1567. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un prieuré desservi par un religieux nommé par l'abbe de Clervaux.

VERDEY, *Verdeyum*, à 13 lieues nord-nord-oueſt de Troyes, dans la Brie, à une lieue nord de Sézanne, ſur la rive droite du grand Morin, dont la ſource eſt proche & eſt appellée par les Sézannois, *la Superbe*. Vingt-deux feux, quatre-vingt-dix communians, patron ſaint Quentin, collateur l'évêque; décimateurs, le prieur de Saint-Julien de Sézanne & le curé au dix-huitieme compte pour Verdey, & au quatorzieme ſur Villiers; ſeigneur, l'évêque. De toutes les juriſdictions de Sézanne. On y voit beaucoup de ſources de très-bonne eau; un marais & quelques prés. On y trouve de la marne, de pierres de meuliere & à chaux. Terroir médiocrement fertile. Hameaux, du bout des Eſſarts, Villiers & le Val-Dieu, dont nous avons parlé ailleurs. Deux chapelles, l'une réunie à la cure, l'autre ſous le titre de la ſainte Vierge, à la collation de l'évêque comme abbé de Montier-la-Celle. Ce village eſt le lieu que ſaint Blier, Irlandois, choiſit pour vivre dans la ſolitude. Les martyrologes n'en font point mention; mais Deſguerrois & d'autres le mettent ſous l'an 650. *Voy.* *Broyes*.

VILLELOUVOTTE, VILLEVOTTE, VILLE L'ALOUETTE, OU VILLENEUVE PRÈS SAINT-QUENTIN. *Villaloueta. Villanova juxtà ſanctum Quintinum*, ou plus ordinairement *Villeneuve-la-louette*, à 11 lieues nord-nord-oueſt de Troyes dans la Brie, au bas d'un monticule dans la prairie du ruiſſeau de Saudoye, 52 feux, 150 communians. Patrons, ſaint Antoine & ſaint Sulpice; collateur, l'évêque; de toutes les juriſdictions de Sézanne.

VILLENEUVE-SAINT-VITRE, OU SAINT-

Lhuistre. *Villanova à Sancto Victore*, séparé du village précédent par le ruisseau & par une chaussée qui traverse la prairie ; patron saint Victor & sainte Tanche, succursale de Villelouvotte.

VILLENEUVE-la-Lionne. *Villa nova Leonis*, à 16 lieues nord-ouest de Troyes, sur la rive gauche du grand Morin, entre Sézanne & la Ferté-Gaucher ; 60 feux, 200 communians, patron saint Loup. Prieuré-cure de l'ordre de sainte Genevieve, à la présentation de l'abbé de Vertus, où l'évêque à droit de visite & de procuration. Le prieur-curé décimateur, excepté sur Montimilon : de toutes les jurisdictions de Sézanne. Chapelle de saint André, hameaux du Bois-Frais, le Coq, les Hublets.

Reveillon. *Revillo* Succursale de Villeneuve-la-Lionne, patron saint Fiacre ; soixante-dix communians, hameaux des Bordes, Courtenot & le Bois de Meaux.

VILLENEUVE-les-Charleville. *Villa nova juxtà Carolivillam*, à 14 lieues & demie nord-nord-ouest de Troyes, dans une plaine de la Brie, à 3 lieues nord de Sézanne, quarante-huit feux, cent cinquante communians; patron, saint Nicolas ; collateur, l'évêque : décimateur, le prieur de Péas, au quatorzieme compte : de toutes les jurisdictions de Sézanne ; Seigneur, M le Comte de Champagne. Hameaux de Chapton où est un château avec de très-beaux jardins, le Bout-de la-Ville, le Bois-de-la-Branle & la ferme de la Grangette ; carrieres de meules aussi renommées que celles de la Ferté-sous-Jouarre. *Voyez Courfelix*.

VINDEY. *Vindeium*, *Vindemiæ*, à onze lieues & demie nord-nord-ouest de Troyes, au nord-est de la Traconne, entre Barbonne & Sézanne. Quarante feux, cent vingt communians. Patron, saint Médard; collateur, le doyen de Gaye; décimateurs, le chapitre de Saint-Martin de Tours, les chanoines de Broyes & le curé. Chapelle de Notre-Dame, à la présentation du seigneur; celle de Saint-Siméon dans le château, à la collation de l'évêque: sur la présentation du seigneur, une tuilerie & la grange de Congy. De toutes les jurisdictions de Sézanne.

WOUARCE. *Woartia*, *Varcia*, à neuf lieues nord-quart-nord-ouest de Troyes. En Champagne, près des marais de l'Auge, sur un ruisseau à une demie lieue nord de l'Aube. Vingt-huit feux, quatre-vingt-huit communians; patron, saint Pierre; collateur, l'évêque; décimateur, le curé, au dixieme compte; chapelle de saint Vincent, à la collation des seigneurs de Boulage. Suivant le pouillé, il y a encore deux autres chapelles à la collation du seigneur du lieu; mais le mémoire de M. le curé n'en fait aucune mention. Terroir médiocrement fertile. Jurisdictions de Sézanne. La seigneurie a appartenu à M. Humey de Vouarce, ensuite à Mrs. de Palluau dans le siécle dernier. Les armes de Palluau sont d'or au chevron de gueule, accompagné de trois aubifoins d'azur à la queue de sinople, deux en chef, & l'autre en pointe. M. l'abbé Terray a eu cette seigneurie que l'on dit être un démembrement de celle de Boulage; elle appartient aujourd'hui à ses héritiers.

Fin de l'Archidiaconné & Doyenné de Sézanne.

ARCHIDIACONNÉ *ET DOYENNÉ* DE MARGERIE,

Où sont comprises quarante-une cures & vingt-une Succursales.

AREMBÉCOURT. *Voy*. RAMBÉCOURT.

AUNAY ou AUNAI. *Alnetum*. A sept lieues nord-est de Troyes, dans le vallage proche le ruisseau du Ravet, à une lieue nord-est de Pougy ; quarante-cinq feux, cent trente communians, patron, saint Remy, collateur, l'évêque, décimateurs, l'abbé de Montierender, l'abbesse de . . . . & le curé, au vingt-unieme compte, grenier à sel de Montmorency, élection de Troyes, bailliage & coutume de Chaumont. Hameau du Petit-Aulnay ; ferme de Dardicourt. Sur le territoire est un monticule de quinze pieds environ, nommée la *Tombelle d'Aulnay*, formée de terres
Eph. Troy. 1767. rapportées, sur le point le plus élevé d'une voix romaine, qui conduit de Troyes à Vitry par Margerie. Quelques-uns pensent que c'est une ancienne sépulture, d'autres, un signal ou point de nivellement. Nous croyons qu'il faut s'en tenir aux conjectures à cet égard. Ce village a

donné son nom à une famille dont nous voyons quatre branches, toutes issues de Mathelin d'Aulnay, écuyer, demeurant à Mathault, qui vivoit en 1502. Ses armes portent d'azur au coq d'or. On peut là-dessus consulter le nobiliaire de Champagne. Le seigueur actuel d'Aulnay est M. de la Case, qui a succédé à M. de la Planche.

BRILLECOURT. *Brillicuria.* Proche l'embouchure du Ravet, dans la riviere d'Aube, sur le chemin de Pougy à Dampierre. On y passe la riviere dans un bac. Soixante-dix communians. Succursale d'Aulnay, patron, saint Pierre-ès-Liens; décimateur, l'évêque, comme abbé de Montier-la-Celle, parce qu'il y avoit anciennement un prieuré dépendant de cette abbaye, sur lequel nous ne trouvons aucuns renseignemens.

BEAUFORT. *Voy.* MONTMORENCY.

BETHIGNICOURT. *Bethignicuria*. A six lieues & demie de Troyes dans le vallage, sur la rive droite de la Voire, au commencement de la plaine de Brienne. Trente-cinq feux, cent communians; patron, saint Ferréol; collateur, l'évêque; décimateur, le curé, au vingt-unieme compte. La fondation de l'église est de 1224. Poste de Brienne, grenier à sel de Montmorency, bailliage seigneurial de Rosnay, bailliage royal, coutume de Chaumont, consuls de Troyes, élection de Bar-sur-Aube. La seigneurie a appartenu à Jean de Chastenay, de qui elle passa à la famille d'Avanne par le mariage de sa fille Philippes avec Etienne d'Avanne, qui, de Franche-Comté, passa en Champagne, sous le regne de Louis XII. Parmi les seigneurs, nous voyons aussi MM. de Bossenecourt, Mlle. Joibert, & aujourd'hui M. le Comte de Crillon. V. Villiers-le-Brûlé, doyenne de Brienne.

BEURVILLE. *Beurrivilla.* A treize lieues

orient d'été de Troyes, dans le vallage, fur la petite riviere de Bierne ou Sefondet, route de Bar-fur-Aube à Vaffy. Soixante-fept feux, deux cens communians; patron, faint Etienne; collateur, l'évêque; décimateurs, le curé & le commandeur de Thors, qui a la feigneurie avec les abbé & religieux de Clairvaux, les héritiers Verpillat & M. de Beurville. Pofte, grenier à fel, élection de Bar-fur-Aube, bailliage de Chaumont. Il y avoit une églife de faint Sauveur & faint Marc, qui eft ruinée, & fut donnée, en 1112, à trois prêtres, qui fonderent l'abbaye de Beaulieu, dans le doyené de Brienne, paroiffe de Jeffeins.

BRANDONVILLIERS. *Brandovillare*.. A douze lieues nord-eft de Troyes, dans le Perthois, au bas d'une colline, au nord-nord-eft de Margerie. Quarante-cinq feux, cent cinquante communians; patron, faint Michel; collateur, l'abbé de Montiéramey; décimateurs, au vingtunieme compte, le curé, les abbeffe & religieufes de faint Pantaléon de faint Dizier, le prieur de Margerie. Partie terre graffe & noire, de difficile culture; partie terre blanche, rouge & légere; la mefure eft le journal de quatre cens quatre-vingt perches, ou fix denrées; celle des grains, le feptier de Troyes. Grenier à fel, Montmorency; bailliage feigneurial de Rofnay, bailliage, coutume, eaux & forêts, préfidial, élection, de Vitry-le François. La cenfe du petit-Paris & celle d'Harpeve; le village fe partage pour la feigneurie; la rue, dite *du Mutier*, & l'églife paroiffiale, font fur le fief mouvant de Montmorency; le furplus eft mouvant de Rofnay.

LIGNON. *Lino.* Succursale de Brandonvilliers, deux cens communians : patron, saint Remy. Le ruisseau de Meldanson vient de la fontaine de saint Maur, au-dessus du château ; terrein fertile en toutes sortes de grains ; petit vignoble, quelques prés : les bois se mesurent à l'arpent de cent cordes ; mesure des vins, jauge gros-barre ; la terre a le titre de vicomté, dont nous voyons pour Seigneurs, dans le seizieme siecle, Pierre de Launay ou d'Aulnay, & ensuite la famille de Sommiere, dont quelques membres ont été baillifs de Vitry, d'où cette seigneurie passa à M. Antoine, conseiller à Vitry, à M. Girodot, de qui elle passa, par le mariage de ses deux filles, à M. de Nainville, & M. de la Vesve, seigneur de Sompsois.

BRAUX-LE-COMTE. *Brauci-Comitis.* A neuf lieues nord-est de Troyes, dans le vallage, sur le Ravet, à une lieue nord-quart-nord-est de Rosnay. Cinquante-deux feux, cent quatre-vingts communians : patron, saint Martin ; collateurs, l'évêque, alternativement avec l'abbé de Montiérender : décimateurs, le curé, les religieux de Montiérender, & le prieur de Rosnay, au vingt-unieme compte. Chapelle de saint Vincent, à la collation de l'évêque ; grénier à sel de Montmorancy ; consuls de Troyes ; eaux & forêts de Vassy, bailliage de Chaumont, élection de Bar-sur-Aube. La seigneurie a été possédée par la famille de la Motte, dans les seizieme & dix-septieme siecles. Lors des troubles de France, en 1652, le village fut pillé avec la maison seigneuriale. Le seigneur Pierre de la Motte fut assassiné, & ses meubles furent enlevés, pillés & brûlés. Les armes de cette famille, sont d'azur à

Cam. prom fol. 82. v.

la souche d'or mal taillée, mis en bande, accompagnée d'une toile de même.

CHALETTE. *Chaletta* ou *Catsaleta*. A sept lieues nord-est de Troyes, vallage, proche l'embouche de la Voire dans l'Aube. Cinquante-cinq feux, cent quatre-vingt communians : fête patronnale, l'Assomption ; collateur, l'évêque ; décimateur, le curé, par abandon du chapitre de saint Etienne, au vingt-unieme compte ; terres à seigle & à froment ; carriere de craie ; route de traverse qui conduit à celle de Brienne à Arcis. On y construit des bateaux qui sont conduits à Arcies. Grenier à sel de Montmorency, élection de Bar-sur-Aube, consuls de Troyes, eaux & forêts de Vassy, bailliage de Chaumont. La seigneurie a été possédée par Christophe de Collignon en 1533 : après lui, elle tomba dans la famille de Danneau, après laquelle, cette terre fut possédée par la famille de Bégat, par la maison de Brienne, par Madame de Morville, & est tenue aujourd'hui par M. de Bégon & M. le Comte de Brienne.

Desguerrois. Mss. Mor. Mém.comm.

PRIEURÉ DE CHALETTE. C'étoit une maison de religieux hospitaliers de l'ordre de saint Benoît, fondée en 1153. L'église qui étoit sous le titre de la Nativité de la sainte Vierge, est devenue un prieuré simple, à la collation de l'abbé de Saint-Loup ; l'évêque y a droit de visite & de procuration : elle se nommoit la maladrerie de la Morée. La chapelle étoit autrefois sur le finage de Chalette ; elle est maintenant sur celui de Lesmonts, & conserve la dénommination de prieuré de Chalette.

CHATILLON-sous-DROYES *Castellio subtùs*

Droyam, ou *Chatillôn-ſur-Broué*, d'un étang qui eſt ſur le territoire. A treize lieues nord-eſt de Troyes, dans le Perthois, au bas d'un côteau. Cinq cens feux, cent cinquante communians; fête patronnale, Nativité de la ſainte Vierge; collateur, l'évêque; décimateur, le curé, au treizieme compte. Grenier à ſel de Montmorency, Châtellenie de Jaucourt, bailliage de Troyes, élection de Vitry, eaux & forêts de Chaumont: Seigneur, M. le Duc de Luxembourg, comme Duc de Montmorency. Les cenſes des Grands-Bougeois, appellées auſſi Bergeries, appartiennent à M. Bertin & aux Religieux de la Chapelle-aux-Planches, & les Petits-Bougeois à l'abbaye de ſaint Jacques. Terroir à froment & avoine, fort & de difficile culture dans la plus grande partie; trente-deux arpens de bois uſagers; droit de pâturage, & abreuvage dans l'étang de Brouey, dans les pieces dites *les Brochos*, le *Buiſſon-Trepin*, &c. Meſure des terres, journal de ſix denrées; celles des étangs, qui ſont en grand nombre, de huit denrées, & celle des grains, ancienne meſure de Troyes.

CHAVANGES. *Chavangiæ*. A neuf lieues & demie nord-eſt de Troyes, dans le Perthois à mi-côte à une demie-lieue nord de Montmorency: 250 feux, près de huit cens communians; patron, St Georges; collateur, l'évêque, comme abbé de Montier-la-Celle. Fiefs de *la Brau*, relevant du Chaſtelier, auprès de Rambécourt; de Surmont, relevant de Roſnay; & des Hauts-Jardins, relevant de Montmorency (1). Décima-

(1) Pluſieurs articles de ce Doyenné ſont extraits d'un manuſcrit de M. de Vaveray, préſident de l'élection de Vitry, qui nous a été communiqué par le P. Félix, de Troyes, Doctrinaire à Vitry.

teur de Chavanges & de Surmont, au dix-ſeptieme compte, l'évêque & le curé ; à Fontenay, l'évêque ſeul, au vingt-unieme compte ; & pour les autres, conjointement avec l'abbé de la Chapelle-aux-Planches, au dix-ſeptieme compte ; & à Tagnieres, au cinquante-unieme compte. A la Brau, étoit un hermitage ; mais le ſolitaire ayant été aſſaſſiné, la fabrique de Chavanges jouit des biens, & diſpoſe de la chapelle. Dans l'égliſe paroiſſiale, chapelle de ſaint Jean-l'Evangéliſte, à la collation du ſeigneur & celle de S. Sébaſtien. A Fontenay, chapelle de S Michel, à la collation du ſeigneur. A l'occident du bourg, autre chapitre de Notre-Dame d'Ormelle. Grenier à ſel, bailliage ducal de Montmorency, bailliage royal, eaux & forêts de Chaumont, élection de Vitry. Marché tous les ſamedis ; quatre foires, à Pâques, à la S. Jean, à la S. François d'octobre, & à la S. Martin. Commerce conſidérable de beſtiaux & de volailles. Terroir aſſez fertile, prés médiocres, vignoble peu conſidérable. Meſure des biens-fonds, journal de ſix denrées ; pour vignes & prés, de huit denrées ; pour les terres, grains, ancienne meſure de Troyes ; pour les vins, jauge gros-barre. La ſeigneurie vient de la ſucceſſion du maréchal de l'Hôpital, elle releve de Montmorency, & a appartenu à M. Jacquinot d'Arrigny.

Ecclairciſſ. Géogr. ſur l'anc. Gaule p. M. Danv.

CORBEIL. *Corbolium*, *Corobolium*. A neuf lieues nord-eſt de Troyes, dans le vallage, à une lieue nord eſt de Dampierre, ſur une ancienne route romaine de Langres à Châlons ; cent dix feux trois cens communians ; patron, S. Pierre-ès-Liens ; collateur, le chapitre de la cathédrale, qui eſt décimateur, avec le curé, au vingt-unieme

dation commune à la collation du grand-aumônier de France.

Les clunistes habiterent d'abord à trois quarts de lieue de Margerie ; le lieu de leur ancienne demeure est maintenant couvert de bois, & fait partie du bois de Margerie. On voit encore un large fossé, que les gens du pays appellent le *grand vivier*, & qu'ils disent avoir servi à fermer une partie de l'enceinte du monastere. La crainte des hostilités fit abandonner aux religieux un lieu trop isolé, & la libéralité du comte de Champagne les ayant rendus possesseurs du village où il avoit une maison de campagne, ils y fixerent leur demeure, & il se forma une paroisse considérable, dont ils furent les premiers pasteurs. Les biens des religieux étoient immenses ; mais il y en a eu une partie d'usurpés, une partie de cédés à quelques communautés ecclésiastiques, & notamment au chapitre de S. Maclou de Bar-sur-Aube ; une autre portion a été vendue à différens particuculiers pour la rançon de François Ier. Il y a, vis-à-vis le presbytere, une maison assez spacieuse, dans un terrein qui tient aux bâtimens du prieuré, qu'on appelloit *la basse-cour*, & dont le prix a servi à cette rançon. Il paroît que la maison du comte de Champagne étoit un lieu fortifié, où les habitans des villages & hameaux voisins se réfugioient en cas d'attaque, & où ils venoient apporter leurs effets. Dans tout le terrein où étoit le château avec ses dépendances, on voit encore des restes de fondations de murailles, dont l'enceinte a l'air d'avoir été très-étendue. On y trouve des souterreins creusés dans la craie, à vingt & trente pieds de profondeur, & taillés en forme de voûte. M. Gentil, curé du lieu, de qui nous tenons ces renseigne-

mens, a trouvé de ces souterreins, en 1780, en faisant creuser un puits dans sa cour. Ils sont presque tous hauts de cinq pieds & demi, & large de quatre. Ces especes de caveaux se croisent, & ensuite par une allee voûtée communiquent à d'autres de même forme : ils paroissent se rendre sous l'église & sous les dépendances du prieuré.

LE METZ-TIERCELIN, vulgairement LE MÉTIERCELIN, anciennement *la ville du Meix de Thiercelin* ou *jardin de Tiercelin. Masus Tiercelini, Mansus Thieselini.* A onze lieues nord-nord-est de Troyes, haute-Champagne, dans une vallée à gauche du chemin de Troyes & à Vitry, & proche l'ancien chemin des Romains de Bar-sur-Aube à Châlons. C'étoit autrefois un bourg considérable, & l'on n'y compte plus que quatre-vingts-six feux, & deux cens soixante communians. Il doit sa destruction aux guerres civiles. Patron, saint Quentin; collateur, l'évêque; décimateur, le chapitre de la cathédrale; l'abbé de Toussaints de Châlons, & les bénédictins de Châlons, au dix-septieme compte. Terrein médiocrement fertile; carriere de craie estimée; journal de neuf denrées; grand septier de Troyes. La petite riviere du Loizelet y prend sa source dans le fief du même nom, & non à Sompuis, quoiqu'elle porte ce nom, & que quelques-uns l'ayent avancé sans fondement. Elle passe à Dampierre, où elle prend le nom de ce bourg, & va se jetter dans l'Aube, auprès de Ramerup. Grenier à sel, élection, présidial de Vitry, bailliage seigneurial de Rosnay, bailliage royal, coutume de Chaumont, qui se dispute ce village, avec Vitry & Vassy pour les eaux & forêts.

Il y avoit anciennement une abbaye de Bénédictins qui avoient une portion de la seigneurie. Ils la changerent avec les seigneurs pour un neuvieme dans les grosses dîmes. Le moulin est encore appellé le moulin de l'abbaye. Fiefs d'Oizelet & du moulin d'Humbauville.

La seigneurie du Métiercelin est un marquisat qui a été possédé par les anciens seigneurs de Saint-Dizier, qui la donnerent à charge de la mouvance de leur château ; ce qui fait qu'elle releve de Rosnay. Nous voyons pour seigneurs Henri de Gigny, à cause d'Helissant, sa femme, en 1272. Gauthier, dit d'Arzillieres, sire de Gigny en 1275. Béatrix en 1282. Ogier I. de Gigny, Ogier II. en 1406. Guillaume de Rochefort en 1461. En 1486, Eudes de Raigny & Jeanne de Vienne sa femme. Cette terre passa, en 1501, dans la famille de Parthenay & dans celle de Remigny de Joux, ensuite dans celle du Gretz par le mariage de Louise de Parthenay, veuve de Guillaume de Remigny avec Jacques du Gretz, en 1525. Jacques du Gretz II. eut de Jacqueline de Parthenay Edme I, qui épousa Marie de Brion, de qui il eut plusieurs enfans. Edme II. forma la branche des du Gretz d'Humbauville, & François I. celle de du Gretz des Clausetz-les-Vaucogne. Edme II. vendit la terre du Métiercelin, en 1605, à Claude de la Croix, baron de Plancy, qui la revendit, en 1609, à Ezéchiel de la Vefve, dans la famille duquel elle demeura jusqu'à Louis de Combles, qui épousa Marie de la Vefve, vers la fin du siécle dernier. Elle est rentrée dans ce siécle dans la famille de Remigny, par le mariage de Louis-Paul de Remigny, avec Louise-Gabrielle de Combles de Noncour.

Mss. de Vaver. Nobl. de Ch.

Le Métiercelin a donné naissance à Paul Collard, le treize août 1698. Après avoir été supérieur du Petit-Séminaire de Troyes, sous l'épiscopat de M. Bossuet, il se retira à Paris à l'arrivée de M. Poncet de la Riviere, qui vint à Troyes en 1742. M. Collard, disciple du college de sainte Barbe, s'appliqua à l'étude de l'écriture sainte, des écrits de Descartes & de Mallebranche, & lut trois fois tout le fameux livre de Jansénius. Il fut très-lié avec le diacre Pâris, qui, en mourant, lui recommanda de faire connoître les Jésuites & l'œuvre de Port-Royal. Il mourut à Paris le dix septembre 1775 sur la paroisse de Saint-Pierre de Montmartre. On a de lui le *Traité sur l'humilité*, & un autre *sur le rapport des actions à Dieu*, & quelques petits écrits pour des religieuses. On vient de donner sa vie au public, petit volume *in*-12.

HUMBEAUVILLE. AIMBONVILLE, YMBOVILLE. *Humbauvilla.* Sur un petit ruisseau dans la même vallée que le Métiercelin. Ancien fief dont un seigneur vendit la plus grande partie à des habitans du Métiercelin, aux clauses d'y bâtir. Fête patronale, la Nativité de la sainte Vierge : l'église n'est qu'une chapelle qui n'a jamais été paroisse succursale, & dont le curé du Métiercelin ne prend point possession. Trente-huit feux, près de cent vingt communians ; mêmes jurisdictions que le chef-lieu, avec cette différence que les procès vont, en cas d'appel, à Rosnay, & delà à Vitry. La seigneurie a passé de la famille du Gretz & de Montsaint-Pere, à celle de Nogent, originaire de Bourgogne, dont les armes sont de gueules au chevron brisé d'argent.

MONTMORENCY. *Mons-Maurentiacus*.

Montmorencianum, autrefois BEAUFORT, *Bellum forte*, à nef lieues eſt-nord-eſt de Troyes, dans le Vallage, au bas d'une côte eſcarpée qui le couvre des vents du nord, au commencement de la grande plaine de Brienne. Cent vingt-ſix feux, quatre cens communians; fête patronale, l'Aſſomption; collateur, l'abbé de Montiérender; portion congrue; décimateur, le prieur du lieu. Le prieuré eſt dans l'égliſe paroiſſiale ſous le titre de ſaint Jean-Baptiſte, à la collation de l'abbé de Montiérender. Il eſt en commende, & l'évêque y a droit de viſite & procuration. Maladrerie de fondation royale à la nomination du grand aumônier de France. Montmorency eſt le ſiége d'un grenier à ſel conſtruit ſur la côte des débris de l'ancien château, d'une gruerie, d'un bailliage ducal reſſortiſſant nuement au parlement même pour les cas préſidiaux; coutume de Chaumont, de l'ancienne élection de Troyes, aujourd'hui de celle de Vitry. Terroir propre à froment, mais de difficile culture dans les bas, crayneux & propre à ſeigle ſur les hauteurs; quelques vignes qui ne produiſent que de gros vins. Journal de ſix denrées, ancien ſeptier de Troyes, jauge gros-barre. La Voire qui paſſe à un demi-quart de lieue ſe répand ſouvent & cauſe beaucoup de dommage à la prairie. A trois quarts de lieues Eſt, eſt la forêt de Montmorency, où les habitans ont quelques uſages. Elle renferme le vaſte étang de *la Horre*, qui reçoit les ruiſſeaux d'autres étangs.

La ſeigneurie de Beaufort étoit une châtellenie dont les plus anciens ſeigneurs que nous connoiſſions ſont ceux dont nous avons parlé à l'article de la Chapelle-aux-Planches, dans le douzieme ſiécle. En 1242, Félicité, dame de Beaufort, comteſſe de Rethel. Après les comtes de Rethel,

Mſſ. de Var. Pith. cout. de Troyes.

cette terre passa à titre de comté à Henri III. comte de Champagne, pour l'attacher à sa seigneurie de Rosnay Depuis la réunion de la province à la couronne; elle fut une de celles qui composerent le duché de Nemours, suivant le traité de 1404 entre Charles VI. roi de France, & Charles III. roi de Navarre. Le comté de Beaufort fut érigé en duché-pairie en 1597 par Henri IV. en faveur de Gabrielle d'Estrées & de César de Vendôme, leur fils naturel. Celui-ci vendit ce duché, en 1688, au duc de Montmorency, dit depuis duc de Luxembourg, qui fit changer le nom de Beaufort en celui de Montmorency, par lettres-patentes de 1689. Depuis, cette terre est demeurée dans l'illustre maison de Luxembourg; mais ce n'est plus qu'un duché simple qui appartient à M. le duc de Montmorency-Fosseuse par alliance avec l'unique héritiere de Montmorency-Luxembourg.

Voy. Rosnay.

Voy. Pont-sur-Seine. Nogent-sur-Seine.

De cette paroisse dépendent le hameau de la Cour de la Brau pour partie, le fief de Vaudremont, le moulin de Tilleul, Baudechaudron, & Longueroye.

Chapitre de Montmorency. Sur le penchant de la côte de Montmorency étoit anciennement un château ou forteresse, dont on a vu en ce siécle quelques restes dans les débris d'une tour où l'on croit que les cloches du chapitre étoient placées. Ce chapitre fut fondé par les anciens seigneurs dans le château même, sous le titre de saint Thomas de Cantorbéry. Il étoit composé d'un doyen & de deux chanoines à la collation du seigneur. Dans la suite il fut réduit à un seul chapelain, & le curé jouit aujourd'hui des trois bénéfices, à la charge de douze messes, & une

Mss. Mor. Mss Dob. Pouillé.

solemnelle le jour de saint Thomas de Cantorbéry.

VILLERET. *Villeretum*, proche la rive droite de la Voire, qui étant poissonneuse y entretient plusieurs pêcheurs & braconniers. Cent vingt communians ; patron, saint Ferréol, succursale de Montmorency. Sur son territoire est le hameau de Villiers, où étoit un couvent de Minimes qui étant trop peu considérable, a été réuni, en 1775, à la maison de Brienne. Election de Troyes.

LENTILLE. *Lentilia. Lantilla*, autre succursale de Montmorency, proche la forêt. Près de trois cens communians ; Patrons, saint Jacques & saint Philippe, selon le Pouillé, & saint Mange, évêque de Châlons, suivant le manuscrit de M. Morel. Election de Troyes.

NEUILLY. *Nullacum*, *Nuilliacum*, à douze lieues est-quart-nord-est de Troyes, Vallage, sur une colline en pays fertile, sur la route de Bar-sur-Aube à Sommevoire. Cent trois feux ; trois cens vingt communians ; fête patronale, la Nativité de la sainte Vierge ; collateur, l'évêque ; décimateurs, les Bénédictins de Montiérender & le curé au treizieme compte. Chapelle de saint Nicolas à la présentation des fondateurs, dans les quarante jours de la vacance, sinon à la collation de l'évêque. Ferme proche le petit bois de Neuilly. Grenier à sel, poste, élection de Bar-sur-Aube, bailliage, coutume de Chaumont.

L'église de Neuilly est une des plus belles du diocèse. On y remarque un cul-de-lampe bien travaillé ; le dôme de la tour du clocher octogone, avec Mém. comm.

quatre pyramides, la fléche délicate & bien lancée, dans la nef un pilier creux, où eſt placé un eſcalier tournant qui conduit à la chaire, au clocher & à toutes les voûtes de l'égliſe. On y voit un tableau repréſentant un vieillard réduit à la derniere miſere, & qui, dans ſon déſeſpoir, conſeille à ſes filles de ſe proſtituer pour gagner leur vie & celle de leur pere. Ces filles ont horreur d'une telle propoſition, & verſant un déluge de larmes, elles ſe jettent à genoux pour implorer le ſecours de la grace, afin de conſerver le précieux dépôt de la virginité.

La nature a répandu ſur le finage de Neuilly pluſieurs fontaines, entretenues par les ſeigneurs pour le ſoulagement de ceux qui travaillent à la campagne. Pluſieurs plantations, remiſes ou retraites pour le gibier. Pluſieurs carrieres de pierres pour les bâtimens & le pavé. Reſtes d'anciens chemins romains. Trois fiefs relevent de Neuilly; 1°. la ſeigneurie de Trémilly, qui appartient à M. de Maiſoncel, ainſi que 2°. le fief Jean de Carey; 3°. le fief Barrat, poſſédé par plus de cinquante particuliers. La ſeigneurie principale de Neuilly eſt une baronnie qui releve du Roi, à cauſe de ſon château de Bar-ſur-Aube. Parmi les ſeigneurs dont les noms ſont parvenus à notre connoiſſance, nous voyons, en 1400, Jeanne de Croncey, dame de Neuilly & de Châteauvillain; en 1500, Jean de Châteauvillain. En 1556, Claude d'Orgemont, rendit hommage au roi, à cauſe de Magdeleine d'Avaugour ſon épouſe.

A cette époque une fille, nommée Catherine d'Avignon, demeurant à Thil, vint un jour au château de M. de Meniſſon, ſeigneur de Trémilly, demander au miniſtre de ce ſeigneur,

comment il prioit Dieu ? Ce miniſtre prend cette demande pour une inſulte, en porte ſa plainte au ſeigneur, qui fait enfermer la fille. M. d'Orgemont la fait tranſporter comme ſa vaſſale aux priſons de Neuilly. Le bailli examine l'affaire, & après les informations, cette fille eſt renvoyée, avec dépens, contre le ſeigneur de Trémilly. Celui-ci en appelle à Chaumont où la ſentence eſt confirmée, avec injonction au ſeigneur de Trémilly de renvoyer ſon miniſtre : appel au parlement qui confirma les deux ſentences. La fille ſe fit paſſer pour une ſainte ; le peuple crédule ajouta foi à ſes diſcours ; de toutes parts on lui amena des malades pour les guérir ; chacun s'empreſſoit de la toucher pour participer à ſa vertu ; & dans une proceſſion des Rogations, il y eut une ſi grande affluence, que quatorze perſonnes furent écraſées dans la foule. Ainſi tous les ſiecles ont vu des viſionnaires, des illuminés, qui ont abuſé de la vaine crédulité du peuple.

En 1598, François des Urſins, baron de Neuilly, à cauſe de Guillemette d'Orgemont. En 1657, cette terre a paſſé à la maiſon de Montmorency, & à M. de Broc, évêque d'Auxerre. M. de Montmorency, ſeigneur de Neuilly, & M. de Bligny, ſeigneur de Trémilly, eurent pluſieurs conteſtations pour les limites de leurs terres adjacentes l'une à l'autre. Rien ne put les concilier. Après avoir mis l'épée à la main pluſieurs fois, ils ne purent encore terminer leur différend. Prompt & bouillant, M. de Bligny propoſe à ſon adverſaire de ſe battre, dans la huitaine, à coup de piſtolet. Montmorency accepte le défi. En attendant le jour marqué, Bligny alla tous les jours, avec un domeſtique, dans les bois, où il s'exerça à cheval, le piſtolet à la main, à tirer

contre des arbres. Après ces exercices, il dit à son domestique, *maintenant je n'ai guere peur de Montmorency*. *Mais, Monsieur*, répondit prudemment le domestique, *prenez bien garde, un homme n'est pas un chêne ni un baliveau.* Le jour fixé, les deux champions se rendent dans la prairie, où ils chargent leurs pistolets. Montmorency cede le premier coup à Bligny, qui en tirant le premier, se crut bientôt le vainqueur. Il lâche son coup, & manque son ennemi. *Prends garde, Bligny*, dit alors Montmorency, *ce n'est pas à toi qu'il en coûtera la vie, mais à ton cheval.* L'animal eut aussi-tôt la tête cassée. Bligny reconnut son tort, se jetta au pied du vainqueur, le pria de lui pardonner, & depuis ils vécurent toujours en très-bonne intelligence.

En 1702, la terre de Neuilly appartenoit à M. de Revol, capitaine de vaisseaux & des galeres; en 1721, à M. de Tourny, intendant de Limoges; en 1741, à M. de Mandat, Maître des Requêtes. Elle est aujourd'hui possédée, depuis 1755, par M. de Mandat, lieutenant aux Gardes-Françoises, & grand-bailli d'épée de la ville de Chaumont-en-Bassigny. La maison seigneuriale est un ancien château, fort, clos de murs & de fossés, le refuge des habitans pendant les guerres civiles. Il y a un beau parc fermé de murailles, flanquées de quatre anciennes tours. On y voit un beau labyrinthe, un piedestal, qui porte plusieurs cadrans, tant solaires que lunaires. Devant la principale porte du château, est une grande place occupée en partie par une halle, où autrefois on tenoit foires & marchés.

PARS. *Partes*. A neuf lieues est-nord-est de de Troyes; vallage à une lieue de Montmo-

rency, ſur le ruiſſeau de Ravet. Ce village eſt quelquefois appellé *Cléreuil*, du fief de ce nom qui en dépend. Il eſt nommé *Clerville* dans le dénombrement du royaume de 1709. Trente feux, cent communians; patron, ſaint Hubert; collateur, l'évêque; décimateur, le curé, au vingt-neuvieme compte; terrein à ſeigle, peu de froment; meſure des terres, arpens de ſix denrées, fauchée de prés de ſix denrées, ſeptier de Troyes, jauge gros-barre, grenier à ſel de Montmorency, bailliage ſeigneurial de Roſnay, cas royaux, coutume de Chaumont, élection, préſidial de Vitry. La ſeigneurie appartient à M. de Dampierre, & releve de Roſnay. Outre le fief de Cléreuil, il y a la cenſe du Grand-Poirier, la Nauroye & Beauregard.

POIVRE. *Piper.* A dix lieues nord-nord-eſt de Troyes, dans la Champagne pouilleuſe, dans la vallée où prend ſa ſource la petite riviere de Sainte-Suzanne, à la droite du chemin de Sézanne à Vitry. Cent cinquante feux, quatre cens communians; patrons, ſaint Antoine & ſaint Sulpice; dédicace, le dimanche aprés le quatre de mai; collateur, l'évêque; décimateurs, l'abbé de Moncels, l'abbeſſe de Notre-Dame-aux-Nonnains, les Antonins de Troyes, aujourd'hui l'ordre de Malthe, l'abbé de Saint-Sauveur de Vertus, & le prieur du Chêne: la fabrique a la dîme du trait, dit *le Montlépine*, abandonné par les décimateurs, à la charge des groſſes & menues réparations de l'égliſe. La dîme au vingt-unieme compte, & dans les accins au dix-ſeptieme compte. Le curé ſeul décimateur à Sainte-Suzanne & Sainte-Agathe au dix-ſeptieme compte. Il a deux cinquiemes à Targes, deux autres cinquiemes au

large. Rosnay étoit une petite ville mûrée : elle n'est plus qu'un petit bourg, avec droit de foires & de marchés. Il y a ce qu'on appelle les fauxbourgs de Saint-Nicolas, de Champagne & de Saint-Sauveur. Cent trente feux, trois cens quarante communians. L'église est double ; la partie supérieure a été reconstruite sous le regne de Charles IX, & consacrée par l'évêque Carracciole, sous le titre de l'Assomption. Par une charte de Mainard, évêque de Troyes, il paroît que, dans le onzieme siecle (1035), l'église de Notre-Dame étoit desservie par des chanoines ; & que ce prélat, à la sollicitation du comte Isambard, répandit sur eux ses bienfaits ; & cette église étoit alors dans le château : *Ecclesia in honore sanctæ Mariæ dedicata..... Concederemus canonicis illic Deo servientibus, quæ est sita in castello quod vulgò Rosnaicum nuncupatur.* La partie inférieure a été dédiée à saint Etienne, par saint Thomas de Cantorbéry, lors de son séjour à Pontigny. Il est regardé comme second patron par les habitans. Saint Bernard a rendu la vue à une femme dans l'ancienne église supérieure. Collateur, l'abbé de Montiérender, portion congrue ; décimateur, le prieur du lieu. La chapelle Saint-Nicolas est une maladerie, fondée par Henry de Luxembourg, comte de Ligny & de Rosnay. Les habitans de Brienne ont voulu en faire réunir les biens à leur hôpital ; mais ils ont été débouté de leur demande, par arrêt contradictoire du 22 juin 1770. Ferme, appellée *l'hôpital*, appartenante à la Commanderie de Coulours. Hameau de Putteville, fermes du Presle-neuf & du Presle-vieux. Grenier à sel de Montmorency, élection de Bar-sur-Aube, bail-

liage, coutume de Chaumont, préſidial de Vitry, eaux & forêts de Vaſſy, conſuls de Troyes.

Le Calviniſme fit des progrès à Roſnay & aux environs; le nombre des ſectaires y augmenta, & le miniſtre de Troyes venoit les y prêcher de temps en temps: c'étoit le même qui inſtruiſoit l'égliſe réformée de Vaſſy, en 1561, peu de temps avant le maſſacre de cette ville. Pour les hoſtilités qu'eſſuya Roſnay, voyez le livre des annales Troyennes, 1356 & 1616.

Pith. Comtes de Champ. Baug. t. 2. Mém. com. La ſeigneurie de Roſnay fut érigée en Comté-Pairie de Champagne, par le comte Thibaut V, en faveur de Henri III. ſon frere. Celui-ci étant mort ſans enfans, le comté de Roſnay fut réuni à la Champagne, & enſuite à la Couronne avec la province. Au quatrieme ſiecle, Roſnay fut joint au château de Moymer, avec Vertus & la Ferté-ſur-Aube; & érigé en nouveau Comté-Pairie, ſous le nom de Vertus, en 1361, par le Roi Jean, en faveur de ſa fille Iſabeau, à qui il le donna en dot pour ſon mariage avec Galéas, Viſcomti de Milan. Il fut donné à Valentine de Milan leur fille, mariée au duc d'Orléans, frere du Roi Charles VI, en 1393, pour le tenir *nuement & en Pairie de France*, avec pouvoir d'en faire tenir les *grands-jours*, dans telle ville qu'il leur plairoit de Champagne & de Brie. En 1420, Marguerite d'Orléans leur fille, porta ce comté à ſon mari Richard de Bretagne, dans la famille de qui il eſt demeuré juſqu'au commencement du dix-ſeptieme ſiecle. Il paſſa alors à la maiſon de Luxembourg, qui le vendit, en 1640, au Maréchal de l'Hôpital. Après ce ſeigneur, il fut adjugé par décret à ſa veuve, & fut enſuite poſſédé par Ignace de Lorraine, ducheſſe d'Elbeuf, qui, par ſon teſtament, le laiſſa à

Charles de Lorraine, prince de Commercy. Enfin, en 1701, il fut adjugé au profit de Claude-Gédéon Berbier du Metz, président en la chambre des Comptes de Paris, & de Marie Mellet son épouse. Il est encore aujourd'hui dans leur famille. Rosnay a donné naissance, le premier avril 1638, à Claude Berbier du Metz, qui parvint par son mérite au grade de lieutenant-général d'artillerie & des armées du Roi. Il fut tué à la bataille de Fleurus, en 1690, très-regretté de Louis XIV, qui le regardoit comme *un des plus braves hommes de son royaume*. Voyez *Moreri, édition 1759*.

PRIEURÉ DE ROSNAY. Ordre de saint Benoît, à la collation de l'abbé de Montiérender. Le titre est dans l'Eglise paroissiale, & est le même. L'évêque y a droit de visite & de procuration. *Voy. hist. des év. Hatton.*

SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE. A neuf lieues & demie est-nord-est de Troyes.(1) Vallage, proche la rive gauche du Meldenson, à une lieue sud-sud-ouest-de Margerie; trente-six feux, cent dix communians; collateur, l'évêque; décimateur, le curé, au dix-septieme compte, pour les grains; & au vingtieme, pour le vin & les chanvres; arpent de huit denrées, grand septier de Troyes; jauge, gros-barre; grenier à sel de Montmorency, bailliage seigneurial de Rosnay,

---

(1) En 1572, il y avoit à Saint-Leger un prêche pour les Huguenots dans la maison du sieur de Renty. Le ministre qui y présidoit s'appelloit Thevenin, & étoit de Beaufort, dans le voisinage.

cas royaux, coutume, eaux & forêts de Chaumont, élection & présidial de Vitry. La seigneurie releve de Rosnay pour un tiers, & de Dampierre pour deux. Elle a été long-temps possédée par la famille de Mertrus, & ensuite par M. Marchand, écuyer, seigneur d'Auzon & de Montaulin, à cause de Louise de Mertrus sa femme. De cette terre releve le fief des chevaliers d'Averly, assis à Yevre, qui a été possédé par la famille de le Febvre & le Courtois.

SAINT-OUEN. *Sanctus-Audoenus*. A onze lieues nord-nord-est de Troyes. Perthois, entre deux vallées, proche la petite riviere du Puys, & à une demie-lieue du chemin de Troyes à Vitry & de celui de Bar-sur-Aube à Châlons, par ce qu'on appelle la Champagne; cent feux, trois cens quinze communians; patron, saint Barthelemy; collateur, l'évêque; décimateurs, le prieur de Sainte-Colombe de Bailly, & l'abbé de la Chapelle-aux-Planches, au dix-septieme compte. Chapelle de saint Nicolas-de-Vanduchot, & une autre dans le château. Grenier à sel de Montmorency, bailliage seigneurial de Rosnay, bailliage royal, eaux & forêt de Chaumont, élection de Vitry; terrein haut & bas médiocrement fertile, sujet aux ravines des eaux de pluies qui descendent des côtes, & plus propre à seigle qu'à froment; quelques prés, dix arpens de vignes de peu de rapport; arpent de huit denrées, grand septier de Troyes, jauge gros-barre; cense & fief du Chemin; fief des Morveaux, celui de Sainte-Joie ou Joix, ceux de Laval-le-Comte, de Montmarins, la Ferme-neuve, l'Épine & les Essarts ou Esserté.

Nobil. de Champagne. Mss. de Vav. La seigneurie de Saint-Ouen appartient depuis long-temps à la famille de Mertrus, dont le chef est

Jean de Mertrus en 1494. Cette terre releve de Rosnay, & appartenoit, en 1750, pour deux tiers à Antoine de Mertrus, dit le chevalier de S. Ouen; & pour un tiers, à Nicolas de Mertrus son frere.

SAINT-ETIENNE-AUX-ORMES, succursale de Saint-Ouen. Près de l'Eglise est une motte enceinte de fossés, où étoit autrefois le château, d'où relevent quelques fiefs. Tout ce terrein est couvert de brossailles & d'ormes, d'où le village a pris sa dénomination. En 1529, la seigneurie appartenoit au comte de Rosnay, qui la vendit à la famille de Mertrus.

PRIEURÉ DE BAILLY, ou de Sainte-Colombe, dépendant de l'abbaye de Marmoutier, à laquelle le titulaire paye cinquante livres de redevance annuelle.

SAINT-UTIN, par syncope de SAINT-AUGUSTIN. *Sanctus Augustinus*, à dix lieues nord-est de Troyes. Vallage sur les confins du Perthois, au penchant de la montagne de Margerie, proche le ruisseau du Pont-Mignard. Quarante feux, cent trente communians; collateur, l'évêque; décimateurs, le curé & le prieur de Margerie, au dix-septieme compte. Fermes de la Madeleine & de la Solsin. Grenier à sel de Montmorency, bailliage seigneurial de Rosnay, cas royaux, coutume, eaux & forêts de Chaumont, élection, présidial de Vitry. Sol varié, propre au labour dans les hauts; prés & marais dans les bas, peu de vignes, six arpens d'usages dans les marais. Arpent de huit denrées, grand septier de Troyes. La seigneurie releve de la baronnie de Villebertain. Seigneur en 1629 Pierre Aubelin,

écuyer. Elle a été possédée par les Berbier du Metz, de qui elle a passé à M. de Joux, seigneur du Métiercelin, ensuite à M. Colliveau, qui l'a donnée à M. de Montendre, son gendre. Fief de Morampont, relevant de Rosnay, où les terres sont bonnes à froment.

SAUVAGE-MESNIL. *Syvelstre-Magnillum*, à douze lieues est-quart-nord-est de Troyes. Vallage, proche la rive droite de la riviere de Soulaines. Quarante communians; patron, saint Matthieu; collateur, l'abbé de Montiérender, qui est seigneur & décimateur. Le curé a les dîmes par abonnement. Grenier à sel de Montmorency, bailliage, coutume de Chaumont, élection de Bar-sur-Aube. Hameau d'Haraumesnil ou Aromagny. Il y a une chapelle dans le château. Ce hameau a eu pour seigneurs les Mergey, gentilshommes Champenois, alliés à l'illustre maison de Dinteville. Jean, fils de Nicolas Mergey & de Catherine de Dinteville, né en 1536, fut instruit dans les sciences, & s'attacha à Guillaume de Dinteville, des Chenetz, avec qui il fit plusieurs campagnes. Il fut fait prisonnier en 1557, à la bataille de S. Quentin. Il fut employé en plusieurs affaires de conséquence pendant les troubles du royaume. Enfin, sur le retour de l'âge, il se retira dans sa famille, & composa, pour ses enfants, des *Memoirss Militaires*, qui se trouvent à la fin des *Mêlanges historiques de Camusat. Troyes. 1619*.

SEFONDS ou CEFFONDS. *Sigiffons*. A treize lieues est-nord-est de Troyes. Vallage, à un demi-quart de lieue de Montiérender, près du bras gauche de la Voire qui y forme une isle. Cent-trente-quatre feux; quatre cens communians; patron,

Saint-Remi. Frotmond I. évêque de Troyes au onzieme siécle, donna cette paroisse à l'abbaye de Montiérender, d'où l'abbé est devenu Collateur. Il est aussi seigneur & décimateur. Grénier à sel de Montmorency, Election de Joinville. Fief du Chenois, hameaux de Jaget ou Jagée, de la Greve & de Flavacourt ou Flancourt. Cam. promp. fol. 83. v.

TILLEUX ou TILLEUL. *Tillusium.* Dans la prairie proche la rive droite du Sefondet, ou Bierne. Patron, saint Laurent, succursale de Sefonds, cent soixante communians. Election de Bar-sur-Aube, ainsi que les hameaux de Bressassu ou Boislassus, Charmont ou Charmoi, Tireclanchette & Pontcabut ou Portchaloup.

SOMMEVOIRE. *Summavera*, à quatorze lieues est-quart-nord-est de Troyes. Vallage, au milieu d'une vallée en pays de bois & de côteaux, à trois lieues de Vassy & quatre de Bar-sur-Aube. Ce bourg est connu dès le huitieme siécle, où l'on y comptoit jusqu'à douze cens habitans. Il se se trouve, aux environs, plusieurs anciens chemins que l'on prétend être l'ouvage des Romains. (1) En 1770, on a trouvé à quelque distance deux cens soixante médailles d'argent consulaires & impériales.

Il y a deux paroisses à Sommevoire. La plus ancienne est sous l'invocation de saint Pierre-ès-Liens. L'église menaçant ruine vers le milieu de ce siécle, elle fut réparée par les soins de M. l'é-

(1) Cet article est presque tout extrait d'un mémoire dressé par M. Jean-Nicolas Munier, à qui nous ayons id autant plus d'obligation qu'il a essuyé beaucoup de refus & de difficultés dans ses recherches.

vêque de Châlons, ſeigneur en qualité d'abbé de Montiérender ; mais l'ouvrage ayant été mal dirigé, le clocher tomba ſur le chœur & en partie ſur la nef, le vingt ſeptembre 1770. Cette cure, où l'on compte environ quatre cens cinquante communians, eſt à la préſentation de l'abbé de Montiérender, qui eſt auſſi décimateur, depuis 972 que Gualon, évêque de Troyes, la donna à l'abbé Aſſon. La paroiſſe de Notre-Dame a pour fête patronale la nativité de la ſainte Vierge On y voit une croix de bois que l'on dit être faite ſur le modele de celle de Jeſus-Chriſt, & apportée de Jéruſalem par les Templiers. On y remarque un tableau de ſaint Pierre, & un autre de ſaint Nicolas. Collateur, l'abbé de Montiérender, qui eſt auſſi ſeigneur & décimateur, ainſi qu'au hameau de Roſieres. Trois cens cinquante communians ; chapelle de ſaint Jacques, fondée en 1222 par Jean Desfoulons, bourgeois de Sommevoire, dont l'image eſt au pillier de cet autel. Autre chapelle du Roſaire fondée en 1652 par Claude Noël, bailli du lieu. Un chapelain choiſi par les habitans y dit tous les jours une meſſe, vulgairement appellée meſſe du matin.

Cam. promp. Deſg. 972.

En 1572, Gerard de Haut, ſeigneur de Guichaumont, demeurant à Sommevoire, y fonda l'hôpital, avec onze lits & quelque diſtributions de pain tous les jours. Mais les biens ne ſuffiſant plus aujourd'hui, on diſtribue ſeulement le pain tous les jeudis. L'évêque confere à cet hôpital ſur la préſentation des héritiers du fondateur.

Sur le finage, eſt la chapelle de ſainte Colombe où furent anciennement des hermites, bâtie au quatorzieme ſiécle par Pierre de Beurville, & rétablie par Nicolas de Beurville en 1572 après les ravages des huguenots. C'eſt encore aujour-

d'hui un pélerinage fréquenté la deuxieme fête de de la Pentecôte.

Sommevoire eſt du grenier-à-ſel de Bar-ſur-Aube, élection de Joinville, bailliage de Chaumont, prévôté, eaux & forêts de Vaſſy. Hameau de Roſieres, de la prévôté de Bar-ſur-Aube. Il y a la chapelle de ſainte Barbe qne fit bâtir le cardinal de Lorraine, abbé de Montiérender, & dans laquelle Jeanne de Bayard fonda, en 1570, une chapelle où le chapelain doit quatre meſſes par ſemaine & une le dimanche. Dans le bois de Hallier, ruines d'un château fort qui défendoit le bourg du côté de la Lorraine. Il y a dans ce bourg deux fontaines qui, ſe réuniſſant à deux cens toiſes, forment la riviere de Voire, qui lui a donné ſon nom. Cette riviere & la proximité des bois y avoient fait établir des forges de fer. Elles furent détruites en 1354. Il y a encore un petit hameau & le moulin appellé *des forges*, & les chennevieres du fourneau. Carrieres de pierres propres à bâtir. Fermes de Taillemadin & de Pontabeuf, de l'élection de Bar-ſur-Aube; les cenſes de Piſſevaches, de la Forêt, de Butiniere, de la Buſeniere, & le moulin de la Forge, de l'élection de Joinville. Le terroir de Sommevoire eſt aſſez fertile; vignes de peu de rapport. Il y a une manufacture de tiretaine, boge rayé, toile & treillis qui occupent au moins ſix cens perſonnes: les fabriquans ont droit de maîtriſe.

Les guerres, les incendies, les impôts & autres fléaux ont dépeuplé ce bourg qui n'a plus l'air que d'un village. Il a été fermé, & les anciens y ont encore vu deux portes. Au ſeizieme ſiécle, il fut frappé d'une ſi grande contagion qu'on tranſporta les peſtiférés près du ruiſſeau de la *vieille Voire*, & le pont eſt encore appellé le *pont des*

malades. Au mois de juillet 1624, le feu du ciel consuma vingt-cinq maisons, & sept personnes périrent dans les flammes. La place de ces maisons est aujourd'hui en jardins. Le château a été rasé en 1734 par ordre du cardinal Ottoboni, abbé de Montiérender. Il avoit deux aîles flanquées de deux grosses tours, de larges fossés remplis d'eau, avec un pont-levis à la principale porte, & une chapelle bien décorée. Sommevoire avoit deux maîtrises, l'une de tanneurs & l'autre de bouchers, qui ont subsisté jusqu'au commencement du seizieme siécle. Il y a encore le *ruisseau des tanneries*. Ce bourg étant un lieu de passage pour les troupes, on y jetta, en 1734, par ordre du roi, les fondemens d'écuries, qui furent achevées l'année suivante; elles peuvent contenir environ trois cens chevaux. Toutes les maisons furent numérotées en 1774 pour faciliter le logement des soldats. Les routes de Joinville, de Bar-sur-Aube, de Vassy, de Saint-Dizier y aboutissent. Les anciens marchés qui se tenoient tous les mardis ont été discontinués au commencement de ce siécle, & il ne se tient plus qu'une foire le quatorze septembre. En 1004, Sommevoire souffrit un siége dans une guerre du roi avec le comte de Champagne, pour un petit canton où cette bourgade étoit comprise. Les religieux de Montiérender y apporterent du secours & se présenterent à la défense du château; mais on capitula au bout de quelques jours, & les habitans ouvrirent leurs portes.

La seigneurie est une baronnie qui a été possédée par d'anciens barons, dont les noms ne nous sont point parvenus, ensuite par des évêques de Troyes, & enfin par les abbés de Montiérender, dont les habitans étoient serfs. Ils se racheterent

de cette ſervitude ſous le cardinal de Guiſe, archevêque de Rheims, deuxieme abbé commendataire en 1560, moyennant un droit annuel & perpétuel de ſix ſols un denier par chaque feu. La tradition rapporte qu'un princede Lorraine, abbé de Montiérender, pour punir un pauvre malheureux ſurpris à chaſſer, le fit attacher inhumainement comme les chouettes à la porte du château, afin d'imprimer de la terreur & de détourner les autres habitans de la chaſſe. Parmi les perſonnages diſtingués à qui Sommevoire a donné le jour, on remarque, 1°. Gérard Dehault, dit Gobelet, mort en 1584, auditeur des comptes, & chef des Gobelets de la reine d'Ecoſſe, mariée à François II. L'ainée de ſes filles fut alliée à la famille de MM. Pithou. 2°. Pierre & Nicolas de Beurville connus dans le militaire. 3°. Alexandre Dehault d'Annonville, riche bienfaiſant qui a ſouvent ſecouru Sommevoire dans les incendies & autres calamités. Il mourut très-regretté de ſes compatriotes le 11 octobre 1616.

SOMPSOIS, ou SOMSOIS. *Sumpſeium*, ou *Sumpſeſium*, ſuivant une bulle d'Innocent III. de 1209. A douze lieues nord-eſt de Troyes. Vallage, ſur une élévation qui domine un vallon où prend ſa ſource le ruiſſeau de la Sois, d'où s'eſt formé le nom de Somſois. Quatre-vingt feux, deux cens quarante communians. Patron, ſaint Martin; collateur, l'abbé de Montiéramey: décimateurs, le curé, le ſeigneur, la fabrique, l'abbeſſe de Saint-Jacques de Vitry, l'abbé de Montiéramey, le prieur de Margerie, les chanoines de Vitry & l'hôtel-dieu de Troyes, au dixſeptieme compte. L'hôpital de Somſois réuni aux hôpitaux de Troyes. Terrein aſſez fertile, beau-

coup de chanvre, petit vignoble. Usages de quatre cens arpens de pâturages. Arpent de huit denrées. Grand septier de Troyes. Grenier à sel, élection, présidial de Vitry; bailliage de Rosnay. cas royaux, coutume de Chaumont. Halle où se tiennent les marchés & les foires de Saint-Martin.

Nobl. de Ch. MSS. de Vav. Cette paroisse a donné son nom à la famille de Sompsois, dont le chef est Bernard en 1485, & les armes d'azur au chevron d'or accompagné de trois têtes de gerfaux de même 2 & 1. Cette seigneurie releve de Rosnay elle a été possédée dans le seizieme siécle par Didier de Ramerup en 1555, & par Pierre son fils en 1570. Elle est venue par la suite à la famille de la Vesve & à Christophe le Febvre, dont l'épouse Françoise Linage fut inhumée à Sainte-Madeleine de Troyes, comme il paroît par un acte de 1635.

TRÉMILLY. *Tremilleium*, *Tremilliacum*, à douze lieues orient d'été de Troyes. Vallage, proche le Sefondet ou Bierne, entre les routes de Bar-sur-Aube à Montiérender & à Sommevoire. 90 feux, deux cens soixante communians. Patron, saint Martin: collateur, l'évêque; décimateurs, le curé, le prieur de Belleroy, & les religieuses de Notre-Dame de Vassy, le prieur de Saint-Pierre de Bar-sur-Aube, & les religieux de Clairvaux. Grenier à sel, élection de Bar-sur-Aube, bailliage, coutume de Chaumont.

Le journal de Verdun, septembre 1740, rapporte, d'après une lettre de Bar-sur-Aube, un fait singulier que nous croyons ne devoir pas omettre ici, & qui est arrivé à Trémilly. Une couturiere de vingt-ans, native de ce Village, ayant entendu dans une maison où elle travailloit, des instrumens du musique, se trouva transportée

hors d'elle-même, réfléchissant sur ce que devoit être en comparaison la félicité des bienheureux. Frappée de cette idée, elle cherche l'occasion d'aller jouir de cette béatitude. Pendant la nuit, tandis que toutes les personnes de la maison sont endormies, elle passe dans une chambre où il y avoit un four, y allume un fagot, se met en prieres, se déshabille & entre dans ce four la tête la premiere. Un homme qui couchoit au-dessus, entendant ses plaintes, descend & voit deux jambes qui sortent du four, il parle à cette fille d'un air tout effrayé. *Monsieur*, répondit-elle : *c'est moi qui souffre pour l'amour de Dieu, je vous prie de me laisser en cet état, c'est le seigneur qui me l'ordonne.* Il la retire néanmoins, la reconduit chez son pere, où elle répond avec un sens très-rassis à toutes les questions qu'on lui fait. Enfin, malgré tous les secours qu'on lui apporta, elle mourut dans un état pitoyable à onze heures du soir le vingt-quatre juillet, au bout de deux fois vingt-quatre heures, après avoir reçu les sacremens, sans donner la moindre marque d'aliénation d'esprit.

VALENTIGNY. *Valentiniacum*, à neuf lieues est-nord-est de Troyes. Vallage, en pays fertile, proche la petite riviere de Carré ou Brévonne, à une lieue & demie est-nord-est de Brienne. Soixante-dix feux, deux cens vingt communians ; patrons, saint Antoine & saint Sulpice ; collateur, le chantre de la cathédrale, qui a droit de visite & de pension ; décimateur, l'abbé de Boullancourt ; grenier à sel de Montmorency, poste de Brienne, élection de Bar-sur-Aube, bailliage, coutume de Chaumont. La terre a eu Nob. de Ch.
pour seigneurs les de Bretel, originaires de Suisse,

dans le ſeizieme ſiécle. Ils s'allierent aux meilleures familles du pays. Leurs armes étoient d'argent à trois merlettes de gueule, 2 & 1, au chef d'azur chargé d'une étoile d'or.

HAMPIGNY. *Hampiniacum*. Quatre-vingt-cinq feux, deux cens cinquante communians; patron, ſaint Nicolas, mêmes juriſdictions que Valentigny, dont l'égliſe eſt ſuccurſale. Fermes des Millery, du Champ-Violet, le Moulin de Sugy. Prairies de la Voire & de la Brevonne.

VAUCOGNE. *Vaſconia*, à ſept lieues nord-eſt de Troyes. Vallage, dans la prairie entre Dampierre & Ramerup, proche la rive gauche du Puys. Quarante-cinq feux, cent quarante communians; patrons, ſaint Antoine & ſaint Sulpice; collateur, l'évêque; décimateurs le curé, le chapitre de la cathédrale & le ſeigneur de Dampierre; poſte, grenier à ſel d'Arcies, élection de Bar-ſur-Aube, bailliage, coutume de Chaumont.

MORAMBERT. *Morambertus*. Au midi de Vaucogne, proche le ruiſſeau de Meldenſon. Quarante communians; patron, ſaint Jean, ſuccurſale de Vaucogne, mêmes juriſdictions. La ſeigneurie releve de la baronnie de Ramerup. *V. Aulnay*.

ROMAINE. *Romana*. Proche la rive gauche de la Dampierre, entre Morambert & Ramerup. Cinquante communians; patron, ſaint Félix, ſuccurſale de Vaucogne.

YEVRE. *Evra*, à huit lieues eſt-nord-eſt de

Troyes. Vallage, dans une vallée à trois quarts de lieue de Rosnay, au nord. Soixante feux, deux cens communians environ, y compris Courcelles. Patron, saint Laurent; collateur, l'évêque; décimateur, le curé, au vingt-unieme compte. grenier à sel de Montmorency, poste de Brienne, élection de Bar-sur-Aube, bailliage, coutume de Chaumont.

COURCELLES. *Curcella.* Au bas de la côte de Montmorency, à un quart de lieue de la Voire, succursale d'Yevre. Patron, saint Clément, selon le manuscrit de M. Morel, & sainte Julienne, suivant le pouillé du diocèse.

Fin de l'Archidiaconné & Doyenné de Margerie.



ARCHIDIACONNÉ *ET DOYENNÉ* DE BRIENNE,

Où ſont compriſes cinquante-cinq cures & ſept ſuccurſales.

AMANCE. *Amantia*, à ſept lieues Eſt de Troyes, Vallage, au fond d'une vallée entre Vendœuvre & Dienville, proche la ſource de la petite riviere qui porte ſon nom ; quarante-neuf feux, cent cinquante communians ; patron, ſaint Aventin ; ſelon l'état du bailliage de Troyes à la fin de la coutume par M. Pithou, & ſaint Martin, ſuivant le pouillé ; collateur, le prieur de Vendeuvre qui eſt ſeigneur & décimateur. Mais il a abandonné les dîmes au curé pour ſa portion congrue. Poſte de Vendeuvre, grenier à ſel, élection de Bar-ſur-Aube, ſiége particulier du bailliage de Troyes. Le terroir à des veines de terre rouge qui ſert à une fabrique de poterie, dont quelques habitans font le commerce. Seigneur, M. Béchuat, contrôleur des bois & domaines de Normandie.

ANGLUS. *Anglucum*, *Anglutia.* A douze lieues eſt-nord-eſt de Troyes, Vallage, ſur la rive droite de la Soulaines, en pays de bois ſur les confins du diocèſe de Langres ; vingt-cinq feux, ſoixante-dix communians ; patron, ſaint Eloy, collateur,

collateur, l'évêque, décimateur, le curé : poste, grenier-à-sel, élection de Bar-sur-Aube, bailliage, coutume de Chaumont.

AVANTS. *Avanti*. A cinq lieues nord-est de Troyes, Champagne-propre dans une vallée, à une lieue ouest de Pougy, quatre-vingt-dix feux, trois cens communians, patron, saint Denis, collateur, le chapitre de Pougy, décimateur, l'évêque & le chapitre de saint Etienne de Troyes ; grenier à sel d'Arcys, élection, bailliage & autres jurisdictions de Troyes. Hameau du *Petit-Avant*.

MESNIL-LETTRE. *Manillum-Letretum*. Succursale d'Avants ; patron, saint Pierre-ès-Liens, cent quarante communians, siége particulier du bailliage de Troyes, seigneurs fonciers, les abbé & religieux de Montiéramey.

AUZON. *Auzonium*. A cinq lieues Est nord-est de Troyes, Champagne propre, entre Piney & Pougy, dans un vallon, sur la petite riviere qui porte son nom, à la gauche du chemin de Troyes à Lesmonts ; soixante-six feux, deux cens communians ; patron S. Martin, prieuré-cure de la congrégation de France, à la présentation de l'abbé de S. Loup, depuis l'an 1137, que Hatton évêque de Troyes le donna à cette abbaye, décimateur, le même abbé au vingt-cinquieme compte. Il y a dans Auzon une fondation pour un hôtel-Dieu, faite par M. de Villiers, c'est tout ce que nous en savons. Grenier-à-sel de Montmorency, élection de Troyes, bailliage ducal de Piney, bailliage royal, coutume de Chaumont ; terroir, tiers de froment, deux tiers de seigle, quelques prés de mauvaise qualité, quelques carrieres de craie. La seigneurie est depuis long-temps dans la famille de Marchand de Criston, d'une noblesse

Voyez l'Arrivour Doy. de Troyes.

Mss. Mor.

Bb

fort ancienne qui avoit la terre de Saint-Leger-sous-Margerie. Le possesseur actuel est M. Edme Marchand de Criston de Montaulin.

BAUSSENCOURT, BOSSANCOURT ou BOISSANCOURT. *Baussancuria.* A huit lieues Est de Troyes, Vallage, à mi-côte proche la rive droite de l'Aube en pays de côteaux & de vignoble, sur la route de Brienne à Bar-sur-Aube; soixante feux, deux cens communians; patronne, la Sainte Vierge, collateur, l'évêque; décimateur, le curé, au vingt-unieme compte. Carriere de pierres propres à bâtir, mais sujettes à la gelée. Poste, grenier-à-sel, élection de Bar-sur-Aube, Bailliage, coutume de Troyes, châtellenie de Jaucourt en partie & en partie de celle de Bleigny. Cette paroisse a donné son nom à une famille noble du canton, qui posséda long-temps les seigneuries de Balignicourt, Bethignicourt, Jasseines en partie, Petit-Mesgnil, Chaumesnil, Ferrieres, Frenoy & Chasséricourt. Les armes de cette famille sont d'argent au lion de sable armé & allumé d'argent, la queue fourchée passée en sautoir, chargé d'une étoile d'or à l'épaule senestre.

Nobil. de Champagne.

BLAINCOURT. *Blanicuria.* A six lieues est-nord-est de Troyes, Vallage, sur la rive gauche de l'Aube, à une lieue ouest de Brienne; quatre-vingt dix feux, trois cens communians; patron, saint Loup; prieuré-cure de l'ordre de sainte Genevieve, à la présentation de l'abbé de saint Loup; décimateur, le prieur-curé. Poste de Brienne grenier-à-sel de Montmorency, élection de Troyes, bailliage & coutume de Chaumont. Terroir fertile en toutes choses nécessaires à la vie. Parmi les seigneurs de Blaincourt, nous voyons en 1561, Guillaume de Guigne, origi-

naire de Picardie, dont les armes sont d'argent à trois maillets de gueule. Cette terre passa dans la suite à la maison de Hennin-Lietard de Cuvilliers, dont le premier seigneur de Blaincourt fut Antoine, seigneur de Roches & de Semide. Les armes de cette maison sont de gueule à la bande d'or. Blaincourt passa dans la suite à MM. de Saint-Phal; & appartient aujourd'hui à M. le Marquis de Créqui, par son mariage avec Mlle. de Félix de Muy, dame de S. Phal & de Blaincourt. Fief & hameau de Vaubercey, qui a donné son nom à une famille qui le porte encore aujourd'hui.

ESPAGNE, prononcez EPAGNE. *Hispania*; de l'autre côté de la riviere sur une petite élévation; patron, saint Georges: succursale de Blaincourt, autrefois église matrice, tandis que Blaincourt n'étoit qu'une chapelle.

BLIGNICOURT. *Blinicuria*. A huit lieues est-nord-est de Troyes, Vallage, sur la rive gauche de la Voire, entre Rance & Rosnay; vingt-six feux, quatre-vingt communians; patron, saint Barthelemi, prieuré-cure de l'ordre de Prémontré, à la présentation de l'abbé de Beaulieu; décimateur, le prieur-curé au dix-septieme compte pour les gens de la paroisse, & au seizieme pour les personnes du dehors; l'évêque a droit de visite & de procuration. Poste de Brienne, grenier-à-sel de Montmorency, élection de Bar-sur-Aube, bailliage seigneurial de Rosnay, bailliage royal, coutume de Chaumont. La seigneurie a appartenu à la famille de Vassan, & en 1566, elle passa dans celle de le Courtois, par le mariage d'Oudart le Courtois, avec Antoinette de Vassan. Les le Courtois sont originaires de Bourgogne, & portent pour armes d'azur à

trois meures d'or 2 & 1. Nous voyons auſſi Charles de Collignon, ſeigneur de Blignicourt, qui épouſa en 1657 Marie de Néveiet, fille de Jean-Jacques, ſeigneur d'Oche & du Haut-guet.

BOUY. *Boyacum.* A trois lieues eſt-nord-eſt de Troyes, Champagne propre, ſur le chemin de Troyes à Leſmonts, & à gauche de celui de Piney, ſur une colline dans un terrein peu fertile, cinquante-quatre feux, cent quatre-vingt communians; patron, St. Loup, autrefois ſuccurſale d'Onjon, & érigée en cure en 1717: collateur, le chapitre de Pougy, décimateur, le curé, autrefois au quarantieme compte, & au vingt-ſixieme depuis l'érection en cure, pour les vignes ſur trois muids une hottée. Terroir ſec & aride, marais dans la vallée du midi; les habitans ont droit de faire pâturer leurs beſtiaux dans le *Queſnois*, finage de Piney. Ils vendent leurs denrées à Piney & plus ſouvent à Troyes; quelques vignes à gros vin. Le chanvre y eſt d'aſſez bonne qualité. Arpent de cent cordes, boiſſeau & pinte de Piney. La juſtice avec celle d'Onjon fait une mairie royale du bailliage de Troyes, dont elle ſuit la coutume; bailliage ducal de Piney, grenier-à-ſel, élection, eaux & forêts, conſuls de Troyes. La ſeigneurie fait partie du duché-pairie de Piney-Luxembourg. La paroiſſe de Bouy a donné naiſſance à M. Martin Beaugrand, auteur de pluſieurs ouvrages. V. t. 2. à l'art. des Urſulines, paroiſſe de ſaint Pantaléon.

BREVONNE. *Brevonna*, à cinq lieues eſt-quart-nord-eſt de Troyes. Vallage, ſur les confins de la Champagne-propre, dans une plaine très-fertile en bon froment, navettes, &c. Cent trente feux, environ quatre cens communians, y compris ceux de douze fermes répandues ſur le

finage. Patron actuel, saint Clément, P. & M. qui a été subrogé à l'apôtre saint Barthelemi; collateur, l'évêque: décimateurs, le curé & le chapitre de la cathédrale, au vingt-unieme compte. On voit dans l'église l'épitaphe de Jacques de Gasdovot, seigneur de Saint-Georges, Planfort, mort le 9 octobre 1672. On lit en tête ces paroles: *Hic jacet pulvis, cinis & nihil.* Et ce vers à la fin: *Pro cruce, pro cœlo, binis certabimus armis*. Ce seigneur avoit fondé en 1664, dans le hameau de Planfort, la chapelle de saint Paul & saint Georges. Elle fut instituée en 1672, & mise à la présentation du seigneur du lieu. Elle appartient aujourd'hui à l'abbaye de Beaulieu, chargée de l'acquit des fondations. Proche du château de Planfort est un étang considérable. Ferme de Beaucour, de la Milly, des Usages, le Grand & Petit Hautguet, les Essarts, Marmoret, Franc-Muguet, dit la *misere*; la Loge-Lionne, Belle-Epine, & deux tuileries. Il n'y a à Brevonne ni riviere, ni ruisseau, mais un écoulement passager des eaux de vingt-deux étangs, auxquelles les vassaux de la seigneurie doivent livrer passage, conformément à l'article III. de la coutume de Chaumont. A trois quarts de lieue sud est la forêt d'Orient. M. Graffin, seigneur de Dienville, avoit commencé d'ouvrir à Brevonne une route pour le passage des troupes de Troyes à Dienville, Soulaines, &c. lieux où elles passoient, comme étant sur le chemin le plus direct; mais cette route est aujourd'hui abandonnée, les troupes passant par Vendœuvre. Poste de Brienne, grenier à sel de Montmorency, bailliage ducal de Piney, bailliage royal, coutume de Chaumont, élection & autres jurisdictions de Troyes. La seigneurie fait partie du Duché-pai-

rie de Piney-Luxembourg. La justice a droit de sceaux & d'inventaires, par privilege au-dessus des autres justices du Duché.

En 1682, les Minimes de Brienne se regardoient comme seigneurs de Brevonne, par substitution d'un officier, à qui, pour récompense de ses services, la maison de Luxembourg avoit accordé l'usufruit de cette terre. Ils exigerent une déclaration des biens de tous les propriétaires, pour en tirer des cens, s'il étoit possible. Malheureusement pour ces religieux, l'officier mourut, & la maison de Luxembourg rentra dans ses droits.

BRIENNE-LE-CHATEAU. *Brienna. Brena ad Castrum, Castrum Breonense, Breona.* A huit lieues est quart-nord-est de Troyes. Bourg du Vallage au commencement d'une très-belle plaine au bas d'un côteau, à une demie lieue nord-est de la riviere d'Aube, à 7 lieues sud de Vitry, & 4 & demie nord-est de Bar-sur-Aube. Ceux qui aiment les fables prétendent qu'il fut bâti par Brennus, chef des Gaulois Sénonois, fameux par ses expéditions, & le peuple prononce encore aujourd'hui *Brenne*, ce qui semble rappeller le nom de ce prince. Le plus ancien auteur qui ait parlé de Brienne est l'auteur de la vie primitive de saint Loup; & M. Breyer, savant chanoine de Troyes, a très-bien prouvé que c'est des peuples de ce canton que l'histoire parle, lorsqu'elle dit que, vers le milieu du cinquieme siécle, *les Brions* furent emmenés captifs par les Allemands qui avoient ravagé ce pays. Saint Loup, évêque de Troyes, intercéda pour ses diocésains, auprès de Gebavulte, roi des Allemands, qui, en considération du saint pontife, donna la liberté aux Brions, & les renvoya généreusement & sans

Abr. de la vie de St. Loup, par M. Breyer.
Greg. Turo.
la Marti. Dict. Geogr. [illegible]

rançon. C'eſt du comté de Brienne que doit s'entendre le *Tumultus Brionenſis*, dont parle Hincmar & les annales de ſaint Bertin, ainſi que *in duobus Brioniſis*, *Brioniſus*, *Brionenſis* des capitulaires de Charles-le-Chauve & des autres rois du neuvieme ſiécle; Brienne étant encore aujourd'hui diviſé en deux bourgades. L'abb. Gég. Epitc. VI. append.

Il y a quelques années, on comptoit dans Brienne trois cens feux & neuf cens communians. Mais il n'eſt pas aiſé actuellement d'en fixer le nombre; l'établiſſement d'une école militaire, l'affabilité du ſeigneur, & la protection qu'il accorde à tous les arts, y attire journellement de nouveaux habitans, & bien-tôt ce bourg ſera augmenté de près de moitié.

L'égliſe paroiſſiale, qui à ſaint Pierre & ſaint Paul pour patrons, ſeroit une des plus belles du dioceſe ſi le chœur étoit voûté. On y remarque un autel à la romaine en marbre, couronné d'un baldaquin, ſoutenu par quatre colonnes d'ordre compoſite. Collateur, l'abbé de Montiérender; décimateurs, le prieur du lieu, le curé & l'abbé de Baſſefontaine, au dix-ſeptieme compte. Il y a un couvent de Minimes fondé en 1625, par Louiſe de Béon-Luxembourg, épouſe de Henri-Auguſte de Loménie, dame de Brienne. On y a réuni quelques chapelles, & l'hôtel-Dieu, dont l'abbé de Montiérender préſentoit l'adminiſtrateur confirmé par l'évêque. Vers 1730 ou 1735, ces religieux éleverent un college pour les premieres études de la jeuneſſe du pays. En 1774, leur zele ſoutenu de la protection de Mgr. l'archevêque de Toulouſe & de M. le comte de Brienne, leur fit donner plus d'étendue à leur enſeignement. A peine ce nouveau penſionnat fut-il établi que le roi, par ſa déclaration du premier février 1776,

diſtribua les éleves de l'école militaire de Paris dans pluſieurs colleges de différentes provinces. Une partie fut deſtinée pour celui de Brienne, & les ordres furent donnés pour la conſtruction d'un nouveau college dans l'enclos même des Minimes. On appella des profeſſeurs de toute eſpece, & les éleves reçoivent les mêmes inſtructions qu'à l'école militaire de Paris. On y établit, en même temps, pour ſoigner les éleves malades, une communauté de ſœurs hoſpitalieres de Nevers, dites dames de l'inſtruction & charité chrétienne.

Il y a encore à Brienne un hôpital gouverné par des directeurs & par quatre ſœurs de la charité, dites *Sæurs Griſes*, établies en 1653 par Louiſe de Béon - Luxembourg, comteſſe de Brienne. Elles y tiennent les écoles des petites filles, & veillent à une filature de coton, où le ſeigneur anime l'émulation par une diſtribution de prix aux plus habiles ouvrieres. Cette maiſon vient d'être reconſtruite à neuf par les ſoins & aux frais de Mgr. l'archevêque de Toulouſe, & de M. le comte de Brienne. Maladrerie de fondation royale à la nomination du grand - aumônier de France. Dans le château eſt la chapelle de la Croix.

Pluſieurs géographes donnent à Brienne le titre de ville; mais il ne jouit d'aucuns droits de cité. Ce n'eſt qu'un bourg chef-lieu d'un archidiaconné & doyenné de ſon nom. Des titres de 1595 & de
Ob. de Ch. 1537 nous apprennent qu'il y avoit alors une élection; il y a un bailliage ſeigneurial dans le reſſort de celui de Chaumont, dont il ſuit la coutume. Un entrepôt de tabac, un bureau de poſte, une brigade de maréchauſſée dans la dépendance de celle de Troyes. Pour le reſte, Brienne eſt du grenier à ſel de Montmorency, élection de Bar-

sur-Aube, anciennement des eaux & forêts de Vaſſy, & aujourd'hui de Chaumont, conſuls de Troyes. On y compte par journels de ſoixante-quinze cordes, l'homme de vignes contient huit cordes ſix pieds huit pouces, & il en faut douze pour l'arpent.

Les abords de Brienne deviennent de plus en plus agréables. Les côteaux qui le couvrent à l'occident ſont garnis de vignes qui occupent la moitié des habitans. Les bois qui en dépendent ſont l'Ajou, le Défaut & la Garenne contigue aux bois de Précy; chacun de ces bois eſt percé de tranchées qui en rendent la chaſſe plus facile. Le terroir eſt médiocrement fertile; mais il rapporte toutes les choſes néceſſaires à la vie.

Flodoard nous apprend qu'au milieu du dixieme ſiécle, deux brigands, Gotbert & Angilbert, ſon frere, bâtirent & fortifierent, ſur le côteau qui domine le bourg, une forteresse qui devint un objet de crainte pour les rois de France. Louis d'Outremer en forma le blocus, la prit & la ruina de fond en comble en 951. Elle fut rebâtie dans la ſuite, & donnée à des ſeigneurs qui la tinrent en fief des comtes de Champagne, & Brienne devint une des comtés-pairies de cette province. Ce fut un des trois comtés qu'avoit achetés le pape Urbain IV. natif de Troyes, pour doter le chapitre de ſaint Urbain de cette ville. Sa mort fit échouer ſes projets, & ce comté demeura à ſes ſeigneurs naturels.

Chro. flod. ann. 951.

Deſg. 1264.

Le premier que nous connoiſſons avoir poſſédé Brienne à titre de comté, eſt Airard ou Erard, qui vivoit au onzieme ſiécle. Ses deſcendans prirent le nom de cette terre, & furent reconnus pairs du comté de Champagne. Cette qualité eut pû faire éviter une erreur à M. l'abbé Expilly, qui,

Dict. de la Martiniere. Moréry 1759.

dans son dictionnaire des Gaules & de la France, attribue à Brienne dans le Laonnois, ce qu'il dit de la maison de Brienne. Erard II. petit fils d'Erard I. eut deux fils, Gauthier I. & Jean qui formerent plusieurs branches. Gauthier IV. (1) qui descendoit en ligne directe de Gauthier I. mourut connétable de France en 1356, & laissa le comte de Brienne aux enfans de sa sœur Isabelle, avec le titre de ducs d'Athenes. Sohier, l'aîné fut comte de Brienne, & eut pour successeur Gauthier V. Celui-ci eut pour héritier son oncle Louis Danguien, qui laissa certe seigneurie à sa fille Marguerite, femme de Jean de Luxembourg, comte de Ligny, chef de la branche des Luxembourg-saint-Paul. C'est de son petit fils Louis de Luxembourg, que sortit Antoine qui fit la la branche des Luxembourg-Brienne. (2) Antoine fut suivi de Charles, d'Antoine II. & de Jean, qui mourut le premier juillet 1576. Son épouse Guillemette de la Mark fut mariée en secondes noces à Bernard de Béon, Marquis de Boutteville, de qui sortit Louise de Béon-Luxembourg, mariée à Henri-Auguste de Loménie, originaire de Limosin, secrétaire d'état, prévôt & grand-maître des cérémonies de l'ordre du saint-esprit; Marguerite-Charlotte, duchesse de Piney, & Marie-Liesse, duchesse de Ventadour, filles de

---

(1) C'est en sa faveur que le Roi Jean céda tous les droits qu'il pouvoit avoir, sur ceux qui s'étoient avoués bourgeois du Roi dans le comté de Brienne, & dans les autres terres du comté de Brienne, situées en Champagne. *Voy. Ordonnance des Rois de France. Tom. 4. p. 721.*

(2) On voit par ce que nous avançons ici que M. Baugier s'est trompé, en disant que le comté de Brienne a été possédé pendant plus de six siécles par la maison de Luxembourg. *Mem. lit. de Champ. t. 2. p. 332.*

Henry de Luxembourg-Piney, & de Madeleine de Montmorency, vendirent le comté de Brienne à Loménie, qui acquit par là le titre de comte de Brienne, que ses descendans portent aujourd'hui. Il eut pour fils Henry-Louis, aussi secrétaire d'état, qui épousa en 1656 Henriette Bouthilier de Chavigny, de laquelle il eut Louis-Henri, comte de Brienne, mort en 1743. Celui-ci fut pere de Nicolas-Louis, & d'Antoine-Luc. Le premier fut comte de Brienne, & épousa en 1723, Anne-Gabrielle de Chamillart-Villate, dont il eut 1°. Louis-Benigne, colonel du régiment d'Artois, tué en 1747 à l'affaire de l'Assiette, près d'Exiles, contre les Piémontois. M. de Voltaire dans son *éloge funebre des officiers qui sont morts dans la guerre de 1741*, dit que, si nous nous remplissons l'esprit des exemples de bravoure de l'antiquité, nous devons y laisser une place pour les exemples de vertus heureux ou malheureux que nous ont donnés nos concitoyens. *Ce jeune Brienne*, dit-il, *qui ayant le bras fracassé au combat d'Exiles, monte encore à l'escalade en disant ; IL M'EN RESTE UN AUTRE POUR MON ROI ET POUR MA PATRIE*, ne vaut-il pas bien un habitant de *l'Attique & du Latium*? Voyez aussi le siécle de Louis XV. ch. 22. & les Journaux & Gazettes du temps. 2°. Charles-Etienne, archevêque de Toulouse. 3°. Louis-Marie-Athanase, aujourd'hui comte de Brienne, lieutenant-général des armées du roi, marié en 1757, à Etiennette Fizeaux de Clémont, sans enfans.

Les anciens comtes de Brienne jouissoient de très-beaux droits qui se sont insensiblement perdus, lorsque les rois sont devenus seuls maîtres de leur royaume. Le château étoit fortifié, & ces seigneurs avoient des hommes d'armes à leur service,

Pith. cout. de Tr. p. 794. Moréry, au mot Thibaut.

& une garde reglée. Erard II. fut assez puissant pour faire la guerre à Thibaut IV. comte de Champagne, pour les droits de son épouse Philippe, fille de Henri II. dit le jeune, oncle de Thibaut. L'affaire fut portée à la cour des pairs, où Erard fut condamné en 1216; & par transaction du mois de novembre 1221, Thibaut & ses successeurs furent maintenus dans la possession du comté de Champagne.

Le château de Brienne, dont la perspective est des plus agréables, domine sur toute la plaine, & le seigneur peut y découvrir d'un coup-d'œil la plus grande partie de son domaine. Il fut assiégé & pris par famine & démoli, en 1451, sous Charles VII. pendant les guerres des Anglois. Ayant été rebâti, il fut encore assiégé pendant les guerres civiles. Les seigneurs actuels viennent de le détruire, de diminuer la hauteur du côteau, & d'en faire construire un nouveau de la plus grande solidité, accompagné de deux pavillons détachés & remarquable par ses souterreins & par la magnificence la plus somptueuse.

Le comté de Brienne fut érigé en duché-pairie, en 1587, sous le regne de Henri III. Mais les lettres n'ayant point été enregistrées au parlement, il demeura simple comté, tel qu'il est encore aujourd'hui.

BRIENNE-LA-VIEILLE. *Brena vetus, Brena antiqua.* A sept lieues est-quart-nord-est de Troyes. Vallage, à un quart de lieue de Brienne-le-Château, proche la rive droite de l'Aube, sur laquelle est un moulin, un pont de bois, & sur le rivage un port pour le bois flotté. Quatre-vingt-dix feux, près de trois cens communians; patron, saint Pierre-ès-Liens. L'église fut consacrée & dédiée le trois mai 1615. Collateur, l'abbé de Mon-

tierender, dont les religieux sont décimateurs, avec le curé & l'abbé de Bassefontaine, & pour le vin le prieur de Radonvilliers avec le curé. Mêmes jurisdictions que Brienne-le-Château. La plûpart des habitans sont vignerons, & le vin est leur seul commerce. Fief des chevaliers. Ferme de Bugné, au milieu de la plaine. Ancienne abbaye de Bassefontaine, dont nous parlerons plus bas. Les moulins sont bannaux, ainsi que le pressoir situé au milieu du village. Suivant la carte de M. d'Anville, Brienne-la-Vieille est au coude d'une route romaine de Langres à Châlons par le pays appellé la Champagne. C'est la patrie des ancêtres de M. Guerrapin de Vauréal, mort évêque de Rennes.

ABBAYE DE BBSSEFONTAINE. *Bassacum*, *Bassus fons*, *Monasterium Bassifontanum*, *Imus fons*. Ordre de Prémontré, dans un terrein bas, sur le penchant du bois appellé *Défaut*, proche d'une fontaine, qui, à peu de distance, va se jetter dans l'Aube, d'où le nom de *Bassefontaine* lui fut donné. Elle doit sa fondation à Gauthier II. comte de Brienne, qui engagea des religieux de Beaulieu à venir s'établir en cet endroit. Ils y vinrent & y bâtirent un monastere en 1143, sous l'invocation de la sainte Vierge. Le comte y ajoûta une chapelle de sainte Catherine, où il venoit entendre la messe avant que d'aller à la chasse. En 1145, cette fondation fut confirmée par Hatton, évêque de Troyes, & trois ans après par le Pape Eugene III. Parmi les bienfaiteurs qui contribuerent à la dotation, on remarque, en 1146, Jacques, seigneur de Chasséricourt, Agnès de Baudement, Geoffroy, évêque de Lan-

Cam. promp. Desg. 1143. Descr. de la France. Baug. t. 2. Mss. Duh.

gres, Henri I. comte de Champagne, Erard, fils du fondateur, & autres.

Nos historiens ne font plus mention de cette abbaye, pendant un long intervalle, jusqu'en 1428 que Jean Léguisé, évêque de Troyes, déclara que le doigt *index* avec lequel saint Jean-Baptiste montra Jesus-Christ, en disant : *Ecce agnus Dei*, &c. étoit conservé dans l'église de Bassefontaine. Sous l'évêque Jacques Raguier, on dressa un procès-verbal, où sont nommés tous les anciens, qui affirmerent que, de tout temps, ils avoient oui-dire que cette relique étoit véritablement le doigt *index* de saint Jean, & l'un d'entr'eux déclare que ce doigt avoit été apporté à Brienne & donné à Bassefontaine par un duc d'Athenes, jadis comte de Brienne (Gauthier qui mourut en 1356)

L'abbé de Bassefontaine fut électif jusqu'au commencement du seizieme siécle, où elle fut mise en commende En 1602, Jean Chalon, abbé commendataire obtint du Pape Clément VIII. le droit de porter la mitre & les ornemens pontificaux.

Depuis la commission établie par Louis XV. pour la réformation des moines, il fut arrêté que cette abbaye, vû le petit nombre des religieux, & l'impossibilité où ils étoient d'acquitter les fondations & de remplir les devoirs de leur état, seroit supprimée. La délibération prise par le chapitre général éprouva d'abord des difficultés de la part de deux religieux de la maison, & d'un autre de Beaulieu, qui composoient la communauté. Mais leur opposition étant sans fondement, ils s'en désisterent, & le décret de suppression fut rendu par M de Barral, évêque de Troyes, & ensuite revêtu de lettres-patentes. En consé-

quence, les biens ont été réunis à la maison de Beaulieu, dont celle de Bassefontaine étoit dépendante. Le titre de l'abbaye est aujourd'hui dans l'église de Précy-Notre-Dame, dont la cure est à la nomination de l'abbé de Bassefontaine. La relique de saint Jean-Baptiste & toutes les autres furent transférées à Brienne-la-Vieille, la paroisse, le mardi 8 juin 1773, avec un grand concours de peuple.

CHAUMESGNIL. *Calvus Mesnillus*, ou *Calvum Mongolium*. A huit lieues & demie est-quart-nord-est de Troyes. Vallage, sur une élévation, au sud-est du bois de Brienne, nommé l'Ajou. Vingt-cinq à trente feux, quatre-vingt-dix communians. Patron, saint Lovent; collateur, l'évêque; décimateurs, le curé & les religieux de Clairvaux. Grenier à sel de Montmorency, élection de Bar-sur-Aube. Bailliage, coutume de Chaumont. La famille d'Aigremont a long temps possédé la seigneurie de Chaumesgnil & celle du Petit-Mesgnil qui lui est contigue. Le premier est Jean d'Aigremont I. qui, en 1531, rendit foi & hommage à Antoine de Luxembourg, comte de Brienne. Cette terre appartient aujourd'hui à M. le comte de Brienne. Nobil. de Champagne.

CRESPY, ou CRÊPY. *Crepeïum, Crispiacus*. A huit lieues est-nord-est de Troyes. Vallage, sur la Brevonne, ou riviere de Carré, proche le bois d'Ajou. Quarante-quatre feux, cent trente communians. Fête patronnale, la Nativité de la sainte Vierge; collateur, l'évêque; décimateurs, le curé, le prieur de Vanvé, les abbayes de Clairvaux & de Boullancourt, au dix-septieme compte. Au midi, la chapelle de Notre-Dame du

Chesne, la ferme de Béard, une tuilerie entre deux étangs, & une autre appellée de *Bridenne*, qui conduit à un étang un peu plus considérable. Grenier à sel de Montmorency, élection de Bar-sur-Aube, bailliage, coutume de Chaumont. Selon l'auteur de la vie de saint Berchaire ce village étoit anciennement un repaire de voleurs, à cause de la proximité de la forêt de Der, dont il étoit environné.

Cam.promp. fol. 102.

La seigneurie a été possédée par la famille de Vassan, originaire du Soissonnois, dont le premier fut Raimond, fils de Pierre, vicomte de Soissons. Ses armes sont d'azur au chevron d'or, accompagné de deux roses d'argent en chef & d'une coquille de même en pointe, deux lions d'or pour supports, & un naissant pour cimier, avec cette devise : *Virtus vulnere virescit*. Cette seigneurie est aujourd'hui dans la famille de Montangon. *Voyez le calendr. de la nobl. 1762.*

DAULENCOURT, DOULANCOURT, DOLANCOUR. *Dolencuria*. A huit lieues est de Troyes, dans une vallée, proche le confluent de l'Aube & du Landion, à une lieue & demie ouest-nord-ouest de Bar-sur-Aube. Trente-cinq feux, cent vingt communians. Patron, saint Leger; collateur, l'évêque; décimateurs, le curé & l'abbaye de Clairvaux, au vingt-unieme compte. Vallage, grenier à sel, élection de Bar-sur-Aube, châtellenie de Jaucourt, bailliage, coutume de Troyes. Route de Vendœuvre à Bar-sur-Aube, faite depuis quelques années pour éviter la côte de Spoy & celle des bois de Jaucourt.

ARGANÇON. *Arganço*, *Argenso*. Au bas d'un côteau à l'occident de Landion. Trente feux, quatre-vingt

court. Patron, saint Pierre-ès-Liens. Mêmes jurisdictions que le chef-lieu.

DIENVILLE. *Decanivilla*, dit aussi *Dienvilla*, dans une Charte d'Innocent III. de 1209: nommé quelquefois *d'Inville près Brienne*. Vallage, au bas d'une colline, au commencement d'une très-belle plaine, sur la riviere d'Aube, qui divise ce bourg en deux parties inégales, & sur laquelle est un pont de neuf arches, construit pour les troupes qui y avoient autrefois leur passage avant la route de Troyes à Bar-sur-Aube par Vendœuvre, à une lieue sud de Brienne, à trois lieues nord-est de Bar-sur-Aube, à sept lieues est-quart-nord-est de Troyes. Quatre cens dix-sept feux en 1709, & aujourd'hui deux cens cinquante & environ huit cens communians. Ancien patron, saint Germain: patron actuel, saint Quentin, depuis que MM. de Hangest, seigneurs, en apporterent des reliques du Vermandois, & firent beaucoup de donations à l'église. Collateur, l'évêque; décimateurs, le curé & le seigneur, au seizieme compte. Dédicace, le dimanche après le 31 octobre. Le grillage qui sépare le chœur de la nef est fort bien travaillé; mais il est un trop grand ornement pour l'église. On a abattu depuis quelque temps un clocher qui contenoit les petites cloches, dans l'intention de les placer dans la tour où étoient les grosses, & que l'on vient d'achever depuis peu. Poste de Brienne, grenier à sel de Montmorency, bailliage, coutume de Chaumont, élection, direction des aides de Bar-sur-Aube, eaux & forêts de Vassy ou de Chaumont, consuls de Troyes. La justice est une prévôté du bailliage seigneurial de Brienne. Quatre foires, le vingt-

quatre-vingt communians. Succursale de Daulen-
cinq janvier, le vendredi avant la Pentecôte, le neuf septembre, & le vingt-neuf octobre; tous les vendredis & dimanches marchés, où les habitans des villages voisins viennent vendre leurs fruits & autres denrées. Ces foires & ces marchés se tiennent sous une halle que l'on regarde comme une des plus belles de la province. Le journal de terre équivaut à soixante-quinze cordes. Une denrée, douze pieds. La fauchée de pré, soixante-quinze cordes. L'homme de vigne, douze cordes dix pieds. La pinte contient 2 bouteilles ou pintes de Paris.

Il paroît que ce bourg a été autrefois beaucoup plus considérable. Il est encore une rue appellée la grande rue, où il n'y a plus que quatre ou cinq maisons, & qui s'étendoit jusqu'à la croix d'Aublémont, aux environs de laquelle on a trouvé des vestiges d'anciennes fondations. Le château dont la position sur le bord de la riviere étoit très-agréable, a été détruit depuis quelques années, & il n'en reste plus qu'un pavillon bâti par M. Graffin. Dienville avoit une bonne manufacture boges & de droguets renommés, notés dans un arrêt du conseil de 1697, parmi les marchandises qui devoient être portées aux foires de Troyes; mais elle est tombée faute de débouchés, & depuis que M. Graffin voulut y établir une filature de coton qui n'a pas eu de succès. Un négociant de Troyes a voulu la relever avec une manufacture de toile de coton qui a eu le même sort; il n'y a plus que quelques fileuses qui travaillent pour la bonneterie de Brienne. Le terroir de Dienville est fertile en toutes sortes de grains, sur-tout dans la contrée qui est à l'occident de la

riviere. Le côteau est couronné de vignes qui produisent un vin léger & ordinairement peu coloré. Il y a des bois considérables contigus à la forêt d'orient. La partie septentrionale est aux habitans comme usages, & la partie du midi appartient au seigneur. M. Graffin y avoit commencé un canal qui se rendoit dans le ruisseau de l'Arclais, pour faire flotter les bois par l'Amance jusques dans la riviere d'Aube; mais ce projet n'a pas réussi, & le canal est abandonné. On voit aux environs de ces bois plusieurs fermes & une tuilerie.

C'étoit par Dienville que l'on avoit proposé de faire passer la route de Troyes à Joinville, pour la communication des provinces occidentales & méridionales de la France avec la Lorraine & l'Allemagne. La situation de ce bourg offroit plus d'avantages que Lesmonts, soit pour la facilité de l'exécution, soit pour les débouchés des manufactures, du commerce & des denrées. Ces avantages furent détaillés dans des mémoires sur cet objet, & la direction de cette route étoit de Troyes par Piney, Dienville, Soulaines, Sommevoire, Vassy, &c. M. Graffin, seigneur plein de zele pour le bien public, avoit commencé à faire une levée qui conduisoit de la Rothiere par Dienville jusqu'à Brevonne sur les terres de son domaine, dans l'étendue de deux lieues & demie. Ce généreux citoyen espéroit, par ces commencemens, engager le gouvernement à suivre un projet aussi utile; mais des intérêts particuliers s'opposerent toujours à ses vues: & sa mort, en 1760, fit totalement abandonner la route par Dienville, pour prendre la direction de Lesmonts qui allonge le chemin.

Sur le côteau de Dienville est la chapelle de *N. D. du Tertre*, bâtie en 1686, par Claire Bar-

barat, veuve de Louis Delaiſtre, & renommée dans le canton. Le curé jouit du revenu, & eſt obligé d'en acquitter les fondations. On y voit une copie du tableau de la ſainte famille par Raphaël, très-gâtée par un habitant du lieu qui avoit quitté la navette de tiſſerand pour la palette de peintre-barbouilleur.

Dienville eſt la patrie de Juſte Delaiſtre, neveu de ladite fondatrice, fils de Jacques Delaiſtre, lieutenant en la prévôté du lieu. Deſtiné d'abord à l'état eccléſiaſtique, il fut effrayé en conſidérant l'excellence du ſacerdoce; il quitta le ſéminaire de Troyes, & alla étudier en droit à Paris, où il fut reçu avocat au parlement. Il eſt connu par ſes commentaires ſur les coutumes de Sens & de Langres, Paris *in-4°*. 1731, & par ſes notes ſur la coutume de Chaumont, Paris *in-4°*. 1723. Nous tenons de ſa veuve, qu'il avoit commencé le *Traité des loix eccléſiaſtiques*, & que cet ouvrage a paſſé à ſa mort entre les mains de M. d'Héricourt, qui y a mis la derniere main, & l'a fait paroître ſous ſon nom.

La ſeigneurie de Dienville eſt une baronnie, dont les plus anciens ſeigneurs que nous connoiſſonsſont MM. de Hangeſt, originaires de Picardie. Le premier qui la poſſéda fut Chriſtophe de Hangeſt, qui teſta en 1404. Cette famille ſuivit dans la ſuite le parti des Huguenots par attachement au prince de Condé; ce qui a procuré la ruine de tous ſes membres. Nous trouvons enſuite un Pierre de Montangon, ſeigneur de Dienville, à cauſe de ſa femme Catherine de Monnoir; Jean de Pontailler, baron de Pleurs & de Tallemey, étoit ſeigneur de Dienville & de Jully. Sa famille poſſédoit encore cette terre en 1604. En 1651, acte de foi & hommage rendu au ma-

Moréry 1759. Mem. de Caſtein. Hiſt. du Calv. t. 2. ob. de Ch.

réchal de l'Hôpital, comte de Rofnay, par Charles de Montangon, pour la moitié de la terre & du fief de Dienville, qui lui étoit échue par la mort de Louis de Montangon fon pere, l'autre moitié appartenante à Louis de Montangon fon frere. Cette terre a paffé enfuite au maréchal de l'Hôpital, à MM. de Saint-Phal de Blaincourt, à M. Graffin, directeur-général des monnoies de France, mort fans enfans dans fa terre de Mormant le 27 feptembre 1760. Il laiffa la baronnie de Dienville à la comteffe du Puits, fon héritiere, qui, en 1768, la vendit à M. le comte de Brienne, feigneur actuel.

ECLANCE. *Eclantia*. A neuf lieues eft-quart-nord-eft de Troyes. Vallage, à deux lieues nord-eft de Bar-fur-Aube. Cinquante feux, cent quarante communians, anciennement du doyenné de Margerie, & uni à celui de Brienne en 1362. Patron, faint Brice; collateur, l'évêque; décimateur, le curé; pofte, grenier à fel, élection de Bar-fur-Aube, châtellenie de Jaucourt, bailliage de Troyes. Hameau de Montricourt, deux étangs, une tuilerie, fermes de Saint-Gilles, les Tuileries & les Verreries

ESPOTHÉMONT, ou POTÉMONT. *Efpothemons*. A dix lieues eft-nord-eft de Troyes. Vallage, fur une colline environnée de bois au fud & au nord & à l'orient de plufieurs étangs, dont la décharge eft dans la riviere de Soulaines. Trente-huit feux, cent communians. Patron, faint-Quentin; collateur, l'évêque; décimateur, le curé par abandonnement. Hameau de Remimenille, fermes des Hayes-les-Demoifelles, le Haut-Guet, Cocodrille, & Humeneville. Pofte de

Brienne, grenier à sel de Montmorency, élection de Bar-sur-Aube, bailliage, coutume de Chaumont.

Nobl. de Ch. La seigneurie a été possédée par la maison de Pampelune, qui tiroit son origine de Jean de Pampelune, chambellan, dès avant 1267, de Thibaut V. roi de Navarre & comte de Champagne. Guillaume, premier seigneur d'Espothémont, étoit homme d'armes des ordonnances, sous la charge du comte de Brienne. Il est inhumé dans l'église d'Espothémont avec Angleberde d'Aulnay, son épouse. Il mourut en 1529. Cette maison a été alliée aux d'Aulnay, aux Baussencourt du Petit-Mesgnil, aux Creney, aux Largentier, &c. Ses armes sont d'argent à trois étoiles de gueules au croissant d'azur en cœur. Nous voyons encore Gédéon-le-Grand, seigneur de Pothémont, marié, en 1595, à Suzanne Comparot, fille de noble homme Claude Comparot, conseiller & élu pour le roi en l'élection de Brienne. Cette famille posséda cette terre pendant quelque temps; ses armes portent d'azur à trois fusées d'or.

FULLIGNY, vulgairement Fligny. *Fulligneium*, *Fulligniacum*. A dix lieues est-quart-nord-est de Troyes. Vallage, dans une vallée au sud-sud-est des bois de Soulaines. Quarante-cinq feux, cent cinquante communians. Patron, saint Laurent; collateur, l'évêque, alternativement avec le prieur de Bar-sur-Aube; décimateur, le curé, au quinzieme compte. Terroir fertile en froment, mais difficile à cultiver. Cinq cens arpens de bois. Fontaine d'eau minérale qui sent un peu le cuivre. Les habitans y abreuvent leurs bestiaux dans le temps des fortes gelées. Carriere de grès. Ruisseau qui arrose la prairie, il est formé des

fontaines du village, & va se jetter dans le grand étang de Villemahu. Poste, grenier à sel, élection de Bar-sur-Aube, bailliage, coutume de Chaumont, consuls de Troyes, eaux & fôrêts de Vassy. Le plus ancien seigneur que nous connoissions de Fulligny est Guillaume de Fulligny qui accompagna S. Louis dans son voyage de la Terre-Sainte. On voit dans l'église son mausolée de 1323 avec les armes de la maison de Damas. Il eut 3 filles mariées, l'une à un Damas, une à un Lentage, & l'autre à un Ballidart; ce qui fait l'époque de la division de cette seigneurie. Nous voyons encore pour seigneurs les Mosserons, originaires de Brie. Leurs alliances sont avec les Lentages, les Ballidarts, les de Blond, &c. La branche des Mosserons de Clairenval subsiste encore aujourd'hui. Leurs armes sont d'argent à la face de sable, accompagnée en chef de trois tresses de même, & en pointe de cinq ancres aussi de sable, celle du milieu abaissée. M. le comte d'Allonville, dont la famille est originaire de Beauce, a réuni toutes les parties de cette terre qu'il a acquise de Louise d'Allonville sa cousine, qui l'avoit eu de Marie de Damas sa mere.

Mém. comm. Nob. de Ch.

FRESNAY. *Frenayum* A onze lieues est de Troyes, Vallage, à la gauche du chemin de Bar-sur-Aube à Sommevoire, à deux lieues nord de Bar-sur-Aube; trente-six feux, quatre-vingt-dix communians, patron, saint Pierre & saint Paul; collateur, l'évêque; portion congrue; décimateur & principal seigneur, le commandeur de Thors; terroir médiocrement fertile, bois de peu de conséquence. Peu de bestiaux qui pâturent dans les friches & terres incultes. Poste, grenier à sel, élection de Bar-sur-Aube, bailliage prési-

dial, eaux & forêts de Chaumont, consuls de Troyes. Au commencement du seizieme siécle, nous voyons Simon de la Rue, originaire du Limosin, seigneur en partie de Fresnay. Evandelin de la Rue, eut pour fils Jean, pere de René, qui forma la branche de Fresnay, & Nicolas qui forma celle de Fresnay-Ville-sur-terre. Leurs armes sont d'azur au chevron d'or, accompagné de trois lozanges d'argent. Cette partie de la terre appartient encore à MM. de Fresnay, freres. Les autres co-seigneurs sont M. Dupont de Bourgneuf, ancien capitaine de dragons, chevalier de saint Louis, qui a acheté de feu M. de Renusson, commandant d'un bataillon de milice, & M. de Brienne, avocat, qui a acquis des héritiers de Mlle. de Villedonné.

JOUVANZÉ ou JUVANDÉ. *Jouvanzeium.* A sept lieues & demie est de Troyes, Vallage, sur la rive droite de l'Aube, & non sur la gauche, comme le dit l'abbé Expilly, qui met cette paroisse du diocèse de Langres, à deux lieues sud de Brienne; dix-sept feux, cinquante communians, patron, saint Gengoul; collateur, l'évêque; décimateur, le curé au seizieme compte. La seigneurie appartient aux PP. de l'oratoire du Saint-Esprit de Troyes. Poste de Vendœuvre ou de Bar-sur-Aube, grenier à sel, élection de Bar-sur-Aube, bailliage, coutume de Chaumont.

JUZANVIGNY. *Juzanvigneium.* A huit lieues & demie est-quart-nord-est de Troyes, Vallage, proche la petite riviere de Carré & le bois d'Ajou qui le sépare du territoire de Brienne, quarante feux, cent vingt communians; patron, saint Martin; collateur, l'Evêque; décimateur,

le curé, depuis 1703 que les bénédictins de Montierander lui abandonnerent les dîmes pour la portion congrue, au dix-septieme compte. Peu de bois, terrein médiocrement fertile. Fief du Haut-guet où étoit autrefois un château fort. Route de Brienne sur la quelle il y a sept ponts pour traverser la prairie. Poste de Brienne, grenier à sel de Montmorency, élection de Bar-sur-Aube, bailliage, présidial, coutume, eaux & forêts de Chaumont, consuls de Troyes. La seigneurie a été long-temps possédée par la famille de Moslé, jusqu'à Jean, président en la cinquieme chambre des enquêtes du parlement, mort en 1658. Marie Moslé, mariée au marquis d'Hocquincourt, & morte en 1694, étoit encore dame de Juzanvigny. Cette terre a passé aux Marisy, & enfin à M. le comte du Han qui en est le seigneur actuel.

LA CHAISE, ou FERRIERES. *Cathedra, Ferreriæ.* A 9 lieues & demie est-quart-nord-est de Troyes, entre les bois de Soulaines & ceux de Beauvais, environné d'étangs, Vallage, à deux lieues est de Dienville & de Brienne. Douze feux, quarante communians; patron, saint Berchaire; collateur, l'évêque: décimateur, le curé, par abandonnement. Chapelle de saint Thiburce, qui menace ruine. Poste de Brienne, grenier à sel de Montmorency, élection de Bar-sur-Aube, bailliage, coutume de Chaumont.

LA ROTHIERE. *Rotheria.* A sept lieues & demie est-quart-nord-est de Troyes. Vallage, dans la belle plaine de Brienne, proche la route de Bar-sur-Aube à Vitry, à une demie lieue est de Dienville. Vingt-neuf feux, quatre-vingt communians. Fête patronnale, la Nativité de la sainte

Vierge, autrefois ſuccurſale de Dienville, & érigée en cure en 1707. Collateur, l'évêque; décimateur, le curé. Chapelle de Notre-Dame de Pitié, qui n'a ni titres ni revenus, & rétablie en 1765 par la dévotion des habitans. Le terrein qui l'environne eſt le cimetiere de la paroiſſe. Dans le village paſſe l'ancienne route des Romains de Langres à Châlons. Grenier à ſel de Montmorency, poſte de Brienne, élection de Bar-ſur-Aube, bailliage, coutume de Chaumont, ſuivant le mémoire de M. le curé du lieu, & du bailliage de Troyes, châtellenie de Jaucourt, ſuivant l'état du bailliage de Troyes, à la ſuite de la coutume de Troyes par M. Pithou. La ſeigneurie fonciere appartient à l'illuſtre maiſon de Luxembourg Fief de Gigny, mouvant de la baronnie de Dienville. Il a appartenu à M. Dufour, négociant de Troyes, puis à M. Graſſin, baron de Dienville, enſuite à M. Graſſin, maréchal de camp, & enfin à M. le comte de Brienne, qui a fait détruire le château.

Mém.comm. LASSICOURT. *Laſſicuria. Laderniacacors.* A ſept lieues eſt-nord-eſt de Troyes. Vallage, au commencement de la plaine de Brienne & de Roſnay, à un quart de lieue de la Voire, dans un terrein peu fertile. Quarante-huit feux, cent quarante communians; patron, ſaint Pierre-ès-Liens; collateur, l'évêque; décimateur. le chapitre de Saint-Etienne de Troyes, qui eſt auſſi ſeigneur. Les religieux de Montiérender & de Boullancourt, au dix-ſeptieme compte. Portion congrue. Terroir maigre & ſablonneux. Chapelle de Saint-Denis, dans la plaine, proche la grande route de Roſnay. Hameau de Neuville, anciennement paroiſſe, & aujourd'hui nommé *Putteville*, au midi de Roſ-

nay, poſte de Brienne, grenier à ſel de Montmorency, élection de Bar-ſur-Aube, conſuls de Troyes, eaux & forêts de Vaſſy, bailliage ſeigneurial de Roſnay, bailliage royal de Chaumont, préſidial de Vitry.

SAINT-CHRISTOPHE. *Sanctus Chriſtophorus.* Anciennement Dodinicourt. *Dodinicacors ou Dodiniacacors.* Succurſale de Laſſicourt, quinze feux, trente communians. Seigneurs, les religieux de Montiérender; décimateur, l'abbé de Baſſefontaine. Quelques-uns croyent que c'étoit autrefois une paroiſſe-cure à la collation de l'abbé de Montiérender.

LESMONTS. *Leſmons, Montes, de Leſmonte.* A ſix lieues eſt-nord-eſt de Troyes. Vallage, ſur la riviere d'Aube, à la jonction des routes de Brienne à Troyes par Piney, & à Arcies par Pougy. Le nom de cette bourgade vient des *Monts* que la nature a formés ſur le finage à la diſtance de trois à quatre cens pas. Toute la partie ſupérieure préſente une aſſiette unie, de ſorte qu'au midi on ne s'apperçoit de l'éminence que lorſqu'on eſt auprès, étant formée par la plaine qui eſt plus baſſe de cinquante à ſoixante pieds. On voit dans la plaine un camp formé par un rempart de gazon de la hauteur de neuf à dix pieds, ſur ſix à ſept de large. Ce rempart eſt communément appellé *Camp de Céſar.* L'hiſtoire ne nous en dit rien, & nous n'avons pu découvrir s'il eſt réellement du conquérant des Gaules ou de quelqu'autre. Il y a environ trente à trente-cinq ans qu'une fille y trouva une piece d'or qu'on dit être du Grand Conſtantin. Le ſol où eſt ſitué ce camp eſt une terre noire & brûlante, la plus mau- Mém. comm.

vaiſe du finage. L'autre partie du finage ſur laquelle il y a quelques vignes, eſt un terrein léger de peu de rapport. En travaillant ces années dernieres à la nouvelle route qui conduit à Piney, & en en coupant une ancienne, on a trouvé pluſieurs médailles en bronze, & une piece d'argent avec une figure autour de laquelle on liſoit ces mots : *Ultor Mars*.

Leſmonts étoit autrefois plus conſidérable qu'aujourd'hui. Le 23 juin 1725 il eſſuya un incendie qui conſuma plus de quatre-vingt ménages, & dont la perte n'eſt pas encore réparée. Une partie des incendiés fit rebâtir à la hâte des chaumieres, d'autres ſe réfugierent dans les villages voiſins. Mais ces chaumieres donnerent lieu à deux autres incendies l'un de 16 maiſons & l'autre de 18; ce qui a décidé les habitans à ne couvrir déſormais leurs maiſons qu'en tuiles. Ce bourg contient environ cent quinze feux & 340 communians. L'égliſe eſt ſous l'invocation de ſaint Pierre-ès-Liens. Collateur, le chapitre de Pougy qui a droit de penſion par forme de ſerment. Décimateurs, le curé & les religieux de Baſſe-fontaine & le ſeigneur au dix ſeptieme compte. Au ſud-oueſt eſt un étang conſidérable que les habitans de Pel-&-Der ont en vain prétendu être ſur leur territoire. Le fonds eſt de greve, ce qui en rend le poiſſon meilleur, les carpes en ſont renommées même à Paris; il reçoit les eaux du canal de Villehardouin dont nous parlerons plus bas. Le territoire comprend le prieuré de Chalette dont nous avons parlé à l'article *Chalette*. Il y a dans l'égliſe paroiſſiale de Leſmonts une fondation ridicule. A la meſſe de minuit, on allume en deux ou trois endroits du charbon & même du bois, ce qui cauſe un grand déſordre. Tout le monde veut ſe chauffer, & l'égliſe eſt ſi pleine de fumée qu'il eſt

impossible de respirer. Ce bourg est du grenier à sel de Montmorency, direction des aides de Bar-sur-Aube, élection de Troyes, bailliage, coutume de Chaumont. Il y a foires le 24 février, le 25 avril, le 29 août, le 18 octobre & le lundi après la Saint-Martin. Il doit y avoir un marché par semaine; mais il est tombé depuis plusieurs années.

La seigneurie étoit autrefois simple; mais elle porte aujourd'hui le titre de comté. Le seigneur avoit anciennement un droit de péage singulier, dont on peut voir la pancarte dans les éphémérides Troyennes de 1760, page 126. Les seigneurs dont nous avons connoissance sont, en 1588, François de Luxembourg, duc de Piney, Henri de Luxembourg, en 1614. En 1673, la maréchale de l'Hôpital, comtesse de Rosnay; en 1679, mademoiselle d'Elbeuf, comtesse de Rosnay, En 1689, le prince de Connevoi. En 1700, M. de Vienne, en faveur de qui cette terre fut érigée en comté. En 1740, M. le marquis d'Armenonville; sa veuve Madame la comtesse de Morville, a vendu cette seigneurie à M. le comte de Brienne, seigneur actuel.

Il y a environ trente ans que le fils d'un meûnier de Lesmonts, âgé de quinze à dix-huit ans, fut attaqué d'une maladie d'esprit. En vain pour le guérir, le pere & la mere le conduisirent à divers pélerinages. La démence & la fureur devinrent périodiques. Enfin, on persuada au meûnier qu'un sorcier avoit jetté un sort sur son fils. Le pere & la mere ajoûtant foi à ses discours: crurent voir l'auteur de cette maladie dans un mendiant qui affectoit de se faire passer pour sorcier. Deux particuliers furent députés pour aller chercher ce prétendu magicien. Il fut entraîné dans la maison du

meûnier, où il lui fallut céder à la force. On allume un grand feu, on suspend un cœur de bœuf au-dessus du foyer, on évoque les esprits infernaux; on pique ce cœur avec des aiguilles, tandis qu'on fait chauffer les pieds du malheureux prétendu sorcier, au point qu'il en mourût dans les vingt-quatre heures. L'affaire éclata, la justice fit informer, les accusés furent condamnés par coutumace à être pendus. Les coupables s'expatrierent, leurs biens furent confisqués, & l'infortuné mendiant fut la victime de la crédulité, de la superstition & du fanatisme.

LÉVIGNY. *Leviniacum.* A dix lieues est de Troyes. Vallage, sur la pente d'une colline, dans un terrein assez fertile, à une lieue & demie nord de Bar-sur-Aube, dont il dépend pour la poste, le grenier à sel & l'élection. Soixante-quinze feux, deux cens communians. Fête patronnale, l'Assomption; collateur, l'évêque; décimateurs, le seigneur, les religieux de Clairvaux & le curé. Châtellenie de Jaucourt, bailliage, coutume de Troyes, Petite forêt appellée le bois de Levigny.

LONGSOLS ou LONGSAULT. *Longum solidum*, *Longus Saltus*. A cinq lieues nord-est de Troyes. Champagne-propre, dans la vallée d'Onjon, de Pougy & d'Avants, proche la source du ruisseau de Longsols ou Falourdet, qui coupe le village dans sa longueur, & dont les eaux claires, froides & agréables au goût, sont minerales & ont été jugées de même nature que celles d'Attancourt. Soixante-quinze feux, deux cens communians. Patron, saint Julien: second patron, saint Blaise, Prieuré-cure de l'ordre de sainte Gene-

vieve, à la préſentation de l'abbé de Saint-Loup, poſſédé aujourd'hui par un ſéculier. Marais abandonné aux habitans, en 1406, pour y faire paître leurs beſtiaux; terroir à ſeigle & avoine, le froment y dégénere. Le prieur-curé eſt décimateur au trente-unieme compte. On pourroit y ouvrir une carriere de craie très-blanche ſur la côte de *Benard*, voiſine de la carriere d'Avants. Préſidial, bailliage, coutume de Chaumont, grenier à ſel d'Arcies, élection de Troyes. L'enclos où la riviere prend ſource faiſoit anciennement l'enceinte d'un château conſidérable & fortifié, où les habitans ſe réfugioient en temps de guerre. Ce château s'appelloit *Raucourt*, & les habitans y devoient guet & garde: il n'en reſte plus aucuns veſtiges.

La terre de Longſols faiſoit dans les temps reculés une partie du domaine de l'ancienne maiſon de Brienne; elle releve encore aujourd'hui de ce comté. En 1406, elle étoit poſſédée par Jeanne de Chalon, qui affranchit les habitans. Elle appartenoit, en 1477, à Victrice de Saint-Chéron, dame de Pougy. Celle-ci vendit cette terre à Charles de Corbiere; il fut ſuccédé par Antoine de Corbiere, qui la vendit, en 1559, à Meſſieurs Quinot, gentilshommes de Champagne, demeurans à Piney. Louis Quinot la revendit, en 1585, à François de Luxembourg, dans la maiſon de qui elle eſt reſtée juſqu'à ce que Charles-Henri de Clermont & ſon épouſe Marguerite-Charlotte de Luxembourg, la vendirent à Claude Coquin, écuyer, ſeigneur de Fontaine, dont Nicolas Comparot avoit épouſé la fille unique. Nicolas Comparot la donna en mariage à ſa fille, épouſe de Marc-Antoine Guillemin, écuyer, bailli de Brienne, qui, en 1675, la revendit à Jean Comparot, ſubdé-

Nob. de Ch

légué & président en l'élection de Troyes. Celui-ci fut succédé par Claude-Nicolas Comparot, seigneur de Bercenay, qui a laissé cette seigneurie de Longsols à Jean, son fils, président en l'élection, d'où elle a passé, en 1760, à M. Jean-Baptiste Comparot, ancien gendarme de la garde ordinaire du roi, conseiller aux bailliage & siége présidial de Troyes, seigneur actuel, à qui nous devons la plûpart des renseignemens de cet article.

MAISIERES. *Maisairiæ*, ou *Maceriæ*. A neuf lieues est-nord-est de Troyes. Vallage, à une lieue nord-est de Brienne, dans la plaine, proche la rive droite de la petite riviere de Carré. Cinquante-trois feux, cent cinquante communians; patron, saint Julien; collateur, l'évêque; décimateurs, le curé, les chanoines de Bar-sur-Aube, & l'abbaye de Montiérender, au dix-septieme compte pour les gros grains & au vingtieme pour les autres. Chapelle de saint Jean, à la collation de l'évêque. Terroir fertile. Poste de Brienne, grenier à sel de Montmorency, bailliage, coutume de Chaumont, élection de Bar-sur-Aube. La seigneurie appartenoit autrefois à M. le comte de la Feuillée, qui l'a vendue à M. le comte de Brienne, seigneur actuel.

MATHAULT, ou MATAUX. *Maſtolium*. A six lieues est-quart-nord-est de Troyes. Vallage, sur la rive gauche de l'Aube, à une lieue ouest-sud-ouest de Brienne. Soixante-treize feux, deux cens cinquante communians; patron, saint Quentin; collateur, l'évêque; décimateurs, le curé & le prieur de Radonvilliers. Terroir fertile & abondant en grains. Il y a, depuis environ trente ans, une manufacture de fayance établie par le seigneur

seigneur M. de Lavau. Au midi, sur une colline, hameau de l'*Etape*, ainsi appellé de l'étape qu'on y donnoit autrefois aux troupes, lorsqu'elles passoient par Piney & Dienville. Il y a une chapelle où l'on dit quelquefois la messe. Fermes de la Vallette & de la Fontaine, hameau de Brevonnel, proche le ruisseau des étangs. Il y a une chapelle à la présentation du seigneur. Poste de Brienne, grenier à sel de Montmorency, élection de Troyes, bailliage de Chaumont. La seigneurie a appartenu à la famille d'Hennequin, dont le dernier seigneur de Mathault, dans Moréry est Alexandre, né en 1583. Elle appartenoit ci-devant à M. de Lavau, mort le 9 mai 1777, & succédé par son gendre M. de Mandat, seigneur de Neuilly. Moréry. 1759

MONTAINGON, vulgairement MONTANGON. *Mons Ingonis*. A 4 lieues & demie est-nord-est de Troyes. Champagne propre, à quelque distance de la rive gauche de l'Auzon, dans une vallée marécageuse ; ce qui fait dire que ce village est le *pot de chambre* du pays, à une lieue nord de Piney. Quarante-trois feux, cent quarante communians. Patron, saint Martin ; collateur, le prieur de saint Sépulchre qui est décimateur, & aujourd'hui le curé par transaction de 1689, l'abbé de saint Loup & les religieux de Vezelay. Grenier à sel de Montmorency, élection de Troyes, bailliage, coutume de Chaumont. Cette paroisse a donné son nom à la famille des Montangon de Rouvroy Nob. de Ch. & de Crespy, qui en étoient seigneurs. Leurs armes sont gironnées d'or & d'azur de six pièces. Le premier que nous connoissions de cette famille est Nicolas de Montangon, écuyer, seigneur de Crespy, de Rouvroy, vivant en 1410, qui avoit épousé demoiselle Elizabeth de Poirresson,

fille de Pierre, ſeigneur de Provencheres, Buſſieres & Feroncles. Ses deſcendans ont formé pluſieurs branches, telles que les Montangon de Creſpy, les Montangon de Rouvroy, les Montangon-Béard, &c. Les alliances de cette famille ſont avec celles de la Rue, Chaſtenay, Ailly, Villiers, Stainville, le Goux, Luxembourg, Brabant, d'Aunay, Choiſeul, Rommecourt, Laſcaris de Châteauneuf, Ballaine, Huban de la Feuillée, Beaufort, &c. La ſeigneurie de Montangon fait aujourd'hui partie du duché-pairie de Piney-Luxembourg.

MORVILLIERS *Morvillare*. A huit lieues & demie eſt-quart-nord-eſt de Troyes. Vallage, ſur une colline à l'orient du bois d'Ajou & de la petite riviere de Carré, à 5 quarts de lieue orient d'hiver de Brienne. Soixante-douze feux, deux cens communians. Patron, ſaint Laurent; collateur, l'évêque; décimateur, l'abbé de Clairvaux, au ſeizieme compte. Chapelle de ſaint Jean-Baptiſte, hameau du Petit-Morvilliers, entre pluſieurs étangs; poſte de Brienne, grenier à ſel de Montmorency, élection de Bar-ſur-Aube, bailliage, coutume de Chaumont.

MOULINS, ou MOLINS. *Molini*. A cinq lieues & demie eſt-nord-eſt de Troyes. Champagne-propre, à mi-côte, entre le chemin de Pougy à Leſmonts & la riviere d'Auzon. Vingt-quatre feux, ſoixante-dix communians. Patron, ſaint Loup; prieuré-cure de l'ordre de ſainte Genevieve. Collateur, l'abbé de ſaint Loup; Seigneurs, les religieux de cette abbaye, qui ſont auſſi décimateurs. M. l'abbé Expilly ſe trompe ici, comme en bien d'autres endroits, lorſqu'il dit que le baron

de cette paroiſſe eſt un des barons de la croſſe de l'évêché de Troyes. Il a confondu ce village avec la baronnie des Moulins-Bannaux de Méry. *Voyez Méry*. Moulins eſt du grenier à ſel de Montmorency, de l'élection & du bailliage de Troyes. L'évêque y a droit de viſite & de procuration.

NOGENT-SUR-AUBE. *Nogentum, Novigentum ad albulam* A cinq lieues & demie nord-eſt de Troyes. Champagne-propre, dans la prairie, entre la route de Brienne à Arcies & le confluent de l'Auzon dans l'Aube, à une lieue & demie nord-nord eſt de Pougy. Cent dix feux, trois cens quarante communians; collateur, l'abbé de Montiéramey, alternativement avec le prieur de Ramerup; décimateurs, le chapitre de Pougy, l'abbé de Montiéramey, le prieur de Ramerup & le chapelain de St. Eloy. Grenier à ſel d'Arcies, élection, bailliage, coutume de Troyes. Mde. la marquiſe des Reaulx y poſſede le fief de la Roche. Nogent eſt la patrie du P. Modeſte Vinot, prêtre de l'Oratoire, qui acquit une grande réputation par ſes harangues & par ſes poëſies latines Il a donné, conjointement avec le P. Tiſſard de la même congrégation, des fables choiſies de la Fontaine, traduites en vers latins, imprimées à Troyes. Il fut chargé de travailler au Rituel de Blois qui parut en 1730. Le P. Vinot mourut à Tours le 20 décembre 1731, âgé de cinquante-neuf ans. *Voyez Morér* 1759. Du temps de M. Pithou la ſeigneurie de Nogent avoit pour propriétaire Paul de Villemaur.

COCLOIS. *Cocloyum*. Sur l'Auzon, à peu de diſtance de l'Aube. Soixante-quinze feux, cent ſoixante-dix communians. Succurſale de Nogent.

Patron, saint Maurice ; décimateur, le chapelain de Pougy. Poste, grenier à sel d'Arcies, élection de Troyes, bailliage, coutume de Chaumont. La seigneurie de Coclois appartient à M. le marquis Desreaulx, dont la famille est originaire du Bourbonnois, ensuite établie en Brie, & depuis long-temps en Champagne, où elle eut pour chef Jacques, seigneur Desreaulx, qui, en 1458, épousa une demoiselle de Villeneuve. René Desreaulx, maréchal-de-camp, & lieutenant des gardes du corps du roi, fut seigneur de Grisy, Atis, Brantigny, Lirey, Avant, Ortillon & Coclois. Il choisit sa demeure à Coclois, où ses descendans résident encore une partie de l'année. On voit dans l'église plusieurs armoiries & épitaphes, qui contiennent les plus grands éloges de ces seigneurs. Cette maison a été illustrée par ses charges & par ses alliances ; elle porte pour armes d'or au lion de sable, à la face humaine de carnation, chevelue & barbue, pour supports deux sauvages d'or avec la devise : *Sic fortis ut humanus.*

ONJON. *Onjo.* A trois lieues & demie est-nord-est de Troyes. Champagne-propre, dans un vallon sujet aux inondations par la chûte des eaux, sur un ruisseau qui est à sec la moitié de l'année, à une grande lieue de Piney. Ce village étoit autrefois beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui : il contenoit environ cinq cens communians ; mais, le 17 avril 1693, une femme qui avoit chauffé son four, déposa dans sa grange le reste du bois. Bientôt un incendie se déclara ; un grand nombre de maisons, l'église & le presbytere furent la proie des flammes, & plusieurs habitans abandonnerent le pays & chercherent ail-

leurs un domicile. Le curé n'étoit pas alors décimateur ; le chapitre de Pougy qui jouissoit de ce droit, le lui abandonna pour être déchargé des réparations qui étoient si fortes qu'elle ne furent finies qu en 1740. Onjon comprend à présent cent trente feux, trois cens cinquante communians. Patron, saint Parre, église dédiée en 1535. Dédicace, le dimanche après le 8 septembre. Cette église est extrêmement basse, ce qui y cause une très-grande humidité. Collateur, le chapitre de Pougy; décimateurs, le curé & le prieur de Saint-Sépulchre. Six cens arpens de terres exemptes de dixmes appartenantes à l'abbé de Bassefontaine. La dixme au trente-unieme compte. Terrein montueux, maigre, blanc, sec & aride. Journal de soixante-quinze cordes. Septier de Troyes. La seigneurie fait partie du duché de Piney - Luxembourg. Grenier à sel, élection de Troyes; la justice est une mairie royale du bailliage & de la coutume de Troyes, les appels se font à Piney, qui est du bailliage de Chaumont.

Dans le douzieme siécle, les habitans d'Onjon desirant n'être jamais distraits du domaine du comte de Champagne Henri II. donnerent à ce prince la somme de trente livres, & en conséquence Henri leur délivra des lettres par lesquelles il promit de ne les donner à personne, de ne jamais les aliéner de sa possession. Ces lettres sont datées de Saint-Mards (*apud S. Medardum*) en 1187. Depuis la réunion de la Champagne à la couronne, le roi Jean confirma ces lettres, & déclara que les habitans d'Onjon seroient ses justiciables immédiats, *justiciabiles immediate & subditi*, & qu'ils ne seroient point séparés du domaine de la couronne. Ses lettres sont datées de Troyes au mois de Juillet 1363.

Ord. des R. de Fr. t. 4.

PEL-ET-DER. *Palus & Dervus*, ou *Palus à Dervo.* A six lieues est-quart-nord-est de Troyes Champagne-propre, sur un terrein élevé à deux lieues ouest-nord-ouest de Brienne, & autant nord-est de Piney Quatre-vingt-six feux, deux cens cinquante communians ; fête patronnale, l'Assomption;dedicace le 24 mai 1611 ; collateur, l'abbé de Montiéramey ; décimateur, le curé Terroir assez fertile. Le nom de Der que porte la partie méridionale du village vient de la forêt de *Der*, dont il étoit anciennement environné, celui de Pel vient de *Palus*, marais à cause de sa proximité de l'etang de Lesmonts. Prieuré de Saint-Pierre-ès-Liens, ordre de saint Benoît, autrefois à la collation de l'abbé de Montiéramey, sujet à la visitation & à la procuration de l'évêque, & réuni au Grand-Séminaire de Troyes en 1663. Grenier à sel de Montmorency, élection de Bar-sur-Aube, bailliage ducal de Piney, bailliage royal, coutume de Chaumont. La seigneurie fait partie du duché de Piney-Luxembourg.

PERTHE. *Pertha.* A huit lieues est nord-est de Troyes. Vallage, sur un tertre au milieu de la plaine, à une lieue nord-quart-nord est de Brienne Quarante feux, cent vingt communians. Patron, saint Denis; collateur, l'abbé de Boullancourt, qui est aussi seigneur; décimateur, le curé, au dix-septieme compte. Poste de Brienne, grenier à sel de Montmorency, élection de Bar-sur-Aube, bailliage, coutume de Chaumont.

PETIT-MESGNIL. *Parvus-Magnillus.* A huit lieues est-quart-nord-est de Troyes. Vallage, à l'orient nord-ouest de deux étangs qui

formeut la petite riviere de Carré, à une lieue de Dienville. Soixante feux, cent quatre-vingt communians. Patron, saint Etienne; collateur, l'évêque; décimateurs, le curé & le seigneur. Hameau de la Gibrie, sur une colline vers l'orient. Poste de Brienne, grenier à sel de Montmorency, élection de Bar-sur-Aube, bailliage de Chaumont. La seigneurie a été possédée par Messieurs du Mesgnil, seigneurs de Chaumesgnil, &c. descendans des anciens seigneurs du Petit-Mesgnil. Leurs armes sont d'azur à trois faces d'argent. En 1558, nous voyons pour seigneur Jean Yardin, écuyer, capitaine de *la ville & Châtel de Brienne*, qui reçut de Jean de Luxembourg, comte de Brienne, la permission de prendre terres & lieux vaquans, & étant en friche en tout le comté de Brienne, moyennant une censive perpétuelle. En 1587, Gaspard Olivier étoit seigneur du Petit-Mesgnil. Depuis 1771, cette terre appartient à M. le comte de Brienne.

PINEY-LUXEMBOURG. *Pigneyum à Luxemburgo.* A quatre lieues est-quart-nord-est de Troyes. Champagne-propre, au commencement d'une plaine bourbeuse & fertile en bons grains, sur la route de Troyes à Brienne, à une lieue de la forêt d'orient. Deux cens trente-un feux, sept cens communians. Patron, saint Martin; collateur, l'évêque; décimateurs, le curé, les religieuses de Vezelay, le chapitre de Pougy, les chanoines de l'église de Troyes, & le prieur de Radonvilliers. Plusieurs hameaux, Bonlieu, où est une commanderie ou chapelle dépendante de la commanderie de Troyes; le fief du Môny, le Roscet ou Rozat, Breaux, ou Monbrost, ou Monberault, fief qui a appartenu aux Acaries,

originaires de Troyes, & à la famille de Montaulin d'Ozon, relevant du comté de Brienne, & aujourd'hui faisant partie du duché de Piney; Beaurepas, Beauregard, la Loge-Madame, & la Goguette; Maurepaire, avec une tuilerie; la Côte-au-Bloffier, Chardonnet, avec le bois du même nom, & Rachisy, qui appartient à l'abbé de St. Martin-ès-Aires de Troyes. Près de deux cens cinquante arpens de bon terrein de cet endroit étoient autrefois en non-valeur par le séjour des eaux qu'y portoient plusieurs sources. M. de Lorry, évêque d'Angers, abbé de Saint-Martin-ès-Aires, y a fait travailler il y a déjà plusieurs années; ces eaux ont aujourd'hui des canaux fixes, & elles servent à abreuver le terrein lorsqu'il en est besoin; elles ont leur écoulement dans le ruisseau de Villiers-le-Brûlé. A l'extrêmité occidentale du bourg est une chapelle de la sainte Vierge, & à l'extrêmité opposée sont les moulins à vent de Gruiere, & Quinot, du nom de MM. Quinots, dont nous avons parlé à l'article de Longsols. Quatre foires, le vingt-deux janvier, le deux mai, le vingt-deux juillet & le premier octobre. La justice est un bailliage ducal ressortissant nuement au Parlement, & suivant la coutume de Chaumont. Poste, grenier à sel, élection & autres jurisdictions de Troyes.

Eph. Troy. 1760.

La seigneurie de ce bourg n'étoit autrefois qu'une baronnie; mais elle fut érigée en duché, en 1576, & en pairie en 1581, en faveur de François de Luxembourg, chef de la branche des Luxembourg-Piney; sa petite fille Marguerite-Charlotte épousa en premieres noces Léon d'Albert, à la charge de porter le nom & les armes de Luxembourg. N'en ayant point eu d'enfans, elle épousa en secondes nôces Charles-Henri de

Baug. t. 2. Pigan t. 5. Hist. de la maison de Montmorency, t. 4.

Clermont-Tonnerre, aux mêmes conditions. De ce mariage vint Madeleine-Charlotte-Bonne-Thérese de Clermont, mariée à François-Henri de Montmorency, comte de Boutteville, depuis maréchal de France, gouverneur de Champagne, qui porta aussi le nom & les armes de Luxembourg. Dès qu'il fut revêtu du duché de Piney, il obtint du roi des lettres-patentes du mois de mai 1661, portant translation de ce duché en sa personne & confirmation de duché-pairie, & il fut reçu en cette qualité au Parlement le 22 mai 1662. Quelque temps après, il se vit disputer ce duché par le marquis de Béon, qui prétendoit que Piney lui étoit dévolu par une substitution de la maison de Luxembourg, étant fils de Louise de Luxembourg, fille de Jean de Luxembourg, comte de Brienne. Le Parlement de Rouen jugea cette contestation, en 1675, en faveur du maréchal-duc de Luxembourg, & l'arrêt déclara en même temps le duché de Piney substitué à la maison de Gesvres, au défaut de la postérité du duc & de la duchesse de Luxembourg. Le maréchal s'étant trouvé impliqué dans une mauvaise affaire en 1680, il fut exilé à vingt lieues de la cour dans celle de ses terres qu'il jugeroit à propos de choisir; il se retira à Piney, d'où il fut rappellé au bout de deux mois.

Abr. chr. du Prés. Hen. Hist. de la maison de Montmorency, t. 5. p. 34. Hist. de la maison de Luxembourg.

Devenu duc & pair de Piney, le maréchal de Luxembourg prétendit avoir rang avant les ducs, dont les érections étoient postérieures à celle de son duché en 1581. Cette prétention fit le sujet d'un grand procès qui ne fut terminé qu'en 1711, où le roi déclara que le duc n'auroit rang que du jour de l'enrégistrement des lettres du 20 mai 1662, temps où le duché de Piney étoit passé dans la maison de Montmorency par le mariage

de ce seigneur avec Mademoiselle de Clermont, sous le nom de Piney-Luxembourg. Cette seigneurie est aujourd'hui possédé par M. le duc de Royan, de la branche de Montmorency-Chastillon-Boutteville, duc de Luxembourg.

Les Acaries, seigneurs du fief de Montbrost, paroisse de Piney, étoient originaires de Troyes. Cependant un Simon Acarie étoit du village de Mesgnil-Scellieres, succursale d'Assencieres. Prêtre en 1553, il posséda, tant conjointement que successivement, les cures de Corbeil, de Saint-Leger sous-Breviande, Rouilly-les-Sacey, Bourdenay & la Chapelle-Vallon. Cette famille a été alliée à celle de Mesgrigny. Pierre Acarie, premier du nom, seigneur de Montbrost, maître des comptes à Paris, épousa Barbe Avrillot, fille de Nicolas, seigneur de Champlâtreux, aussi maître des comptes. Il eut le malheur d'entrer dans la ligue, & en devint un zélateur si ardent, que la satyre Ménippée le fait pleurer de joie au discours du duc de Mayenne aux Etats de Paris, & fait dire au harangueur d'Aubray :

C'est un Maheutre & un frelu,
Pire qu'un Turc ou Mamelu,
Qui n'honore la seigneurie
De Baston, Machaut, ACARIE

Et dans un autre endroit, comparant les factions de la France à celles de Jérusalem, d'Aubray dit que la France a ses zélateurs & leurs Zacharies & ACARIES. L'auteur des remarques le met au nombre de *ces garnemens que l'histoire du temps a dépeints des plus noires couleurs.* Il mourut à Yvry le 16 novembre 1613. Son épouse, connue, quoique femme, sous le nom de Made-

moiſelle Acarie, fut un modele de vertus. Elle eſt regardée comme la fondatrice des Carmélites en France. Elle eut ſouvent à ſouffrir de la part de ſon mari, qui diſoit en plaiſantant : *On dit que ma femme ſera ſainte, mais j'y aurai bien aidé ; il ſera parlé de moi dans ſa canoniſation, à cauſe de l'exercice que je lui aurai donné.* Après la mort de ſon mari, elle prit l'habit de Carmélite en qualité de ſœur converſe, & mourut à Pontoiſe le 18 avril 1618, âgé de cinquante-trois ans. On a travaillé à ſa béatification, & ſa vie a été écrite par André Duval en 1624, & par d'autres écrivains. Du Sauſſay & le P. Giry ne l'ont pas oubliée dans les additions à la vie des ſaints.

BRANTIGNY. *Brantigniacum.* A une demie lieue nord-eſt de Piney, au bas d'une côte, ſur un ruiſſeau qui va ſe jetter dans l'Auzon. Trente-ſix feux, cens communians. Fête patronnale, l'Aſſomption, ſuccurſale de Piney. Hameau du Doyer, dans un lieu marécageux, ſur le même ruiſſeau, & ſur la route de Piney à Leſmonts. Ferme de Hautes-Haies, entre Brevonne & Villiers-le-Brûlé. La ſeigneurie de Brantigny eſt depuis long-temps dans la maiſon des Reaulx, & elle eſt poſſédée par M. le comte des Reaulx, dont le château eſt ſur le penchant de la côte. *Voy. Coclois.*

PRÉCY-N. D. AUX-TOURS. *Preſſeyum, Priſſeïum*, ou *Priſſiacum B. M. ad Turres.* Ainſi nommé de la ſainte Vierge, ſous l'invocation de laquelle eſt l'égliſe, & de quatre tours qui autrefois y ſervoient de retraite dans le temps des guerres civiles. A ſix lieues & demie eſt-quart-nord-eſt de Troyes. Champagne-propre, ſur la rive

gauche de l'Aube, à une demie lieue sud-est de Lesmonts. Vingt sept feux, quatre-vingt communians. Prieuré-cure de l'ordre de Prémontré, donnée en 1097 à l'abbé de Bassefontaine, qui en est collateur & décimateur. L'évêque a droit de visite & de procuration. Saint Mesmin, second patron. Depuis la destruction de Bassefontaine, le titre de cette abbaye est dans l'église de Précy-N. D. *Voyez Brienne-la-Vieille.* Terroir assez fertile, deux garennes & deux contrées de vignes. Poste de Brienne, grenier à sel de Montmorency, élection, consuls de Troyes, bailliage, eaux & forêts de Chaumont, bailliage ducal de Piney, seigneurie simple. Nous trouvons pour seigneurs Pierre de Précy, Collin de Pleures, de Vitel de la Cour-Bureau, Philippe d'Angeville, Louis de Vienne, & Jeanne de Vienne, & aujourd'hui M. le comte de Brienne.

PRÉCY-SAINT-MARTIN. *Presseyum Sancti Martini.* A sept lieues est-quart-nord-est de Troyes, dans le Vallage, sur une colline à la droite de la riviere d'Aube, à une lieue & demie ouest-nord ouest de Brienne. Cent dix-sept feux, trois cens cinquante communians. Patron, saint Martin; collateur, l'évêque; décimateurs, le curé & les Bénédictins de Montiérender; terroir fertile en grains & en vins, dont le produit fait le principal commerce des habitans. Bois contigus à la garenne de Brienne, ferme de Montoye. Poste de Brienne, grenier à sel de Montmorency, bailliage de Chaumont, élection de Troyes; seigneur, M. lecomte de Brienne,

RADONVILLIERS. *Radonvillare. Radonisvillare.* A six lieues & demie est-quart-nord-est

de Troyes. Vallage, ſur une colline, en terrein fertile en froment & en vin, à une demie lieue de Dienville. Quatre-vingt-dix feux, deux cens trente-quatre communians. Fête patronnale, l'Aſſomption; collateur, l'abbé de Moleſme; le prieur du lieu, ſeigneur & décimateur au ſeizieme compte. Hameau de Chantemerle, ſéparé du village par un vallon où coule la petite riviere d'Amance, ſur laquelle on a jetté, en 1772, un pont de pierre fort élevé par rapport aux débordemens ſubits de cette riviere, qui devient un torrent dans les orages. Pluſieurs étangs ſur le territoire. On apprend qu'autrefois il y avoit dans ce village un puits dont les eaux étoient ſalées, & qui a été comblé il y a environ quatre-vingt ans. Poſte de Brienne, grenier à ſel de Montmorency, élection de Bar-ſur-Aube, bailliage de Chaumont, ainſi que des eaux & forêts, conſuls de Troyes. Ce village a eu pour curé M. Auguſtin-Charles Pry, natif de Vitry-le-François. L'amour de l'étude lui faiſoit employer le temps que lui laiſſoient ſes fonctions, & il y paſſoit quelquefois une bonne partie de la nuit. Il ſe remplit de la ſcience de l'écriture, des conciles, des Peres & des auteurs eccléſiaſtiques, dont il avoit ſoin de faire des extraits. Il a mis au jour, ſous le voile de l'anonyme, la *comparaiſon de la doctrine des catéchiſmes de Sens & de Troyes*, broch. *in*-12 de 70 pages. Il eſt mort dans ſa patrie, en 1764, âgé de ſoixante-ſix ans, un an après avoir donné la démiſſion de ſa cure, laiſſant encore manuſcrit un volume *in*-4°. ſur des matieres eccléſiaſtiques.

PRIEURÉ DE RADONVILLIERS. C'étoit anciennement une abbaye de Bénédictins, dépendante de Moleſme, où Nivelon étoit encore abbé

en 1164, ſuivant une charte de l'abbaye de Baſſe-fontaine. Elle a été détruite, & il en eſt reſté un prieuré, dont le titulaire eſt ſeigneur ſpirituel & temporel. Depuis quelques années, Monſeigneur l'archevêque de Toulouſe qui en eſt titulaire, l'a fait réunir, pour le temporel ſeulement, au college de Troyes, qui en jouira après la mort de ce prélat. La moitié du revenu doit être employée pour l'entretien des profeſſeurs, & l'autre pour ſept bourſes à la nomination de l'abbé de Moleſme. Ce prieuré eſt dans l'égliſe paroiſſiale, à la nomination de l'abbé, ſous le titre de la Nativité de la ſainte Vierge. L'évêque y a droit de viſite & de procuration. *Voy. tom. II, à l'art. college, page 230.*

RANCE. *Rancia.* A huit lieues & demie eſt-nord-eſt de Troyes. Vallage, ſur la rive gauche de la Voire, entre Montmorency & Roſnay, dans un terrein fertile en froment & en navettes. On y paſſe la riviere au bac; il ſeroit difficile d'y conſtruire un pont, vû les débordemens fréquens & conſidérables qui inondent la prairie. Quarante feux, cent vingt communians. Fête patronnale, la Nativité de la ſainte Vierge; collateur, l'évêque; décimateur, le curé. Poſte de Brienne, grenier à ſel de Montmorency, élection de Troyes, bailliage, coutume de Chaumont. La ſeigneurie fait partie du duché de Montmorency.

SACEY. *Saceyum.* A trois lieues eſt de Troyes. Champagne-propre, ſur un côteau, à la droite du chemin de Troyes à Piney. Trente-un feux, quatre-vingt douze communians. Patron, ſaint Gengou; collateur, l'évêque; décimateur, le curé. Grenier à ſel, élection de Troyes, bail-

liage, coutume de Chaumont. Fief de la Postole, entre le bois Chardonnet & le village de Géraudot. Il y avoit anciennement un château nommé le *Château d'Orient*, aux comtes de Champagne, qui venoient s'y délasser des fatigues de la chasse dans la forêt d'Orient. Les murs tombant de jour en jour, dans ce siécle, ils furent démolis en 1715, & il ne reste plus que les fossés. Ce fief appartient au chapitre de Saint-Urbain de Troyes.

SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE. *Sanctus Leodegarius subtùs Brenam*, anciennement Requignicourt, *Requiniacacors*. A sept lieues est-nord-est de Troyes. Vallage, à la pente d'une colline, en terrein de vignoble, entre la garenne de Brienne & les bois de Neuville & de Précy. Soixante-dix feux, deux cens communians. Patron, saint Thibault; collateur, l'abbé de Montiérender, qui nomme aussi au prieuré du lieu, où l'évêque a droit de visite & de procuration, & qui ne fait qu'un corps avec la paroisse. Décimateur, le prieur. Sur un tertre élevé, au milieu de la plaine, est le hameau de Monteflois, où est la chapelle saint Louis, fondée par Louis de Paris, curé de Saint-Leger, & annexée à la cure. Poste de Brienne, grenier à sel de Montmorency, élection de Bar-sur-Aube, bailliage seigneurial de Brienne, bailliage royal de Chaumont. La seigneurie fait partie du comté de Brienne.

SOULAINES. *Sublana*. Ainsi nommé de sa position, à la source de la riviere de Laines qui se trouve dans le puits d'un jardin, & que l'on nomme *la Duys de Soulaines*. A la distance de six toises; toute la masse d'eau vient se rendre dans un beau & vaste bassin revêtu de pierres de Mém.comm.

taille de la hauteur de neuf pieds. Sa longueur est d'environ cent pieds, & sa largeur de quatre-vingt-dix. A l'extrêmité du bassin, cette eau fait tourner deux moulins, traverse le bourg, & fait encore, à un petit quart de lieue, tourner un troisieme moulin, avec une foulerie d'écorce. Le bassin & les moulins sont bannaux, & appartiennent au seigneur, & furent construits vers 1630.

Soulaines est à onze lieues est de Troyes. Vallage, à trois lieues nord de Bar-sur-Aube, bâti sur le roc, & naturellement pavé. Cent soixante-dix-sept feux, six cens communians. Patrons, saint Jean-Baptiste & saint Laurent; collateur, l'évêque; décimateur, le curé, au treizieme compte. Terroir médiocrement fertile. Forêt de deux mille arpens, appartenante au seigneur. Au centre est le grand étang de Villemahu, que l'on estime avoir plus de deux lieues de circuit, & au milieu duquel existoit, en 1600 ou environ, un château fort appartenant aux seigneurs de Villemahu, M. de Marzac, de qui M. de Vendôme, alors seigneur de Soulaines, en fit l'acquisition pour le réunir à la baronnie de Soulaines. On voit encore quelques vestiges de cet ancien château. Autres étangs, *des Cailles*, *Renfroissard*, carpiere *des Reclesses*. Dans les bois, chapelle de la sainte Vierge, bâtie par la dévotion des filles du lieu. A l'extrémité du bourg, chapelle de saint Jean, où étoit une maladrerie à la nomination de l'évêque. Son revenu est de cent vingt livres destinés aux besoins des pauvres. Chapelle du Calvaire contre la forêt, sur le penchant du côteau. Fermes de Plainchânet, les Haies-fleuries, où la dîme se paye au seigneur de fiefs voisins. Carrieres de pierres brutes peu susceptibles d'être taillées. Peu de vignes, beaucoup de bûcherons parmi les habitans.

habitans. Quatre foires, en janvier, mai, ſeptembre, novembre, & un petit marché tous les mercredis. Poſte, grenier à ſel, élection de Bar-ſur-Aube, bailliage, eaux & forêts de Chaumont. La ſeigneurie fut une des châtellenies que Charles VI. roi de France, donna, en 1404, au roi de Navarre, pour en former le duché de Nemours. *Voyez Nogent-ſur-Seine*, *Ponts-ſur-Seine*. Elle eſt une des baronnies du duché de Beaufort-Montmorency, qui appartient à la maiſon de Luxembourg.

PRIEURÉ DE RENFROISSAND, ou REMFROISSARD. Dans une vallée au ſud-eſt de la forêt de Soulaines, ordre de ſaint Benoît, ſous le titre de ſaint Victor, à la collation de l'abbé de Montiéramey. On y doit une meſſe tous les mois.

THIL. *Thilia*, *Tilliolus*. A douze lieues eſt de Troyes; Vallage, à l'angle de deux vallons, dont l'un eſt arroſé par le Sefondet, & l'autre par le ruiſſeau des étangs de Saulcy, ſur le chemin de Bar-ſur-Aube à Montiérender. Quatre-vingt feux, deux cens cinquante communians; fête patronnale, l'Aſſomption. Le chœur de l'égliſe eſt d'une architecture hardie & délicate, malheureuſement le reſte eſt demeuré imparfait. Collateur, l'évêque; décimateur, le curé. Il y avoit autrefois une égliſe de ſaint Sulpice, dédiée par ſaint Berchaire, & dépendante de Montiérender. Il y a déjà très-long-temps qu'elle eſt ruinée. Il y a encore une maiſon nommée l'Hôpital, fondée par un curé du lieu pour avoir une maitreſſe d'école chargée de l'éducation gratuite des jeunes filles. Le ſol eſt acre, & dans les lieux où il ne l'eſt pas, il eſt toujours extrêmement délicat. Les

Cam. promp. Deſguerrois. Mem. comm.

deux tiers ſont enſemencés de froment, & le reſte d'autres grains. La communauté a environ deux cens vingt arpens de bois. Carrieres de petites pierres ou moëlon. Poſte, grenier à ſel, élection de Bar-ſur-Aube, conſuls de Troyes, bailliage, préſidial de Chaumont. La ſeigneurie a toujours appartenu aux ſeigneurs de Neuilly, jadis ceux de Tremilly avoient un tiers du village, & un tiers dans le terrage : le tout appartient aujourd'hui à ceux de Neuilly, qui ont la quatorzieme gerbe, excepté dans un tiers du territoire, où ils n'ont que demi terrage. Le ſeigneur actuel eſt M. Jean-Marie Guyot de Mandat, chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, ancien lieutenant aux Gardes Françoiſes.

TRANNES. *Tranna*, *Tranus*. A huit lieues Eſt de Troyes. Vallage, à mi-côte, proche la rive droite de l'Aube, ſur la route de Bar-ſur-Aube à Vitry & Arcies par Brienne. Soixante feux, environ cent ſoixante communians. Patron, ſaint Michel; collateur, l'abbé de Saint-Michel de Tonnerre; décimateurs, le curé & le prieur de Jeſſeins; terrein pierreux; carrieres de pierres dures. Ruiſſeau qui deſcend de la côte, traverſe le village, & va ſe jetter dans l'Aube par une pente très-rapide. Poſte, grenier à ſel, élection de Bar-ſur-Aube, bailliage de Chaumont.

Deſguerrois. La Marti. Baugier. Mſſ Duh. &c. &c.

ABBAYE DE BEAULIEU. *De Belloloco*. Sur la rive droite de l'Aube. Elle doit ſon origine à trois prêtres nommés Osbert, Alard & Odon. Ce n'étoit d'abord qu'une chapelle abandonnée, ſous le titre de ſaint Marc; mais, en 1107, ces pieux eccléſiaſtiques la demanderent à Philippe, évêque de Troyes, pour la conſtruire, y vivre & y demeu-

ter avec leurs confreres sous la regle de saint Augustin. Ils y bâtirent un monastere, qui porta le nom de saint Sauveur & de saint Marc. Le prélat confirma cet établissement par une charte de l'an 1112. Les comtes de Brienne signalerent leur bienfaisance envers ces solitaires, & leur accorderent plusieurs droits & revenus.

En 1140, cette abbaye prit la régle de Prémontré, suivant le conseil de saint Bernard, & devint une des plus considérables de cet ordre. Elle tient encore le premier rang de filiation du général. Elle eut sous sa jurisdiction celles de Bassefontaine, de la Chapelle-aux-Planches & de Chartreuve. Le Pape Eugene III. en 1147, en confirma toutes les possessions. En 1202, Garnier, évêque de Troyes, à la sollicitation du Pape Innocent III. l'eut en commende pour en prendre soin, payer les dettes dont elle étoit accablée, & réparer les bâtimens qui tomboient en ruine. En 1602, le Pape Clément VIII. accorda à l'abbé le droit de porter la mitre & les ornemens pontificaux, tant à Beaulieu même qu'à Bassefontaine, à la Chapelle-aux-Planches, à Chartreuve & en tous les prieurés qui en dépendent. Proche le maître-autel de l'église sont inhumées Jeanne & Marguerite, filles de Gauthier, comte de Brienne & duc d'Athenes, qui y fut lui-même inhumé en 1356. On y voit son épitaphe conçu en ces termes : *Cy gist très-excellent prince Monseigneur Gauthier, duc d'Athénes, comte de Brienne, seigneur de Liche, & connestable de France, qui trespassa M. CCC. LVI. en la bataille devant Poitiers, quand le roi Jean fut prins.* Jeanne, son épouse, s'étant remariée à Louis, comte d'Estampes, elle donna à ce monastere les moulins de Jouvanzey, à la charge de

célébrer tous les jours une messe pour le repos de l'ame de Gauthier de Brienne son époux. Le titre est de 1364. L'abbaye de Beaulieu est réguliere. L'abbé nomme à la cure de Blignicourt.

JESSEINS, ou GERSEINS. *Jessanæ*, *Jarsenæ*. Dans la vallée, à un quart de lieue de Trannes, de l'autre côté de la riviere d'Aube, succursale de Trannes. Patron, saint Pierre-ès-Liens. Fermes de Breuil & du Boulais. Prieuré de Saint-Nicolas, ordre de saint Benoît, à la collation de l'abbé de saint Michel de Tonnerre. L'évêque y a droit de visite & de procuration.

VERNONVILLIERS. *Vernonvillare*, ou *Guarnovillare*. A dix lieues Est de Troyes. Vallage, entre les bois d'Eclance, d'Arrêt & de la Borde, à deux lieues nord-quart-nord-ouest de Bar-sur-Aube, en terrein bas, proche la source d'un petit ruisseau. Quarante-cinq feux, cent vingt communians; Patron, saint Vincent; collateur, l'évêque; décimateurs, le curé & le chapitre de Saint-Etienne de Troyes, qui est aussi seigneur. Poste, grenier à sel, élection de Bar-sur-Aube, bailliage, coutume de Chaumont.

VERRICOURT. *Verricuria*. A six lieues nord-est de Troyes. Champagne-propre, sur le ruisseau de Longsols, à un quart de lieue ouest de l'Aube. Cette cure est réunie au chapitre de Pougy, & elle étoit autrefois à la nomination du chantre Patron, saint Nicolas; grenier à sel de Montmorency, élection de Troyes, bailliage, coutume de Chaumont. La seigneurie a appartenu à la famille de Maiziere. Louis de Maiziere donna, en 1540, à la comtesse de Brienne & de

Pougy, un dénombrement de ce qui lui apparte-noit en ce lieu. Ses descendans formerent les branches de Frenoy & de la Motte. Leurs armes sont de gueules au chef d'argent à trois lozanges de même, 2 & 1.

POUGY, ou PONGEY. *Pugiacum*, *Pongeium*. A six lieues nord-est de Troyes. Champagne-propre, sur la rive gauche de l'Auzon, qui baigne la prairie à un petit quart de lieue de l'Aube, à trois lieues ouest-nord-ouest de Brienne, & à deux lieues & demie nord de Piney. Cent soixante-quatorze feux, quatre cens communians, y compris Verricourt; anciennement paroisse-cure, & aujourd'hui succursale de Verricourt. Patron, saint Nicolas; décimateurs, le curé & le seigneur qui est M. le comte de Brienne. Il y a foires le vendredi avant la Passion, le 11 juin, le 21 septembre & le 22 décembre. Grenier à sel de Montmorency, élection de Troyes, bailliage, coutume de Chaumont.

La seigneurie de Pougy a long-temps appartenu à l'illustre maison de Luxembourg de la branche de Luxembourg-Brienne. Le 27 janvier 1585, Henri de Luxembourg, prince de Tingry, fils de François, premier duc de Piney, pair de France & de Diane de Lorraine, reçut le baptême dans l'église de cette paroisse, étant déjà âgé de deux ans, trois mois & seize jours. Claude de Beaufremont, évêque de Troyes, assisté des abbés de Larrivour & de Bassefontaine, & revêtu de ses ornemens pontificaux, en fit la cérémonie en présence du duc de Guise, gouverneur de la province, & d'un grand nombre de seigneurs & de gentilshommes. Le roi Henri III. fut le parrain, & la marraine la reine mere Catherine de

Medicis, qui avoient promis de venir en personne; mais leur voyage n'ayant pas été possible, le roi nomma Henri de Lorraine, comte de Challigny, pour le représenter, & Catherine de Cleves, duchesse de Guise, pour représenter la reine mere. Guillaume de Taix, doyen de l'église de Troyes, & abbé de Bassefontaine, qui assistoit à cette cerémonie, a laissé sur ce sujet un discours, où il rapporte tout ce qui s'y est observé. Ce discours se trouve à la fin de l'histoire de la maison de Luxembourg par Vignier, revue par Duchesne, & imprimée à Paris en 1617 *in*-8°. On trouve encore à la suite l'*oraison funebre* de François, duc de Luxembourg & de Piney, qui fut *prononcée à Pougy le 23 octobre 1613, en présence de Monseigneur le duc de Luxembourg & de Piney, son fils, comtes, barons, seigneurs & autres gentilshommes du pays, par frere Pierre Dante, prédicateur ordinaire de Sa Majesté.* J'ignore si cet orateur étoit parent d'Ignace Dante, dominicain, à qui Grégoire XIII. donna un évêché pour récompense de son mérite; mais on s'apperçoit bien que Bossuet ni Flechier n'avoient pas encore paru. L'orateur dit que son sujet *demanderoit une bouche à sept tuyaux, comme le nil, & qui se redoublast en autant d'accents que le porche Eptaphone*; que *c'est un yvoire vrayement propre à tailler l'effigie d'un Jupiter olympien*, & qu'il lui *faudroit la trombe de ce Triton, posée à Rome sur le feste du temple de Saturne, pour bruire sur un sujet si excellent & si inoui.*

Deig. 1154. Mss. Leh.

CHAPITRE DE POUGY. Fondé, en 1154, par Henri-le-Libéral, comte de Champagne. Etant sur le point de partir pour la Terre-Sainte, ce prince fit vœu de fonder trois chanoines dans

l'église de Pougy. A son retour il accomplit son vœu, & assigna des revenus aux chanoines qu'il y établit. Les seigneurs de Pougy, Odon, Rainard & Manassès, y ajoûterent deux autres chanoines. Henri, évêque de Troyes, leur donna les paroisses de Pougy & d'Onjon avec le droit de présentation. Il fut arrêté que les prébendes venant à vaquer du vivant de Manassès, archidiacre de Troyes, & depuis évêque, il y pourvoiroit; mais qu'à sa mort la nomination en seroit dévolue à l'évêque. Le titre est de 1154. En 1184, Manassès devenu évêque de Troyes, donna aux chanoines les cures de Lesmonts, Avants & Mesnil-Lettre, avec le droit de présentation. Pendant quatre cens cinquante ans, ce chapitre fut curé primitif de Verricourt & de Pougy, son annexe. Dans cet intervalle, six chanoines résidoient & faisoient l'office, sans aucuns dignitaires. Mais depuis l'érection d'un curé vers 1670, le chapitre a été presque anéanti, Il est aujourd'hui composé de trois chanoines, y compris le curé, sans que ce canonicat soit attaché à la cure. D'anciens chanoines y ont fait quelques fondations. Il y avoit autrefois deux maisons canoniales qui ne subsistent plus aujourd'hui.

VILLE-AUX-BOIS. *Villa ad nemus.* Ainsi nommé des bois de Soulaines, dont il est environné, dans un vallon à trois lieues Est de Brienne, & à onze lieues est-nord-est de Troyes, Vallage. Soixante à quatre-vingt communians. Fête patronnale, l'Assomption; collateur, l'évêque; décimateur, le curé. Hameaux & fermes des Fourrieres, de la Bretoche & de la grande Motte. Grenier à sel de Montmorency, élection de Bar-sur-Aube, bailliage, coutume de Chaumont. La

ſeigneurie a été poſſédée, pendant quelque temps, par la famille de Tance, originaire du Milanois. Dans le dernier ſiécle, cette famille ſe diviſa en deux branches : Juſte forma celle des ſeigneurs de la Motte, & Guy celle de Franpas & des Salles. Leurs armes ſont d'azur à trois épis d'or barbés de même poſés en pal 2 & 1.

VILLEHARDOUIN. *Villaharduini.* A cinq lieues eſt quart nord-eſt de Troyes. Champagne-propre, ſur la pente d'un côteau, dans un fonds de terre blanche, qui rapporte du froment & du ſeigle. Ce côteau eſt preſqu'entiérement couronné de vignes. Soixante feux, Cent cinquante communians; patron, ſaint Martin ; collateur, l'évêque ; décimateur, le curé, par abandon des chanoines de Notre-Dame de la cathédrale, au vingt-unieme compte. Chapelle de ſaint Loup, à la préſentation du ſeigneur. Poſte de Brienne ou de Piney, grenier à ſel de Montmorency, élection de Troyes, bailliage de Chaumont. La ſeigneurie appartenoit anciennement à des ſeigneurs de la plus haute conſidération, de qui le village a pris ſon nom, ſur-tout au célebre Geoffroy de Villehardouin, maréchal de Champagne, de qui on a l'hiſtoire de la priſe de Conſtantinople par les François en 1204. Cette terre fait aujourd'hui partie du duché de Piney-Luxembourg. On voit à quelque diſtance du village, un canal qui prend ſon origine dans la forêt d'Orient. Il fut fait au commencement de ce ſiécle par un M. Olivier, pour conduire les bois dans la riviere d'Aube auprès de Leſmonts. Cette entrepriſe a été abandonnée, ſoit par le défaut d'eau, ſoit que le canal n'ait pas aſſez de pente pour le flottage.

VILLE-SUR-TERRE. *Villa ſuper terram.* A onze lieues Eſt de Troyes; Vallage, ſur un terrein élevé, proche le chemin de Bar-ſur-Aube à Sommevoire. Cent feux, trois cens communians. Patron, ſaint Pierre-ès-Liens; collateur, l'évêque; décimateurs, les Bénédictins de Montiérender & le curé. Moitié des groſſes dîmes inféodées. Poſte, grenier à ſel de Bar-ſur-Aube; élection de Troyes, bailliage de Chaumont, eaux & forêts de Vaſſy. Trois cens arpens de bois uſagers. Carriere de pierre dure & non geliſſe. Fiefs des Urſins a M. de Pont de Bourgneuf, de la Chapelle à M. le marquis de Pleure, de Ravarille à M. Decorda, de Meſſey à M. de Conigan, & celui de la Grange-au-Roi à Mademoiſelle Taſſinot. La ſeigneurie principale appartient à M. le comte de Brienne.

VILLIERS-LE-BRULÉ. *Villare, uſtum.* A quatre lieues & demie eſt-quart-nord-eſt de Troyes. Vallage, à une demie lieue Eſt de Piney. Vingt-cinq feux, ſoixante communians; collateur, l'évêque; patron, ſaint Didier; décimateur, le curé. Terroir fertile, un ſeul laboureur fermier de la ſeigneurie qui poſſede la moitié du terrein, & qui a des redevances ſur le reſte, à raiſon de quatre boiſſeaux par arpent, moitié froment & avoine, meſure de Paris. Villiers avoit pour ſuccurſale la paroiſſe de Villevóque, qui fut érigée en cure en 1677. Grenier à ſel de Montmorency, élection, conſuls de Troyes, bailliage ducal de Piney, coutume de Chaumont. Au bas du village paſſe un ruiſſeau qui vient de la fontaine de Roſſon, & forme enſuite la petite riviere d'Auzon. La ſeigneurie a appartenu à M. de la Corbiere, enſuite à la maiſon d'Avanne, originaire

Mém. com.

de Franche-Comté. Etienne paſſa en Champagne ſous le regne de Louis XI. & épouſa Philippe de Chaſtenay, fille de Jean, ſeigneur de Villiers & de Béthignicourt. Ses deſcendans furent auſſi ſeigneurs de Villevoque & du fief Regnault-le-Porc, & poſſéderent ces terres juſqu'au chevalier d'Avanne ſous Louis XIII. Il poſſéda auſſi celle d'Unienville, & demeuroit à Villiers vers 1673. Madame la comteſſe de Morville qui étoit de la famille des de Vienne, acheta cette terre, qui appartient aujourd'hui à ſa fille Madame la vicomteſſe de Cruſſol d'Uzès.

VILLEVOQUE. *Villavoca.* A quatre lieues & demie eſt-quart-nord-eſt de Troyes. Champagne-propre, dans un terrein bas, ſur un ruiſſeau qui ſe jette dans l'Auzon, entre Piney & Montangon. Seize feux, Cinquante communians. Fête patronnale, l'Aſſomption. Ancienne ſuccurſale de Villiers-le-Brûlé, érigée en cure en 1677. La fondation de l'égliſe eſt de 1114. Décimateur, le curé. Le terroir produit un tiers de ſeigle, & le reſte en froment. Marais qui corrompt la ſalubrité de l'air. Grenier à ſel de Montmorency, élection, conſuls de Troyes, coutume, préſidial, eaux & forêts de Chaumont, bailliage ducal de Piney. *Pour les ſeigneurs, voy. Villiers-le-Brûlé.*

UNIENVILLE. *Univilla.* A ſept lieues & demie Eſt de Troyes. Vallage, ſur la rive gauche de l'Aube, entre Vendœuvre & Dienville. Quatre-vingt feux, deux cens cinquante communians. Patron, ſaint Symphorien : collateur, l'évêque ; décimateur, l'abbé de Clairvaux, au ſeizieme compte. Trois cens journaux exempts de dîmes.

Poste de Brienne ou de Vendœuvre, grenier à sel de Montmorency, élection de Bar-sur-Aube, bailliage, coutume de Chaumont. La seigneurie fait partie de la baronnie de Dienville, possédée aujourd'hui par M. le comte de Brienne.

Fin de l'Archidiaconné & Doyenné de Brienne.



ARCHIDIACONNÉ ET DOYENNÉ D'ARCIES,

Où sont comprises quarante-deux cures & onze succursales.

ABBAYE-SOUS-PLANCY. *Abbatia juxtà Planceyum.* A huit lieues nord de Troyes, proche la rive droite de l'Aube, à une demie lieue ouest de Plancy. Vingt-huit feux, quatre-vingt-dix communians. Patron, saint Martin; collateur, l'abbé de Molême; décimateur, le prieur du lieu; portion congrue, grenier à sel d'Arcies, bailliage, eaux & forêts de Sézanne, coutume de Meaux, élection de Troyes. Terroir médiocrement fertile, carriere de craie; commerce de grains sur l'Aube qui y est navigable. Ferme de la Perthe, dépendante de la seigneurie de Plancy : c'étoit un village qui a été détruit.

PRIEURÉ, fondé avant l'an 1206 par Hodéaldis, dame de Plancy, sous le titre d'abbaye de Notre-Dame, d'où la paroisse a pris son nom. Il y avoit six religieux dépendans de Molême. Ce n'est plus qu'un prieuré commendataire où l'évêque a droit de visite & de procuration. Le prieur est seigneur de la paroisse mouvante en partie du roi & en partie de Plancy.

ALLIBAUDIERES. *Allibauderiæ*. A ſept lieues nord de Troyes. Champagne-propre, dans une vallée, ſur la rive gauche de l'Herbice, à une lieue nord-nord-oueſt d'Arcies-ſur-Aube. Quatre-vingt feux, trois cens communians; collateur, l'évêque; patrons, ſaint Sulpice & ſaint Antoine. M. le curé du lieu nous apprend qu'on voyoit ci-devant dans cette égliſe pluſieurs attributs de divinités du paganiſme, qui ont été mutilées & abbatues depuis quelques années. Dédicace, le dimanche qui ſuit le vingt-un ſeptembre. Décimateurs, le doyen de Gaye & le ſeigneur. Le curé a les novales, menues & vertes dixmes. Le terroir eſt aſſez fertile, ſur-tout en ſeigle de très-bonne qualité, & en chanvre, qui occupe une partie des habitans avec une filature de coton. Pierre blanche ou craie très-commune. Le village eſt traverſé par la route de Sézanne & de toute la Brie, & il eſt proche de celle de Troyes à Châlons & à Vitry-le-François. Poſte, grenier à ſel d'Arcies, bailliage de Sézanne, coutume de Meaux, élection de Troyes, préſidial de Provins, eaux & forêts de Sézanne.

La ſeigneurie eſt une ancienne châtellenie dont le premier poſſeſſeur que nous connoiſſions eſt Guy de Torette ou Tourotte; bailli de Troyes en 1224, garde de Champagne en 1243, & grand bouteiller du comte Thibaut IV. C'eſt lui qui a fait bâtir le château d'Allibaudieres ſur une éminence à l'entrée du village. Ce château eſt aujourd'hui délabré; mais on voit encore des reſtes de ſes anciennes fortifications faites, en 1339, par permiſſion du roi, à condition que ce château ne nuiroit en rien à celui de Dampierre. Le clergé, pour y contribuer, donna au ſeigneur le prieuré de ſaint Nicolas, ſous les foſſés & ap-

Mém. crit. de Tr. tom I. Mem. comm.

partemens de la basse cour. C'étoit sans doute une des deux maisons religieuses qui existoient anciennement à Allibaudieres, dont l'une appellée du Meiz, *de Maso*, appartenoit aux religieu-
Mss Mor. l. 3, c. 1. ses de Bar-sur-Aube, & l'autre que l'on croit être ce prieuré, appartenoit à l'abbaye de Chantemerle. Un chapelain résidant au château de Dampierre, représente encore le prieur de saint Nicolas, & en acquitte les fondations dans la cha-
Thes. anecd Marten. t. 1. pelle domestique. Quant à la maison du Meiz, Rodefride, abbé d'Hautevilliers, la donna, en 1236, du consentement de l'évêque de Troyes, au comte de Champagne, pour y bâtir un monastere, moyennant une indemnité que lui accorda le comte de Champagne.

La forteresse d'Allibaudieres étoit une place importante sous les regnes de Charles VI & de Charles VII. Sous ce dernier, elle essuya un siége, dont parle Mademoiselle du Lussan dans son histoire de ce prince. Le château fut démantelé, & le temps a achevé de le mettre dans l'état où il est aujourd'hui.

Ephém. Tr. 1766. Après les Torettes, la terre d'Allibaudieres passa aux Juvenels des Ursins, qui la vendirent, en 1535, à la maison de Dampierre, en la personne de Louis Picot, premier président de la Cour des Aides de Paris. Depuis, elle n'est point sortie de cette famille, & le seigneur actuel est M. le Marquis de Dampierre, brigadier des armées du roi, capitaine aux Gardes Françoises. Plusieurs terres & fiefs dépendans de la grosse tour d'Allibaudieres, entr'autres Loisy, Tortépée, la Cour de Viaspres & Champigny, &c. & lui doivent foi & hommage.

ANGLUZELLES. *Angluzellæ*. A dix lieues

nord de Troyes, sur les confins de la Champagne & de la Brie, dans une grande plaine, proche la rive gauche de la riviere d'Aube. On prétend que le nom de ce village vient de ce qu'on y est exposé à s'engluer dans les marais qui l'environnent. Soixante feux. cent vingt communians. Patron, saint Blaise; collateur, l'abbé de Montiéramey, alternativement avec le prieur du lieu; décimateur & seigneur, le prieur. La seigneurie releve du marquisat de Pleurs, & a été autrefois possédée par la maison de Luxembourg. Grenier à sel, bailliage, eaux & forêts de Sézanne, élection de Troyes. Angluzelles paroît avoir été plus considérable qu'aujourd'hui, & l'on attribue sa ruine aux guerres du Calvinisme, au seizieme siécle. Terroir assez fertile, beaucoup d'oignons & de chanvre; le sol est craie, sable, terre grasse jaunâtre, & marais. Ruisseau de *Rouilleverd*, qui va se jetter dans l'Auge. Il a changé de lit pour couler dans un canal pratiqué à l'endroit dit *la Loge*, & n'a plus laissé qu'une noue qui fait la séparation des territoires d'Angluzelles, Taas & Marigny. Hameau de Courcelles.

PRIEURÉ D'ANGLUZELLES. Ses commencemens & l'époque de sa destruction nous sont inconnus; mais la tradition nous apprend qu'il y a eu, proche l'église, une maison religieuse dont on voit encore quelques debris. En 1122, Hatton, évêque de Troyes, donna la paroisse d'Angluzelles à Gauthier, abbé de Montiéramey; & depuis cette donation, le prieuré est demeuré à la collation de l'abbé de Montiéramey. Patrons, saint Gervais & saint Prothais. L'évêque y a droit de visite & de procuration. L'église étoit divisée en deux parties, dont l'une servoit à la paroisse,

Mém.comm. Deig. 1122.

& l'autre au prieuré. En 1525, le prieur étoit ſéculier, en 1609, c'étoit un religieux de Montiéramey, & depuis, les ſéculiers l'ont toujours poſſédé. Il y a dans la chapelle deux meſſes de fondation par ſemaine, qui doivent être acquittées ſur les lieux.

COURCELLES. *Courcellæ.* Hameau de vingt feux; chapelle de ſaint Marcoul, où l'on croit qu'il y avoit des religieux, & dont les biens ſont perdus. Elle eſt entretenue par les habitans, & l'on n'y dit la meſſe qu'une fois l'année. Seigneurie particuliere, & juſtice locale. Fief du Clos, dont le ſeigneur poſſede une partie, & l'autre eſt poſſédée par différens particuliers.

ARCIES. ARCIS. ARCI. ARCYS. ARCY. *Arciaca*, *Arcica*, *Artiaca*, *Arceyæ.* A ſix lieues nord-quart-nord-eſt de Troyes. Ville anciennement conſidérable, dont il eſt parlé dans les tables de Peutinger, & dans l'itineraire d'Antonin, ſur le chemin de Milan à Calais ou Boullogne, *Geſſoriac*, ſelon M. Danville. *Tricaſſes . . . Artiacam M. P. XVIII. Leg. XII.* Dans les anciens auteurs, ſon territoire eſt appellé *Arciacenſis Campania*, la Champagne d'Arcies. Le P. Labbe dit que c'eſt de trois villages de ce territoire qu'il faut entendre ces paroles, *Arciſiſi tres Pagi*, dont il eſt parlé dans les capitulaires de Charles-le-Chauve. L'hiſtoire de France nous apprend que cette ville a ſervi pendant quelque temps de retraite à la Reine Brunehaut, & qu'elle y tint ſa cour après avoir quitté l'Auſtraſie.

Arcies eſt dans la Champagne propre, ſur la riviere d'Aube, qui commence à y porter bateau. La campagne qui ſe trouve depuis cette ville

ville jusqu'à Châlons est pleine de vallons & de montées, qui, dans le seizieme siécle, étoient, selon Fauchet, *diffamées, à cause des voleurs qui s'y pouvoient aisément cacher, sans être apperçus des paysans jusqu'à ce qu'ils fussent enveloppés.* La navigation qui est établie à Arcies entretient un commerce de toutes sortes de denrées & marchandises, & sur-tout de grains pour la provision de Paris. En 456, les Huns ravageant la France & tenant Paris bloqué, sainte Genevieve vint en Champagne chercher des bleds pour subvenir aux besoins du peuple, & en chargea à Arcies onze batteaux qu'elle fit conduire à Paris.

On compte à Arcies environ six cens feux, & près de deux mille communians. Patron, saint Etienne; dédicace, le dimanche qui suit le neuf octobre; collateur, l'évêque; décimateurs, le prieur du lieu & le curé. Le portail, la tour & la plus grande partie du chœur furent bâtis, & les grosses cloches fondues en 1503. Cette ville est le chef-lieu d'un archidiaconné & doyenné de son nom. Il y a un grenier à sel dans la direction de Troyes, une brigade de maréchaussée sous la lieutenance de Troyes, un bureau de poste. Il y avoit une élection qui a été supprimée. Arcies est aujourd'hui de l'élection de Troyes, de la mairie royale de Barbuise, du bailliage & autres jurisdictions de Troyes. Maladrerie de fondation royale qui ne subsiste plus. Commanderie avec station pour y prêcher le Carême & l'Avent. Un couvent de Cordeliers établi en .... Un hôpital fondé dans le quatorzieme siécle par l'évêque Pierre d'Arcies. Le terroir est fertile en bons bleds, en fruits & en belles prairies. On entre dans cette ville par quatre avenues de noyers. Il y a une manufacture considérable de bonneterie &

de bas de coton établie vers le commencement de ce siécle par M. Grassin, directeur général des monnoies de France, qui en étoit seigneur.

Le 25 décembre 1719, Arcies fut presqu'entiérement consumé par un incendie que causa un coup de fusil tiré dans une cheminée. En peu de temps, soixante maisons périrent par les flammes. La perte fut très-considérable, & le roi fit délivrer à M. Grassin la somme de cent mille francs pour remettre la ville, à peu-près, dans son premier état. A peine commençoit-elle à se rétablir qu'un nouvel accident la réduisit en cendres le 25 avril 1727. En moins d'une heure & demie deux cens vingt-huit maisons furent consumées avec l'église paroissiale & celle des Cordeliers. La plûpart des habitans seroient morts de faim sans les secours qui leur furent envoyés par les officiers municipaux de Troyes. M. Grassin, seigneur compatissant & citoyen généreux, rétablit cette ville à ses dépens, & la remit dans l'état où elle est aujourd'hui. Les habitans voulant lui témoigner sa gratitude & perpétuer la mémoire du bienfait, s'adresserent à M. Blin, Secrétaire du chevalier de Belle-Isle, pour leur composer une inscription qu'ils vouloient graver sur une colonne. M. Blin leur proposa Piron, qui donna cette inscription qu'on ne se lasse point d'admirer.

Vie d'Alex. Piron. 1776.

Une flamme cruelle a dévoré ces lieux ;
GRASSIN les rétablit par sa munificence.
Que ce marbre à jamais serve à tracer aux yeux
Le malheur, le bienfait & la reconnoissance.

La seigneurie d'Arcies portoit anciennement le titre de comté. Elle a été possédée dans le di-

xieme siécle par Hilduin, appellé comte de la Champagne d'Arcies, *Comes Arciacensis Campaniæ*, un des plus puissans seigneurs de la province, fils d'Helpuin & de la comtesse Hersendis. Dans la suite, ce ne fut plus qu'une baronnie possédée dans le quatorzieme siécle par les seigneurs de la maison de Poitiers en Viennois, de laquelle étoit Henri de Poitiers, soixante-unieme évêque de Troyes Cette famille a duré en Champagne près de deux cens ans, jusqu'à Philippe, dont le cœur est inhumé dans l'eglise d'Arcies. Dans ce siécle, cette terre a été longtemps possédée par M. Graffin, baron de Dienville, seigneur-châtelain de Mormant, &c. dont nous avons parlé plus haut, & qui la vendit à M. Thoinard, fermier-général, d'où elle a passé à M. le marquis de la Briffe, son gendre, mort depuis peu.

Arcies a donné naissance à deux évêques de Troyes, le B. Manasses & Pierre d'Arcies, à Hugues d'Arcies, parent de ce dernier, & archevêque de Rheims, un frere Nicolas d'Arcies, évêque d'Auxerre, & un autre Jean d'Arcies, d'abord évêque de Mende, ensuite d'Autun, & enfin de Langres. C'est aussi la patrie de notre savant Desguerrois, qui descend, par les femmes, d'un Baudin d'Arcies, parent de l'évêque de Troyes. Quoique nous ne sachions pas précisément en quel lieu du diocèse naquit saint Victor, nous le plaçons ici parce qu'il a choisi une solitude au territoire d'Arcies, près d'un village appellé *Saturniac*, que M. Morel, après Desguertois, dit être celui de Saint-Saturnin. Nous croyons que ce lieu a été détruit, & qu'il existe où est aujourd'hui la chapelle que les habitans de Plancy appellent *la Pénitence de S. Victre*. Des-

Gall. Christ. Moréry 1759. Hist. d'Aux.

guetrois qui vit cette chapelle en 1632, la trouva en mauvais état, & y lut ces deux vers.

Tant que ce désastre sera,
Jamais Plancy ne florira.

Cam.promp. Def. vie de St. Bauss. Mss. Trass. Mss. Mor. Mss. Duh.

PRIEURÉ D'ARCIES. St. Baussenge (*Balsemius*) apôtre d'Arcies dans le cinquieme siécle, fut martyrisé en 407 par les Vandales dans le lieu appellé *la Dorée*, auprès d'une fontaine nommée *fontaine de bouillonnement*, à une petite distance de la ville, sur le chemin de Châlons. Ils jetterent son corps dans un puits voisin, où sont encore, suivant la tradition, les mêmes pierres que les barbares jetterent sur lui. Dans la suite, il fut retrouvé & placé dans une église voisine dédiée à saint Pierre, & qui prit le nom de saint Baussenge. Quatre siécles après, la comtesse Hersendis le fit déposer dans la chapelle de sainte Marie, qu'elle avoit fait bâtir auprès de son château. Vers 960, le B. Manassès, son fils, évêque de Troyes, y fonda un prieuré de l'ordre de saint Benoît, qu'il soumit à l'abbaye de Marmoutier, dont l'abbé étoit collateur. C'est aujourd'hui un prieuré à collation royale, exempt de visite & de procuration de l'évêque; mais sujet à composition.

BESSI. *Besseyum*, *Bessiacum*. A sept lieues nord de Troyes. Champagne propre, dans la prairie de la Barbuise, entre Arcies & Plancy. Quarante feux, environ cent vingt communians. Patron, saint Michel; collateur, l'évêque; décimateur, le chapitre de l'église de Troyes; portion congrue depuis 1772. Siége particulier du bailliage de Méry; poste, grenier à sel d'Arcies,

coutume, préſidial, élection de Troyes. Seigneur, le chapitre de Vincennes.

BOULAGES. *Bullagiæ*. A huit lieues nord-quart-nord-oueſt de Troyes. Champagne propre, ſur la rive droite de l'Aube, entre Anglure & Plancy. Soixante-quatorze feux, deux cens vingt communians. Patrons, ſaint Pierre & ſaint Paul; collateur, l'évêque; décimateurs, le prieur de la Celle-ſous-Chantemerle, & celui de l'Abbaye-ſous-Plancy. Le curé a les menues & vertes dixmes. Chapelle de la Vierge, où l'on dit la meſſe une fois la ſemaine. Poſte de Méry ou d'Arcies, grenier à ſel d'Arcies, élection & autres juriſdictions de Troyes.

CHARNY. *Charniacum*, *Charneyum*. A ſept lieues & demie nord-quart-nord-oueſt de Troyes. Champagne propre, au nord-eſt de Méry, ſur la rive gauche de l'Aube, qui y forme une grande Iſle, à une demie lieue ſud-ſud-oueſt de Plancy. Cinquante-neuf feux, cent ſoixante-dix-ſept communians. Patron, ſaint Etienne; collateur, l'évêque; décimateur, le prieur de Rheges. Les titres & papiers de cette égliſe furent déchirés & perdus en 1672, lorſque le clocher tomba ſur les voûtes qui furent écraſées, & le coffre-fort enſeveli ſous les ruines. Poſte, grenier à ſel d'Arcies, bailliage de Méry, élection & autres juriſdictions de Troyes. Hameau du Bachot, qui ne fait qu'une même ſeigneurie avec Charny, qui fait partie du marquiſat de Plancy. Terres plus propres à ſeigle qu'à froment. Ce village a donné naiſſance à Pierre dit de Charny, qui, de précepteur des freres de Cornut, archevêque de Sens, chanoine, archidiacre & official de cette

Fleur. t. 18. l. 85. n. 58. Gall. Chriſt.

église, devint camerier du Pape Urbain IV. & enfin archevêque de Sens.

LONGUEVILLE. *Longavilla.* Paroiſſe ſuccurſale de Charny. Patron, ſaint Pierre; décimateur, le prieur de l'Abbaye-ſous-Plancy. Le château eſt dans la prairie, proche le Livon.

CHAUDREY, ou CHAUDRAI. *Chaudereyum.* A ſept lieues nord-nord-eſt de Troyes, entre la rive gauche de l'Aube & la route de Brienne à Arcies. Soixante à ſoixante-dix feux, deux cens communians. Patron, ſaint Leger; collateur, l'évêque; décimateur, le curé. Poſte, grenier à ſel d'Arcies, élection & autres juriſdictions de Troyes.

ORTILLON. *Ortillo.* Dans la prairie, ſur la même route que Chaudrey. L'égliſe qui a ſainte Madeleine pour patronne eſt un prieuré de l'ordre de ſaint Benoît, dépendant de Marmoutiers-les-Tours. Il étoit à la collation de l'abbé, & préſentement il eſt à collation royale. L'évêque y a droit de viſite. Il y a fonds baptiſmaux, & l'on y enterre; mais l'office ſe réduit à la meſſe les fêtes & dimanches, à la décharge du prieur.

CLESLES. *Claellæ*, ou *de Cleeliis.* A ſept lieues nord-oueſt de Troyes, à une lieue nord-oueſt de Méry, à un quart de lieue nord du canal de la Seine, creuſé pour la navigation. Cent feux, trois cens communians. L'égliſe, qui fut dédiée, en 1313, a ſaint Sulpice pour patron. Collateur, le grand Séminaire; décimatrice, l'abbeſſe d'Andecy; le curé a les menues & vertes dixmes. Prés & terres labourables, bon terroir.

(Voy. Bagneux, doyenné de Sézanne.) Poſte de Méry, grenier à ſel d'Arcies, bailliage ſeigneurial de Saint-Juſt ; bailliage royal, élection & autres juriſdictions de Troyes. Hameau du Meſnil, & trois maiſons ſéparées, avec un moulin. La ſeigneurie de Cleſles a appartenu à la famille de Heraut, originaire de Brie, dès le commencement du ſeizieme ſiécle. Elle fait aujourd'hui partie de la baronnie de Saint-Juſt.

COURCEMAIN. *Curtiamanus.* A huit lieues & demie nord de Troyes, ſur les confins de la Champagne & de la Brie, dans une plaine, proche la riviere d'Auge, au nord-oueſt de Plancy. Trente-deux feux, cent communians. Patron, ſaint Martin ; collateur, l'évêque ; décimateurs, le curé & les ſeigneurs de Linage & de la Coudre. Poſte, grenier à ſel d'Arcies, élection de Troyes.

DOSNON. *Dononum. Donum.* A neuf lieues nord-nord-eſt de Troyes, ſur la l'Huiſtrelle, dans une contrée aſſez fertile, ſur le chemin de Troyes & d'Arcies à Vitry-le-François. Quatre-vingt-huit feux, deux cens ſoixante communians. Patron, ſaint Pierre ; collateur, l'évêque ; décimateur, le prieur de la Perthe de Mailly. Hameau de Fermes, chapelle de ſaint Didier. Poſte, grenier à ſel d'Arcies, bailliage de Sézanne, coutume de Meaux, élection de Troyes.

DROUP-SAINT-BASLE. *Drotus ſancti Baſoli.* A cinq lieues nord-nord-oueſt de Troyes. Champagne propre, ſur le canal occidental de la Seine, à une lieue ſud-eſt de Méry. Près de cent feux, & environ deux cens quatre-vingt communians. Patrons, ſaint Léonard & ſaint Baſle ;

collateur, l'évêque, décimateurs de neuf années, les hôpitaux de Troyes, & le seigneur en ont trois, trois autres aux religieux de Larrivour, deux à l'abbesse d'Andecy, & la neuvieme au prieur de Saint-Georges-en-Gaonnay Hameau de Villiers, dans la prairie, réclamé par le bailliage de Sens. La seigneurie de Ruez. Château du seigneur de Droup, où l'on voit de fort beaux jardins. Poste de Méry, grenier à sel de Villacerf, bailliage de Méry, présidial, élection & autres jurisdictions de Troyes.

DROUP-SAINTE-MARIE. *Drotus B. Mariæ*, *Druptus*, ou *Drupus*. A cinq lieues & demie nord-nord-ouest de Troyes, dans la prairie, à une demie lieue sud-est de Méry, & à un quart de lieue de la Seine. Soixante-trois feux, près de deux cens communians. Fête patronnale, la Nativité de la sainte Vierge, autrefois prieuré-cure de l'ordre de saint Augustin, & actuellement cure séculiere à la présentation de l'abbé de saint Quentin de Beauvais, dont dépend le prieuré de Saint-Georges en Gaonnay, auquel les évêques de Troyes avoient donné cette paroisse. Le prieur est encore décimateur. Poste, bailliage de Méry, grenier à sel de Villacerf, présidial, élection & autres jurisdictions de Troyes. Fief de Beaulieu, fief de la Grange-Rouge, La seigneurie de Droup fait partie de celle de Méry, qui est au chapitre de Vincennes.

ETRELLES, ou ESTRELLES. *Estraellæ*. A sept lieues & demie nord-nord-ouest de Troyes, au midi des belles prairies de l'Aube, à une lieue & demie nord de Méry. Quarante feux, cent vingt communians. Fête patronnale, l'Assomp-

tion. Prieuré-cure de l'ordre de ſaint Auguſtin, à la préſentation de l'abbe de Chantemerle. L'évêque y a droit de viſite & de procuration. Décimateur, le commandeur de Barbonne. Chapelle de ſaint Jean-Baptiſte, fondée par les ſeigneurs. Poſte de Méry, grenier à ſel d'Arcies, bailliage, coutume, eaux & forêts de Sens, élection & conſuls de Troyes. La ſeigneurie dépend de celle de Saint-Juſt.

FAUX. *Fagi*, ou *de Foliis*. A neuf lieues nord de Troyes, ſur le chemin de Méry à Fere-Champenoiſe. Cent feux, & plus de trois cens communians. Patron, ſaint Pierre; collateur, l'abbé de Montiéramey; décimateurs, le doyen de Gaye & le commandeur de Barbonne. Hameau de Freſnay, *Frenayum*, ainſi appellé de la quantité de frênes qui ſe trouvent dans le canton. Carriere de craie, marais d'environ trois à quatre cens arpens. Poſte, grenier à ſel, bailliage, eaux & forêts de Sézanne, coutume de Meaux, préſidial de Provins, élection de Troyes. Champagne propre. La ſeigneurie a été poſſédée par MM. de la Croix, de Chavagnac, Deſpenſe, de Lironcourt, & aujourd'hui par M. de Chambault-de-Freſnay.

GRANDVILLE. *Grandivilla*. A dix lieues nord-nord-eſt de Troyes, dans la prairie, ſur la rive droite de la Lhuiſtrelle. Quatre-vingt-quatre feux, deux cens ſoixante communians. Patron, ſaint Martin; collateur, l'évêque; décimateurs, les religieuſes de Foiſſy, alternativement avec le prieur de Dampierre. Poſte, grenier à ſel d'Arcies, élection de Troyes.

HERBICE, ou HERBISSE. *Herbitia*. A huit

lieues nord-quart-nord-eſt de Troyes, ſur la petite riviere qui porte ce nom, à deux lieues nord d'Arcies. Quatre-vingt feux, deux cens quarante communians. Fête patronnale, l'Aſſomption; collateur, l'évêque, alternativement avec l'abbé du Rebais qui eſt décimateur avec le petit Séminaire de Troyes, qui poſſede le prieuré de ce lieu, de l'ordre de ſaint Benoît, ſous le vocable de ſainte Madeleine, auquel nommoit autrefois l'abbé du Rebais. L'évêque y a droit de viſite & de procuration. Poſte, grenier à ſel d'Arcies, bailliage de Sézanne, coutume de Meaux, élection de Troyes, eaux & forêts de Sézanne. Champagne pouilleuſe. La terre eſt une ſeigneurie du domaine royal, & la juſtice y porte le titre de prévôté royale.

LE CHESNE. *Quercus.* A ſept lieues nord-nord-eſt de Troyes, & à une petite lieue nord-eſt d'Arcies, proche la rive droite de l'Aube. Soixante-ſix feux, deux cens communians. Patron, ſaint Pierre-ès-Liens; collateur, l'évêque; décimateur, le chapitre de la cathédrale. Hameau de Vaſſeux ou Vaſſeurs. Poſte, grenier à ſel d'Arcies, mairie royale de Barbuiſe, bailliage, coutume, élection, eaux & forêts, conſuls de Troyes. Baronnie d'Arcies. Ce village a donné naiſſance à Jean Richard, chanoine de Rheims & de Soiſſons, qui, le 15 ſeptembre 1450, fonda au college de Dormans ou de Beauvais à Paris, deux petits bourſiers qui devoient être de ſa famille ou de la châtellenie d'Arcies, ou du Meſgnil-la-Comteſſe. *Dubeuil antiq. de Paris.*

PRIEURÉ DU CHESNE. Anciennement appellé
Deſg. 1206. *la Maiſon-Dieu du* Cheſne, qui eut pour bien-

faitrice Hodéaldis, dame de Plancy en 1206. L'année suivante, Adam du Chesne, prêtre, donna tout son patrimoine, & fonda un hôpital, secondé dans son entreprise par Gauthier de Brienne, par Hodéaldis & autres. L'évêque Hervée en consacra la chapelle en l'honneur de la sainte Vierge. En 1236, l'évêque Nicolas de Brie, sur un bref du pape de 1233, ordonna que les religieux de l'hôpital du Chesne feroient profession entre les mains de leurs maîtres; mais le relâchement s'étant glissé dans cette maison, il la donna, en 1250, aux abbé & moines de Saint-Remi de Rheims, qui y mirent quatre religieux, se chargerent de l'administration, & employerent le quart des revenus à l'assistance des pauvres. Dans la suite, cette maison a été détruite; le titre en a été transféré dans l'église paroissiale, & elle est devenue un prieuré séculier de l'ordre de saint Benoît, à la collation de l'abbé de Saint-Remi de Rheims, & l'évêque y a droit de visite & de procuration.

LHUISTRE. *Lhustria.* A neuf lieues nord-quart-nord-est de Troyes, dans le Vallage, sur la riviere de Sainte-Suzanne, qui y prend le nom de Lhuistre ou Lhuistrelle, à deux lieues nord-est d'Arcies. Cent soixante-dix feux, cinq cens communians; patronne, sainte Tanche. Prieuré-cure de l'ordre de saint Augustin, à la présentation de l'abbé de Toussaints de Châlons, qui y est décimateur avec le prieur-curé. L'évêque a droit de visite & de procuration. Poste, grenier à sel d'Arcies, élection de Bar-sur-Aube, bailliage & coutume de Chaumont.

Sur le territoire est la chapelle de sainte Tanche, bâtie au lieu même où cette sainte fut déca-

pitée vers 637. Les uns prétendent qu'elle eſt née dans le diocèſe de Troyes, au village de Saint-Ouen, d'autres diſent qu'elle étoit d'Antioche, & qu'elle vint en France, où elle fut martyre de la virginité. Son crâne eſt à N. D. aux-Nonnains de Troyes.

Vers l'an 1441, les habitans d'Iſles, proche Ramerup, jaloux des pélerinages qui ſe faiſoient à Lhuiſtre en l'honneur de ſainte Tanche, firent courir le bruit qu'ils avoient les reliques de la ſainte, & que la paroiſſe de Lhuiſtre n'en poſſédoit aucune. Cette affaire devenue ſérieuſe fut portée devant l'évêque, alors Jean Léguiſé, qui ſe tranſporta ſur les lieux avec ſon official & ſon promoteur. Après les informations requiſes en pareil cas, le prélat impoſa ſilence à cet égard, & ordonna la paix entre les deux paroiſſes; mais il laiſſa au peuple la dévotion d'aller à la chapelle du Bouchet ou de ſainte Tanche. On peut en voir le certificat dans le promptuaire de Camuſat.

En 1740, les gazettes annoncerent une pluie de froment tombée en Autriche. L'auteur du journal de Verdun ne voulut pas d'abord en parler, parce qu'il révoquoit en doute cet évènement extraordinaire & peu vraiſemblable. Mais, dans ſon journal de novembre il inſéra une lettre d'un M. Gauthier, ancien curé de Saint-Jean de Rheims, qui prouva que cette pluie de froment étoit poſſible, puiſque l'hiſtoire en fourniſſoit des exemples. Parmi ces exemples, il rapporte que vers l'époque du terrible embraſement qui conſuma plus des deux tiers de la ville de Troyes en 1524, il tomba à Lhuiſtre une pluie de froment; que cet événement étoit conſigné ſur la muraille à l'Eſt de l'égliſe de Saint-Jean-au-Marché de Troyes, & gravé en écriture gothique; mais

qu'environ quinze ans auparavant les maçons, vrais Wisigoths, en regrattant cette église, l'avoient entiérement effacée.

MAILLY. *Mailliacum.* A dix lieues nord-quart-nord-est de Troyes. Champagne pouilleuse, sur un ruisseau qui va se jetter dans la riviere de Lhuistre. Cent quatre-vingt feux, cinq cens communians. Patron, saint Martin : collateur, l'évêque; décimateurs, le prieur de Perthe, l'abbé de Moncets & les seigneurs de Mailly & de Dosnon. Poste, grenier à sel d'Arcies, élection de Troyes, bailliage, coutume de Châlons: proche la route de Troyes à cette Ville.

ROMAINCOURT. *Romanicuria.* , proche la croix que forment les routes de Troyes à Châlons & de Sézanne à Vitry-le François, succursale de Mailly. Patron, saint Jean-Baptiste. Prieuré de Perthe, sous le vocable de l'Assomption, ordre de saint Benoît, à la collation de l'abbé d'Anchy-les-Hesdin en Picardie. L'évêque a droit de visite & de procuration.

MÉRY-SUR-SEINE. *Meriacum*, ou *Mauriacum ad Sequanam.* A 6 lieues nord-nord-ouest de Troyes. Champagne propre, dans une plaine où sont des prairies arrosées par la Seine, à une demie lieue à droite de la route de Paris. La Seine divise cette ville en trois parties, & la perspective du grand pont est fort agréable, c'est dommage que la vue en soit trop bornée. La navigation y a été établie lorsque la Seine portoit batteau depuis Bar-sur-Seine. Un entrepreneur voulut la rétablir en 1763, & fit partir un coche de Méry à Nogent; mais au bout de trois mois il abandonna son entreprise & ne parut plus.

Cette ville eſt ancienne ; les guerres & les incendies l'ont ruinée & réduite en l'état où nous la voyons aujourd'hui. On n'y compte plus que deux cens dix-huit feux & environ ſept cens communians. L'égliſe, dont la fête patronnale eſt l'Aſſomption, eſt hors de la ville, à l'extrêmité méridionnale. Il y a, en titre, la chapelle de ſaint Roy. La cure eſt à la collation de l'abbé de Molême : decimateur, le prieur du lieu. Prieuré de ſaint Robert, ordre de ſaint Benoît, à la collation de l'abbé de Molême. Il y a, en titre, la chapelle de ſaint Louis. Egliſe de l'Hôtel-Dieu, ſous le vocable de l'Annonciation. Les pauvres ſont ſoulagés dans leurs maiſons, & le bâtiment eſt occupé par le chapelain que l'évêque y inſtitue, & qui eſt obligé d'enſeigner à la jeuneſſe les premiers élémens de la langue latine.

Méry eſt le ſiége d'un bailliage royal reſſortiſſant au préſidial de Troyes, dont il ſuit la coutume ; ſiége d'un commis des élus de Troyes. Grenier à ſel de Villacerf, élection & autres juriſdictions de Troyes. Il y a bureau de poſte. La ſeigneurie appartient au chapitre de Vincennes. Les moulins bannaux de Méry ſont une des quatre baronnies de l'évêché de Troyes, dont les ſeigneurs appellés *Barons de la Croſſe*, ſont obligés de porter l'évêque le jour de ſon intronisation. Le territoire de cette paroiſſe comprend le moulin de Beauregard, la ferme de Boiſchardon, ainſi nommée de Chardon, qualifié ſeigneur de Méry, au commencement du treizieme ſiécle, & le bois appellé de l'Epinay. Au centre de Méry eſt une halle où ſe tient annuellement une foire le 29 ſeptembre.

Pith. Cout. de Troyes.

Il y a encore à Méry deux fiefs mouvans de la baronnie & châtellenie de Villemaur, le péage

& le marché, ou minage, ce qui fait que la mesure de ces deux villes est la même. L'histoire de Villemaur nous apprend aussi que Mery a eté comté & a eu des seigneurs de ce titre avant que de passer en main morte, entr'autres une demoiselle comtesse de Méry, mise au rang des nobles vassaux de Villemaur.

M. de Valois, dans sa notice des Gaules, dit que Méry est le *Mauriacum* des champs Cathalauniques, où Attila fut défait en 451. M. Trasse, chanoine de Troyes, a fait sur ce sujet une dissertation insérée dans les ouvrages de M. Grosley. Il y prouve la vérité de l'assertion de M. de Valois, & ce sentiment est aujourd'hui le plus généralement adopté. *Voy. Ann. Troy.* 451.

Il y avoit anciennement à Méry un fort ou citadelle, dont on croit appercevoir des vestiges à un tertre entre la Seine & Droup-Sainte-Marie. Elevé en 1220, il fut pris par les Anglois en 1259, & le roi d'Angleterre y avoit son quartier. En 1376, Charles V. en fit rétablir les fortifications. Le bailli de Troyes devoit être présent à la construction. La ruine de cette forteresse est le fruit des troubles & des guerres civiles de la France. Méry fut pris & repris jusqu'à trois fois du temps de la ligue. Les deux partis y avoient tour-à-tour leur garnison, & les villages voisins se ressentirent du pillage & des hostilités. Celui de Mesgrigny, où il ne restoit plus que huit habitans, fut obligé, pour payer ses tailles, de mettre en vente les communes avec une cloche de l'église. Mais les habitans ne trouverent marchand que pour la cloche qui fut achetée par Jean Laurent, fondeur à Troyes.

Rec. d'ordon. par M. Secou. 6e. receuil. Mém. de l'év. de la Raval. MSS. Chevre.

La ville de Méry souffrit encore beaucoup dans les guerres civiles du prince de Condé en 1615,

sous le regne de Louis XIII. Le prince de Condé menaça cette ville d'une prompte ruine, mit son artillerie contre les portes, & effraya les habitans au bruit du canon. Le gouverneur se rendit à composition, & le prince y laissa une garnison qui empêchoit la facilité du commerce de Troyes à Paris. Milly, prévôt des maréchaux de France, courut la Champagne, & défit les bandes qui tenoient au parti du prince, & qui, suivant un historien contemporain, avoient été *aussi cruelles & horribles que des Antropophages envers quelques habitans de Troyes.* Ceux-ci ayant à leur tête le marquis de la Viéville, montrerent beaucoup de valeur, canonnerent Méry, & le seigneur des Reaulx fut envoyé pour sommer le gouverneur de rendre la place. Sur ses refus, on se disposa à en former le blocus, ce qui l'engagea enfin à capituler. Mais comme le marquis de la Viéville alloit recevoir les clefs, il apprit que Pointrincourt s'étoit saisi de Méry au préjudice du roi, & prétendoit en être le gouverneur. Il protesta qu'il perdroit plutôt la vie que de se désister; ce qui lui arriva effectivement. *Voy. l'hist. mémor. de ce qui s'est passé . . . sous le regne de Louis-le-Juste . . . Par Pierre Boitel, seigneur de Gaubertin. Rouen 1618.*

On conservera long-temps à Méry la mémoire de l'affreux incendie qui, en 1746, brûla toute la grande rue & consuma cent maisons. Le feu prit en trois ou quatre endroits en même temps, & l'on n'a jamais pû découvrir la cause de ce désastre. Le 20 mai 1778, soixante maisons y furent encore réduites en cendres, & la perte a été estimée monter à plus de cinquante mille écus. Cent familles désolées par ce malheur ont été secourues par des aumônes abondantes & par des sommes

sommes considérables sollicitées & obtenues par M. Pin, curé de cette paroisse. Méry est la patrie d'Huon de Méry, poëte du douzieme siécle, & de Pierre Vaillant, prêtre, que l'on vouloit faire passer pour le prophete Elie vers le commencement de ce siécle. Une lettre datée de Troyes le 30 janvier 1740, le dit fils d'un aubergiste de cette ville; mais lui-même, dans une déclaration du 26 janvier 1739, dit qu'il est natif de Méry-sur-Seine. Les Bazins de Bezons en sont aussi originaires, ainsi que les St. Aubin, alliés aux Bezons, aux le Bey & aux *hoirs Munier*, dont nous avons parlé à l'article des Noës.

MONTSUZAIN. *Monsfuzanus*, ou *Monsfusio*. A trois lieues & demie nord-quart-nord-est de Troyes. Champagne propre, entre les étangs de la Barbuise & la route d'Arcies. Cent feux, trois cens communians. Fête patronnale, la conversion de saint Paul; collateur, le prieur de Saint-Sépulchre, décimateur, le curé. La seigneurie fut érigée en baronnie en 1671, en faveur de François du Vouldy, qui en étoit alors seigneur.

AUBETERRE. *Albaterra*. Succursale de Montsuzain. Vingt-quatre feux, quatre-vingt-dix communians. Fête patronnale, la Chandeleur; décimateur, le prieur de Saint-Sépulchre.

VOUÉ. *Votum*. Sur la route d'Arcies & sur la Barbuise. Autre succursale de Montsuzain. Cinquante feux, cent cinquante communians. Fête patronnale, l'Assomption; décimateur, le seigneur; ferme isolée, sur un côteau. Ces trois villages sont de la mairie royale de Barbuise,

grenier à ſel d'Arcies & autres juriſdictions de Troyes.

NOZAY. *Nozaïum.* A cinq lieues nord de Troyes, ſur la rive droite de la Barbuiſe, dans un terrein médiocrement fertile. Champagne propre. Vingt-huit feux, cent communians. Patron, ſaint Quentin ; collateur, l'évêque : décimateurs, le curé & les chanoines de N. D. dans la cathédrale. Poſte, grenier à ſel d'Arcies, mairie royale de Barbuiſe, bailliage & autres juriſdictions de Troyes. Vingt arpens de bois, un étang, une fontaine appellée de Saint-Quentin, dont le peuple regarde l'eau comme propre à guérir de l'enflure. La ſeigneurie a appartenu à la famille de Linage, connue en France dès le quatorzieme ſiécle, & dont les armes ſont de gueules en ſautoir engreſlé d'or, accompagné de quatre fleurs de lys de même. Le pere Anſelme parle d'une famille du nom de Nozay, iſſue de Charles de Dormans, petit fils de Guillaume de Dormans, ſeigneur de Nozay, ſorti de l'ancienne maiſon de Dormans, illuſtre ſous les rois Charles V. & Charles VI. La terre de Nozay eſt aujourd'hui de la baronnie d'Arcies. *Voy. Arcies.*

De l'orig. & des prog des familles de France.

ORMES. *Ulmi.* A ſept lieues nord de Troyes. Champagne propre, dans la prairie au nord-oueſt d'Arcies. Cinquante-ſix feux, cent ſoixante-huit communians. Patron, ſaint Georges ; collateur, l'évêque ; décimateurs, les religieux de Molême. Poſte, grenier à ſel d'Arcies, élection & autres juriſdictions de Troyes.

PLANCY. *Planciacum. Planceyum.* A ſept lieues & demie nord de Troyes. Champagne pro-

pré, dans la plaine, sur la rive droite de l'Aube qui en arrose la prairie, sur les confins de la Brie & de la Champagne pouilleuse. Cent quarante feux, quatre cens communians. Patron, saint Julien; collateur, l'évêque qui est aussi décimateur avec les chanoines du lieu & le curé. Grenier à sel, poste d'Arcies, bailliage de Sézanne, élection de Troyes. C'est la patrie de Barthelemi ou Haïce de Plancy, évêque de Troyes, & de Nicolas Forjot, qui a fait tant de bien à l'abbaye de Saint-Loup dont il étoit abbé. Hôtel-Dieu à Plancy, avec une mauvaise chapelle. Autre chapelle de saint Victor. *Voy. Arcies.* Deux routes passent à Plancy; celle de Troyes à Sézanne par la voie de Rheges, & celle de Méry à Fere-Champenoise. La seigneurie de cette bourgade étoit une ancienne baronnie possédée par Hodéaldis & ses enfans dans le treizieme siécle. Dans le quinzieme, nous la voyons tenue par la maison de la Croix, originaire de Languedoc, dont on rapporte l'extraction aux anciens comtes de Montpellier. Geoffroy de la Croix, marquis de Castries, fut le chef des barons de Plancy. Leurs armes sont d'azur à la croix d'or, chargée d'un croissant de gueules. Cette terre passa ensuite dans la maison de Guénegaud par le mariage de Marie de la Croix avec Gabriël de Guénegaud en 1604. De Gabriël elle passa à son fils Henri de Guénegaud, en faveur de qui elle fut érigée en marquisat à la paix des Pyrénées en 1659. Les armes de cette maison portent de gueules au lion d'or.

Nob. de Ch. Moréry 1759. Mém. de Baugier.

CHAPITRE DE PLANCY. Dans le château de Plancy est une église collégiale fondée par les anciens barons du lieu, sous le titre de saint Laurent. En 1206, la dame Hodéaldis fit de grandes

Dey. 1206. Mss. Duh.

donations aux églises de cette paroisse, à celle de Saint-Laurent, à la Maladrerie qui existoit alors, à la Maison-Dieu qui est l'Hôpital où étoient des freres pour servir les pauvres, & à l'abbaye de Notre-Dame-les Plancy, où étoit un monastere d'hommes, & qui est aujourd'hui Notre-Dame de bon secours. Les chanoines du chapitre étoient au nombre de six, ils sont à present réduits à trois, dont les prébendes sont à la collation du seigneur.

RAMERUP. *Ramerucum. Rameru s,u dis.* Dans la Champagne propre à 6 lieues nord-est de Troyes, dans une plaine fertile, dont la riviere d'Aube arrose les prairies, sur le chemin de Troyes à Vitry-le-François. C'est une ancienne ville qui existoit avant l'an 407, & qui n'est plus aujourd'hui qu'une bourgade, où l'on ne compte que cent feux & trois cens communians. Patron, saint
Mém.comm. Martin. L'église a été dédiée en 1548. A la chapelle de saint Nicolas on voit en peinture sur bois la cene dont les figures sont de bonne main; ce tableau est dû à la piété de M. Quinot de Ramerup, chanoine de Troyes, & archidiacre d'Arcies, qui, en 1519, fit rétablir l'autel, & y plaça la pierre bénie à Rome par l'évêque d'Amélie, avec des reliques de saint Eutrope. Chapelle, en titre, de saint Eloy. La cure est à la présentation du chapitre de la cathédrale depuis 1190 que l'évêque. Haïce de Plancy la lui accorda. avec droit de visite & de jurisdiction: il est décimateur avec le curé & le prieur du lieu. L'hôpital de Ramerup doit son établissement à la tendre humanité du comte de Champagne Henri I. dit le Libéral, en 1150. Il avoit pour dépendance une chapelle de Saint-Jean qui, étant tom-

bée en ruine, ne subsiste plus depuis 1772 A la réunion de la province à la couronne, cet hôpital fut mis au rang des hôpitaux royaux.

Ramerup étoit une ville petite, mais belle, riche, commerçante, bien peuplée & recommandable par la grandeur de ses maîtres. Elle n'a conservé de cet ancien état que le titre de baronnie, ses foires & marchés, avec une maîtrise pour les bouchers & autres marchands. Elle est de la poste, du grenier à sel d'Arcies, de l'élection de Troyes & du bailliage de Chamont en Bassigny. Il y a bailliage seigneurial, qui a droit d'assises, même pour la gruerie, & dont les appels se portent à Piney, qui ressortit nûment au parlement. Carrieres de craie, peu de terre propre à bâtir.

Cet endroit a été ravagé par les guerres, & le château ne présente plus que de tristes ruines incapables d'en donner une idée suffisante. Les souterrains y sont en grand nombre, & l'on y a trouvé, il y a déjà plusieurs années, un squelette couché, ayant d'un côté une lance, & de l'autre un coffre, sur lequel étoit une assiette avec une bouteille contenant une liqueur épaissie; les os des bras & des jambes étoient attachés à une énorme chaîne de fer. Un jour, après une grande pluie, une vache ayant sauté une haie, enfonça la voûte détrempée de ce souterrein qu'on prétend traverser tout Ramerup. On cherche l'animal, on l'entend mugir sans pouvoir le trouver. On accuse le voisin qui passoit pour sorcier; on tient conseil, enfin, le plus enroué à force de parler, s'avise de regarder pardessus la haie, apperçoit le trou & l'animal mugissant. Le mystere ainsi découvert, on retire la bête, & l'on se hâte de combler le souterrein.

Les habitans de Saint-Remi doivent livrer le

premier mai *un bélier beau & bien cornu* aux habitans de Ramerup, qui ont le droit de l'aller chercher au nombre de vingt en chassant en chemin. Ils doivent être reçus gratuitement, eux, leurs chevaux & leurs chiens; ceux de Saint-Remi sont obligés de leur faire dire la messe, de souffrir toutes les extravagances du plus fou d'entr'eux, à charge par eux de se présenter à leur retour, & de saluer, a coups de fusil, la porte du curé de Ramerup, du bailli, du procureur-fiscal, & d'aller ensuite sous la halle danser autour du bélier orné de rubans. Les plus huppés du pays se montrent fort jaloux de percevoir cette redevance, & n'oublient jamais le fol. Cette redevance singuliere doit son origine à un seigneur de Ramerup, qui démembra de son domaine la paroisse de Saint-Remi. C'est une espece d'hommage qui perpétue la mémoire de ce démembrement.

Parmi les malheurs qui ont désolé Ramerup, un des plus considérables est l'incendie du 18 juillet 1775. En cinq quart d'heure, le feu consuma vingt-sept maisons, & fit périr une grande partie de la récolte des moissons. La perte fut évaluée à plus de cent mille livres, & quarante ménages furent compris dans ce malheur. La ville de Troyes, les paroisses voisines & le bureau épiscopal leur donnerent des secours qui les soulagerent dans leurs besoins les plus pressans.

Ramerup a porté le titre de comté, & a changé de maîtres plusieurs fois. Le comte Helpuin & la pieuse Hersendis en sont les premiers seigneurs connus dès avant le milieu du dixieme siécle. Leurs descendans posséderent cette terre, & nous voyons quatre Hilduins de suite, comtes d'Arcies & de Ramerup. Elle passa ensuite dans la

Cam. promp. Desg. 960. Nob. de Ch. Moréry 1759. Mém. com.

maiſon de Roucy, par le mariage d'Hilduin IV. avec Alix de Roucy. Un autre Alix, fille d'André de Roucy la porta dans la maiſon de Brienne, par ſon mariage avec Airard I. comte de Brienne, après quoi elle paſſa dans la maiſon des comtes de Champagne, & enſuite au domaine royal après la réunion de la province à la couronne. Depuis pluſieurs ſiécles elle appartient à l'illuſtre maiſon de Luxembourg.

ABBAYE DE LA PIÉTÉ-LES-RAMERUP, ou *Notre-Dame de la Pitié. Pietas N. D. de Rameruco*, ou *Ramerudenſe Monaſterium*. En 1229, Philippe Sire de Meſcringes, voulut établir des religieuſes à Ramerup dans un terrein qui lui appartenoit. Il fut ſecondé par Erard de Brienne, ſeigneur de Ramerup, & Philippine de Champagne, ſon épouſe, qui appella les religieuſes *les Filles-Dieu*, quoique la maiſon conſervât le nom de *Pitié-Notre-Dame*. Les abbeſſes de N. D. de Grace & du Jardin de Pleurs y mirent de leurs religieuſes pour inſtruire les nouvelles dans la regle de Citeaux, dont elles ſuivoient l'inſtitut. Quelque temps après, Erard de Brienne étant en guerre avec Thibaud IV. comte de Champagne, Ramerup fut preſqu'entiérement détruit, les *Filles-Dieu* s'enfuirent & ſe retirerent à Dampierre, où la comteſſe de Flandres les garda pendant quinze jours. Elles furent, à la paix, rétablies dans leur couvent. Mais elles ne furent pas encore tranquilles : le chapitre de Troyes, ſe trouvant lézé de leur établiſſement, leur intenta procès, & prétendit les faire déguerpir. Enfin, en 1233, elles furent obligées d'acheter un terrein où elles bâtirent un autre monaſtere, qui eſt celui qui ſubſiſte aujourd'hui. La même année, elles fu-

Ibid. Mſſ. Duh.

rent incorporées à l'ordre de Citeaux, & la prieure Isabelle de Collaverdey, reçut la qualité d'abbesse. La maison reçut plusieurs bienfaits & revenus, & on accorda à l'abbesse la maladrerie de la ville pour y soulager les pauvres qui étoient presqu'abandonnés. La quatrieme abbesse fut Sibille, fille d'Erard de Brienne, qui avoit embrassé la vie religieuse malgré ses parens. Ils s'apaiserent enfin, & donnerent des revenus à son monastere. Etant devenue maîtresse de Ramerup, Sibille fit bâtir une nouvelle église dans un lieu plus élevé, à cause des débordemens de la riviere, & elle fut aidée dans son entreprise par la reine Blanche, mere de Saint-Louis, qui lui témoignoit une grande affection.

Les Filles-Dieu demeurerent à la Piété jusqu'à l'an 1440 que l'on fit de leur couvent une abbaye d'hommes du même ordre. Ils eurent aussi l'administration de l'hôpital jusqu'en 1672, où, par édit du roi, il fut réuni à l'ordre de saint Lazare de Jérusalem. Un second édit de 1693 en remit les biens aux pauvres des lieux. Un arrêt du conseil de 1695, à la sollicitation des habitans d'Arcies, réunit à leur hôpital les biens & revenus de ceux de Trouan, Herbisse, Lhuistre & Ramerup. En 1750, le curé de Ramerup obtint une petite ration de pain & de viande par semaine pour les pauvres de la paroisse. Son successeur voulut rappeller les choses à leur premiere origine ; mais les Arcisiens furent confirmés dans leur droit, à la charge des clauses & conditions portées en l'édit de réunion. Ce dernier coup causa la destruction de la chapelle de Saint-Jean, église de l'hôpital. L'hôpital d'Arcies touche les revenus, & reçoit les pauvres malades de Ramerup.

PRIEURÉ DE RAMERUP. Fondé, vers 960, par la comtesse Hersendis, dans son château, sous le vocable de Notre-Dame. Comme elle avoit beaucoup de dévotion à saint Baussenge, dont le corps étoit dans une chapelle auprès d'Arcies: malgré les remontrances des Arcisiens, elle le fit enlever elle-même & transporter dans sa nouvelle église de Ramerup, qui le possede encore. Quelque temps après, trois seigneurs Ebol & André, comtes de Ramerup, & Hugues, comte de Dommartin, donnerent cette église avec toutes ses appartenances & dépendances à l'abbaye de Marmoutier, & ce fut le premier prieuré donné à cette abbaye, depuis que Eudes, comte de Champagne, l'eût rétablie dans son antique splendeur. Iid.

Ce prieuré devint & fut long-temps une maison conventuelle de dix religieux de l'ordre de saint Benoît. Il est aujourd'hui en commende à la nomination du roi. L'évêque y a droit de visite. Le titulaire présente aux cures de Jasseines & de Saint-Nabort, & à celle de Nogent-sur-Aube, alternativement avec l'abbé de Montiéramey. Tous les ans, le 16 d'août, anniversaire de la translation de Saint-Baussenge, & le jour de l'Ascension, les reliques de ce saint sont portées solemnellement en une procession qu'a droit de faire le curé de la paroisse, & à laquelle peuvent assister les curés de Vinets, Nogent & Jasseines, comme attachés au prieuré. Les honoraires sont de quatre livres pour le premier, & de deux livres pour chacun des trois autres.

ISLES-SOUS-RAMERUP. *Insula propè Ramerucum*. Sur le chemin d'Arcies & de Plancy, proche l'embouchure du Puits, dans la riviere d'Aube. Succursale de Ramerup. Deux cens communians.

Patron, ſaint Martin. La ſeigneurie appartient à la maiſon de Brienne, ce qui fait que les appels de la mairie ſe font au comté de Brienne.

RHEGES. *Rhegiæ.* A ſept lieues nord-quart-nord-oueſt de Troyes. Champagne-propre, à une lieue ſud-eſt de Plancy, à l'angle que forment la riviere de Barbuiſe & le chemin de Troyes à Plancy, appellé *voie de* Rheges. Soixante-dix feux, deux cens communians. Patrons, ſaint Antoine & ſaint Sulpice; collateur, le prieur du lieu, qui eſt décimateur. Poſte d'Arcies ou de Méry, grenier à ſel d'Arcies, élection de Troyes, bailliage de Sézanne.

PRIEURÉ DE RHEGES. Ordre de Clugny, dépendant de Gaye, exempt de la viſite de l'évêque, autrefois appellé doyenné de Saint-Sulpice de Rheges, quoiqu'il ſoit aujourd'hui ſous le vocable de l'Aſſomption. Le titre a été transféré dans l'égliſe paroiſſiale.

SAINT-ETIENNE-SOUS-BARBUISE. *Sanctus Stephanus ſubtùs Barbuiſiam.* A ſix lieues & demie nord de Troyes. Champagne-propre, ſur la rive gauche de la Barbuiſe, à la gauche de la route de Troyes à Arcies. Vingt-cinq feux, cent communians; collateur, l'évêque; décimateur, le curé. Le terroir tient de la Champagne pouilleuſe, & ne porte que du ſeigle & de l'avoine. Carrieres de craie. Poſte, grenier à ſel d'Arcies, mairie royale de Barbuiſe, bailliage & autres juriſdictions de Troyes. Seigneurie ſimple qui releve du roi. Elle a appartenu à M. Rapault de Saint-Aventin, à M. de Mauroy, lieutenant-général des armées du roi; à Mademoiſelle & M.

Thoinard, &enfin à M. le marquis de la Briffe; ſeigneur, baron d'Arcies, mort depuis peu.

SAINT-NABORT. *Sanctus Nabortus.* A ſept lieues nord-quart-nord-eſt de Troyes. Champagne-propre, dans la prairie de l'Aube, proche la rive gauche de cette riviere. Soixante-dix feux, deux cens communians; collateur, le prieur de Ramerup; décimateur, le curé. Chapelle de Saint-Julien au nord. Poſte, grenier à ſel d'Arcies, élection & autres juriſdictions de Troyes.

MESNIL-LA-COMTESSE. *Menillum Comitiſſæ.* Au midi de Saint-Nabort. Cent communians. Succurſale de Saint-Nabort. Patron, ſaint Laurent. Poſte, grenier à ſel d'Arcies, mairie royale de Barbuiſe, bailliage & autres juriſdictions de Troyes.

SAINT-OULPHE. Vulgairement Saint-Oû. *Sanctus Ulphus.* A ſix lieues & demie nord-nord-oueſt de Troyes. Champagne-propre, dans la plaine de Méry, à une demie lieue nord-oueſt de cette ville, à quelque diſtance de la Seine. Trente feux, Quatre-vingt-dix communians. Patron, St. Julien; collateur, l'évêque; décimateur, le prieur de Méry, ſeigneur, le chapitre de Vincennes. Grenier à ſel de Villacerf, poſte, bailliage de Méry, préſidial & autres juriſdictions de Troyes. Quelques-uns croyent que ſaint Oulphe eſt né & a été martyriſé dans cette paroiſſe qui porte ſon nom; mais on n'a rien de certain à cet égard.

Deſguerrois. Mſſ. Mor. &c.

SAINT-REMI-SOUS-BARBUISE. *Sanctus Remigius ſubtùs Barbuiſiam.* A cinq lieues nord de Troyes, ſur la riviere de Barbuiſe, à la gauche

du chemin de Troyes à Arcies. Trente-cinq feux, cent communians; collateur, l'évêque; décimateur, le curé. Hameau de Saint-Martin, qui étoit autrefois une paroisse succursale. Ferme appellée *les Banlez*. Prieuré de Sainte-Berthe, dont le titre a été transféré dans l'église paroissiale. ordre de saint Benoît, dépendant de l'abbaye d'Ovilley; collateur, l'évêque, qui a droit de visite & de procuration. Champagne-propre, terrein de Champagne pouilleuse, carrieres de craie. Poste, grenier à sel d'Arcies, mairie royale de Barbuise, élection & autres jurisdictions de Troyes. Seigneur, M. le baron Jean de Vanneless, officier du régiment de la reine.

SALON. *Salo.* A dix lieues nord de Troyes, dans une longue vallée, où prend sa source un ruisseau qui va se jetter dans l'Auge, proche le chemin de Plancy à Fere-Champenoise, & sur celui de Sézanne à Bar-sur-Aube. Deux cens quarante communians, y compris Champfleury. Patron, saint Martin; collateur & décimateur, le doyen de Gaye. Poste, grenier à sel d'Arcies, bailliage de Sézanne, élection de Troyes.

CHAMPFLEURY. *Campus-floridus.* Succursale de Salon, dont le patron est saint Leu.

SEMOINE. *Semonia.* A onze lieues & demie nord de Troyes. Champagne pouilleuse, dans une vallée, à l'angle que forment les chemins d'Arcies à Fere-Champenoise, & de Sézanne à Vitry-le-François. Cent cinquante feux, quatre cens cinquante communians. Patron, saint Pierre; collateur, l'évêque, alternativement avec l'abbé du

Rebais ; décimateurs, le Petit-Séminaire le prieur de l'Abbaye-sous-Plancy, le doyen de Gaye & le curé. Domaine, bailliage de Sézanne, poste, grenier à sel d'Arcies, élection de Troyes.

CHAMPGRILLET. *Campus-tostus*. Dans la vallée de l'Herbisse, ancien village autrefois paroisse, ruiné dans les guerres civiles. Quelques-uns disent que c'étoit une succursale de Semoine, d'autres au contraire que c'étoit l'église matrice de Semoine. Patron de la chapelle, saint Laurent, le curé seul décimateur. Il n'y a plus qu'une ferme avec la chapelle, où le curé doit quatre messes par an, La seigneurie de Champgrillet a appartenu à une famille d'Acron, d'où elle passa à celle de Gaulard. Marguerite Gaulard, fille de Jean, donna à son mari Pierre Dubois une partie de cette seigneurie, qui est aujourd'hui à M. Guillemot, demeurant à Villiers-les-Herbisse. L'autre partie vint dans le dernier siécle à la famille de Cléry, originaire de Normandie, établie ensuite à Torvilliers, proche Troyes. Charles né à Torvilliers en 1660, vendit cette terre à M. Aviat, sous condition que Henri, né en 1702, ratifieroit lorsqu'il seroit en âge, ce qu'il fit. Le reste est divisé entre différens particuliers. Les armes de Cléry sont d'hermines au franc quartier de gueule, chargé de trois boucles d'or 2. & 1.

TORCY-LE-GRAND. *Torceyum-magnum*. A sept lieues nord-nord-est de Troyes, à l'orient d'Arcies, dans la prairie de la riviere d'Aube. Soixante-deux feux, environ deux cens communians. Patron, saint Pierre-ès-Liens ; collateur, l'évêque ; décimateur, le chapitre de la cathé-

drale. Poſte, grenier à ſel d'Arcies, mairie royale de Barbuiſe, bailliage, élection de Troyes; la terre eſt une partie de la baronnie d'Arcies.

TORCY-LE-PETIT. Succurſale du Grand-Torcy. Quarante-ſix feux, cent quarante communians. Patron, ſaint Léonard.

TROUAN-LE-GRAND. *Trouantium.* A dix lieues nord-quart-nord-eſt de Troyes. Champagne pouilleuſe, dans une longue vallée, ſur la riviere de Lhuiſtre. Cent feux, environ trois cens communians. Patron, ſaint Georges; collateur, le prieur de Saint-Sépulchre; décimateurs, le commandeur de Troyes, le doyen de Gaye & le chapitre de Pleurs. Le curé a les menues dixmes & les novales. Terroir crayonneux & montagneux, ſujet aux ravines cauſées par les crues d'eau. La meſure des terres eſt l'arpent de dix denrées, & celle des grains le grand ſeptier de Troyes. Poſte, grenier à ſel d'Arcies, bailliage, eaux & forêts de Chaumont, élection, préſidial de Vitry-le-François. La ſeigneurie releve de Rônay, & appartient à M. le marquis de Dampierre pour moitié, moins un quarante-huitieme qui a appartenu à Meſſieurs de Nogent & Jacquet. La Commanderie de Troyes a l'autre moitié. Ce village fut ravagé en 1642 par le comte de Rouſſillon, commandant d'un parti qui infeſtoit la Champagne, & l'égliſe fut brûlée.

TROUAN-LE-PETIT. A neuf lieues & demie nord-quart-nord-eſt de Troyes, à un quart de lieue du précédent. Quarante feux, cent dix communians; patron, ſaint Pierre; collateur, le chapitre de la cathédrale; décimateur, le curé au

vingt-unieme comte. Poſte, grenier à ſel d'Arcies, élection de Vitry, bailliage, eaux & forêts de Sézanne. La ſeigneurie releve du roi, à cauſe de ſon domaine de Sézanne. MM. Jacquet en ſont propriétaires pour deux tiers, & pour l'autre M. d'Aunay de Romaine.

VAUPOISSON. *Vadopoſſo. Vadumpaſſonis.* Autrement *Voipaſſon*, *Veopaſſon*, *Vipaſſon*, *Voixpoiſſon*, & anciennement *Ozanne la Belle.* A ſix lieues nord-quart-nord-eſt de Troyes, dans la prairie de l'Aube, ſur la route d'Arcies à Brienne. Soixante-douze feux, cent ſoixante communians. Patron, ſainte Tanche; collateur, l'évêque; décimateur, le curé, au vingt-unieme compte. L'égliſe a été bâtie en 1480 par Charles V. duc de Luxembourg. Dédicace, le 10 octobre. La ſeigneurie dépend de la baronnie de Ramerup, qui appartient à l'illuſtre maiſon de Luxembourg. Il y a un bac ſur l'Aube, qui y porte de petits batelets. Poſte, grenier à ſel d'Arcies, bailliage, coutume de Chaumont, conſuls, élection de Troyes, eaux & forêts de Troyes ou de Chaumont. Ce village a eu juſqu'à trois cens ſoixante-dix feux; mais il a été pluſieurs fois brûlé & ruiné dans le temps des guerres. Terroir à ſeigle.

VIASPRES-LE-GRAND. *Viaſpera-magna.* A huit lieues nord de Troyes, proche la rive droite de l'Aube & le chemin de Plancy à Ramerup. Trente feux, quatre-vingt-dix communians. Patron, ſaint Leu. Prieuré-cure de l'ordre de ſaint Auguſtin, à la préſentation de l'abbé de Touſſaints de Châlons. Décimateur, le prieur-curé. Poſte, grenier à ſel d'Arcies, bailliage de Sézanne, élection de Troyes.

VIASPRES-LE-PETIT. A ſept lieues & demie nord de Troyes, dans la prairie, proche la rive droite de l'Aube, à un quart de lieue du précédent. Autrefois *Canoneïas*. Trente-cinq feux, cent dix communians. Patron, ſaint Grégoire; collateur, l'évêque, comme abbé de Montier-la-Celle, il eſt auſſi décimateur. Mêmes juriſdictions que le Grand-Viâpres. Avant 1622, la ſeigneurie du Petit-Viâpres appartenoit à Nicolas d'Aulnay; mais, le huit mars de cette année, elle paſſa dans la famille de Pilloys, originaire du Vexin, par le mariage de Marie d'Aulnay avec Charles de Pilloys, écuyer, ſeigneur du Boullay. Les armes des Pilloys ſont de gueules, à la croix ancrée d'argent, cantonnées de quatre molettes de même.

CHAMPIGNY. *Champiniacum.* Preſqu'entouré de bois, proche l'embouchure de l'Herbiſſe, dans l'Aube, à l'Eſt du Petit-Viâpres. Cent communians. Succurſale du Petit-Viâpres. Fête patronnale, l'Aſſomption.

VILLIERS-SUR-HERBISSE. *Villare, Villeria ſuper Herbitiam.* A huit lieues nord quart-nord-eſt de Troyes, dans une vallée au midi de la ſource de la riviere du même nom d'Herbiſſe, à la droite du chemin d'Arcies à Fere-Champenoiſe. Quatre-vingt feux, deux cens cinquante communians Fête patronnale, l'Aſſomption; collateur, l'abbé du Rebais, qui eſt décimateur avec le Petit-Séminaire. Juſtice royale, où le procureur-général a ſon ſubſtitut. Le prévôt-juge eſt élu, tous les trois ans, par les habitans d'Herbiſſe & de Villiers, à la pluralité des voix; &, en cette qualité, il eſt maire-juge de Doſnon. Poſte, grenier

nier à sel d'Arcies, bailliage de Sézanne, coutume de Meaux, élection de Troyes. Terroir sec & peu fertile, sa nature est un mélange de craie & de moyenne greve. Hameau de Richebourg détruit, dont la contrée porte encore le nom; il y avoit une église, & l'on soupçonne que c'étoit une succursale de Villiers. La seigneurie est du domaine de Sézanne. C'est la patrie de Pierre de Villiers, évêque de Troyes. *Voyez hist. des év. de Troyes.*

VILLETTE. *Villeta.* A sept lieues nord de Troyes, sur un terrein élevé, à une lieue ouest d'Arcies, au sud de l'Aube, sur le chemin d'Arcies à Méry. Trente feux, environ cent communians. Patron, saint Pierre; collateur, l'évêque; décimateur, le curé, par transaction avec le prieur du Saint-Sépulchre, du 26 juin 1686. Poste, grenier à sel d'Arcies, élection de Troyes. La seigneurie a été possédée dans le siécle dernier par la famille de Villeprouvée, originaire d'Anjou, établie à Troyes dès la fin du quinzieme siécle. Ses armes sont de gueule à la bande d'argent, accompagnée de deux cottices d'or. Cette terre fait aujourd'hui partie de la baronnie d'Arcies, & appartient à M. le marquis de la Briffe.

VINEST. *Vinetum. Vinetiæ.* A six lieues nord-quart-nord-est de Troyes, entre Arcies & Ramerup, proche l'embouchure de la Lhuistrelle, dans la riviere d'Aube. On prétend que son nom vient de la médiocrité de ses vins, *de vino modico.* Quatre-vingt-six feux, deux cens cinquante communians. Patron, saint Mémie ou Menge, évêque de Châlons; collateur, l'évêque; décimateur, le curé avec le prieur de Ramerup. La terre fait

partie de la baronnie de Ramerup. Terroir de peu de fond, propre à seigle & avoine, prairies. Poste, grenier à sel d'Arcies, consuls, élection de Troyes, bailliage, coutume, eaux & forêts de Chaumont.

AUBIGNY. *Albiniacum.* Au sud-est de Vinest, de l'autre côté de la riviere. On y voit une chaussée levée en 1719 par ordre de l'intendant de la province. Soixante-trois feux, cent quatre-vingt communians, succursale de Vinest. Patron, saint Fiacre; décimateurs, les prieurs de Saint-Sépulchre, de Ramerup & du Chesne, & le curé. Mêmes jurisdictions que la mere-paroisse.

Fin de l'Archidiaconné & Doyenné d'Arcies.

TABLE

Des articles contenus dans ce volume.

LIVRE SIXIEME,

II.

GRAND-DOYENNÉ, ou DOYENNÉ DE TROYES, 78

III.
DOYENNÉ DE VILLEMAUR.

IV.
DOYENNÉ DE MARIGNY.

V.
DOYENNÉ DE PONTS.

ARCHIDIACONNÉ ET DOYENNÉ DE SÉZANNE.

ARCHIDIACONNÉ ET DOYENNÉ DE MARGERIE.

